



A la recherche d'un temps oublié...

Histoire, Art et Archéologie
de l'Abbaye de Stavelot-Malmédy
au XIII^e siècle

Actes du Colloque

Sous la direction d'Alain Dierkens (Université libre de Bruxelles - ULB), Nicolas Schroeder (F.R.S.-FNRS, Université libre de Bruxelles - ULB), Benoît Van den Bossche (Université de Liège - ULg).

Les auteurs : Sophie Balace (Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles), Clemens M.M. Bayer (Historien et Historien de l'art), Brigitte D'Hainaut-Zveny (Université libre de Bruxelles - ULB), Alain Dierkens (Université libre de Bruxelles - ULB), David Guillardian (Université libre de Bruxelles - ULB), Dorothee Kemper (Dom-Museum Hildesheim), Jean-Louis Kupper (Université de Liège - ULg), Bernard Lambotte (SPW-DGO4 - Département du Patrimoine), Jean-Loup Lemaître (Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris - EPHE), Michel Margue (Université du Luxembourg - Uni.Lu), Emmanuelle Mercier (Institut Royal du Patrimoine Artistique - I.R.P.A.), Mathieu Piavaux (Université de Namur - UNamur), Philippe Racinet (Université de Picardie Jules-Verne - UPJV), Nicolas Schroeder (F.R.S.-FNRS, Université libre de Bruxelles - ULB), Tjamke Snijders (Universiteit Gent - UGent) et Benoît Van den Bossche (Université de Liège - ULg).

A la recherche d'un temps oublié...

Histoire, Art et Archéologie
de l'Abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle

Actes du colloque

« À la recherche d'un temps oublié... Histoire, Art et Archéologie de l'Abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle »
(10 et 11 mai 2012)

Sous la direction d'Alain Dierkens, Nicolas Schroeder et Benoît Van den Bossche

ULB : SociAMM – Histoire, Arts, Cultures des Sociétés Anciennes, Médiévales et Modernes

ULg : « Transitions » – Département de Recherches sur le Moyen Âge tardif et la première Modernité

Une organisation : Espaces Tourisme & Culture asbl (ETC) : l'association gestionnaire de l'Abbaye de Stavelot et de son site



Stavelot 2014



A la recherche d'un temps oublié

Histoire, Art et Archéologie

de l'Université de Sherbrooke



Préface

■ ■ ■
Virgile Gauthier
Directeur de l'Abbaye de Stavelot

Après avoir consacré un colloque à Wibald de Stavelot, un des principaux personnages de l'Europe du XII^e siècle, nous avons souhaité porter un nouvel éclairage sur ce « temps oublié » qu'est le XIII^e. Les 10 et 11 mai 2012, à l'Abbaye de Stavelot, historiens, historiens de l'art et archéologues ont été invités à participer à un colloque international et à exploiter une documentation largement laissée en friche. Que l'on évoque la vie spirituelle, politique, artistique, architecturale ou économique, le XIII^e siècle apparaît comme une période contrastée mais aussi comme un temps durant lequel les richesses artistiques et les innovations architecturales semblent déterminantes pour l'abbaye de Stavelot-Malmedy.

À la recherche d'un temps oublié... est la cinquième publication de l'abbaye dans sa collection. Elle témoigne de la volonté d'Espaces, Tourisme et Culture, l'association gestionnaire de l'abbaye et de son site, de contribuer à la diffusion culturelle et scientifique du riche patrimoine historique de Stavelot.

Il me reste à remercier très chaleureusement toutes les personnes ayant participé au colloque ainsi qu'à la réalisation de cette édition : Sophie Balace, Clemens M.M. Bayer, Brigitte D'Hainaut, Alain Dierkens, Agnès Gouders, David Guillardian, Marie-Elisabeth Henneau, Jean-Louis Kupper, Dorothee Kemper, Bernard Lambotte, Jean-Loup Lemaitre, Michel Margue, Emmanuelle Mercier, Brigitte Neuray, Mathieu Piavaux, Philippe Racinet, Nicolas Schroeder, Tjamke Sniijders, Benoît Van den Bossche et Alexis Wilkin.

In memoriam Albert Lemeunier (20/06/2013)

Passionné et passionnant, Albert Lemeunier était membre du Comité Scientifique de l'abbaye. Pour ce colloque *À la recherche d'un temps oublié...*, il en assurait la présidence de séance consacrée à l'art, l'architecture et la vie culturelle à Stavelot au XIII^e siècle. Il avait aussi participé activement à l'élaboration de l'espace muséal voué à Wibald ainsi qu'à l'organisation du colloque, exposition et ouvrages s'y rapportant.

Albert Lemeunier était l'ancien conservateur du musée d'Art religieux et d'Art mosan, le MARAM dont les collections ont été intégrées au Grand Curtius. Spécialiste de l'art mosan, il avait publié et dirigé de nombreux ouvrages sur le patrimoine de la Principauté de Liège.

Albert Lemeunier est parti trop vite. C'est tant au scientifique compétent qu'à l'ami qui nous manque déjà que nous voulons dédier cette publication.

Nos pensées vont également à Jacques Stiennon qui nous a quitté à l'âge de 92 ans quelques jours seulement avant la tenue du colloque. Il était professeur émérite de l'Université de Liège, spécialiste de l'histoire de la Principauté de Liège et de l'art mosan, il s'était notamment mobilisé pour la sauvegarde des vestiges de la Place Saint-Lambert.

Liste des communications du colloque

1. Introduction

Nicolas SCHROEDER

2. Histoire

Président de séance : Alexis WILKIN

Principauté épiscopale de Liège et Principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy

Jean-Louis KUPPER

Stavelot et Brabant

David GUILARDIAN

Stavelot et Luxembourg :

quelques réflexions sur la formation territoriale d'un comté en « pays bénédictin »

Michel MARGUE

La situation des femmes dans l'Église du XIII^e siècle entre Rhin et Meuse

Marie-Elisabeth HENNEAU

Autour du monachisme bénédictin au XIII^e siècle : l'exemple de Cluny

Philippe RACINET

Stavelot et Solignac, une confraternité privilégiée au XIII^e siècle

Jean-Loup LEMAITRE

La bibliothèque de Stavelot au milieu du XIII^e siècle

Tjamke SNIJDERS

3. Art, architecture et vie culturelle à Stavelot au XIII^e siècle

Président de séance : Albert LEMEUNIER

A. Architecture

L'église abbatiale de Stavelot au XIII^e siècle.

Regard archéologique sur des modifications architecturales du chevet

Bernard LAMBOTTE – Brigitte NEURAY

*Adaptations et transformations de l'architecture ottonienne et romane
aux XIII^e et XIV^e siècles: la région rhéno-mosane*

Mathieu PIAVAUX

B. Art, reliques, cultes et liturgie

La châsse de saint Remacle, l'orfèvre, l'atelier : état de la question

Benoît VAN DEN BOSSCHE

Der Remaklusschrein: Perspektiven künftiger Forschung

Dorothee KEMPER

Les inscriptions de la châsse de saint Remacle

Clemens M. M. BAYER

Fonctions et usages des châsses et reliquaires dans les églises du XIII^e siècle

Brigitte D'HAINAUT-ZVENY

Le trésor de l'abbaye de Stavelot vers 1250

Sophie BALACE

*La statuaire en bois polychromé des XIII^e et XIV^e siècles
dans la principauté de Stavelot-Malmedy*

Emmanuelle MERCIER

4. Conclusions

Alain DIERKENS

À la recherche d'un temps oublié...

Introduction à l'historiographie et à l'histoire de l'abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle



Nicolas Schroeder

À la recherche d'un temps oublié... Ce titre d'inspiration proustienne a été donné au deuxième colloque organisé en collaboration entre l'Abbaye de Stavelot, l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles car, en portant l'attention sur l'abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle, on se confronte à un véritable vide historiographique. Le principal historien des fondations de saint Remacle, François Baix, avait prévu d'aborder la période dans son étude. Le premier volume, seul paru, couvre un peu moins de quatre cent ans, de la fondation de l'abbaye vers 650 à l'avènement de Poppon en 1021¹, alors que le deuxième ouvrage aurait dû traiter de ce que Baix appelait la *période de transition* ou *d'évolution*². Celle-ci, couvrant les XI^e, XII^e et XIII^e siècles était perçue comme une période de *vitalité*, dont Poppon et Wibald auraient été les pivots essentiels. Dans son introduction générale, contenue dans le premier volume, Baix évoque à peine le XIII^e siècle au détour d'une phrase : « lorsque, au XII^e siècle, la vie religieuse fut éclipsée par la vie politique, l'intérêt rebondit sur des institutions et des coutumes tout à fait originales »³. Dans ce passage, Baix sous-entend qu'après l'abbatit de Wibald (1130-1158), perçu comme « l'orgueil de Stavelot » et le « point culminant du régime théocratique », on assista à un certain déclin de la vie religieuse. Cette évolution aurait mené à l'émergence d'institutions politiques originales, formant la principauté de Stavelot-Malmedy. Baix suggère un glissement institutionnel de l'abbaye vers la principauté, qui aurait reposé sur l'accumulation – positive – de privilèges institutionnels par des abbés prestigieux du XI^e et du XII^e (Poppon et Wibald) et l'effacement – négatif – de la vie religieuse au profit du politique au XIII^e siècle. Cette approche sera discutée en conclusion.

À part ces quelques lignes de Baix, il semblerait que personne n'ait apporté d'interprétations globales de l'histoire du monastère au XIII^e. Il existe évidemment plusieurs registres des abbés de Stavelot-Malmedy qui ne font pas l'impasse sur ce siècle : celle, peu critique, de Villers⁴ et celles, classiques, de

Berlière⁵, Halkin et Roland⁶. Bien que ces listes offrent un point de départ essentiel, elles sont – c'est la loi du genre – sèches et sans contextualisation. D'autre part, quelques études consacrées à des thématiques particulières abordent de manière détournée l'histoire de l'abbaye durant ce siècle. Ainsi, Michel Margue a évoqué les conflits opposant Stavelot-Malmedy et Ermesinde de Luxembourg dans un article consacré à la politique monastique de la comtesse⁷. Philippe George n'a pas négligé le XIII^e siècle dans sa belle étude sur les confraternités de Stavelot-Malmedy⁸. Cependant, ces approches font figure d'exceptions. Dispersées et rédigées dans leur propre perspective, elles ne permettent pas de dresser une image globale du destin de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle. Seuls les historiens de l'art se sont intéressés depuis longtemps à la châtelle de saint Remacle, fournissant de nombreux travaux sur le sujet⁹. Or, pour les autres disciplines, la matière historique est également là, les sources ne manquent pas. Il est même possible d'aller plus loin : des évolutions fondamentales touchèrent les institutions de l'abbaye à cette époque, la rendant particulièrement intéressante et riche à étudier. C'est ce que les quelques pages qui suivent cherchent à démontrer. Une première partie présente quelques tendances et repères historiographiques permettant de s'inspirer, d'établir un tableau d'interrogations et de thématiques, mais aussi de s'en démarquer de manière critique. Un deuxième point est consacré aux sources. Enfin, la troisième partie présente un rapide panorama de l'histoire de l'abbaye au XIII^e siècle.

1. Historiographie

De prime abord, face à l'absence de travaux consacrés directement à la période envisagée, on pourrait penser que la présentation d'un bilan historiographique est aisée. Que commenter en effet à part la phrase de Baix évoquée ci-dessus ? Il semble cependant précisément intéressant de s'interroger sur le silence des historiens. Comment l'expliquer ? S'agit-il d'un phénomène limité à Stavelot-Malmedy ou est-il plus

général ? Comment ce siècle est-il traité dans l'historiographie bénédictine dans son ensemble ? Entendu ainsi, l'exercice prend des proportions colossales et on doit rapidement renoncer à toute prétention d'exhaustivité. Tout au plus est-il possible de proposer un tableau des études portant sur le monachisme bénédictin appuyé sur quelques ouvrages clefs. Un tel survol historiographique reste évidemment fort rapide mais il semble tout de même instructif.

Il convient d'abord de souligner que, depuis les origines de l'histoire scientifique du monachisme bénédictin, il est fréquent de faire cesser les monographies monastiques au XII^e siècle et de ne porter qu'une attention discrète aux siècles suivants, comme c'est le cas pour Stavelot-Malmedy. On trouve une très belle défense de cette approche dans la recension, par Jean Lestocquoy, de l'ouvrage consacré par Édouard de Moreau aux abbayes de Belgique du VII^e au XII^e siècle : « Le P. de Moreau a senti qu'il fallait limiter son étude au XII^e siècle, bien que ces abbayes ne disparaissent pour la plupart qu'avec la Révolution. Car il y a au XIII^e siècle, une crise dans l'ordre bénédictin [...] il s'agit d'une crise d'adaptation. Toutes ces abbayes primitives sont de grandes organisations domaniales. Elles ont une vie brillante aussi longtemps que dure cette forme de civilisation. Les mendiants vont vivre en ville. Rien n'est plus significatif que cette adaptation de la vie religieuse à la civilisation urbaine, consécration de la primauté de la ville sur la campagne. »¹⁰

Une approche similaire se trouve sous la plume de dom Philibert Schmitz, dans le troisième tome de son *Histoire de l'Ordre de saint Benoît* : « au XII^e siècle, l'Ordre bénédictin est arrivé à son apogée. Il doit sa prospérité inouïe à l'excellence de la règle de saint Benoît ; il la doit à cette souplesse qu'il a mise à s'adapter aux circonstances historiques. Or, voici que, parvenu au faite de sa grandeur, il commence à déchoir ; et ce déclin se poursuivra jusqu'au XV^e siècle. [...] Jusqu'au XII^e siècle, le travail des moines, un des éléments primordiaux de la vie bénédictine, avait été déterminé par les besoins des temps et des lieux. Le monachisme avait évolué en conséquence et en fonction de ces nécessités. Il avait rempli durant le haut Moyen Âge deux grandes missions sociales : il avait propagé l'Évangile en Europe ; il avait présidé à la première éducation et à l'instruction des peuples. Cette double tâche est finie, peut-on dire, au XII^e siècle. D'autres occasions de dévouement social s'offraient à l'activité des moines. Ceux-ci ne les saisirent pas. Ils se replièrent sur eux-mêmes. [...] L'abbaye était devenue

un fief et l'abbat un bénéfice. L'abbé est un seigneur et un prélat. Il gouverne mais il ne dirige plus ses moines par la parole et par l'exemple. Très fréquemment, il est imposé du dehors et ce sont des raisons de politique ou de famille qui ont déterminé son choix. »¹¹

Ces éléments personnels et de recrutement sont également stigmatisés par dom Ursmer Berlière. Celui-ci a insisté sur les difficultés rencontrées par l'Ordre pour trouver des moines et, problème plus important encore, des abbés compétents¹². Berlière revient par ailleurs fréquemment sur le problème de l'aliénation de prébendes, les déprédations et les violences exercées par des laïcs et des clercs, qui auraient miné les monastères bénédictins après le XII^e siècle¹³. Dans son introduction au livre de l'abbé Guillaume de Ryckel, Henri Pirenne insistait, à l'instar de Jean Lestocquoy, sur l'importance du déclin du système domanial et des difficultés économiques auxquelles furent soumis les établissements bénédictins¹⁴.

Ces approches catastrophistes expliquent en grande partie le désintérêt des historiens pour cette phase de l'histoire de l'Ordre. Conséquemment, de nombreuses abbayes disposent d'une – voire de plusieurs – belle(s) étude(s) couvrant la période allant de la fondation au XII^e siècle, le bas Moyen Âge étant par contre complètement négligé.

Il serait cependant injuste de forcer le trait à l'excès : des voix, moins nombreuses il est vrai, ont veillé à tempérer la lecture centrée sur le « déclin » du XIII^e siècle. Ce sont d'ailleurs parfois les mêmes auteurs qui dépeignent la période comme catastrophique qui formulent ces *caveat*. Ainsi, Philibert Schmitz, après avoir décrit – nous venons de le voir – le déclin de l'Ordre et ses causes multiples en une vingtaine de pages, poursuit par ces quelques mots : « j'avoue que je pourrais écrire une histoire scandaleuse de l'Ordre en utilisant des extraits. Cette histoire qui ne contiendrait que du vrai serait cependant complètement fautive. Elle présenterait comme généralisés des faits isolés, et comme nombreux des faits qui sont rares, en comparaison des milliers de religieux qui, pendant ces mêmes siècles XII^e, XIII^e et première moitié du XIV^e siècle, ont vécu conformément à leur état. [...] Les splendides monuments de l'architecture monastique élevés aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles supposent un esprit d'ordre, un idéal artistique, des sacrifices pécuniaires longs et importants, des efforts durables qui ne se rencontrent pas à l'heure d'une décadence complète. »¹⁵

On retrouve également fréquemment des interprétations nuancées de la période chez les médiévistes intéressés à l'histoire économique et sociale, habitués à puiser dans les archives des monastères bénédictins la matière nécessaire à mener à bien leurs analyses. Henri Pirenne, en étudiant le livre de comptes de Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond entre 1249 et 1272, notait déjà que, confronté à des difficultés économiques, ce prélat avait pu assurer des revenus suffisants pour acquérir quelques trésors et restaurer les bâtiments monastiques¹⁶. Le regretté Adriaan Verhulst, dans sa magistrale étude du temporel de Saint-Bavon de Gand, évoquait bien une crise du système domanial qui aurait commencé au début du XIII^e siècle, mais que l'abbaye n'aurait pas eu de peine à surmonter par des innovations et des adaptations de ses structures domaniales. Ce serait seulement dans une seconde phase, à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle qu'une « grande crise » aurait vraiment mis à mal les finances et l'organisation économique de Saint-Bavon¹⁷. Les observations de Henri Platelle sur le temporel de Saint-Amand vont également dans ce sens¹⁸. Ce type de séquençage chronologique nuancé de ce qui est trop souvent perçu, en bloc, comme la « crise du bas Moyen Âge » se retrouve également sous la plume de Philippe Racinet¹⁹.

En dernière analyse, le XIII^e siècle apparaît souvent comme une période riche aux historiens qui s'intéressent à un domaine particulier et cessent dès lors de voir les monastères bénédictins comme des ensembles organiques soumis à une décadence profonde touchant tous les secteurs de leur activité au bas Moyen Âge. Dans le cas de Stavelot-Malmedy, le terreau historiographique est idéal : la période est peu étudiée, souvent perçue comme un moment de décadence, alors que les examens réels manquent. Par ailleurs, les rares études menées sur d'autres établissements présentent souvent des situations intéressantes car contrastées et dynamiques. Enfin, condition essentielle de toute étude : l'historien, l'historien de l'art et l'archéologue disposent d'un corpus de sources relativement fourni et diversifié.

2. Les sources

• Depuis 1930, année de parution du second tome de l'édition des chartes de Stavelot-Malmedy par Halkin et Roland, les chercheurs disposent des documents diplomatiques concernant l'abbaye et datant de 1200 à 1400²⁰. Ce volume, comptant 86 documents pour la période 1200-1300 (bulles,

diplômes, chartes, documents de gestion, arbitrages, établissements, confirmations de fraternités,...) est cependant très rarement exploité.

• Quelques manuscrits rédigés à Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle sont conservés, auxquels Tjamke Snijders consacre une étude dans ce volume. On ajoutera qu'aux Archives de l'État à Liège repose un cartulaire particulièrement intéressant, daté du début du XIII^e siècle²¹. Il s'agit du *Liber sancti Remacli*, qui fut relié avec un manuscrit antérieur contenant le *Triumphus sancti Remacli* et la *Vita Popponis*. Le volume ainsi créé s'ouvrait sur les récits hagiographiques et se poursuivait avec le *Liber sancti Remacli*, qui contient des documents diplomatiques, de la fondation au 26 avril 1220. Près de 80% des documents antérieurs à 1200 nous sont connus uniquement par ce cartulaire et ses copies. Le contexte de rédaction de ce document sera évoqué par la suite mais il convient de souligner qu'il a probablement été préparé dans une perspective hagi-historique et qu'il sert peut-être aussi de document de référence à des fins de gestion.

• Quelques sources narratives peuvent également apporter des informations de premier intérêt sur le XIII^e siècle. Elles ne sont cependant pas liées directement à Stavelot-Malmedy ou écrites au XIII^e. Ainsi, la chronique de François Laurent, prieur de Malmedy au XVII^e siècle, apporte quelques éléments inconnus par ailleurs et – Jean-Louis Kupper le démontre ici-même – d'un grand intérêt²².

• Du point de vue des sources matérielles, la moisson est également riche : les fouilles récentes de l'abbatiale de Stavelot ont forcément livré des données concernant le XIII^e siècle²³. D'autre part, le site castral extrêmement important que fut Logne présente quelques phases de ce siècle²⁴.

• Enfin, comme indiqué précédemment, la châsse de saint Remacle est une œuvre qui a déjà suscité l'intérêt de la recherche à maintes reprises. On y ajoutera désormais une image sculptée de la Vierge à l'Enfant, dont Emmanuelle Mercier montre ici-même l'aspect novateur.

Pris dans l'ensemble, ces documents sont moins nombreux que ceux du siècle précédent. L'extraordinaire production d'orfèvreries, le recueil de lettres et la tombe liés à Wibald font en effet penser que l'on est confronté à des données peu riches²⁵. Il serait cependant malvenu de prendre ce point comme argument justifiant le peu d'études portant sur le XIII^e siècle : les travaux sur l'époque mérovingienne ou carolingienne abondent, alors qu'il y a bien moins de documents se rapportant à Stavelot-Malmedy pour ces périodes.

3. Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle : éléments d'histoire

Ce dernier point est développé en deux temps : d'abord sera présentée la liste des abbés du XIII^e siècle en veillant à épingle les faits saillants de leur abbatiat²⁶. De cette énumération émergeront quelques observations reprises ensuite dans un panorama plus thématique.

- Gérard de Vianden (1192-1209) était d'abord abbé de Prüm et devint également abbé de Stavelot-Malmedy en 1192, lorsque Erlebold, frère de Wibald, abdiqua. Les documents se rapportant à son abbatiat évoquent une gestion sans heurts. On remarquera simplement un acte intéressant datant de 1209, par lequel Gérard s'engagea auprès de Thibaut de Bar, comte de Luxembourg et avoué de Stavelot-Malmedy, à garder la forteresse de Logne de façon à ce qu'elle ne puisse pas nuire au puissant comte²⁷.

- Ce document est intéressant parce que sous Adélar (1209-1222), successeur de Gérard, le comte de Luxembourg eut à intervenir militairement autour de la forteresse de Logne en tant qu'avoué. Les documents disponibles montrent une présence plus nette du comte de Luxembourg, représenté par ses prévôts²⁸. Il est important de souligner la nouveauté que représentait l'institution prévôtale et la présence plus forte de l'autorité comtale luxembourgeoise qu'elle impliquait²⁹. Ce phénomène est sans doute à lier à une conception innovante du pouvoir des princes territoriaux et à une stratégie politico-économique d'extension dans la vallée de l'Ourthe, où Logne était un véritable verrou entre Liège et deux forteresses luxembourgeoises de premier plan : La Roche-en-Ardenne et Durbuy³⁰. On ne sait, par ailleurs, pas grand-chose de l'abbatiat d'Adélar, si ce n'est que les moines de Stavelot lui reprochèrent d'avoir détourné leurs revenus (*stipendia*) au profit de clercs séculiers en 1219³¹. Il est intéressant de constater que les deux communautés se détachaient de plus en plus de l'abbé, le critiquant ouvertement, ce qui semble assez neuf dans l'histoire de Stavelot-Malmedy. Cette évolution porte en germes la formation du clergé comme État de la principauté de Stavelot-Malmedy. Parallèlement, il est intéressant d'observer que la plainte des moines fut adressée au pape. Ce point est important car il représente également une nouveauté essentielle par rapport au XII^e siècle : la génération de religieux qui suivit le concordat de Worms (Wibald à Stavelot-Malmedy) était à la fois proche de la papauté et de l'Empire. Les abbés du XIII^e, quant à eux, étaient de moins en moins liés à l'empereur et de

plus en plus proches de la papauté. D'ailleurs, le processus qui mena à la nomination du successeur d'Adélar est révélateur à cet égard.

- En 1222, les moines firent appel à Honorius III pour que leur monastère « ruiné tant au niveau spirituel que temporel » soit confié à Frédéric de Stein (1222-1245), abbé de Prüm depuis 1218³². Le 21 novembre, l'abbé de Saint-Trond, Jean fut chargé de faire la visite canonique de Stavelot-Malmedy, suite à quoi Frédéric, « homme discret, prévoyant et puissant » fut établi comme abbé³³. Il est important de souligner qu'à Prüm, Frédéric avait fait copier un polyptyque, document de gestion carolingien, décrivant l'ensemble de la mense conventuelle³⁴. Il avait également été actif dans la récupération de biens aliénés et l'édification d'infrastructures seigneuriales (forteresse, moulins,...). Ces éléments sont particulièrement intéressants lorsque l'on tient compte du fait qu'à Stavelot-Malmedy, il aurait pu faire rédiger le *Liber sancti Remacii*, évoqué précédemment. Le document le plus récent rédigé par la première main de ce cartulaire remonte en effet à 1220, ce qui rend probable une rédaction au début des années 1220. Tout comme le polyptyque de Prüm, ce manuscrit avait certainement une dimension historique, mémorielle et de gestion. On voit en effet intervenir Frédéric de Stein dans le temporel de l'abbaye en s'appuyant sur les archives pour réévaluer, par exemple, un cens versé annuellement pour un domaine éloigné. On ajoutera à l'intérêt du *Liber sancti Remacii*, une dimension hagiographique : le document commençait en effet par la *Translatio Remacii*. En fonction de la datation admise pour la mise en œuvre de la châsse de saint Remacle (voir la contribution de Benoît Van den Bossche dans ce volume), ce moment de retour aux archives et au passé historique et hagiographique de Stavelot-Malmedy pourrait être rapproché de la mise en œuvre de la châsse de saint Remacle. Il est enfin important de souligner que sous l'abbatiat de Frédéric, la situation autour de Logne se mua en conflit ouvert et violent, situation complètement neuve, les hauts avoués de Stavelot-Malmedy n'ayant jamais exercé de violence directe contre l'abbaye avant cette période.

- Un certain Nicolas succéda à Frédéric. Il est seulement cité en 1247³⁵.

- Il fut déposé par le pape le 1^{er} novembre 1248 au profit d'Henri de Gueldre (1247-1274), évêque de Liège. Comme le montre Jean-Louis Kupper dans ce volume, cette mesure s'inscrit sans doute dans le cadre de la Querelle du Sacerdoce et de l'Empire : l'abbaye était un pion papal dans le jeu politique opposant Frédéric II et Innocent IV. Cette

situation renforça par ailleurs les conflits entre les Luxembourg et Stavelot-Malmedy. Indépendamment de ces troubles, les indices ne manquent pas, qui montrent une gestion quotidienne normale de l'abbaye. En 1255, on procéda à l'inventaire des revenus du domaine de Remagen. Cet effort mérite d'être mis en lien avec la rédaction contemporaine, à Saint-Trond, du livre de comptes de Guillaume de Ryckel³⁶. Ce dernier avait d'ailleurs des contacts directs avec Henri de Gueldre et l'abbaye de Stavelot-Malmedy³⁷. Il est intéressant de constater que le fait que l'évêque de Liège ne pouvait évidemment pas être présent quotidiennement comme les abbés réguliers l'avaient été précédemment mena à un déplacement du pouvoir vers les communautés et leurs doyens. Jusqu'à l'abbatit de Henri, les chartes émanaient de l'abbé et des moines d'une ou des deux communautés. À partir de son abbatit, les doyens prirent de plus en plus de place à ce niveau. Cette évolution annonce la création du clergé comme État.

- Le 28 juillet 1274, au concile de Lyon II, Henri fut remplacé par Jean d'Enghien, évêque de Tournai et de Liège. Mais s'il resta évêque de Liège, ce dernier confia l'administration de l'abbaye à Hildebald, doyen de Stavelot³⁸.

- Le 1^{er} janvier 1278, Gilles de Fauconpierre (1277/78-1303) est cité comme abbé³⁹. Stavelot-Malmedy renouait avec l'abbatit régulier. Gilles était le frère de Thibaut de Fauconpierre, un homme lige du comte de Luxembourg. Dans ce contexte, Logne fut livré au comte de Luxembourg, dans un nouveau rebondissement, contre une somme d'argent. On ne sait pas beaucoup plus de l'abbatit de Gilles.

Il convient enfin, après ce tour d'horizon, d'épingler quelques observations thématiques en guise de conclusion.

- D'abord, en ce qui concerne la vie religieuse et la ferveur des moines, il semble extrêmement difficile de se faire une idée sur la réalité du « déclin » du XIII^e siècle. Quelle base documentaire pourrait-on exploiter pour identifier les éventuels manquements des moines ? Tout au plus est-il permis de souligner que l'on observe un dynamisme certain sous plusieurs aspects. En effet, l'importance des reliques et de la tradition hagiographique durant les abbatiats de Frédéric de Stein et Henri de Gueldre, celle des confraternités tout au long de la période et l'existence d'un véritable « réseau bénédictin » liant les abbés de Stavelot-Malmedy, Prüm ou encore Saint-Trond autour de personnages-clef comme Frédéric de Stein ou Guillaume de Ryckel, sont des indices plaidant contre l'hypothèse d'un déclin total de la discipline ou de la ferveur.

Les abbés présentés ci-dessus n'apparaissent jamais comme des parfaits incapables. Leurs abbatiats ne sont jamais juste bons ou mauvais mais toujours en nuances.

- Au niveau politique, il convient d'observer le recul assez net de l'influence impériale, qui était encore prédominante au XII^e siècle. Dans le contexte de la Querelle du Sacerdoce et de l'Empire et puis de l'Interregnum, la papauté représentée par des personnages aussi dynamiques qu'Innocent III et Honorius III gardait indiscutablement la main sur l'abbaye ardennaise, alors que l'Empire perdait tout contrôle. Une autre constante est l'importance de Logne, tiraillé tout au long du siècle entre Luxembourg, Stavelot-Malmedy et Liège.

- Dans ce contexte, les institutions de l'abbaye ont connu des évolutions essentielles. On doit souligner l'autonomisation des communautés autour du doyen, annonçant l'émergence du clergé comme État à part entière. J'ai cherché à démontrer ailleurs que, face aux paysans, l'abbé était de moins en moins un seigneur immuniste encadrant une *familia* et de plus en plus un seigneur hautain⁴⁰. Cette évolution complexe résulta de la confrontation avec les nouvelles formes des pouvoirs laïcs et la fin du système domanial post-carolingien. Elle eut d'importantes conséquences au niveau politique parce qu'elle entraîna le glissement d'une abbaye d'Empire à une véritable principauté. Dans cette évolution, les abbés capitalisèrent sur les acquis passés comme l'immunité ou le statut de prince d'Empire mais également sur les innovations et évolutions institutionnelles du XIII^e siècle (par exemple le *Privilegium in favorem principum ecclesiasticorum* de 1220, transcrit dans le *Liber sancti Remacli*, ou le *Statutum in favorem principum* de 1231).

- Parallèlement, on observe des changements substantiels dans la gestion matérielle de l'abbaye⁴¹ : abandon du manse comme unité de tenure au début du XIII^e siècle ; abandon du terme *familia* comme groupe de tous les dépendants ; apparition du bail à ferme, remplaçant les cessions à cens à perpétuité dans le dernier quart du siècle sous l'influence des villes rhénanes, de l'Église de Liège et/ou de Guillaume de Ryckel ; affermage systématique des réserves au début du XIV^e siècle. Il est important de souligner avec force que toutes ces évolutions se firent sans qu'il ne soit possible d'identifier une vraie crise économique à Stavelot-Malmedy avant le début du XIV^e siècle. Ces évolutions peuvent être interprétées comme des adaptations à un contexte économique changeant, non comme les tentatives de redressement désespérées d'une institution agonisante.

De manière générale, aucun indice ne témoigne d'une période qui pourrait être décrite comme un simple moment de déclin. Certes, d'importants changements politiques, institutionnels et économiques ébranlèrent l'abbaye mais les abbés et les moines du XIII^e siècle réagirent activement à ce monde en transformation. François Baix avait sans doute vu juste en incorporant le XIII^e siècle à ce qu'il appelait la « période de transition préparant la principauté », tant les évolutions observées précédemment sont essentielles pour comprendre le passage d'une abbaye bénédictine d'Empire à une principauté du bas Moyen Âge. Par contre, faut-il partager l'idée que cela se fit nécessairement au détriment du projet spirituel de l'abbaye, par un écrasement du religieux par le politique ? Lorsque dom Philibert Schmitz regrettait qu'au XIII^e siècle « très fréquemment, l'abbé est imposé du dehors et ce sont des raisons de politique ou de famille qui ont déterminé son choix »⁴², n'oublie-t-il pas qu'il n'en allait pas autrement au temps de Poppon ?

Notes

- ¹ F. BAIX, *Étude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmedy*, t. 1 (*L'abbaye royale et bénédictine ; des origines à l'avènement de S. Poppon*), Paris - Charleroi, 1924.
- ² « L'orgueil de Stavelot est Wibald (1130-1158). Son abbatiat nous apparaît comme le point culminant d'un régime théocratique instauré à la frontière de la Belgique orientale. Il appartient à la période des Annales de Stavelot-Malmedy (*sic*), que nous appellerions volontiers la période de transition (XI^e-XIII^e siècle), inaugurée brillamment par le gouvernement de S. Poppon (1021-1048). Période de transition ou d'évolution dans un organisme chez qui la vitalité s'accuse d'abord, avant tout, malgré d'incontestables variétés, semblable à celle de ces abbayes du Moyen Âge établies sur le sol belge. Mais, ici, lorsque, au XII^e siècle, la vie religieuse fut éclipsée par la vie politique, l'intérêt rebondit sur des institutions et des coutumes tout à fait originales. » (F. BAIX, *op. cit.*, p. 5).
- ³ Voir l'extrait dans la note précédente.
- ⁴ F.-A. VILLERS, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*, t. 1, Liège, 1878, p. 145-159.
- ⁵ U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 2 (*Province de Liège*), Maredsous, 1928, p. 86-88.
- ⁶ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 2, Bruxelles, 1930, p. XI-XIII.
- ⁷ M. MARGUE, *Ermesinde, comtesse de Luxembourg. Questions nouvelles pour une interprétation de son règne*, dans : M. MARGUE (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg. Études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIII^e siècle*, Luxembourg, 1994, p. 181-210.
- ⁸ Ph. GEORGE, *Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans : *Bulletin de la commission royale d'histoire*, vol. 161, 1995, p. 105-169.
- ⁹ Voir, dans le présent volume, la contribution de Benoît Van den Bossche, avec

toute la bibliographie.

- ¹⁰ Compte-rendu paru dans : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 7/4, 1952, p. 533.
- ¹¹ Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de saint Benoît*, t. 3 (*Histoire externe I. Du concordat de Worms au concile de Trente*), Maredsous, 1948, p. 3-5.
- ¹² U. BERLIÈRE, *Le recrutement dans les monastères bénédictins aux XIII^e et XIV^e siècles*, Bruxelles, 1924.
- ¹³ U. BERLIÈRE, *Honorius III et les monastères bénédictins. 1216-1227*, dans : *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 2/2, 1923, p. 241-245.
- ¹⁴ H. PIRENNE, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII^e siècle*, Bruxelles, 1896, p. I-V.
- ¹⁵ Ph. SCHMITZ, *op. cit.*, p. 9-10.
- ¹⁶ H. PIRENNE, *op. cit.*, p. XVII-XVIII.
- ¹⁷ « Het is ons gebleken dat de Sint-Baafsabdij de eerste gevolgen van deze crisis [de crisis van het domaniaal uitbatingregime], welke zich laten voelen in het begin van de XIII^e eeuw, tijdelijk heeft kunnen overwinnen. De abdij heeft zich kunnen aanpassen, gedeeltelijk wegens de grote mogelijkheden die haar geboden werden door de ontginning en de uitbating van haar Zeeuws- en Noord-Vlaamse bezittingen. Ze heeft de rechtstreekste uitbating van de reserve op zeer talrijke van haar domeinen tot op het einde van de XIII^e eeuw kunnen handhaven. De grote crisis breekt voor de Sint-Baafsabdij slechts aan op het einde van de XIII^e en in het begin van de XIV^e eeuw. Pas op dat ogenblik zijn eigenlijke structurele wijzigingen in het abtjdomen op algemene schaal doorgevoerd, waarin de huurpacht trouwens een zeer grote rol heeft gespeeld. » (A. VERHULST, *De Sint-Baafsabdij te Gent en haar grondbezit (VII^e-XIV^e eeuw)*, Bruxelles, 1958, p. 592).
- ¹⁸ H. PLATELLE, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand des origines à 1340*, Paris, 1962, pp. 212-214 et 222-223.
- ¹⁹ Ph. RACINET, *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles). De la Flandre au Berry et comparaisons méridionales*, Arras, 1997. On verra également sa contribution au présent volume.
- ²⁰ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*
- ²¹ ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, n° 316 et ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Principauté de Stavelot*, n° 841.
- ²² FRANÇOIS LAURENT, *Summa diversarum totius abbatiae [Stabulensis et Malmundariensis] rerum capita complectens*, ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, n° 542.
- ²³ Voir la contribution de Bernard Lambotte au présent ouvrage.
- ²⁴ C'est assurément un des plus grands manquements de ce colloque que de n'avoir pas fait le point sur la question. On consultera P. HOFFSUMMER, A. BODSON-HOFFSUMMER, B. WERY, *Naissance, transformation et abandon de trois places-fortes des environs de Liège : Chèvremont, Franchimont et Logne*, dans : *Château Gajillard*, 13, 1987, p. 68-71 et le plan, p. 79 et B. WERY, *Logne*, dans : *Stavelot, Wellin, Logne. Une abbaye et ses domaines*, Marche-en-Famenne, 1997, p. 99-111.
- ²⁵ Concernant Wibald, on se rapportera à A. LEMEUNIER (dir.), *D'or et de parchemin. Wibald de Stavelot, abbé d'Empire (+1158)*, Stavelot, 2009 et A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER (dir.), *D'or et de Parchemin. Wibald en questions : un grand abbé lotharingien du XII^e siècle*, Stavelot, 2009.
- ²⁶ Ces observations sont basées sur les sources énumérées dans le point 2 (principalement le *recueil de chartes* de J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*). Pour suivre la réflexion critique de manière plus approfondie, voir N. SCHROEDER, *Terra familiaque Remacli. Études sur le milieu social et matériel de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, VII^e-XIV^e siècle*, Thèse de doctorat ULB, 2012, p. 121-138 (publication prévue dans la collection des *Mémoires de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*).
- ²⁷ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 293.
- ²⁸ Voir J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 299.

²⁹ Voir W. REICHERT, *Landesherrschaft zwischen Reich und Frankreich. Verfassung, Wirtschaft und Territorialpolitik in der Grafschaft Luxemburg von der Mitte des 13. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, vol. 1, Trèves, 1993, p. 547-567 et N. SCHROEDER, *op. cit.*, p. 228-235.

³⁰ Voir la contribution de Michel Margue au présent volume. On se rapportera également utilement à M. MARGUE, *op. cit.* et N. SCHROEDER, *Imperial Abbacy meets French Lordship: Stavelot-Malmedy and the County of Luxembourg under Thibaut of Bar and Ermesinde (1197-1247)*, dans : J. DIEHL, T. SNIJDERS et S. VANDERPUTTEN (éd.), *Medieval Liège at the Crossroads of Europe*, Turnhout, à paraître.

³¹ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 306.

³² J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 309.

³³ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 310.

³⁴ Edition par I. SCHWAB, *Das Prümer Urbar*, Düsseldorf, 1983.

³⁵ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 332.

³⁶ H. PIRENNE, *op. cit.* et P. HOPPENBROUWERS, *An abbot's most worldly concerns. Transfers of land and the land market in the notebook of William of Ryckel (c. 1250-c. 1270)*, dans : B. VAN BAVEL et P. HOPPENBROUWERS (éd.), *Landholding and land transfer in the North Sea area (late Middle Ages-19th century)*, Turnhout, 2004, p. 101-127.

³⁷ Guillaume aurait été envoyé à Stavelot-Malmedy par le pape pour mettre fin à un conflit avec l'avoué. Cette information nous est apportée par François Laurent : *Innocentius Papa [...] mandavit Guilhelme de Rickel, Abbati Trudonensi, quatenus causam eiusmodi cognosceret, et auctoritas apostolica iustitiam faceret* (FRANÇOIS LAURENT, *Summa op. cit.*, f° 162 r° et v°).

³⁸ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 353. Pour plus de détails, voir la contribution de Jean-Louis Kupper dans ce volume.

³⁹ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 355.

⁴⁰ N. SCHROEDER, *Terra familiaque op. cit.*, p. 204-236 et *Idem, Imperial abbacy meets french lordship op. cit.*, à paraître.

⁴¹ Voir N. SCHROEDER, *Terra familiaque op. cit.*, p. 290-316.

⁴² Citation complète et référence en note 11.

L'évêque de Liège, abbé de Stavelot au XIII^e siècle

Jean-Louis Kupper

Si on nous demandait : « Quand les princes-évêques de Liège sont-ils devenus, simultanément et traditionnellement, princes-abbés de Stavelot et Malmedy ? », nous répondrions, sans hésitation : « Depuis 1576, date à laquelle les moines de ce monastère proposèrent la charge abbatiale au prince-évêque de Liège Gérard de Groesbeeck¹ ». Nous ajouterions : « Cette association (déjà rencontrée, sans lendemain, vers le milieu du XIII^e siècle) fut maintenue sous le règne des deux successeurs de Gérard, issus de la maison de Bavière : Ernest et Ferdinand, à savoir jusqu'en 1650 »².

Il n'est donc légitime de parler d'une union systématique du siège épiscopal liégeois et du siège abbatial ardennais que pour les années 1576-1650, à savoir durant soixante-quatorze ans, tout au plus.

Comme nous venons de le dire, une situation similaire, quoique fort différente de par son contexte, exista plus fugitivement dans le courant du XIII^e siècle : vingt-sept années durant, sous les pontificats d'Henri de Gueldre et de Jean d'Enghien.

Conformément au programme de ce colloque et à la logique des événements, c'est uniquement de ce quart de siècle du XIII^e siècle dont nous allons parler.

Les sources de l'histoire de l'abbaye de Stavelot ne sont pas fort nombreuses ; du moins pour ce qui est du domaine précis que nous parcourons aujourd'hui. En dehors de quelques actes provenant des cartulaires de l'abbaye³ et des registres pontificaux romains⁴, on dispose du témoignage de deux sources narratives médiévales, relativement tardives : la Chronique du chanoine liégeois Jean de Hocsem, rédigée aux alentours de 1340⁵ et la Chronique liégeoise de 1402 compilée au début du XV^e siècle⁶. Or, nous constaterons plus loin que ces deux derniers textes narratifs nous apportent des informations non seulement très succinctes – ce qui n'est point préoccupant – mais également inexactes – ce qui l'est davantage.

Dans ces conditions, il ne nous a pas semblé téméraire de prendre en compte un document inédit qu'on aurait tendance à traiter avec mépris : la Somme des événements divers survenus à l'abbaye de Stavelot et Malmedy, rédigée dans la première moitié du XVII^e siècle par le prieur de Malmedy François Laurent⁷. La démarche va s'avérer payante : la lecture attentive de cette chronique latine tardive – et même très tardive – indique qu'on n'est pas ici en présence d'une simple compilation de textes déjà connus⁸ mais, bien au contraire, devant des témoignages précis et exacts provenant, à ce qu'il nous semble, de sources qui furent rédigées au XIII^e siècle et dont nous avons perdu la version primitive : des épaves, en somme, dont la récupération et l'exploitation se révéleront fructueuses.

À elle seule, convenons-en, la précision dans la relation des faits n'est pas gage de véracité : tel chroniqueur peut avoir l'esprit inventif et vouloir séduire son lecteur par des détails imaginaires. En revanche, si les informations qu'il nous donne s'intègrent bien dans les autres données et dans le contexte contemporain des faits, cela peut signifier que l'on se trouve en présence d'un témoignage de qualité qui nous est indirectement parvenu.

De l'évêque de Liège Henri III de Gueldre, qui occupa le siège de saint Lambert de l'année 1247 jusqu'en 1274, on pourrait, de manière succincte, brosser le portrait que voici⁹ :

Celle d'un prélat autoritaire, vigoureux – dans tous les domaines que peut comporter la vigueur masculine¹⁰ – et batailleur, qui répliqua, non sans panache, à toutes les formes d'opposition à son autorité et, particulièrement, à la résistance de la bourgeoisie de ses villes, la cité de Liège en premier lieu.

L'image aussi d'un partisan convaincu du pape Innocent IV (1243-1254) et, par voie de conséquence, celle d'un adversaire de l'empereur Frédéric II (1212-1250), frappé d'excommunication et déposé par le souverain pontife depuis 1245.

Au milieu du XIII^e siècle, au terme d'un revirement spectaculaire, inimaginable quelques dizaines d'années plus tôt, l'Église impériale liégeoise – la vénérable *Reichskirche* – était devenue une Église pontificale : une forteresse romaine¹¹.

Henri de Gueldre était issu d'un puissant lignage de l'ancien duché de Basse-Lotharingie¹². Monté sur le siège épiscopal de Liège en septembre 1247, il conservera, jusqu'en 1260, le titre d'« élu » ou évêque non-consacré. Ce retard, plutôt surprenant chez un fervent partisan du pape, duquel on attendrait et de la rigueur et de l'exemplarité spirituelles, eut pour origine une décision, plus surprenante encore, du pape Innocent IV lui-même. Ce dernier, par une bulle datée du 15 novembre 1247 (deux mois seulement après l'élection d'Henri de Gueldre à Liège), évoquant « la nécessité du temps » et la « défense des intérêts de l'Église d'Allemagne », accordait à l'« élu » Henri l'« indulgence » de ne pas recevoir les ordres sacrés, sauf décision expresse du souverain pontife¹³.

L'année suivante, Innocent IV mettait à la disposition du prélat liégeois tous les subsides récoltés dans le diocèse mosan en vue de la « croisade » – tel fut bien le mot alors utilisé – dirigée contre l'empereur Frédéric II¹⁴ et autorisait l'« élu » à percevoir, tout d'abord pendant un an, puis pendant deux ans, les revenus des bénéfices ecclésiastiques à sa collation qui deviendraient vacants¹⁵. Nous le voyons fort bien : toutes les ressources financières disponibles furent alors mobilisées en vue de mener la « guerre sainte » contre « l'Antéchrist » et ses suppôts.

Le 3 octobre de l'année 1247, à l'initiative du légat pontifical Pierre Capocci¹⁶, le comte Guillaume de Hollande, cousin germain d'Henri de Gueldre, avait été élu roi des Romains contre l'empereur Frédéric¹⁷.

Afin que le nouvel « anti-roi » disposât de l'indispensable légitimité et du prestige nécessaire pour affronter son impérial adversaire, il était indispensable qu'il fût sacré et couronné roi de Germanie à Aix-la-Chapelle, dans l'église Notre-Dame, sur le trône même de Charlemagne¹⁸.

Six mois durant, Guillaume de Hollande assiégea donc la prestigieuse cité restée fidèle à Frédéric II. Après la chute de la ville, Guillaume s'empressa de ceindre la couronne d'Allemagne, le 1^{er} novembre 1248, une longue année après son élection¹⁹.

Ce jour-là, l'« élu » de Liège Henri de Gueldre était présent à Aix. Or, ce fut précisément dans la foulée des cérémonies du couronnement que l'abbé Nicolas de Stavelot fut déposé puis remplacé, séance tenante, par l'« élu » Henri de Liège. Cette information précise, notons-le, provient de la Somme de François Laurent dont, tout à l'heure, nous relevons tant la tardiveté que le grand intérêt. Le texte dit textuellement ceci : l'abbé Nicolas fut alors « privé de sa dignité abbatiale parce que, selon toute apparence, il adhérait au parti de l'empereur Frédéric » ; aussi bien l'« élu » de Liège Henri de Gueldre fut-il « déclaré protecteur du monastère de Stavelot »²⁰. Ce témoignage retranscrit au XVII^e siècle est confirmé par des sources, incomparablement plus sûres, rédigées au moment des faits. Ces sources diplomatiques attestent en effet que l'abbé Nicolas était toujours en fonction au cours de l'année 1247²¹ et qu'il fut remplacé par l'« élu » de Liège dès le mois d'octobre 1251, date à laquelle ce dernier porte le titre d'« administrateur » du monastère stavelotain²². Nous apprenons également, par une bulle d'Innocent IV délivrée en 1252, que l'abbé Nicolas de Stavelot avait précédemment « résigné » sa dignité ecclésiastique²³.

Dès lors, la trame des événements apparaît en pleine clarté. L'investiture de l'« élu » de Liège comme « administrateur » ou chef temporel du monastère de Stavelot et Malmedy, dans le prolongement du cérémonial de sacre et de couronnement de Guillaume de Hollande, à Aix-la-Chapelle, fut, dans l'esprit du nouveau roi et de ses partisans, parfaitement conforme au droit canon et au « droit de l'Empire » : l'empereur Frédéric II étant excommunié et déposé, Guillaume de Hollande, devenu son successeur légitime, pouvait légalement disposer de ce qui désormais lui appartenait en propre : l'abbaye royale de Stavelot et Malmedy²⁴. En conséquence l'abbé Nicolas, fort suspect de sympathies envers l'empereur déchu, fut poussé à la résignation de sa charge au profit de l'« élu » Henri de Liège. Il est vraisemblable que la succession de l'abbaye ardennaise ait alors été entérinée par le légat pontifical Pierre Capocci qui était présent à Aix. Relevons que la mainmise de l'« élu » de Liège sur Stavelot et Malmedy coïncide chronologiquement avec l'installation, sur le siège abbatial de Saint-Trond en Hesbaye, de Guillaume de Ryckel, « secrétaire » ou « chapelain » du nouveau roi d'Allemagne Guillaume de Hollande²⁵. C'est donc bien d'un vrai programme politique dont il est ici question.

Tout s'était donc passé conformément à la logique de la « croisade » lancée par le pape contre Frédéric II. En

s'emparent de la riche abbaye de Stavelot et Malmedy, l'élue de Liège développait sensiblement ses moyens économiques. Le pragmatisme politique du pape Innocent IV, bien connu par ailleurs, se manifestait ici sans complexe²⁶.

En dehors de l'accroissement des revenus d'Henri de Gueldre, l'acquisition de Stavelot et, en particulier, de la forteresse abbatiale de Logne, apparaissait, sur le « terrain ardennais » comme un atout particulièrement précieux. Le domaine stavelotain formait comme un glacis protégeant le cœur de la principauté liégeoise contre d'éventuelles attaques provenant du comté de Luxembourg²⁷. C'est que le prince luxembourgeois, Henri le Blondel (1247-1281) demeurait dans la région un des principaux fidèles de l'empereur Frédéric II²⁸. Il est très significatif de ce point de vue qu'en 1249 un violent conflit ait éclaté entre le prince-élu de Liège et la maison de Luxembourg. Ce conflit eut pour objet l'avouerie – entendez : la protection temporelle – exercée sur l'abbaye stavelotaine et son patrimoine par Gérard de Durbuy, frère du comte de Luxembourg Henri le Blondel²⁹. En réalité, l'élue Henri de Gueldre, « administrateur » de Stavelot, supportait fort mal qu'autre que lui exerçât une quelconque autorité sur les terres de son monastère, d'autant que ce « protecteur » tenait alors le parti de Frédéric II³⁰.

De tous les faits que nous venons de reconstituer et d'expliquer la Chronique de Jean de Hocsem et la Chronique liégeoise de 1402 donnent, l'une et l'autre, une version étriquée et, qui plus est, incohérente, tant du point de vue de la trame des événements que du point de vue de leur chronologie³¹. Cela revient à dire que, dans le cas présent tout comme précédemment, le témoignage tardif de François Laurent, confirmé par la documentation diplomatique contemporaine des faits, apparaît comme la version la plus sûre.

L'évêque de Liège Henri de Gueldre – nous parlerons désormais de l'évêque car il avait reçu finalement la consécration en 1260³² – sera déposé par le pape Grégoire X, au concile de Lyon, en 1274³³.

Son successeur, désigné quelques jours plus tard, fut l'évêque de Tournai Jean d'Enghien qui se vit simultanément confier par le pape la charge abbatiale de Stavelot et Malmedy³⁴. Un an plus tard, en 1275, le nouvel évêque de Liège résignait la dignité stavelotaine au profit du moine Hildebald, doyen de ce même monastère³⁵. Il semble bien que la charge d'abbé de

Stavelot ait alors paru trop lourde et trop encombrante – donc superflue – au très pieux et très subtil théologien qu'était Jean d'Enghien.

À cette date, il est vrai, – nous sommes arrivés aux alentours de 1275 – la situation politico-religieuse de l'Empire germanique avait sensiblement évolué. Depuis un quart de siècle, déjà, l'empereur excommunié, Frédéric II, le « second Néron », avait rejoint son maître : le Diable. Le roi Guillaume de Hollande était décédé peu après, en 1256, les armes à la main, alors qu'il s'efforçait de mater une révolte des Frisons.

Rodolphe de Habsbourg occupait depuis peu le trône d'Allemagne. Or son avènement, en 1273, avait mis fin au Grand Interrègne, c'est-à-dire à la période d'anarchie et de violence qui avait succédé aux décès successifs de Frédéric II et de Guillaume de Hollande. L'avènement de Rodolphe avait également mis un terme à la rivalité implacable qui opposait, depuis deux siècles, le Sacerdoce et l'Empire³⁶.

Dans nos régions, l'évêque Henri de Gueldre semble bien avoir été une des principales victimes de ces revirements politiques majeurs. De l'évêque-élu et guerrier qui, du temps d'Innocent IV, avait combattu les partisans de l'empereur excommunié on ne voyait plus, en ces temps de pacification et de réconciliation, que la débauche et la lubricité, fort relative mais intolérable désormais aux yeux de la sainte Église romaine. L'évêque de Liège n'avait plus sa place dans cette nouvelle configuration. On le lui fit bien voir.

Pour ne pas avoir compris que le réalisme politique et le pragmatisme de feu le pape Innocent IV n'étaient plus à l'ordre du jour, l'évêque-abbé Henri de Gueldre fut donc « invité » à remettre son anneau épiscopal au pape Grégoire X³⁷.

Il n'est pas lieu de se faire le moindre souci pour le devenir du prélat déchu : il se reconvertira dans une activité très lucrative et tout à fait conforme à son amour des armes et à son tempérament brutal : Henri de Gueldre rejoindra le *Raubrittertum*, le grand banditisme en quelque sorte, et à ses heures deviendra « chevalier brigand »³⁸.

Il décédera obscurément en novembre 1285³⁹.

De cette brève contribution nous tirerons quatre conclusions.

1) Confrontée à des chroniques du milieu du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle la Somme de François Laurent, rédigée au XVII^e siècle, s'impose par sa supériorité. Du point de vue de la critique historique la « date » d'un texte ne fait pas uniquement référence à la source dans son ensemble mais également à toutes ses composantes. Chaque document est susceptible d'être l'assemblage d'éléments consignés à des époques différentes.

2) Le pontificat d'Innocent IV se caractérise par son étonnant pragmatisme : une *Realpolitik* dotée d'une redoutable efficacité. Il apparaît donc que Nicolas Machiavel n'est pas le premier maillon d'une chaîne. Il est le théoricien génial d'une pratique politique qui remonte à la nuit des temps et à laquelle il a simplement donné son nom. Il en fut de même, un siècle après Machiavel, pour le jésuite et casuiste Antoine Escobar qui soutenait l'idée que la pureté d'une intention justifiait toute action contraire à la morale et aux préceptes religieux. La politologie historique aurait bien tort de se départir de la préhistoire du machiavélisme et de l'« escobarisme ».

3) Le rôle de l'élu Henri de Gueldre sur l'échiquier politico-religieux de l'Allemagne au milieu du XIII^e siècle fait, à lui seul, apparaître avec clarté le bouleversement politique majeur qui affecte à ce moment-là les fondements même de l'État germanique tel qu'il exista sous les empereurs des maisons de Saxe et de Franconie et sous le règne des premiers représentants de la maison de Souabe, particulièrement Frédéric I^{er} Barberousse (1152-1190), grand-père de Frédéric II. En quelques dizaines d'années l'Église impériale a littéralement glissé sous l'emprise de la papauté : elle est devenue une Église pontificale. Un des principaux soubassements de l'État germanique s'effondrait.

4) Dans l'histoire du monachisme bénédictin, le XIII^e siècle n'a pas bonne réputation. Les abbés de ce temps, peut-on lire sous une plume autorisée, étaient des sortes de « prélats féodaux », des « hommes d'affaires, types de chevaliers, prélats de cour seigneurs plus que religieux, emportés véritablement, par les nécessités séculières de leur charge, dans une voie étrangère à leur vocation »⁴⁰. Ce jugement sévère, voire désabusé, appelle l'un ou l'autre correctif. Certes, Henri de Gueldre, « proviseur » du monastère de Stavelot et Malmédy, semble correspondre fidèlement au portrait qui nous est ici proposé. Encore ne faudrait-il pas oublier que, tout d'abord, l'élu de Liège fut constamment soutenu par le pape

Innocent IV – opportunisme politique obligeait – et qu'ensuite le monastère ardennais ne semble pas avoir eu des raisons de se plaindre d'un abbé-chevalier, un « homme de la situation » qui fut en mesure de défendre avec efficacité ses intérêts temporels, particulièrement contre la boulimie du comte de Luxembourg. Mieux encore : l'impression s'impose et persiste que sous l'abbatiat de l'évêque Henri III de Liège, l'abbaye stavelotaine connut une ère de relative prospérité⁴¹.

Notes

¹ Prince-évêque de Liège de 1564 à 1580.

² Ernest, prince-évêque de 1581 à 1612 ; Ferdinand, prince-évêque de 1612 à 1650. – Guillaume de Bavière, neveu du précédent, abbé de Stavelot de 1650 à 1657, ne fut pas évêque de Liège. Cf. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 2 (*Province de Liège*), Maredsous, 1928, p. 95-98.

³ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. 2, Bruxelles, 1930.

⁴ E. BERGER, *Les registres d'Innocent IV*, t. 1-3, Paris, 1884-1897.

⁵ JEAN de HOCSEM, *Chronicon*, G. KURTH (éd.), Bruxelles, 1927.

⁶ *La chronique liégeoise de 1402*, E. BACHA (éd.), Bruxelles, 1900.

⁷ FRANÇOIS LAURENT, *Summa diversarum totius abbatiae [Stabulensis et Malmundariensis] rerum capita complectens*, ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Abbaye de Stavelot-Malmédy*, n° 542. – Prieur du monastère de Malmédy, François Laurent décéda en 1650. Cf. note suivante.

⁸ Comme le pensait J. HALKIN, *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, dans : *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 5^e série, t. 7, 1897, p. 242, n° 7. – Cf. ci-dessous note 20.

⁹ Sur ce personnage, voir notamment : E. de MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 3, Bruxelles, 1945, p. 148-157 ; J. LEJEUNE, *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles)*, Liège, 1948, pp. 50, 81-83 et 315-316 ; P. de SPIEGELER, *Henri de Gueldre*, dans : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 23, Paris, 1990, col. 1142-1143 ; A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles : étude de politologie historique*, Genève, 1998, p. 143-154.

¹⁰ J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 82 et note 17 ; A. MARCHANDISSE, *op. cit.*, p. 151 et note 228, p. 289-293.

¹¹ Comme l'a très bien perçu J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 49-52.

¹² Il était le fils du comte Gérard IV de Gueldre (†1229), le frère du comte Otton II (†1271) et, par sa mère, le cousin germain du roi Guillaume de Hollande et du duc Henri III de Brabant (†1261). Le comté de Gueldre occupait une partie de l'espace compris entre la Basse-Meuse et le Bas-Rhin, d'une part, et le Zuiderzee, de l'autre.

¹³ *Cum ad negotiorum promotionem, que in Alamannie partibus Ecclesie imminere noscitur [...] quod nullus te ad suscipiendum aliquem ordinem sacrum sine speciali mandato nostro plenam faciente de hac indulgentia mentionem, etiam si de recipiendis ordinibus prestiteris iuramentum, cogere valeat* (E. REUSENS,

dans : *Anallectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 25, 1895, n° 62, p. 203-204 = E. BERGER, *Registres d'Innocent IV*, t. 1, Paris, 1881, n° 3460, p. 520 = G.-H. PERTZ et C. RODENBERG, *Epistolae saeculi XIII. e regestis pontificum romanorum selectae*, t. 2, Berlin, 1887, n° 452, p. 325-326 – Par une bulle de l'année précédente, le pape Innocent IV avait ordonné au prédécesseur d'Henri de Gueldre, l'évêque de Liège Robert de Thourotte, de contraindre les archidiacres, chanoines et titulaires de bénéfices dans la cité et le diocèse de Liège à recevoir les ordres sacrés : la rigueur canonique du souverain pontife était donc remarquablement élastique ! E. REUSENS, *op. cit.*, n°55, p. 199 = E. BERGER, *op. cit.*, t. 1, n° 2137, p. 318 (10 octobre 1246). – De l'élu Henri de Gueldre, son contemporain le chroniqueur Gilles d'Orval écrivait avec lucidité : *episcopatum rexerit adolescens et inconsecratus, et quod ecclesie Romane filius et fautor extiterit fidelissimus* (GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, I. HELLER (éd.), dans : *MGH Scriptores*, 25 (*Gesta saec. XIII*), Hanovre, 1880, lib. III, chap. 107, p. 129).

¹⁴ E. REUSENS, *op. cit.*, n° 67, p. 206-207 = E. BERGER, *op. cit.*, t. 1, n° 3842, p. 582 = G.-H. PERTZ et C. RODENBERG, *op. cit.*, t. 2, n° 547, p. 385-386 (29 avril 1248).

¹⁵ La mesure concerne, dans un premier temps, les trois années à venir, puis, dans un second temps, les cinq années à venir ; il s'agit des bénéfices de la cité de Liège et du diocèse tout entier : E. REUSENS, *op. cit.*, n° 68, p. 207-208, n° 70, p. 209-210 = E. BERGER, *op. cit.*, t. 1, n° 3848, p. 583 ; t. 2, n° 4254, p. 26 = G.-H. PERTZ et C. RODENBERG, *op. cit.*, t. 2, n° 549, p. 387 ; n° 624, p. 444 (4 mai 1248 et 22 décembre 1248).

¹⁶ Ce personnage, issu de la grande aristocratie romaine, était cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre. En mars 1247 il avait été nommé légat à latere en Allemagne en vue de prêcher la croisade contre l'empereur Frédéric II et de régler la succession de l'« anti-roi » de Germanie Henri Raspe († 16 février 1247). Capocci, dont la mission prit fin en novembre 1248, contribua, par la vigueur de son action politique et religieuse, à renforcer l'emprise pontificale au Nord des Alpes. Cf. A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Capocci, Pietro*, dans : *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 18, Rome, 1975, p. 604-608.

¹⁷ J.-F. BÖHMER, J. FICKER et E. WINKELMANN, *Regesta imperii*, t. 5 (1198-1272), Innsbruck, 1881-1901, n° 7885e, p. 918-921. Dans le diplôme qu'il octroie le 9 janvier 1252 à la cité de Liège, le roi Guillaume mentionne Henri de Gueldre : *carissimus et fidelis noster Henricus Dei gracia Leodiensis electus, noster consanguineus* (D. HÄGERMANN et J. G. KRUISHEER (éd.), *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 18/1 (*Wilhelmi de Hollandia*), Hanovre, 1989, n° 168, p. 221-222).

¹⁸ La coutume remontait au couronnement royal d'Otton I^{er} en 936 : Cf. L. FALKENSTEIN, *Otto III. und Aachen*, Hanovre, 1998, p. 21-26.

¹⁹ J.-F. BÖHMER, J. FICKER et E. WINKELMANN, *op. cit.*, n° 4934a, p. 930. – La liste des princes présents, dans laquelle apparaissent notamment l'élu de Liège Henri de Gueldre, figure dans un diplôme du roi Guillaume daté du 18 octobre 1248 (*Ibid.*, n° 4932, p. 929 = D. HÄGERMANN et J. G. KRUISHEER (éd.), *MGH DD Wilhelmi de Hollandia*, *op. cit.*, n° 45, p. 78-80). – Il semble que le 27 octobre 1248, le roi Guillaume et le légat pontifical se soient rendus à Liège et qu'ils aient accordé des privilèges en faveur de l'abbaye de Saint-Laurent. L'information provient également d'une source tardive, *l'Historia monasterii sancti Laurentii Leodiensis*, E. MARTÈNE (éd.), *Amplissima collectio*, t. 4, Paris, 1729, col. 1102-1103, compilation du XV^e siècle dont l'intérêt et la valeur, qui ne nous paraissent pas négligeables, mériteraient une enquête plus approfondie. On se trouverait ici dans un cas de figure comparable à celui de la *Summa* de François Laurent. Sur cette *Histoire de Saint-Laurent*, dont l'auteur est le moine Adrien d'Oudenbosch, cf. S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen-Âge*, Bruxelles, 1903, p. 625-626. Voir également J.-F. BÖHMER, J. FICKER et E. WINKELMANN, *op. cit.*, n° 4932b, p. 929-930.

²⁰ [*Nicolaus*] in *Conventu Aquisgranensi, anno secundo administrationis suis, quando videlicet Wilhelmus Hollandiae Comes in Regem Alemanniae fuit coronatus, dignitate Abbatialis fuit privatus, quia forsans Frederici Imperatoris partibus adhaeserat [...]. Henricus Gueldrensis anno 1248, deposito Nicolao,*

fuit provisionaliter in Conventu Aquisgranensi declaratus Monasterii Stabulensis Commendatarius, donec decennio post, ipse Sacerdos et Episcopus Leodiensis consecratus, in Administratorem a Conventu fuit canonice postulatus. FRANÇOIS LAURENT, *Summa op. cit.*, f° 162 r°. – Le titre de *commendatarius* attribué à l'élu de Liège par le chroniqueur doit sans doute se traduire par « commendataire », en ce sens que l'élu ne remplissait pas les obligations canoniques inhérentes à sa charge abbatiale. La nomination d'Henri de Gueldre se fit néanmoins *provisionaliter*, c'est-à-dire, selon le chroniqueur, conformément à la volonté pontificale. Notons enfin que l'auteur affirme tirer ses informations ex *Cartis Stabulensibus, Hocsemio et aliis* : les deux derniers mots revêtent ici toute leur importance.

²¹ Voir la charte de Steppon, maieur de Stavelot, où il est fait mention du *sigillum abbatis Nicolai Stabulensis* : J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 332, p. 47-48 (1247).

²² Dans un acte original du légat pontifical Hugues, cardinal de Sainte-Sabine, il est dit de l'élu de Liège qu'il gérait alors *l'administratio [monasterii Stabulensis] tanquam abbas* : J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 334, p. 49-52 (11 octobre 1251) = C. WAMPACH, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien*, t. 3, Luxembourg, 1939, n° 86, p. 85-89. – Cf. ci-dessous, note 29 et Ph. GEORGE, *La châtaine de saint Remacle de Stavelot (1263-1268) et Liège*, dans : *Bulletin de la société royale « Le Vieux Liège »*, n° 298-299 (t. 14), oct.-déc. 2002, p. 329, note 39 (liste des chartes stavelotaines mentionnant l'« administrateur » ou « proviseur » du monastère Henri de Gueldre).

²³ Dans cette bulle adressée au doyen de la collégiale de Saint-Paul à Liège, il est question de *Nicolaus quondam abbas monasterii Stabulensis Leodiensis diocesis* qui n'est plus en fonction : *dicto abbate resignante sue regimini abbacie* (E. BERGER, *op. cit.*, t. 3, n° 5840, p. 82 – 6 mai 1252).

²⁴ Le diplôme original du roi Frédéric I^{er} Barberousse, rédigé par l'abbé Wibald de Stavelot précisait, en toute clarté, que le monastère stavelotain appartenait au royaume germanique, en tant qu'alleu et de manière consubstantielle : *[ecclesie] que ad regnum nostrum pertinent et, ut ita dictum sit, nostro regno coherent, que etiam iugi et assiduo orationum suffragia nos et regnum nostrum adiuvant in temporalibus regni administrationibus nostros et labores et expensas fideliter supportant [...]. Stabulense itaque monasterium [...] cum tanquam nostrum proprium artius diligamus* (H. APPELT (éd.), *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 10/1 (*Friderici I*), Hanovre, 1975, n° 1, p. 1-3 – 9 mars 1152). L'abbé de Stavelot et Malmedy, tout comme l'évêque de Liège, appartenait au cercle très fermé de l'ordre des « princes d'Empire » (*Reichsfürsten*). Cf. J. FICKER, *Vom Reichsfürstenstande*, t. 1, Innsbruck, 1861, p. 350-351. J.-L. KUPPER, *Raoul de Zähringen, évêque de Liège, 1167-1191*, Bruxelles, 1974, p. 106-109 et note 37.

²⁵ Sur ce personnage remarquable, qui fut abbé de Saint-Trond de 1249 à 1272, cf. H. PIRENNE, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII^e siècle*, Bruxelles, 1896, p. V-XXVIII : l'intervention du roi Guillaume dans l'élection du nouvel abbé de Saint-Trond est une évidence. – Voir également S. BALAU, *op. cit.*, p. 488-489. – P. PIEYNS-RIGO, *Abbaye de Saint-Trond*, dans : *Monasticon belge*, t. 6 (*Province de Limbourg*), Liège, 1976, p. 46-47.

²⁶ Dans un article fort intéressant M. PACAUT a mis en évidence les conceptions théocratiques, les grandes qualités politiques, le pragmatisme de même que le mélange subtil de fermeté et de souplesse dans l'action de ce digne successeur du pape Innocent III : *L'autorité pontificale selon Innocent IV*, dans : *Le Moyen-Âge*, t. 66, 1960, p. 85-119.

²⁷ Dans les années qui précèdent l'installation d'Henri de Gueldre sur le siège épiscopal liégeois, des tensions existent entre le comte Thibaut et la comtesse Ermesinde de Luxembourg, d'une part, l'abbé de Stavelot et l'évêque de Liège, de l'autre, à propos du *castrum* de Logne et de la *domus* de Comblain-au-Pont, possessions du monastère stavelotain ; ces points d'appuis stratégiques

étaient situés en bordure de l'Ourthe, entre Durbuy et Liège : J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 293, p. 4-5 ; n° 316, p. 28-29 ; n° 318, p. 31 = C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 2, n° 24, p. 30-31 ; n° 204, p. 219-222 ; n° 214, p. 229-231 (mai 1209, 28 mars 1227 et 22 mars 1228). À ce propos, voir les contributions de Nicolas Schroeder et Michel Margue au présent volume.

²⁸ Le comte de Luxembourg resta, dans nos régions, un des derniers fidèles de Frédéric II. Il ne rejoignit le camp du roi Guillaume de Hollande qu'en octobre 1250, quelques semaines seulement avant le décès de l'empereur excommunié : C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 3, n° 70-72, p. 68-72 (19, 22 et 31 octobre 1250). – Cf. E. WILHELMUS, *Le règne d'Henri V le Blondel, comte de Luxembourg, 1247-1281*, mémoire de Licence dactylographié, Liège, 1974-1975, pp. 45, 140-142 et 177-181.

²⁹ Ce conflit est mentionné dans l'acte daté de 1251 du cardinal-légat Hugues de Sainte-Sabine mentionné ci-dessus note 22 (ce document est également publié par C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 3, n° 86, p. 85-89). Au cours de ce conflit le bourg de Revogne (Belgique, prov. de Namur, arr. de Dinant, comm. de Beauraing), place-forte liégeoise de grande importance stratégique, avait subi de graves préjudices. Sur Revogne et son importance au XIII^e siècle, cf. E. NEMERY, *Revogne. Ville déchue, centre vital de la Famenne liégeoise au Moyen Âge*, Bruxelles, 1967. Le monastère de Stavelot lui-même avait été pillé par le comte de Luxembourg Henri le Blondel et son frère Gérard de Durbuy, avoué de Stavelot. – FRANÇOIS LAURENT, *Summa op. cit.*, f° 162 r^o-v^o, place ce conflit à l'année 1249 et l'attaque du monastère le jour de la Sainte-Cécile, soit le 22 novembre ; le sceau de l'abbaye aurait alors été dérobé. La même source fait aussi mention de l'intervention de l'abbé de Saint-Trond Guillaume de Ryckel (voir ci-dessus note 25) à la demande du pape Innocent IV. C'est seulement deux ans plus tard, en octobre 1251, que l'arbitrage du cardinal-légat Hugues aurait donc mis un terme définitif au conflit. Ici encore, le témoignage de François Laurent, vérifié par l'acte du légat pontifical, nous paraît fondé sur des sources contemporaines des faits : nous le tenons donc pour recevable.

³⁰ FRANÇOIS LAURENT, *Summa op. cit.*, note que les frères luxembourgeois s'indignaient de ce que l'écu de Liège « administrateur » de Stavelot leur contestât les prérogatives d'avoué : *Henricus Luxemburgensis, et Gerardus de Duribus fratres Comites, pretextu quod ipse Administrator illos pro Monasterii advocatis non agnosceret, indignari ceperunt*.

³¹ Ces deux sources associent la consécration épiscopale d'Henri de Gueldre (voir note suivante) et son élection à Stavelot et placent l'une et l'autre ces événements à l'année 1258 ; rien n'est exact dans ces relations des faits : JEAN de HOCSEM, *Chronicon op. cit.*, ch. 5, p. 36. – *Chronique liégeoise op. cit.*, p. 209-210.

³² Voir la démonstration de A. MARCHANDISSE, *op. cit.*, p. 149-150 et note 217.

³³ JEAN de HOCSEM, *Chronicon op. cit.*, ch. 10, p. 58. – *Chronique liégeoise op. cit.*, p. 214-215. – Cf. K. GANZER, *Papsttum und Bistumsbesetzungen in der Zeit von Gregor IX. bis Bonifaz VIII.*, Cologne-Graz, 1968, p. 304 et note 41. – A. MARCHANDISSE, *op. cit.*, p. 150-151 et note 222 (avec mention des autres sources).

³⁴ *Gesta abbatum Trudonensium. Continuatio tertia. Quarta pars*, C. de BORMAN (éd.), t. 2, Liège, 1877, p. 215-216 (= PERTZ (éd.), dans : *MGH Scriptores*, 10 (*Annales et chronica aevi Salici. Vitae aevi Carolini et Saxonici*), Hanovre, 1852, p. 403-404) [source de la fin du XIV^e siècle]. – Sur ce personnage, issu de la noblesse du Hainaut, qui fut un théologien remarquable et qui occupait le siège épiscopal de Tournai depuis 1267, cf. notamment J. PYCKE, *Jean d'Enghien, évêque de Tournai (1267) puis de Liège (1274)*, dans : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 26, Paris, 1997, col. 1498-1501.

³⁵ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 353, p. 76-77 (7 novembre 1275).

³⁶ Voir par exemple : E. JORDAN, *L'Allemagne et l'Italie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1939, pp. 304-316 et 415-421. – H. GRUNDMANN, dans : B. GEBHARDT, *Handbuch der deutschen Geschichte*, 9^e éd., t. 1, Stuttgart, 1973, p. 470-480. – Henri de Gueldre soutiendra la candidature du successeur de Guillaume de Hollande, Richard de Cornouailles (1257-1272). Cf. A. JORIS, *La visite à Huy de*

Richard de Cornouailles, roi des Romains (29 décembre 1258), dans : *Le Moyen-Âge*, t. 64, 1958, réimprimé dans : *Idem, Villes-Affaires-Mentalités. Autour du pays mosan*, Bruxelles, 1993, p. 457-466.

³⁷ *Gesta abbatum Trudonensium op. cit.*, p. 215-216. – *Chronique liégeoise op. cit.*, p. 215.

³⁸ Sous le nom de Henri de Monfort, à savoir son « repaire » situé au sud de Roermond (Pays-Bas, prov. de Limbourg) : JEAN de HOCSEM, *Chronicon op. cit.*, ch. 12, p. 64. – Il est également mentionné comme tel dans les *Obituaires de la collégiale de Sainte-Croix à Liège* : ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Collégiale de Sainte-Croix*, n°101, f° [80] r^o, n° 102, f° 82 r^o (à la date du 7 novembre) : *Commemoratio domini Henrici de Montfort, quondam episcopi Leodiensis*. – Cf. note suivante.

³⁹ La date de son décès est mentionnée par *La chronique liégeoise de 1402 op. cit.*, p. 225 (1285) et JEAN de HOCSEM, *Chronicon op. cit.*, ch. 14, p. 73 (1283). – Il y a lieu de penser qu'ici, tout comme ailleurs, la chronologie de la première source est supérieure à celle de la seconde : voir à ce sujet les observations pertinentes d'A. JORIS, *op. cit.*, p. 465-466. – Sa commémoration figure au 7 novembre dans les *Obituaires de Sainte-Croix à Liège* et au 2 novembre dans l'*Obituaire de la cathédrale Saint-Lambert*. Cf. Ci-dessus note 38 et A. MARCHANDISSE, *op. cit.*, p. 292, note 391.

⁴⁰ Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, t. 3 (*Histoire externe I. Du concordat de Worms au concile de Trente*), Maredsous, 1948, p. 62-63.

⁴¹ Soucieux d'être complet nous mentionnerons ici le débat relatif à la datation de la chaise de saint Remacle de Stavelot. Dans l'article cité ci-dessus note 22, Ph. George propose de dater la confection de ce chef-d'œuvre, témoin d'une période d'opulence, entre 1263 et 1268, sous l'abbatit de l'évêque de Liège Henri de Gueldre qui en serait le commanditaire. La thèse n'est pas seulement séduisante : elle est également confortée par la convergence d'indices artistiques et historiques. Voir ici-même les contributions de B. Van den Bossche, de D. Kemper et de C. Bayer.

Stavelot et Brabant, Réflexions à propos d'un acte ducal (1212)

David Guillardian

L'idée d'explorer les rapports entre l'abbaye de Stavelot et le duché de Brabant au XIII^e siècle est issue de la perplexité qu'a suscitée un acte ducal datant de 1212 concernant l'abbaye¹. Dans ce bref exposé divers éléments permettant d'approcher l'acte seront présentés successivement, afin de préciser la portée de son contenu et de le resituer dans son contexte géopolitique. Ces éléments permettront de mieux cerner quels liens directs et indirects existaient à cette époque entre l'abbaye et le duché.

1. L'acte de 1212

Cet acte n'est connu que par une copie dans le cartulaire des comtes de Bar². Il a néanmoins été incorporé dans l'édition des chartes de Stavelot-Malmedy³ puis dans l'*Urkunden- und Quellenbuch*⁴.

Il s'agit d'une notice sous forme objective, scellée par le « duc de Lotharingie » Henri. Celui-ci s'interpose comme *fidejussor* pour garantir la paix conclue entre l'abbaye de Stavelot-Malmedy alliée au comte de Bar-La Roche, d'une part, et leur adversaire Thierry de Comblain avec ses *coadjutores* d'autre part. Le duc s'engage, en cas de rupture de la paix par Thierry de Comblain ou l'un de ses héritiers, à aider l'autre camp avec ses hommes et à ses frais. Concrètement, à la demande de l'abbé, du comte, voire du prévôt de celui-ci, le duc ou ses héritiers devront participer au siège du château de Comblain jusqu'à sa reddition au comte, et soutenir le comte tant que durera cette guerre.

Avant de s'interroger sur la nature et la motivation de l'intervention ducale dans ce conflit, il convient de tenir compte également d'un autre acte qui éclaire le précédent, et qui figure dans le même cartulaire des comtes de Bar, au même folio⁵. Il n'est pas daté, mais se rapporte manifestement au même conflit⁶. Il émane de l'abbé Alard⁷ et des moines de Stavelot-Malmedy qui remercient le comte de Bar et de Luxembourg d'être intervenu pour récupérer par la force (*per vestre manum justicie*) leurs droits sur la *curia* de Comblain, « perdue »

depuis plusieurs années. Ils le prient de donner, en sa qualité de seigneur et d'avoué, son accord à une paix déjà négociée et garantie.

Ce texte semble indiquer que Stavelot est parvenu à un accord avec Comblain, mais qu'il est nécessaire de convaincre le comte de Bar d'y adhérer. L'abbé insiste sur l'intervention du comte de Boulogne, proche du comte de Bar (*dilectus vester*), et sur les garanties reçues par l'abbaye (*quia de pace tenenda nobis satisfactum est et sufficientes habemus fidejussores*). L'acte ducal de 1212 doit donc selon toute vraisemblance être identifié comme un acte de confirmation émanant d'un des *fidejussores* évoqués par l'abbé.

2. Une série de questions pour commencer : Brabant ? Stavelot ? Comblain ?

Il convient à présent de s'assurer autant que possible de l'identification correcte des personnages et de la situation. En premier lieu, ce « duc de Lotharingie » est-il bien le « duc de Brabant » Henri I^{er}, bien connu à cette époque⁸ ? Sur la base de la titulature, deux autres princes doivent être pris en compte : le duc de [Haute-]Lotharingie ou Lorraine, et le duc de Limbourg. Le duc de Haute-Lotharingie, gendre de Thibaut I^{er} de Bar, serait un bon candidat mais il ne se prénomme pas Henri⁹. Quant au duc de Limbourg, Henri III (1167-1221), oncle du duc de Brabant Henri I^{er}, il porte bien le même prénom, mais la titulature de ces ducs dans leurs actes propres est généralement « duc de Limbourg et marquis d'Arlon » à cette époque¹⁰. Il est donc plus que vraisemblable que le duc de Lotharingie qui apparaît en 1212 est bien Henri I^{er} « duc de Brabant ».

Dans ce cas, existe-t-il des liens perceptibles dans des sources narratives ou diplomatiques entre Stavelot et le Brabant à cette époque ? Les sources narratives brabançonnes les plus anciennes¹¹ mentionnent à peine l'abbaye : soit pour évoquer les Normands¹², soit dans le contexte de la bataille de Woeringen en 1288 (*uten lande van Staveloe*)¹³. De même, dans

les sources diplomatiques, sur les 275 actes destinés à Stavelot avant 1250, aucun autre n'émane des ducs de Brabant¹⁴. Dans le recueil des chartes de l'abbaye, un duc « de Brabant » n'apparaît d'ailleurs qu'à deux reprises, et hors contexte : en 1140 comme témoin dans un acte impérial à Worms¹⁵, et en 1166 comme témoin à un acte du comte de Namur destiné en réalité à l'abbaye d'Averbode¹⁶. Il est donc fort peu probable que des liens directs et/ou significatifs aient pu exister entre Stavelot et la famille ducale de Brabant à ce moment.

Le duc aurait-il alors un lien avec Comblain¹⁷ ? Aurait-il eu des droits sur tout ou partie de ce territoire ? La localité, filiale de Xhignesse, aux confins des territoires de Liège, Limbourg, La Roche et Durbuy, apparaît dès 1130-1131 parmi les biens de l'abbaye, y compris son église qui est à la collation de l'abbé¹⁸. Le village dépendra du « comté de Logne » créé au sein de la principauté abbatiale, et aucun lien avec le Brabant n'y est perceptible¹⁹...

Le duc ne pourrait-il alors être garant de cette paix en raison d'un lien personnel avec Thierry de Comblain, ou avec sa famille ? Le duc promet une aide contre ce personnage, l'aurait-il soutenu précédemment dans ses entreprises contre l'abbaye ? La famille semble apparaître au XII^e siècle, dans l'entourage de l'abbaye de Stavelot²⁰ et de l'évêque de Liège²¹, pas dans celui des princes brabançons. Il en va de même pour Thierry de Comblain qui, outre ses démêlés avec Stavelot et le comte de Bar, est sans doute le chevalier qui est convoqué peu après en 1215 devant le Tribunal de la Paix de l'évêque de Liège pour divers « excès » comme avoué de Saint-Hubert à Terwagne. Il est question de *talliis et exactionibus immoderatis quas sicut Idem abbas dicebat Th. a mansuariis ejusdem ville frequenter extorquebat*, mais l'évêque lui reconnaît divers droits et affirme que *in tali jure advocatie sue remanebit in quali ejus antecessores extiterunt*²². Pas plus qu'avec la localité, un lien ne semble apparent entre le Brabant et cette famille ou ce personnage particulier.

3. Entre Bar et Boulogne

Le duc de Brabant serait-il alors au contraire un proche du comte de Bar-Luxembourg, qu'il voudrait soutenir contre Thierry de Comblain ? Le comte Thibaut I^{er} de Bar, ayant mis à profit la confusion qui suivit le décès de l'empereur Henri VI en 1197, avait épousé Ermesinde, fille d'Henri l'Aveugle, et récupéré les droits de celle-ci sur le comté de Luxembourg,

mais aussi sur les territoires namurois à l'est de la Meuse ainsi que sur les comtés détachés de Namur : La Roche et Durbuy. Comme le duc de Brabant, le comte de Bar-Luxembourg oscillait entre les camps anglo-guelfe et franco-gibelin²³. En 1212 le duc et le comte sont précisément dans le même camp anglo-guelfe²⁴. L'acte de garantie pour Stavelot a donc pu être influencé par l'alliance politique entre ces deux princes à ce moment.

Mais l'acte émanant de l'abbaye indique que la conclusion de la paix avec Thierry de Comblain doit beaucoup au comte de Boulogne, Thibaut de Bar n'ayant pas encore donné son consentement et n'ayant probablement pas pris l'initiative de demander cette garantie ducale – qui ne devait néanmoins pas lui déplaire.

Le comte de Boulogne évoqué, Renaud de Dammartin, tient ce comté en raison de son mariage avec la comtesse Ide de Boulogne en 1190²⁵. Or ce territoire était contrôlé par l'oncle de la comtesse, le comte de Flandre Philippe d'Alsace²⁶. Celui-ci l'avait confié à son allié le duc de Brabant, à qui il avait donné pour épouse Mathilde, la soeur d'Ide de Boulogne²⁷. Le duc Henri avait d'ailleurs effectivement contrôlé le comté de Boulogne comme *procurator* en 1190-1191, jusqu'au décès de Philippe d'Alsace (1^{er} juin 1191)²⁸. À l'initiative du roi de France Philippe Auguste, un accord fut conclu en 1192, et le duc renonça au comté²⁹. Cette situation conflictuelle ne paraîtrait pas de prime abord favoriser un lien entre ces deux princes. Mais, au gré de leurs modifications d'alliances respectives, il pouvait arriver que le comte et le duc se retrouvent temporairement dans le même camp. Ainsi, en 1205 le duc renouvelle officiellement son renoncement au comté de Boulogne, le roi de France intervenant comme fidéjusseur pour chacun des deux princes³⁰, tandis qu'en août 1208 le duc indique comme fidéjusseur vis-à-vis du roi de France le comte de Boulogne³¹.

Lorsque Renaud de Dammartin change (définitivement) de camp et abandonne Philippe Auguste pour rejoindre les anglo-guelphes après août 1211, il se réfugie précisément à la cour du comte de Bar-Luxembourg, son cousin³². Là, il met sur pied une coalition en réconciliant le duc de Limbourg, le comte de Bar-Luxembourg et le comte de Chiny avec le roi Jean d'Angleterre le 24 mai 1212³³. Pendant la période 1211-1213, il est donc également l'allié du duc de Brabant, qui a choisi ce camp depuis quelques années à cette date³⁴. Lorsque l'empereur Otton IV accorde en 1212 aux citoyens de Cologne une exemption de

tonlieux, les deux premiers témoins à l'acte sont précisément *Henricus dux Brabantie* et *Renaldus comes Boloniensis*³⁵. Il paraît ainsi logique que le comte de Boulogne, présent à cette époque à la cour de Bar-Luxembourg, souhaitant mettre en place une paix impliquant le comte de Bar, ait sollicité l'appui de leur allié commun, le duc de Brabant.

4. Persistances lotharingiennes

Un dernier angle d'approche s'impose néanmoins : et si le duc de Brabant intervenait en tant que « duc de Lotharingie », pour garantir de cette autorité éminente la conclusion d'une paix à l'intérieur de « son » duché ? La réponse à cette question dépend de la portée que l'on accordera au pouvoir ducal à cette époque. Traditionnellement, la diète de Schwäbisch-Hall (1190) est perçue comme sanctionnant formellement la disparition de tout pouvoir résiduel éventuellement encore attaché au « duché de Lotharingie »³⁶. Néanmoins, Henri I^{er} « rêva de reconstituer le pouvoir ducal dans son extension primitive » et son règne est ponctué d'interventions destinées à lui donner un ascendant sur les autres princes lotharingiens³⁷. L'acte ducal de 1212 peut être interprété dans ce sens puisqu'il s'agit de garantir un accord, maintenir la paix, protéger des propriétés ecclésiastiques, et le cas échéant assurer d'une intervention militaire pour rétablir la justice.

Si cette vision ne peut être écartée, il faut toutefois prendre en compte les termes du second acte, celui de Stavelot, qui fait seulement allusion à « des garants » sans distinction et sans insister sur le rôle ducal. Alors qu'au contraire, celui de Renaud de Dammartin est mis en évidence.

5. En guise de conclusion

La soudaine apparition d'un duc de Brabant dans le cadre de l'apaisement d'un conflit local concernant l'abbaye de Stavelot s'explique ainsi, ni par des liens directs avec l'institution, ni avec les biens concernés, ni avec la famille de l'usurpateur des biens en question.

Le duc est donc sollicité comme garant pour trois raisons :

1) sa puissance militaire à faire respecter cet accord, sans quoi sa garantie n'aurait pas été demandée ; le titre et le prestige ducal ayant pu jouer un rôle même après 1190 ;

2) sa proximité politique – à ce moment-là – avec le prince concerné, le comte Thibaut de Bar, qu'il promet de soutenir ;

3) a proximité politique – à ce moment-là – avec le principal artisan de l'accord, le comte Renaud de Dammartin, qui semble bien être l'élément déterminant.

Rappelons que l'alliance Brabant – Dammartin dans le camp anglo-geuflé évoluera encore, mais se terminera par leur défaite à la célèbre bataille de Bouvines le 27 juillet 1214. Le comte de Boulogne, Renaud de Dammartin, terminera ses jours comme captif du roi de France, en 1227³⁸. Et si les biens de Stavelot à Comblain ne semblent plus avoir été inquiétés par Thierry de Comblain, c'est plutôt du côté des princes qu'un problème va apparaître. En 1227 encore, une sentence arbitrale est prononcée contre Ermesinde, comtesse de Luxembourg, entretemps veuve de Thibaut de Bar, indiquant qu'elle doit restituer à Stavelot le château de Logne et la maison de Comblain³⁹...

Annexe 1 : acte ducal de 1212

TD 27.384, J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 2, Bruxelles, 1930, n° 298, p. 10 ; C. WAMPACH, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. 2, Luxembourg, 1938, n° 48, p. 59-60.

Universis presentem paginam inspecturis pateat quod Henricus dux Lotharingie, pro pace reformata inter abbatem Stabulensem et Malmondariensem comitemque de Barri et de Rupe ex una parte, et ex altera parte inter Theodericum de Combles et suos coadjutores fidejussorem se interposuit sub tali forma. Si prefatus Theodericus vel aliquis heredum suorum contra domnum abbatem vel contra comitem aut suos heredes pacem preordinatam infringere presumpserit, ipse dux, quandocumque fuerit premonitus ab abbate vel comite vel preposito de Rupe, assumptis hominibus et expensis propriis ipsum castrum de Combles cum ipsis vel cum quolibet ipsorum obsidebit, non inde recessurus donec castrum comiti vel suo heredi restitatur, et memoratus dux cum suis heredibus comiti de Rupe et suis heredibus abstabit, quamdiu guerra illorum de Combles durabit. Ut vero hec rata et firma permaneant, pagina presens sigillo ducis prefati roborata est. Anno dominice Incarnationis M^oCC^oXII^o.

Annexe 2 : acte abbatial non daté [avant le 11 février 1214]

TD 27.385, J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 299, p. 11 ; C. WAMPACH, *op. cit.*, n° 65, p. 78-79.

Reverendo domino suo Theobaldo comiti Barrensi et Lucemburgensi Alardus Dei permissione Stabulensis abbas totusque Stabulensis et Malmondariensis conventus salutem et obsequium cum suis orationibus. Grates quantas possumus benignitati vestre referimus super eo quod jus hereditarium nostrum in curia de Combles quod a multis retro annis amiseramus per vestre manum justicie omnino recuperavimus. Sciatis igitur quod comes Boloniensis dilectus vester super ordinatione istius pacis multum laboravit, Cui nos et ecclesie nostre pro labore et beneficio suo in perpetuum tenebimur. Rogamus ergo vos tamquam dominum et legitimum advocatum nostrum, quatinus predictae paci, intuitu amoris Dei et servicii nostri, assensum vestrum prebere dignemini, quia de pace tenenda nobis satisfactum est et sufficientes habemus fidejussores. In cuius rei testimonium presens scriptum vestre mittimus discretioni, nostris sigillis approbatum.

Notes

¹ Nicolas Schroeder a attiré notre attention sur ce document. Sur le Brabant à cette époque, voir R. VAN UYTVEN et alii (dir.), *Histoire du Brabant du duché à nos jours*, Zwolle, 2004, en particulier les contributions de W. STEURS, A.-J. BIJSTERVELD, R. SLEIDERINK et A. KOLDEWEIJ, dans : *Première partie. Chapitre 3. Le Brabant monte en puissance (1106-1261)*, p. 65-101.

Ressources informatiques et en ligne (abréviations) :

LMA : *Lexikon des Mittelalters* (version digitale sur brepolis.net)

NaSo : *Narrative Sources*, base de données en ligne pour la Commission royale d'histoire (narrative-sources.be)

TD : *Thesaurus Diplomaticus*, base de données par Ph. DEMONTY pour la Commission royale d'histoire (y compris la version provisoire pour la période 1200-1250)

² Cartulaire du XII^e s., PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, ms. fr. 11.853, f° 253 v°, n° 749. Voir TD 27.384, le texte est reproduit en annexe 1 ci-dessous. Il faut en déduire que le document a été remis par le duc ou l'abbé au comte de Bar et s'est retrouvé dans les archives de ce dernier. Sur le comté de Bar, voir H. THOMAS et M. PARISSÉ, *Bar (Bar-le-Duc), Grafschaft*, dans : LMA, vol. 1, col. 1427-1428.

³ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 2, Bruxelles, 1930, n° 298, p. 10.

⁴ C. WAMPACH, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der atluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. 2, Luxembourg, 1938, n° 48, p. 59-60.

⁵ TD 27.385 ; J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, n° 299, p. 11 ; C. WAMPACH, *op. cit.*, n° 65, p. 78-79. Le texte est reproduit en annexe 2 ci-contre.

⁶ L'acte doit en tout cas être situé avant le 11 février 1214, date du décès du comte Thibaut de Bar. 11-12 février 1214 pour E.I. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie van de Middeleeuwen en de Moderne Tijden in de Nederlanden*, Bruxelles, 1960 (Reprint, 1991), p. 380 ; février 1214 pour M. PARISSÉ, *1. Thibaut I., Graf von Bar und Luxemburg*, dans : LMA, vol. 8, col. 690 ; 11 février 1214 pour M. MARGUE, *Ermesinde*, dans : *Nouvelle Biographie Nationale de Belgique*, t. 2, Bruxelles, 1990, col. 147-151, à la col. 148.

⁷ Cet abbé, mentionné entre 1211 et 1221, est bien celui déjà concerné par l'acte précédent, voir la note de C. WAMPACH, *op. cit.*, p. 59, note 2 ; U. BERLIÈRE, *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans : *Monasticon belge*, t. 2 (Province de Liège), Maredsous, 1928, p. 86.

⁸ Voir G. SMETS, *Henri I duc de Brabant. 1190-1235*, Bruxelles, 1908 à actualiser avec R. VAN UYTVEN, *Hendrik I van Brabant*, dans : NBW, t. 18, 2007, col. 412-438.

⁹ Ferry II ou Frédéric III (1206-1213), voir M. PARISSÉ, *Friedrich III., Herzog von Oberlothringen*, dans : LMA, vol. 4, col. 952-953.

¹⁰ Ceci ressort d'un examen dans le TD des 45 premiers actes des ducs de Limbourg (jusque 1220). Nous remercions J.-L. Kupper qui est intervenu lors de la discussion pour écarter également cette hypothèse.

¹¹ Sur les sources brabançonnes de cette époque, voir en dernier lieu l'orientation de R. STEIN, *5. a. Historiographie*, dans : R. VAN UYTVEN et alii (dir.), *op. cit.*, p. 134-139.

¹² NaSo J038, JAN DE KLERK VAN BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, J.F. WILLEMS (éd.), t. I, Bruxelles, 1839, p. 250, v. 5140.

¹³ NaSo J042, JAN VAN HEELU, *Chronique en vers ou relation de la bataille de Woeringen*, J.F. WILLEMS (éd.), Bruxelles, 1836, p. 131, v. 3520.

¹⁴ Sur la base de l'examen des actes repris dans le TD.

¹⁵ *Godefridus dux Lovaniensis*. TD 1504, J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n° 170, p. 348-351 ; voir en dernier lieu F. HAUSMANN (éd.), *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 9 (*Conradi III.*), Vienne-Cologne-Graz, 1969, n° 40, p. 64-66.

¹⁶ Godefridus dux Lotharingie. TD 1594, J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n° 257, p. 488-489 ; voir en dernier lieu F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur de la première race 946-1196*, Bruxelles, 1936, n° 17, p. 45-47.

¹⁷ G. HANSOTTE, *Comblain-au-Pont*, dans : H. HASQUIN (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1 (Wallonie), s.l., 1983, p. 1719-1721 ; voir notamment M. VAN REY, *Die Lütticher Gaue Condros und Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zur Pfarrorganisation*, Bonn, 1977, pp. 197, 201 et 204. Au sujet de l'identification de Comblain, voir la note de J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, p. 10, note 1.

¹⁸ TD 1467, J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n° 152, p. 305 ; TD 1460, *ibid.*, n° 153, p. 307-308. Voir aussi la liste des possessions de l'abbaye vers 1135, dans : TD 1624, *ibid.*, n° 159, p. 321-323 ; ainsi que la fausse confirmation papale de 1140, TD 1505, *ibid.*, n° 171, p. 351-355.

¹⁹ Sur ces territoires de façon plus générale, voir la synthèse récente de M. MARGUE, *Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (X^e-XIII^e siècle)*, dans : A. DIERKENS, C. LOIR, D. MORSA et G. VANTHEMSCHE (dir.), *Villes et villages : organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel à l'occasion de son 65^{ème} anniversaire*, Bruxelles, 2011, p. 507-532.

²⁰ En 1146 Raoul et Ide reçoivent les dîmes de Comblain, TD 1609 ; 1175 Garnier et Jean sont témoins à un acte du comte de Duras pour Stavelot, TD 1529.

²¹ En 1157 Garnier de Comblain est témoin à un acte pour l'abbaye de Flône, TD 4155 ; en 1196 Raoul de Comblain l'est pour un acte destiné à l'abbaye de Bonne-Espérance, TD 7698. Voir aussi les cessions de dîmes par *Wedericus* de Comblain aux abbayes du Val-Saint-Lambert et de Val-Notre-Dame (Antheit), TD 26.245 (en 1214) et TD 26.372 (en 1222).

²² TD 15.512, E. PONCELET (dir.), *Actes des princes-évêques de Liège, Hugues de Pierrepont 1200-1229*, Bruxelles, 1941, n° 126, p. 129-131. Pour la date et le contexte, voir A. JORIS, *Sur le style employé dans deux chartes épiscopales liégeoises de l'année 1215*, dans : *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 40, 1962, p. 385-389. L'identification était déjà proposée par J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, p. 10, note 1.

²³ Cf. notamment M. MARGUE, *Ermesinde op. cit.*, col. 147-148.

²⁴ G. SMETS, *op. cit.*, p. 132-138 en particulier pp. 136 et 138 ; C. WAMPACH, *op. cit.*, n° 46, p. 58.

²⁵ Sur ce personnage emblématique, E. LALOU, *Renaud de Dammartin*, dans : *LMA*, vol. 7, col. 724-725 ; et surtout H. MALO, *Un grand feudataire, Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines*, Paris, 1898, surtout p. 27 et sv.

²⁶ Th. de HEMPTINNE, *Philipp von Elsaß, Graf von Flandern*, dans : *LMA*, vol. 6, col. 2071-2072.

²⁷ G. SMETS, *op. cit.*, p. 38 et 52 ; H. MALO, *op. cit.*, p. 37 ; J.-L. KUPPER, *Mathilde de Boulogne, duchesse de Brabant (†1210)*, dans : *Femmes. Mariages. Lignages. XII^e - XIV^e siècles, Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, 1992, p. 233-255.

²⁸ Voir un acte significatif : TD 3756 ; édité notamment dans : H. MALO, *op. cit.*, n° 21, p. 246-247.

²⁹ G. SMETS, *op. cit.*, p. 52-53 ; H. MALO, *op. cit.*, p. 40-41.

³⁰ TD 13.711.

³¹ TD 14.167.

³² E. LALOU, *op. cit.*, col. 725 ; H. MALO, *op. cit.*, p. 141.

³³ TD 14.750 ; 27.682 et 32.226.

³⁴ G. SMETS, *op. cit.*, p. 135 ; H. MALO, *op. cit.*, p. 143.

³⁵ TD 14.821 ; édité dans : L. ENNEN et G. ECKERTZ, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. 2, Cologne, 1863, n° 37, p. 42-43.

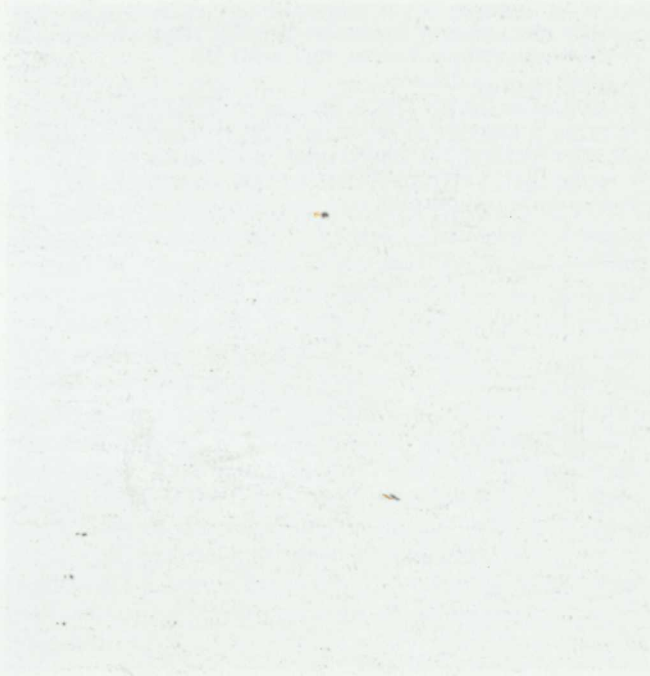
³⁶ G. SMETS, *op. cit.*, p. 41-44. Voir aussi le point sur la période avant 1190, dans : A. DIERKENS et D. GUILARDIAN, *Actes princiers et naissance des principautés territoriales : du duché de Basse-Lotharingie au duché de Brabant (XI^e - XIII^e s.)*,

dans : Th. de HEMPTINNE et J.-M. DUVOSQUEL (dir.), *Chancelleries princières et Scriptoria dans les anciens Pays-Bas X^e - XV^e siècle, 175^e anniversaire de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, 2010, p. 243-258.

³⁷ G. SMETS, *op. cit.*, p. 224 et sv.

³⁸ E. LALOU, *op. cit.*, col. 724-725 ; H. MALO, *op. cit.*, p. 209-229.

³⁹ TD 18.256, E. PONCELET, *op. cit.*, n° 244, p. 230-231 ; confirmation papale : TD 27.394, J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 318, p. 31.



Faint, illegible text or bleed-through from the reverse side of the page, appearing as ghostly outlines of characters and words.

Stavelot et Luxembourg. Quelques réflexions sur la formation territoriale d'un comté en « pays bénédictin »



Michel Margue

Vers 1350¹, le chanoine liégeois Lévoid de Northof rédigea son Histoire des comtes de La Mark, complétée de deux miroirs des princes dont l'un s'adresse au jeune comte Englebert III². C'est en effet dans l'histoire des ancêtres d'Englebert que le chroniqueur déclare avoir trouvé les recommandations qu'il adresse au comte afin qu'il gouverne comme il se doit sa terre et ses sujets *in justitia et in Dei timore*. Et dans cette relation du passé, ce qu'il entend plus précisément exposer, c'est la façon dont les anciens comtes de La Mark *creverint et profecerint, qualiterque et quam strenue suam terram et dominium usque ad hodiernam diem dilataverint*. L'illustration du bon gouvernement – ou les critères si l'on veut – résident donc bien, pour ce formateur de jeunes princes, dans l'élargissement du territoire et l'accroissement du pouvoir. Les maîtres mots en sont la terre et l'exercice du pouvoir : *terram et dominium*, « Land und Herrschaft » – et l'idée sous-jacente : celle de la progression, exprimée ici par les verbes *crescere et proficere*.

C'est dans ce double contexte, celui, synchronique, de la définition de la principauté territoriale et celui, diachronique, de sa formation et de sa croissance, que se situeront les quelques réflexions qui vont suivre (I). Je les prolongerai ensuite par une brève réflexion sur l'historiographie relative au comté de Luxembourg au XIII^e siècle (II), avant d'aborder, dans une troisième partie, quelques éléments des relations généralement conflictuelles entre Luxembourg et Stavelot-Malmedy (III). À des fins comparatives, j'élargirai brièvement ce dernier point au cas d'une autre grande abbaye bénédictine dans l'espace luxembourgeois, l'abbaye d'Echternach. Il est en effet notable que le comté de Luxembourg se développa largement en « terre bénédictine », c'est-à-dire dans cette région entre Meuse et Moselle, où les grandes abbayes d'Empire, Saint-Maximin de Trèves, Echternach et Stavelot-Malmedy, étaient solidement implantées.

1. La principauté territoriale : une définition à revoir

Longtemps, la recherche sur les principautés territoriales³ souffrit de quelques partis pris incontournables, qui marquèrent de leur empreinte l'historiographie ancienne :

- Un parti pris téléologique, partant du principe que les principautés territoriales doivent mener dans leur développement linéaire et déterminé aux États modernes. Pour le Luxembourg, cette approche déterministe fut d'autant plus forte que la construction d'une identité nationale après 1839 impliqua l'élaboration d'un discours dominant passant linéairement du comté puis duché médiéval, après un intermède « douloureux » marqué par les « dominations étrangères », à la résurrection sous forme du Grand-Duché après 1815⁴. D'où le discours de progrès et de grandeur médiévaux que l'on trouve par exemple chez l'un des rares historiens de la principauté du XIII^e siècle, Jean Schoos⁵, mais aussi dans une certaine mesure chez Joseph Goedert dans son histoire du Luxembourg médiéval paru à l'occasion du Millénaire de la ville de Luxembourg en 1963⁶. Et dans ce discours, les abbayes n'avaient de la place que dans la mesure où elles se trouvaient à l'intérieur des limites nationales, comme Echternach pour le Luxembourg, et pour leurs aspects culturels⁷ – et certainement pas en tant qu'entités politiques.

- Second parti pris, lié au premier, le parti pris territorial, pour ne pas dire géographique ou géopolitique. Chez Schoos et Goedert, comme dans de nombreuses publications sur les principautés territoriales jusqu'à nos jours, l'histoire des comtés ou duchés se lit essentiellement comme une histoire de conquêtes inscrite dans la terre, d'expansion ou de politique territoriale des princes successifs. D'où le nom suggestif de « principauté territoriale »⁸ qui s'est maintenu jusqu'à nos jours pour désigner les entités qualifiées aux X^e – XI^e siècles de *comitatus*⁹, et à partir du XII^e siècle dans nos régions, du terme

de *terra*¹⁰ s'il est associé au pouvoir du *dominus* ou *princeps*, plus fréquent que celui de *principatus*¹¹. La notion choisie a le mérite de lier la domination de l'espace à l'action du prince, mais aussi le grand désavantage de ne pas considérer les autres acteurs de la principauté, la noblesse, les communautés monastiques, urbaines et villageoises. Typiquement, l'histoire des principautés se ramène donc à une succession de règnes et de conquêtes territoriales, qui donnent l'illusion de pouvoir être cartographiées. Face à ce parti pris territorial, la question de la nature du pouvoir fut souvent reléguée au second plan, limitée à un chapitre sur l'évolution institutionnelle de la principauté. Or, et Nicolas Schroeder l'a bien montré dans sa thèse sur l'histoire de l'abbaye de Stavelot-Malmedy¹², ce sont justement ces évolutions internes des principautés laïques, en même temps que des questions de « rivalités » territoriales¹³, qui déterminent les relations entre comtes et abbayes.

- Autre parti pris majeur, une vision très « centraliste » de l'histoire politique de l'Empire qui déteint sur celle des principautés territoriales régionales. En Empire, le développement du pouvoir princier au niveau régional à partir de l'époque des Staufen a longtemps été perçu comme un élément perturbateur, responsable du déclin de la royauté dès la période de l'Interrègne. Dans ce sens, les princes territoriaux ont souvent été rendus responsables du déclin de l'ordre public, et donc aussi des torts causés aux grandes abbayes bénédictines à la fin du Moyen Âge. Se développa ainsi l'image de pouvoirs laïques régionaux qui, profitant de la faiblesse de la royauté en Empire se devant d'assurer la protection des abbayes d'Empire, accaparèrent le temporel monastique et provoquèrent le déclin culturel des communautés religieuses. Il faut voir dans ce discours le résultat de la rhétorique monastique qui dès le X^e siècle, insista sur les usurpations laïques afin de réclamer des possessions et droits perdus. Ce discours est particulièrement présent chez Wibald de Stavelot, repris par exemple sans aucune nuance par son biographe Franz-Josef Jakobi en 1979 : « Die Geschichte des Herzogtums Niederlothringen seit dem Ende des Investiturstreits ist gekennzeichnet durch einen rasch fortschreitenden Prozess der Loslösung vom Reich und durch andauernde Fehden weltlicher und auch geistlicher Magnaten, die beim Auf- und Ausbau eigenständiger Herrschaftsbereiche miteinander konkurrierten »¹⁴.

- Enfin, un dernier parti pris institutionnel, redressé par les récentes évolutions de l'historiographie de la noblesse et

des principautés allemandes en particulier, qui s'est attachée à distinguer les deux notions de « Macht » et de « Herrschaft », donc de « pouvoir » et d'« exercice du pouvoir »¹⁵. Dans la lignée de la « Verfassungsgeschichte » ancienne, les recherches de ces dernières décennies portant sur le pouvoir des princes territoriaux de l'espace lotharingien se sont attachées à discerner avec succès les différents éléments de la nature de l'autorité princière¹⁶. Or, l'analyse de l'un des éléments centraux du pouvoir princier, l'avouerie, montre qu'au XIII^e siècle, les fondements théoriques du pouvoir comtal, datant de l'époque ottonienne, jouent moins que les moyens dont les comtes disposent pour les mettre en pratique. L'étude des politiques territoriales doit donc se situer à ce dernier niveau, et non pas se cantonner dans des considérations d'ordre strictement juridico-institutionnel.

2. La principauté territoriale : le cas du Luxembourg au XIII^e siècle

Le discours historiographique dominant a présenté l'histoire du comté de Luxembourg au XIII^e siècle en trois phases¹⁷ : un règne fondateur, celui de la comtesse Ermesinde, qui couvre la première moitié du siècle, un règne falot, auquel on reconnaît tout au plus le mérite de la consolidation, celui de son fils Henri V (1247-1281), et, après le désastre de la bataille de Worringen avec la mort d'Henri VI en 1288, l'accession au rang royal, puis impérial de Henri VII, la montée en rang de la dynastie des Luxembourg laissant jusqu'à aujourd'hui quelque peu incrédules les historiens de l'Empire qui se plaisent à n'y voir que la volonté des grands électeurs de choisir un roi faible et soumis à leurs exigences¹⁸.

Et pourtant, c'est le règne du comte Henri V¹⁹, couvrant la plus grande part de la seconde moitié du XIII^e siècle, largement délaissé par l'historiographie, qui jette les bases de la « Landesherrschaft ». Deux exemples de politique comtale peu observés jusqu'ici peuvent être relevés dans ce sens. Nous les retrouverons tous les deux en rapport avec Stavelot-Malmedy.

D'abord la politique monastique du comte²⁰ : Il est apparu que c'est sous le règne d'Henri V que la notion de *terra* se multiplie en relation avec l'espace dominé par le comte. Dorénavant, la notion n'est plus employée uniquement comme synonyme de terres allodiales comtales, mais aussi pour désigner les alleux et même les fiefs des nobles et chevaliers du comté. Les termes de *dominus terre*, *souverains sires* ou *sires terriens*

apparaissent après 1250 pour désigner le comte comme garant de transferts de fiefs ou même d'alleux. Dans ces transactions, en général en rapport avec des monastères récemment créés, le comte apparaît comme le garant du droit et de la paix : *ad conversationem pacis et munimen et defensionem justicie*. Henri V reprit systématiquement les abbayes cisterciennes ainsi que toutes les fondations monastiques du XIII^e siècle sous sa garde et sa protection, contournant ainsi l'interdiction de l'avouerie pour ces établissements, en s'y déclarant *judex et dominus terre*. C'est ainsi qu'il réussit à intégrer les larges possessions des communautés monastiques dans un pouvoir comtal souverain, confondant alleux, fiefs et terres d'Eglise.

Pour les fiefs des nobles dont la terre se situait dans le comté, la politique comtale passa par un nouveau type de contrat, le contrat du château rendable²¹. Pendant le règne d'Henri V, la grande majorité des inféodations portaient sur des châteaux patrimoniaux, que les vassaux devaient ouvrir à leur seigneur lorsque celui-ci le requérait. À l'inverse du contrat classique obligeant le vassal à des services personnels, les contrats de ce type nouveau soumettent à la disponibilité du comte le château et la châtellenie, souvent sous la formule *le chastel et ses appartenances et toute la terre entierement*. Le seigneur pouvait s'en servir, comme l'indique une formule très suggestive de 1232 *quasi de allodio suo*²². Le meilleur exemple de cette évolution se retrouve dans la terminologie des contrats d'hommage des comtes de Salm, au sud de Stavelot²³. Alors qu'en 1248, le contrat exprime un simple hommage lige liant la personne du comte de Salm, celui de 1307 y ajoute une connotation territoriale puisqu'il implique alleux, fiefs, arrière-fiefs, gardes, villes et même les seigneuries enclavées. Il interdit par ailleurs l'exercice de droits princiers comme le monnayage.

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de voir apparaître des formules dans les contrats d'hommage qui font des vassaux les *homines* non pas du comte, mais du comté de Luxembourg ; au fur et à mesure que le pouvoir comtal se généralise sous forme de pouvoir souverain, la référence dépersonnalisée au comté s'étend, que ce soit pour le droit du pays, *jus de Lucenburc* dès 1236²⁴, ou les officiers du comté, dans la seconde moitié du XIII^e siècle²⁵. Les seigneuries laïques ou ecclésiastiques enclavées dans le comté sont les premières touchées, puis certaines seigneuries dites « bordurières ».

Dans la suite logique de ses prédécesseurs Henri l'Aveugle et Ermesinde, Henri V pratiqua donc une politique

qu'on appellerait aujourd'hui « intérieure » et qui visait une consolidation et une harmonisation des droits comtaux d'origines diverses. Quelles en furent les conséquences pour les grandes abbayes bénédictines, et plus particulièrement l'abbaye de Stavelot-Malmedy ?

3. Luxembourg et Stavelot-Malmedy : principauté laïque et principauté abbatiale

Dans une notice datant des années 1293/1294²⁶, le jeune comte Henri VII, futur roi des Romains, cite les droits dont il a été investi en fief par le roi Adolphe de Nassau en tant qu'héritier de son père. On y trouve, à côté du conduit des *stratae publicae* et de la Moselle, deux avoueries d'abbayes d'Empire : *l'advocatia monasterii de Stavlo et pertinentiarum eiusdem et la villa de Epternach et advocatia abbatiae eiusdem loci*. Les deux avoueries étant citées ensemble, une comparaison entre leurs évolutions respectives s'impose.

Un simple regard sur une des premières cartes du comté de Luxembourg qui puisse être établie sur des bases plus ou moins solides, à savoir les données du dénombrement de 1525, montre que les deux avoueries exercées par le comte de Luxembourg ont abouti au XVI^e siècle à des résultats divergents. En 1525, le dénombrement des feux montre que les terres de l'abbaye d'Echternach ont été intégrées dans le comté : elles figurent dans la prévôté de Bitburg-Echternach²⁷. Celles de l'abbaye de Stavelot-Malmedy par contre ont échappé à ce sort et constituent une principauté abbatiale à part, état qui est consigné par des dénombremments à partir du XVI^e siècle²⁸. Quelles sont les raisons qui ont abouti à ces évolutions opposées, alors que les deux abbayes conservent, tout comme celle, voisine, de Prüm dans l'Eifel, le statut d'abbaye d'Empire tout au long du Moyen Âge ?

Pour Echternach, l'intégration dans la *Landesherrschaft* est difficile à suivre dans le détail²⁹. Les sources monastiques de la fin du XII^e siècle insistent sur le grand nombre d'inféodations de biens monastiques par le comte ou ses hommes, pas moins de 777 manses en tout, mais ce type de discours revendicateur au chiffre symbolique est très difficile à vérifier dans les faits³⁰. Deux sources parlent un langage clair en faveur d'une activité envahissante du comte : l'affranchissement de la ville d'Echternach en 1236 d'une part, le censier du début du XIV^e siècle d'autre part. En 1236, la comtesse accorda à la ville d'Echternach les premières lettres de franchise dans le comté³¹.

Il est clair qu'elle y outrepassa ses droits et ne respecta pas ceux de l'abbaye qu'elle voulait évincer de la ville. L'abbé réagit d'ailleurs vigoureusement : même s'il ne réussit pas à annuler les libertés accordées à la ville, il s'assura au moins de la moitié de l'assise levée par le comte. En 1298, un prévôt comtal est mentionné à Echternach ; il s'agit du prévôt de Bitburg signalé déjà depuis 1249³² ; le censier de 1310 cite comme entité administrative la terre de Bitburg et d'Echternach, avec deux rubriques à part³³. Pour la partie d'Echternach, il est spécifié que le comte n'y levait qu'une part des redevances, ce que les cartes qui ont été réalisées à partir des indications du censier ne mentionnent pas³⁴. Concernant Echternach, la réalité du pouvoir exercé par le comte en terre abbatiale est donc beaucoup plus nuancée que la cartographie récente ne le fait paraître. Comme l'expression de la notice de 1293/1294 l'indique, et à l'inverse de la situation à Stavelot, le comte avait utilisé son droit d'avoué pour s'établir essentiellement dans la ville même d'Echternach pour y créer un centre de prévôté. La détention de l'avouerie, dont on ignore tout aspect concret, était au XIII^e siècle plutôt un argument pour étendre la *Landesherrschaft* aux terres de l'abbaye qu'un droit encore réellement actif³⁵. C'est la haute-justice, rendue par les prévôts en tant que représentants du *Landesherr* dans l'ensemble de la prévôté, qui permettait au comte de s'imposer dans les terres d'abbaye. Même si l'abbé Henri de Schönecken reçut encore en 1299 la confirmation des privilèges ottoniens faisant d'Echternach une abbaye dépendant directement de l'Empire³⁶, statut que l'abbaye conserva tout au long de l'Ancien Régime, la réalité du pouvoir dans l'espace du comté de Luxembourg était passée au *Landesherr*.

Qu'en est-il de l'avouerie de Stavelot-Malmedy, elle aussi dans les mains des comtes de Luxembourg d'après la notice de 1293/1294³⁷ ? Autant nos connaissances de l'institution de l'avouerie ont été précisées ces dernières années pour les X^e et XI^e siècles³⁸, autant des zones d'ombre importantes demeurent pour les siècles suivants. La tendance générale est clairement au recul du rôle de l'avoué, qui prend une connotation symbolique, mais qu'en est-il exactement ? Ou, exprimé en d'autres termes : l'avouerie permet-elle encore à son détenteur de mener une politique d'expansion avec des résultats concrets ?

Revenons rapidement à l'avouerie de Stavelot à son âge d'or, à la suite de la réforme de 938 qui plaça à nouveau celle-ci sous la direction d'un abbé régulier. La réforme permit

à l'empereur d'installer un système de protection à l'égard de l'abbaye à plusieurs niveaux : au niveau central, la *defensio* royale liée à la garantie de l'immunité monastique, dont les ducs de Lotharingie assurent le relais royal à l'échelle régionale, combinée au niveau local à l'avouerie exercée par un comte. À partir du second tiers du XI^e siècle, l'avouerie paraît temporairement liée à la fonction ducale de Basse-Lotharingie, puis sous le comte de Namur Albert III, au vice-duc³⁹. Au début du XII^e siècle, le roi semble s'accommoder ensuite de la dévolution héréditaire du titre d'avoué, puisque celui-ci reste aux comtes de La Roche, branche cadette des comtes de Namur. À l'extinction de ceux-ci, peu après 1152, il passe à Henri l'Aveugle comte de Namur et de Luxembourg comme héritier de son cousin défunt, Henri comte de La Roche. Je m'en tiens ici à la version de Gislebert de Mons, fin juriste qui ne peut être soupçonné de bienveillance à l'égard d'Henri l'Aveugle ; il distingue la part allodiale de l'héritage provenant du défunt Henri de La Roche des *terra et comitatus et advocatiae Stabulacensis ecclesiae* obtenus en vertu d'une décision impériale⁴⁰.

Selon l'interprétation traditionnelle, le grand abbé Wibald de Stavelot aurait réussi à convaincre le roi Frédéric I^{er} de lui remettre l'avouerie au décès d'Henri, comte de La Roche, vers 1152-1153⁴¹. Le diplôme royal daté du 10 janvier 1153 n'est pourtant conservé que sous la forme de copie du XIII^e siècle ; l'analyse diplomatique relève l'absence de la formule annonçant le *signum* royal et des clauses habituelles de reconnaissance⁴². Par ailleurs, ce qui ne pourrait être qu'une « Vorurkunde » rédigée par Wibald même, ne porte explicitement que sur la donation d'une partie de l'avouerie, le *beneficium advocatie* lié aux services et missions militaires. La portée trop large donnée à ce document problématique doit être située dans ce courant historiographique qui voyait en l'action énergique de l'abbé Wibald un vaste projet de formation d'une principauté territoriale abbatiale, prélude à l'« État monastique »⁴³. Roger Petit avait déjà en 1984 attiré l'attention sur le fait que le projet de la réunion des deux fonctions d'abbé et d'avoué, prélude à la principauté territoriale, ne pouvait pas être dégage du diplôme ou de la « Vorurkunde » de 1153⁴⁴. Récemment, Nicolas Schroeder et Julien Maquet se sont exprimés dans le même sens⁴⁵.

Il ne fait toutefois aucun doute que Wibald s'appliqua énergiquement à limiter l'emprise des avoués et des ministériaux sur le domaine de l'abbaye. L'action de l'abbé complétait toute une série de règlements d'avouerie de la fin du XI^e et du

début du XII^e siècle qui tendent, comme l'a clairement montré l'analyse fine de Roger Petit, vers « l'exclusion des avoués »⁴⁶. Ils visaient en particulier à laisser l'initiative à l'abbé qui pouvait décider si l'intervention en matière de justice était nécessaire. Nous constatons là une grande différence avec la situation à Echternach où un seul règlement d'avouerie est connu pour une quinzaine de mentions de règlements dans les diplômes impériaux ou les bulles pontificales pour Stavelot.

Il semble bien que le processus de limitation du pouvoir des avoués se prolongea au XIII^e siècle. Certes, l'abbaye ne bénéficia plus du contexte de l'Église impériale qui lui avait été si favorable lors des deux siècles précédents. Mais lorsqu'elle passa sous l'emprise de l'évêque de Liège avec la nomination de l'évêque Henri de Gueldre (1248-1274), l'appui du pape permit à l'évêque-abbé de tenter de se débarrasser du comte de Luxembourg comme avoué. C'est du moins la version rapportée par le chroniqueur François Laurent (1584-1650) : vers 1251, Henri de Gueldre aurait refusé de reconnaître le comte de Luxembourg et son frère Gérard de Durbuy comme avoués ; ceux-ci auraient réagi en envahissant les terres de l'abbaye et l'abbaye elle-même, allant jusqu'à subtiliser le sceau de l'abbé⁴⁸. L'intervention du cardinal de Sainte-Sabine en tant que légat pontifical pour imposer la réconciliation entre les deux parties confirme les pillages et le vol du trésor, des chartes et des manuscrits⁴⁸. Depuis leurs comtés de La Roche et Durbuy, les comtes exerçaient en effet une certaine pression vers la haute vallée de l'Ourthe et donc vers Liège. En définitive, le titre d'avoué ne fut pas contesté aux comtes de Luxembourg, puisqu'on le trouve mentionné de Thiébaud de Bar, premier époux de la comtesse Ermesinde, jusqu'à Henri VII, doté en 1308 du titre de « souverain avoué »⁴⁹. Toutefois, dans la pratique, il semble bien que le comte de Luxembourg, comme à Echternach, n'utilisa sa fonction d'avoué essentiellement que pour intervenir dans des endroits stratégiques – sauf que dans les Ardennes, ces actions ne furent pas couronnées de succès.

En effet, les rares actes abordant l'avouerie tournent autour de deux interventions comtales, l'une en relation avec un double centre de peuplement régional, Neundorf et Saint-Vith, à la limite entre l'Ardenne et l'Eifel ainsi qu'entre les diocèses de Liège et de Cologne, l'autre avec un centre militaire de haute importance stratégique, le château de Logne dans la vallée de l'Ourthe.

Neundorf et Saint-Vith sont cités au début de l'abbatiat de Wibald dans les relevés des redevances, terres et églises

réalisés à des fins de gestion⁵⁰. Neundorf était le centre ancien, *curtis* carolingienne où l'abbaye de Stavelot-Malmedy détenait soixante manses et l'église. Saint-Vith, relevant de cet ancien domaine, connu depuis le XII^e siècle un développement marquant comme centre économique de la région de par sa situation sur la route Reims-Cologne. Stavelot-Malmedy y détenait l'église. L'abbaye garda d'ailleurs jusqu'au XVIII^e siècle une seigneurie foncière à Saint-Vith et Neundorf⁵¹. Dans le courant de la seconde moitié du XIII^e siècle, le comte de Luxembourg, poussant son expansion vers le nord, s'arrogea des droits à Neundorf et à Saint-Vith. Cette poussée vers le Nord constitue la suite logique des inféodations des grandes seigneuries « bordurières » de Salm et de Reuland dans la première moitié du XIII^e siècle, et s'illustre aussi par l'acquisition de la *curtis Amblava*, Amel plutôt que Amblève⁵². Probablement, le comte Henri V entendait s'incruster le long de l'axe commercial Reims-Cologne, qui avec la montée de la puissance économique de la ville rhénane permettait au comte de se dégager d'un relatif isolement économique. Le développement de Saint-Vith comme marché régional en cette période renforce encore cette hypothèse. N'oublions pas que le comte Henri V se percevait comme Limbourgeois, et que la représentation luxembourgeoise du lignage issu de Waléran de Limbourg et d'Ermesinde de Namur-Luxembourg est une image qui ne date que des derniers siècles du Moyen Âge. L'alliance avec les dynastes apparentés du Limbourg et de Montjoie, les avancées vers Salm, Neundorf, Saint-Vith, Amel voire Wildenburg et Schleiden (inféodations en 1270/1271) ne devaient manquer d'inquiéter l'abbaye de Stavelot-Malmedy qui se voyait soumise à rude concurrence dans cet espace Ardenne – Eifel, donc au sud et à l'est de ses terres.

Ce sont leurs alliances avec la famille des ducs de Limbourg – seigneurs de Montjoie qui permirent aux Luxembourg de prendre pied dans la région de Neundorf – Saint-Vith. En 1254, Henri V obtint grâce à un partage avec sa belle-sœur Élisabeth, veuve de Waléran de Limbourg-Montjoie, les droits de tonlieu et de conduit à Saint-Vith⁵³. Un acte de vente du 19 juin 1265 nous montre que le comte de Luxembourg détenait *Nudorf site prope sanctum Vitum*⁵⁴. Waléran étant décédé en 1266 sans héritier, la ligne issue de sa sœur et du second époux de celle-ci, les seigneurs de Fauquemont/Valkenburg de la famille des Heinsberg, recueillit l'héritage des Limbourg-Montjoie. En 1271, Waléran III, seigneur de Fauquemont et de Montjoie reçut en fief les deux terres de Neundorf et Saint-Vith du comte de Luxembourg⁵⁵. Waléran III, dit le Rouge († 1302),

se tailla ainsi autour de Montjoie, Bütgenbach et Saint-Vith un ensemble territorial important⁵⁶, mais lui et ses deux fils durent toujours reconnaître le comte de Luxembourg comme suzerain pour Saint-Vith.

Dans la progression de ses droits à Neundorf et Saint-Vith, l'avouerie devait également avoir joué son rôle. Au XIII^e siècle, le comte agissait dans ces deux terres comme avoué de Malmedy, en raison d'un fief d'avouerie séparé. L'origine de cette inféodation est impossible à déterminer, mais son impact est clair. Un document conservé uniquement en copie non datée mais qu'il faut situer au XIII^e siècle montre que l'abbaye s'en rapportait à ses droits anciens de *fundatrix* pour défendre ses prérogatives : la nomination des *villici*, *scabini* et *forestarii*, des redevances et des tonlieux, et pour essayer de maintenir ses droits de justice⁵⁷. L'accord prévoyait que l'avoué toucherait un tiers des revenus de justice mais uniquement s'il était appelé par l'abbé et que, dans des cas plus complexes, la cour d'appel serait la haute justice de Malmedy, voire la cour de la cité royale d'Aix-la-Chapelle. On sent à travers ce cas, que le point névralgique de l'avancée du pouvoir du prince territorial se situe bien sur le plan de la haute justice qui permettait d'étendre son emprise en tant que *Landesherr*. C'est à ce niveau que l'abbaye se devait de concentrer toute son action pour défendre ses droits.

Un autre point névralgique, cette fois d'ordre militaire, fut la cible des comtes de Luxembourg via l'avouerie : le château de Logne sur l'Ourthe⁵⁸. Logne, tout comme le château de Comblain, formait à partir des comtés luxembourgeois de Laroche et Durbuy, et non loin de la seigneurie d'Aywaille acquise en 1270⁵⁹, l'entrée vers Liège⁶⁰. Par ailleurs, les comtes de Luxembourg ont toujours perçu la fortification comme un danger pour leurs possessions ardennaises. Leur action pour maîtriser ce lieu stratégique fut continue tout au long du XIII^e siècle. Il faut donc la voir dans un contexte régional plus large, qui ne se limitait pas au seul antagonisme entre Stavelot et Luxembourg, mais concernait aussi la principauté liégeoise.

La fonction d'avoué offrait au Luxembourg un droit d'ingérence dans les affaires abbatiales. En mai 1209, l'abbé Gérard dut promettre de ne pas céder le château dans des mains étrangères⁶¹ – les événements qui suivront font penser à des nobles régionaux s'en prenant aux intérêts du comte, mais on peut aussi y voir la menace liégeoise. Malgré ces engagements, les hommes de la comtesse Ermesinde s'en

emparèrent peu avant 1228, tout comme de la maison forte de Comblain, avant d'être excommuniés sur ordre du pape et de devoir les rendre à l'abbaye⁶². Comme nous l'avons vu plus haut, il semble que le conflit ne fut pas définitivement réglé ; devant les ardeurs du comte de Luxembourg, l'évêque de Liège Henri de Gueldre aurait refusé d'après une source tardive vers 1251, de reconnaître le comte comme avoué de Stavelot-Malmedy⁶³. Il mettait là le doigt sur l'élément essentiel du pouvoir comtal. La guerre qui s'en suivit entre le comte et l'évêque *super advocatia monasterii Stabulensis* nécessita l'intervention du légat du pape en 1251, qui imposa un traité impliquant les princes et seigneurs de la région comme garants et arbitres⁶⁴. En 1308, Henri VII remit pour de bon la maison et le château de Logne aux moines de Stavelot ; mais il est intéressant de noter qu'il se garda, à l'image des châteaux rendables, le droit d'utiliser le château en cas de conflit⁶⁵. La comparaison avec les châteaux cédés par les nobles seigneurs en fief est d'ailleurs explicitement mentionnée. Les clauses du contrat entre le comte et l'abbaye sont révélateurs de la tentative du comte d'étendre son pouvoir souverain : Henri devra pouvoir se servir du château pour assurer la justice en tant qu'avoué, si l'abbé le lui demande. En échange, l'abbé ne pourra céder Logne *en autrui main sans le greit le conte*, et devra prêter serment de *feauteit au conte, a sa terre et a ses oirs* – on notera ici la mention de la terre à côté de celle du seigneur. Enfin, en 1335, c'est un accord entre le comte de Luxembourg et roi de Bohême Jean l'Aveugle et l'évêque de Liège qui mit fin aux différends autour de Logne, en contraignant l'abbaye de Stavelot à garantir la neutralité du lieu⁶⁶.

*
* *

La cristallisation de la lutte entre le comte de Luxembourg et l'abbaye de Stavelot-Malmedy autour du château de Logne nous amène à conclure. Non pas sur les visées territoriales des forces en présence, certes importantes, mais essentiellement sur la nature des pouvoirs en jeu. Ce qui nous ramène à la question de l'essence de la principauté territoriale, laïque ou abbatiale. Contrairement à l'abbaye d'Echternach, mais tout comme Prüm, Stavelot-Malmedy réussit à se constituer en principauté et à préserver la majorité de ses propriétés et droits. À Echternach, la mainmise du comte sur le centre du domaine abbatial par l'attribution des franchises à la ville et l'intégration des terres abbatiales dans la prévôté comtale permirent au comte d'imposer sa haute-justice et finalement,

son pouvoir souverain. À Stavelot-Malmedy, face aux appétits luxembourgeois, l'empereur aux XI^e et XII^e siècles, le pape ensuite, et l'évêque de Liège furent les protecteurs et garants des droits de l'abbaye. Leur action – ou plutôt, celle de la communauté monastique – se concentra en deux lieux centraux, le château et la « villeneuve » de Logne d'une part, les deux centres religieux et économiques de Stavelot et de Malmedy d'autre part, et sur deux fondements du pouvoir : le *comitatus* et l'*immunitas* dont Wibald s'était assuré auprès du roi⁶⁷, les *libertates et immunitates* confirmées par le pape Grégoire IX en 1229 et que Waléran de Limbourg-Luxembourg aurait reconnues⁶⁸. Deux éléments d'une autre époque, mais auxquels l'abbaye sut conserver leur caractère d'« autorité publique » et donc d'autonomie et de préservation de leurs droits par rapport aux avancées des pouvoirs territoriaux laïques. Ils fournissent les fondements juridiques et politiques de la future principauté.

Ces considérations autour des éléments constitutifs du pouvoir doivent toutefois être complétées par celles qui tentent de cerner les moyens d'action sans lesquels ces éléments seraient restés lettre morte : pour les abbayes, il s'agit essentiellement du recours aux pouvoirs supérieurs, le roi puis le pape, et du jeu de balance entre les pouvoirs régionaux, ici l'évêque de Liège et le comte de Luxembourg, peut-être aussi du lien avec la principauté-sœur de Prüm, qui elle aussi, a su garder sa liberté face aux tentatives d'expansion des comtes de Vianden, puis des Luxembourg. Quant aux comtes de Luxembourg, l'accession au trône d'Empire et à celui de Bohême au XIV^e siècle renvoya la dynastie vers d'autres cieux. La politique territoriale fit place à la politique dynastique, probablement pour le plus grand soulagement des voisins immédiats du comté.

Notes

¹ Je remercie chaleureusement Jean-Louis Kupper (Université de Liège), ainsi que David Guillardian, Alexis Wilkin et Nicolas Schroeder (ULB) pour les échanges scientifiques et amicaux en marge du colloque dédié à l'histoire, l'art et l'archéologie de l'abbaye de Stavelot-Malmedy. Marie-Cécile Charles a bien voulu relire mon texte ; je lui en suis très reconnaissant. La thèse de doctorat inédite de Nicolas Schroeder, Terra familiaque Remacli. *Études sur le milieu social et matériel de l'abbaye de Stavelot-Malmedy VII^e-XIV^e siècle*, Thèse de doctorat ULB, 2012, constitue dès à présent l'ouvrage de référence quant à l'histoire de la double abbaye ardennaise et devrait être citée à maintes reprises. Que son auteur, qui a bien voulu la mettre à notre disposition, nous permette de nous limiter ici au renvoi global à son étude fondamentale.

² LEVOLD DE NORDHOF, *Chronica comitum de Marka*, F. ZSCHAECK (éd.), dans : *MGH Scriptores rerum Germanicarum, Nova series*, 6 (Levoldi de Northof chronica comitum de Marka), Berlin, 1929, p.1.

³ Étant donné le cadre restreint de cette étude, je limiterai dans la suite les références aux sources évoquées ainsi qu'à la bibliographie la plus importante. Sur les principautés territoriales, voir H. PATZE (dir.), *Der deutsche Territorialstaat im 14. Jahrhundert*, 2 vol., Sigmaringen, 1970-1971 ; G. DESPY (dir.), *Le gouvernement des principautés au Moyen Âge: la Basse-Lotharingie du X^e au XIV^e siècle*, dans : *Revue de l'Université de Bruxelles*, nouvelle série, 22, 1970, p. 409-510 ; L.-F. GENICOT, *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain-la-Neuve, 1975 ; *Principautés et territoires et Études d'Histoire lorraine. Actes du 103^e Congrès national des sociétés savantes*, Nancy-Metz, 1978 ; B. ARNOLD, *Princes and territories in medieval Germany*, Cambridge, 1991 ; E. SCHUBERT, *Fürstliche Herrschaft und Territorium im späten Mittelalter*, Munich, 1996 ; *Les Princes et le pouvoir au Moyen Âge. XXIII^e Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Public*, Paris, 1993 ; M. WERNER (dir.), *Spätmittelalterliches Landesbewußtsein in Deutschland*, Sigmaringen, 2005 ; M. GROTEN, *Das Reich im Rheinland (12.- 14. Jahrhundert)*, dans : *Idem* (dir.), *Die Rheinlande und das Reich*, Düsseldorf, 2007, p. 45-70 ; B. DEMOTZ (dir.), *Les principautés dans l'Occident médiéval: à l'origine des régions*, Turnhout 2007. Il faut y ajouter les nombreuses études de Wilhelm Janssen sur les principautés du Bas-Rhin, dont : W. JANSSEN, *Der deutsche Territorialstaat im 14. Jahrhundert*, dans : *Der Staat*, 13, 1974, p. 418-428 ; *Idem*, *Niederrheinische Territorialbildung. Voraussetzungen, Wege, Probleme*, dans : *Klevert Archiv*, 3, 1981, p. 95-113 ; *Idem*, *Die niederrheinischen Territorien im Spätmittelalter. Politische Geschichte und Verfassungsentwicklung 1200-1500*, dans : *Rheinische Vierteljahresblätter*, 64, 2000, p. 45-167.

⁴ Sur l'utilisation du concept de « dominations étrangères » dans l'historiographie luxembourgeoise, voir : M. MARGUE, *Dominations étrangères*, dans : *Lieux de mémoire au Luxembourg*, Luxembourg 2007, p. 29-34 ; P. PEPORTE et alii (dir.), *Inventing Luxembourg. Representation of the Past, Space and Language from the Nineteenth to the Twenty-First Century*, Leyde, 2010, pp. 43-46 et 58-63.

⁵ J. SCHOOS, *Le développement politique et territorial du pays de Luxembourg dans la première moitié du XIII^e siècle*, Luxembourg, 1950, notamment sa préface qui souligne la grandeur du passé médiéval et la conclusion, p. 136 : « La Maison (de Luxembourg) n'aurait jamais présidé durant tout un siècle aux destinées du monde Chrétien et le Pays Duché de Luxembourg de 1354 n'aurait jamais pris la place sur la carte de l'Europe et survécu aux siècles jusqu'à nos jours, si Ermesinde n'avait pas été la grande comtesse qu'elle fut ».

⁶ J. GOEDERT, *La Formation Territoriale du Pays de Luxembourg depuis les origines jusqu'au milieu du XV^e siècle. Exposition documentaire organisée par les Archives de l'État*, Luxembourg, 1963.

⁷ Il est en ce sens intéressant de noter que le récit dominant, tel qu'il fut élaboré pour l'exposition « nationale » de 1989 à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'État luxembourgeois passe du chapitre consacré à la christianisation à celui de la fondation de l'abbaye d'Echternach sous Willibrord, puis directement à l'année 963 avec les origines du comté de Luxembourg. Voir : *De l'État à la Nation 1839-1989. 150 Joer onafhängeg. Catalogue de l'exposition*, Luxembourg, 1989.

⁸ Voir ci-dessus, note 3. La notion francophone de « principauté territoriale » n'a pas d'équivalent allemand, puisque ni le terme très vague de *Territorialstaat*, ni celui de *Fürstenstaat* ne lui correspondent exactement. L'historiographie germanophone semble d'ailleurs ces derniers temps lui préférer le vocable de *Territorien*, accentuant encore plus la composante « espace » au détriment de celle du pouvoir ou de l'État. Alors que l'historiographie française n'hésite pas à utiliser le terme de « principauté territoriale » pour l'époque dès le X^e siècle, les médiévistes allemands emploient celui de la *Landesherrschaft*, mais guère pour des périodes antérieures au XIV^e siècle. Cela tient au fait que les médiévistes français et allemands ont une approche différente de la question de la territorialisation du pouvoir. En schématisant très largement, pour les premiers, elle est étudiée à partir du moment où le pouvoir des ducs et comtes s'inscrit dans le territoire par focalisation sur et concentration autour du château patrimonial et transmis en succession patrilinéaire, tandis que les seconds considèrent plutôt l'évolution, plus tardive, où le pouvoir du prince se généralise peu à peu à un espace aux limites déterminées (tendance vers la *Flächenherrschaft*).

⁹ Pour nos régions : M. MARGUE, *Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (X^e-XIII^e siècle)*, dans : A. DIERKENS, C. LOIR, D. MORSA et G. VANTHEMSCHÉ (dir.), *Villes et villages : organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvoisnel à l'occasion de son 65^{ème} anniversaire*, Bruxelles, 2011, p. 507-532.

¹⁰ En général, voir E. BUNZ, *Das Land als Bezugsrahmen von Herrschaft, Rechtsordnung und Identitätsbildung. Überlegungen zum spätmittelalterlichen Landesbegriff*, dans : M. WERNER (dir.), *Spätmittelalterliches Landesbewußtsein in Deutschland*, Sigmaringen, 2005, p. 53-92. Pour le comté de Luxembourg : M. MARGUE, *Politique monastique et pouvoir souverain : Henri V, sire souverain, fondateur de la principauté territoriale de Luxembourg ?*, dans : P. DOSTERT et alii (dir.), *Le Luxembourg en Lotharingie. Luxemburg im lotharingischen Raum. Mélanges Paul Margue. Festschrift Paul Margue*, Luxembourg, 1993, p. 403-432 ; voir aussi : M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg vor und nach Worringen. Die Auswirkungen der Schlacht von Worringen auf die Landesorganisation sowie die Territorial- und Reichspolitik der Grafen von Luxemburg*, dans : *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, 16, 1990, p. 111-174 (ici p. 117-126) ; W. REICHERT, *Herrschaftliche Raumerfassung und Raumgliederung im Westen des Reiches am Beispiel der Grafen von Luxemburg, 1200-1350*, dans : *Zeitschrift für Historische Forschung*, 19, 1992, p. 257-316 (ici pp. 279-280 et 304-306) ; *Idem*, *Landesherrschaft zwischen Reich und Frankreich. Verfassung, Wirtschaft und Territorialpolitik in der Grafschaft Luxemburg von der Mitte des 13. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, t. 2, Trèves, 1993, p. 566-567.

¹¹ L'étude de M. MAILLARD-LUYPAERT, *Pouvoir et territoire dans la langue des actes royaux et princiers pour la Flandre et la Lotharingie (IX^e-XI^e s.)*, dans : *Revue belge de philologie et d'histoire*, 59, 1981, p. 810-827, devrait être étendue aux XII^e-XIV^e siècles.

¹² N. SCHROEDER, *op. cit.*, p. 230-231.

¹³ Sur la politique territoriale des comtes de Luxembourg en Ardenne et dans l'Eifel, voir M. MARGUE et M. PAULY, *op. cit.*, p. 144-156.

¹⁴ Fr.-J. JAKOBI, *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158). Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit*, Münster, 1979, p. 49.

¹⁵ Sur base du constat que le Moyen Âge ignore jusqu'au XIV^e siècle la notion abstraite de « Herrschaft », Peter Moraw formule l'expression prénagée : « Wer in irgendeiner Weise ein « Herr » war [...] konnte « Herrschaft » ausüben » (P. MORAW, *Herrschaft im Mittelalter*, dans : *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, 3, Stuttgart, 1982, p. 13).

¹⁶ Dans nos espaces, Léopold Genicot, Georges Despy, André Uytendaele, Michel Parisse, Winfried Reichert, Michel Pauly et Michel Margue entre autres, puis plus récemment Jean-Marie Cauchies et Bernard Demotz ont dans cette lignée affiné les natures diverses des terres et droits détenus par le prince : alleux, fiefs, biens d'Église incorporés par l'avouerie, terres laïques et monastiques médiatisées

par le pouvoir déclaré souverain, auxquels il faut ajouter les droits princiers anciennement régaliens. Ils ont aussi décrit les institutions qui permettent l'exercice de ce pouvoir – la cour du prince dans toutes ses subdivisions et émanations, ses officiers centraux et locaux, mais aussi les assemblées d'États – et ses ressources.

¹⁷ Voir les lectures « classiques » de Jean Schoos (note 5) et de Joseph Goedert (note 6). Les travaux de Winfried Reichert (note 10) et Michel Margue et Michel Pauly (note 10) ont nuancé cette représentation. Voir l'aperçu de M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg*, dans : *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Ein dynastisch-topographisches Handbuch*, Ostfildern, 2003, p. 839-844.

¹⁸ Voir encore dernièrement la formulation « "kleiner Graf" mit einer beschiedenen, zudem an der Peripherie gelegenen Hausmacht » par J. K. HOENSCH, *Die Luxemburger. Eine spätmittelalterliche Dynastie gesamt-europäischer Bedeutung 1308-1437*, Stuttgart, 2000, p. 31.

¹⁹ Pour une relecture du règne de Henri V, voir : M. MARGUE, *Politique monastique op. cit.* et, dans le même sens, M. MARGUE, *Du comté à l'Empire : origines et épanouissement du Luxembourg*, dans : G. TRAUSSCH (dir.), *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un « petit pays »*, Toulouse, 2003, p. 124-126.

²⁰ Pour ce qui suit, voir M. MARGUE, *op. cit.* et M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg op. cit.*, p. 839-844.

²¹ Une étude synthétique pour les principautés lotharingiennes fait défaut. Dernière analyse régionale avec la bibliographie générale : Chr. BACHMANN, *Öffnungsrecht*, dans : *Historisches Lexikon Bayerns*, http://www.historischeslexikon-bayerns.de/artikel/artikel_45258 (08.12.2011). Voir l'aperçu ancien de F. HILLEBRAND, *Das Öffnungsrecht bei Burgen. Seine Anfänge und seine Entwicklung in den Territorien des 13.-16. Jahrhunderts unter besonderer Berücksichtigung Württembergs*, Diss., Tübingen, 1967.

²² C. WAMPACH, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. 2, 1938, n° 243, p. 261 (février 1232).

²³ M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg op. cit.*, p. 122-124.

²⁴ M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg op. cit.*, p. 119 ss.

²⁵ M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg op. cit.*, p. 126 ss.

²⁶ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 6, n° 613, p. 70-72, daté par un ajout tardif de vers 1295. L'acte perdu n'est conservé qu'en copie dans le Cartulaire I Luxbg. A, aux Archives Nationales à Luxembourg, sous forme de la première partie d'une notice récapitulative des droits reçus en fief par le roi. Il doit être correctement daté soit d'avril-mai 1293, soit d'avril-mai 1294. Voir le commentaire de C. WAMPACH, *op. cit.*, p. 70, et de Kl. KLEFISCH, *Kaiser Heinrich VII. als Graf von Luxemburg*, thèse de doctorat inédite, Bonn, 1971, p. 36-39. Le contenu de la notice n'est pas à mettre en doute.

²⁷ Voir J. GROB et J. VANNERUS, *Dénombrements des feux des duchés de Luxembourg et comté de Chiny*, t. 1 (Documents fiscaux de 1306 à 1537), Bruxelles, 1921, p. 184-241.

²⁸ Voir I. DELATTE, *Un dénombrement de feux dans la principauté de Stavelot-Malmedy en 1524*, dans : *Folklore Stavelot-Malmedy*, 13, 1949, p. 7-34 ; *Idem*, *La population de la principauté de Stavelot-Malmedy en 1544*, dans : *Folklore Stavelot-Malmedy*, 14, 1950, p. 29-70 ; G. HANSOTTE, *La principauté de Stavelot-Malmedy à la fin de l'Ancien Régime. Carte de la principauté en 1789, dénombrement des maisons, des chevaux et des bestiaux vers 1750*, Bruxelles, 1973.

²⁹ L'histoire de l'abbaye d'Echternach aux XII^e-XIV^e siècles n'a guère fait l'objet d'études approfondies, comme elle ne fait pas partie de l'époque la plus « glorieuse » de l'abbaye. Voir cependant A. THIELE, *Echternach und Himmerod. Beispiele benediktinischer und zisterziensischer Wirtschaftsführung im 12. und 13. Jahrhundert*, Stuttgart, 1964, en particulier pp. 17-26, 74-79 ; D. WEBER, *Studien zur Abtei Echternach in ihren Beziehungen zum Adel des rheinisch-luxemburgischen Raumes im 14. und 15. Jahrhundert*, Luxembourg, 1973 et, pour la ville d'Echternach : H. TRAUFLER, *Die Abteistadt Echternach*

in Mittelalter, Thèse de doctorat inédite, Trèves, 1996, p. 264-270. Ce dernier parle de « "l'Érosion" der klösterlichen Ortsherrschaft durch den Landesherrn » (p. 268).

³⁰ Sur la rhétorique de réforme des moines d'abbaye, revendicateurs par rapport à ce qui est présenté au XII^e siècle comme des « usurpations » comtales, voir M. MARGUE, *Libertas ecclesiae. Das Kloster im Spannungsfeld zwischen Adels Herrschaft und Reichsfreiheit aus der Sicht der Echternacher Quellen (8.-12. Jahrhundert)*, dans : M. C. FERRARI, J. SCHROEDER et H. TRAUFFLER (éd.), *Die Abtei Echternach 698-1998*, Luxembourg, 1999, p. 229-245 (ici p. 241-245), et *Idem*, *Libertas Ecclesiae. Réformes monastiques et lecture de l'histoire dans l'espace lotharingien (X^e-XII^e s.)*. Le cas de l'abbaye d'Echternach, dans : N. BOUTER (dir.), *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé*, Saint-Etienne, 2006, p. 107-123 (ici, p. 120-122).

³¹ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 2, n° 310, p. 329-331 (novembre 1236). Voir en dernier lieu H. TRAUFFLER, *Aux origines de l'affranchissement de la ville de Luxembourg : Ermesinde et Echternach*, dans : M. MARGUE (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg. Études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIII^e siècle*, Luxembourg, 1994, p. 223-234 ; *Idem*, *Die Abteistadt Echternach* *op. cit.*, p. 245-263.

³² Sur la prévôté de Bitburg-Echternach, voir W. REICHERT, *Landesherrschaft* *op. cit.*, t. 2, p. 581-585.

³³ J. GROB et J. VANNERUS, *op. cit.*, p. 511-512.

³⁴ Voir par exemple la carte des prévôtés dans W. REICHERT, *Landesherrschaft* *op. cit.*, t. 2, p. 622-623.

³⁵ Dans le même sens : A. THIELE, *op. cit.*, p. 76-77.

³⁶ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 8, n° 177b, p. 216-218 (19 octobre 1299).

³⁷ Voir ci-dessus, note 26.

³⁸ H.-P. WEHLT, *Reichsabt und König, dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, Göttingen, 1970, p. 228-232 ; E. LINCK, *Sozialer Wandel in klösterlichen Grundherrschaften des 11. bis 13. Jahrhunderts. Studien zu den familiae von Gembloux, Stablo-Malmedy und St. Trond*, Göttingen, p. 74-79 ; R. PETIT, *L'avouerie de l'abbaye de Stavelot du IX^e au XII^e siècle*, dans : *L'avouerie en Lotharingie. Actes des 2^{es} journées lotharingiennes, 22-23 octobre 1982*, Centre universitaire Luxembourg, Luxembourg, 1984, p. 129-157 ; M. MARGUE, *Aspects politiques de la réforme monastique en Lotharingie. Le cas des abbayes de Saint-Maximin de Trèves, de Stavelot-Malmedy et d'Echternach (934-973)*, dans : *Revue Bénédictine*, 98, 1988, p. 31-61 (pour Stavelot-Malmedy, p. 42-46) ; M. CLAUSSEN, *Die Untervogtei. Studien zur Stellvertretung in der Kirchengogtei im Rahmen der deutschen Verfassungsgeschichte des 11. und 12. Jahrhunderts*, Siegburg, 2002, p. 105-109.

³⁹ M. WERNER, *Der Herzog von Lothringen in salischer Zeit*, dans : St. WEINFURTER (dir.), *Die Salier und das Reich, Bd. I : Salier, Adel und Reichsverfassung*, Sigmaringen, 1991, p. 367-473 (ici p. 412-414), et récemment, avec quelques nuances : M. MARGUE, *Espaces comtaux* *op. cit.*, t. 2, p. 507-532 (ici p. 526-530).

⁴⁰ L. VANDERKINDERE (dir.), *La Chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, p. 77.

⁴¹ Voir par exemple Fr.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 172.

⁴² H. APPELT (éd.), *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 10/1 (*Friderici I*), Hannovre, 1975, n° 44, p. 74-75) = J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, Bruxelles, 1909, n° 240, p. 461-462.

⁴³ Je ne m'attarderai pas ici sur l'analyse historiographique des recherches ayant porté sur Wibald, pour laquelle on pourra se référer à l'aperçu commode de N. SCHROEDER, *Wibald en questions. Historiographie et nouvelles perspectives*, dans : A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER (dir.), *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII^e siècle*, Stavelot, 2010, p. 5-11.

⁴⁴ R. PETIT, *op. cit.*, p. 153-156.

⁴⁵ N. SCHROEDER, *op. cit.*, p. 9 ; J. MAQUET, *Wibald, un « Cicéron chrétien » ? Les connaissances juridiques et la pratique judiciaire d'un grand abbé d'Empire († 1158)*, dans : A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER (dir.), *op. cit.*, p. 33-42 (ici note 85, p. 42).

⁴⁶ R. PETIT, *op. cit.*, p. 152.

⁴⁷ N. SCHROEDER, *Terra familiaque*, *op. cit.*, p. 134, note 668. Voir la contribution de Jean-Louis Kupper dans ce volume.

⁴⁸ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 334, p. 49-52 (11 octobre 1251).

⁴⁹ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 388, p. 129-130 (12 décembre 1308).

⁵⁰ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n° 150 et 153, p. 302-303 et p. 307-308, datant probablement de 1130/1131. Voir l'aperçu toujours utile H. REINERS (éd.), *Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmedy*, Düsseldorf, 1935, p. 374-375 (Neundorf) et p. 444-449 (St. Vith). Voir plus récemment : H. JENNIGES, *St. Vith als mittelalterliche Archivstelle der Abtei Stablo-Malmedy*, dans : *Zwischen Venn und Schneifel*, 24, 1988, p. 54-56 ; Kl.-D. KLAUSER, *St. Vith, Büttgenbach und Vianden: Zum Ursprung der gemeinsamen Geschichte*, dans : *Gestalten und Entwicklungen : Historische Streifzüge zwischen Rhein und Maas. Hubert Jenniges zum 70. Geburtstag als Festgabe gewidmet*, Leuven, 2004, p. 183-196.

⁵¹ H. LOERSCH, *Weisthümer der Stadt St. Vith und des Hofes Neundorf*, dans : *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal*, 32, 1878, p. 186-204 (ici : p. 201).

⁵² La mention de cette acquisition d'Amel se trouve dans deux actes du 2 et 3 avril 1271 (voir ci-dessous, note 55).

⁵³ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 3, n° 169, p. 172-174 (10 mars 1254).

⁵⁴ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 3, n° 508, p. 569-570.

⁵⁵ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 4, n° 234, p. 324-325 (2 avril 1271) et n° 236, p. 327-328 (3 avril). Voir B. WILLEMS, *Die Herren von Falkenburg und Montjoie erwerben St. Vith und Neundorf*, dans : *Jahrbuch Eupen*, 2, 1967, p. 194-197.

⁵⁶ A. BUCHET, *Les origines limbourgeoises de Montjoie dans l'Eifel*, dans : *Bulletin de la Société Vervétoise d'archéologie et d'histoire*, 55, 1968, p. 115-168 (ici p. 150-153).

⁵⁷ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 370, p. 99-100.

⁵⁸ Sur le château et la « villeneuve » de Logne et sa position dans le dispositif stavelotain, voir B. WERY, *Logne*, dans : *Stavelot, Wellin, Logne. Une abbaye et ses domaines*, Marche-en-Famenne, 1997, p. 99-111, et Ph. MIGNOT, *Le peuplement médiéval au sud de la Meuse. Le cas de Logne*, dans : *Mélanges d'Archéologie médiévale. Liber amicorum en hommage à André Matthys*, Sprimont, 2006, p. 140-155.

⁵⁹ C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 4, n° 208, p. 285-287 (25 octobre 1270).

⁶⁰ M. MARGUE et M. PAULY, *Luxemburg vor und nach Worrigen* *op. cit.*, p. 151-152.

⁶¹ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 293, p. 4-5 (mai 1209) = C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 2, n° 24, p. 30-31.

⁶² C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 2, n° 204, p. 219-222 ; n° 213, p. 228-229 et n° 214, p. 229-231.

⁶³ *Supra*, notes 47 et 48.

⁶⁴ *Supra*, note 48.

⁶⁵ Voir ci-dessus, note 49.

⁶⁶ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 423, p. 194-195.

⁶⁷ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n° 163, p. 329-334 (22 septembre 1137) ; *Ibid.*, n° 164, p. 334-337 (11 avril 1138) et *Ibid.*, n° 165, p. 338-341 (5 juin 1138).

⁶⁸ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n° 319, p. 32 (22 mars 1229) = C. WAMPACH, *op. cit.*, t. 2, n° 215, p. 231-232.

Autour du monachisme bénédictin au XIII^e siècle : l'exemple clunisien

Philippe Racinet

Le XIII^e siècle bénédictin a bénéficié d'un nouvel éclairage grâce à Gert Melville en 1990¹. Celui-ci insiste sur la dualité du développement de l'ordre clunisien, constitution corporative et monarchique, qui a permis l'accommodation aux structures contemporaines et le maintien de l'identité traditionnelle. Mais sa vision n'échappe pas au jugement de valeur quand il considère que cela a entraîné une formalisation de la vie religieuse. « C'est pourquoi le destin de Cluny était de ne plus jamais jouer un rôle de force motrice au sein de la Chrétienté ». Qu'en est-il de la pensée actuelle ?

Catherine Vincent consacre un chapitre de son manuel² au « renouveau du monde régulier », directement associé à « l'avènement des ordres mendiants ». L'auteur évoque le XIII^e siècle bénédictin dans un paragraphe de trois pages, qui oscille entre cliché et modernité³. « Les monastères bénédictins ne connaissent pas l'état de décadence que l'on a pu décrire à leur sujet... ». Mais les cisterciens « commencent à être victimes de leur succès » ; « l'enrichissement et les faveurs du pouvoir en arrivent à ternir leur image aux yeux des fidèles... ».

L'autre manuel récent⁴, rédigé pour les concours, consacre un chapitre au monachisme bénédictin⁵ avec un premier paragraphe intitulé « L'âge d'or (1179-1250) ». « Le monachisme bénédictin conservait une attractivité maximale pour tous les laïcs, qui y trouvaient une réponse adaptée à leurs inquiétudes religieuses ». Mais le second paragraphe, consacré à la période 1250-1350, développe « le temps de difficultés » selon quatre axes : tassement des effectifs, baisse du rayonnement, relâchement de l'observance et crises institutionnelles. Toutefois, « Les difficultés [...] ne s'expliquent pas par une crise interne du monachisme mais par la conjonction de divers phénomènes externes ».

C'est ce que l'on va essayer d'illustrer avec l'exemple privilégié de Cluny⁶.

1. Un ordre regroupant de puissantes maisons religieuses

À la fin du XII^e siècle, la *Cluniacensis ecclesia* est encore un ensemble hétéroclite de monastères aux situations juridiques différentes, liés à Cluny par l'application d'un même *ordo* et par la personne de l'abbé. Avec l'apparition du système cistercien, une nouvelle compréhension du terme *ordo* dépasse le sens traditionnel de « style de vie commun » et lie l'observance à la cohérence juridique de la communauté, avec une organisation unitaire, des instances communes de direction et des règles de procédure précises. Les moines commencent à se structurer dans cet esprit, encouragés par la diminution du charisme fédérateur des abbés due à l'essaimage et par le mouvement général de réorganisation du monachisme bénédictin.

L'échec de l'affiliation comme forme de rattachement, patent dès le milieu du XII^e siècle, encourage les autorités centrales à renforcer leur congrégation autour des monastères totalement clunisiens. Leur action tend à réduire la différence de nature entre l'abbaye et les prieurés. C'est une œuvre d'uniformisation concrétisée par la rédaction de statuts et la mise en place d'institutions de contrôle.

Dans les statuts de 1200⁷, on demande aux prieurs de La Charité et de Saint-Martin-des-Champs d'amener avec eux deux ou trois de leurs prieurs conventuels au chapitre général. C'est une première tentative pour intégrer les réseaux qui pouvaient menacer l'unité de l'ordre en formation. À l'autre bout du siècle, les statuts de 1301⁸ se présentent comme une synthèse institutionnelle pour les législateurs futurs, qui adaptent les ordonnances antérieures à un état économique moins favorable. Ils synthétisent les observances avec un code qui va servir pour les visiteurs et visent à uniformiser les pratiques. Si les statuts forment le cadre institutionnel, il fallait aussi créer une représentation collégiale.

La première mention d'un chapitre général se trouve dans les statuts de 1200⁹. Dès 1212, cette institution fonctionne

lors du conflit qui oppose l'abbé au prieur de La Charité. En 1234, le prieur de Saint-Martin-des-Champs s'excuse de son absence au chapitre général, preuve de sa tenue régulière¹⁰. Cette année-là, le prévôt de Montdidier est privé de son office et envoyé à Cluny pour y être puni, preuve de l'efficacité des nouvelles institutions¹¹. L'organisation se précise avec la bulle de 1289 qui fixe à quinze le nombre des définiteurs, formant un collège de supérieurs élus¹².

La composition du procès-verbal évoque le double rôle du chapitre général. Les *diffinitiones provinciarum* renferment les prescriptions relatives à chaque monastère et les *diffinitiones causarum* contiennent les décisions intéressant l'ensemble de l'ordre. Au XIII^e siècle, il est fréquent que la définition d'une province s'achève par *Cetera sunt in bono statu*¹³ et les remarques générales restent peu nombreuses. Les choses changent à partir de 1290. Les rapports des visiteurs sont de plus en plus détaillés et les définiteurs prennent davantage de décisions générales. Certaines de leurs prescriptions sont reprises dans les statuts. Le chapitre général devient un élément essentiel de cohésion.

L'organisation de l'ordre repose sur des liens d'autorité anciens et sur une démarche collégiale nouvelle. On s'applique à faire naître la conscience des responsabilités à tous les niveaux de dépendance, directe et indirecte. Si certains réseaux peuvent encore constituer des écrans, l'intégration de toutes les formes de dépendance se fait progressivement par l'intervention directe du chapitre général dans le fonctionnement des réseaux intermédiaires. Le développement d'un esprit clunisien est aussi facilité par une forte habitude d'autonomie qui permet des rapports autres que ceux créés par la nouvelle structure hiérarchique : en 1294, le prieur de Saint-Leu prête des livres au prieuré de Coincy¹⁴. Enfin, la commémoration des défunts est un facteur de cohésion primordial qui fonctionne à l'échelon central comme à l'échelle locale.

Si la mise en place d'une codification entraîne une uniformisation de la vie religieuse, il n'y a aucune modification relative à la célébration de l'office divin. Entre 1260 et 1290, définiteurs et visiteurs ne notent qu'un seul cas de défaillance relative aux objets liturgiques dans les prieurés français. Du reste, la vie religieuse ne pose pas de problème majeur à cette époque. L'unique changement est l'attention accordée à la formation des moines, avec la fondation du collège de Paris en 1259.

L'église monastique reste un pôle d'attraction pour les fidèles grâce aux reliques et les moines savent gérer avec habileté cette opportunité. Facteur de rayonnement, elles permettent de renforcer les liens avec le voisinage, notamment par le biais des pèlerinages locaux. Quant au rôle de sanctuaire familial, il prolonge les liens créés lors de la donation. Les inhumations favorisent la permanence des relations avec l'environnement aristocratique¹⁵. Les prieurés jouent aussi un rôle socio-religieux auprès de nouvelles catégories de personnes ; les besoins religieux se mêlent alors souvent aux impératifs matériels : en 1284, Jean Érneis, bourgeois de Paris, fait une série de donations à Saint-Martin, en échange de la participation aux bonnes œuvres de la communauté et de son entretien¹⁶.

Les prieurés contrôlent un certain nombre de paroisses qui diffusent leur puissance religieuse. Si le prieuré-cure n'existe pas à proprement parler dans l'ordre, cela ne signifie pas que les moines ont refusé de participer à la desserte des églises. Par ailleurs, quand la priorale est aussi paroissiale (61% des prieurés français), il existe un lien très fort entre les moines et le prêtre-desservant, vivant souvent dans l'enclos monastique. Les moines défendent la maîtrise de leurs territoires paroissiaux. Les moines sont attachés à leur rôle de curés primitifs dans ses aspects religieux et financier, comme le montre l'accord de 1209 entre le prieur de Donzy et le chapelain desservant la paroisse : aux grandes fêtes, il assiste au service divin des religieux et mange au réfectoire ; tous les émoluments légués à l'église paroissiale doivent être partagés par moitié¹⁷.

Dernier aspect : les maisons bénédictines restent prospères et puissantes. Signe de maturité parce que les donateurs privilégient les institutions qui en ont besoin, le ralentissement des donations a encouragé les moines à chercher de nouvelles formes d'accroissement de leur patrimoine, dans le cadre d'une économie de plus en plus monétaire. Les achats procèdent d'une politique prévoyante et mesurée. Les échanges, qui permettent parfois de régler des litiges, reflètent aussi une gestion intelligente visant à compléter et à regrouper les possessions existantes. Achats et échanges sont le signe d'un réajustement après l'organisation définitive. Cette volonté constante d'adaptation est un des points forts du maintien des prieurés.

L'un des atouts du monachisme bénédictin est sa forte implantation dans le monde rural, sous la forme d'exploitations

agricoles bien gérées. Il n'y a ni éparpillement ni morcellement des possessions. Les biens-fonds ne sont pas obligatoirement de superficie restreinte et la précision fréquente des tenants et des aboutissants des parcelles n'est pas un indice de petitesse des exploitations mais le signe d'une gestion rigoureuse d'espaces intensément cultivés.

La mise en valeur prend en compte la biodiversité. Certes, les moines acquièrent volontiers des terres de bonne qualité. Mais ils participent aussi activement au mouvement des défrichements. S'ils ont une préférence pour la grande culture céréalière, ils ne négligent pas les autres formes de mise en valeur. Toutes ces cultures bénéficient de travaux d'irrigation, de drainage ou d'amendement, qui sont loin d'être l'apanage des cisterciens.

De nombreuses terres sont encore exploitées en faire-valoir direct et les gros monastères utilisent certaines de leurs dépendances pour contrôler des exploitations qui fournissent à la communauté la plus grande partie de son ravitaillement. Toutefois, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, des ensembles importants sont accensés mais cette pratique est un moyen de valoriser les possessions, par le biais des améliorations qui sont souvent demandées.

Durant la plus grande partie du XIII^e siècle, les prieurés sont des établissements prospères, dont le rayonnement est encore intense. Mais des difficultés apparaissent : structurelles avec des oppositions à l'organisation institutionnelle ; relationnelles avec un environnement en mutation ; financières avec une dégradation des conditions économiques.

2. Les ombres du XIII^e siècle

Associés à la gestion de l'ordre, les prieurs sont devenus les éléments constitutifs de la congrégation. Il ne s'agit plus d'une simple relation informelle sous l'autorité lointaine d'un homme, c'est une intégration à un ensemble où chaque membre devient une partie agissante. Mais cette évolution a entraîné des résistances.

La rébellion de La Charité, avec son paroxysme militaire en 1212, en est un bon exemple¹⁸. Bien que ce prieuré se distingue des autres monastères rebelles car il n'a pas de passé non-clunisien, les points communs sont nombreux. Tout d'abord,

le recours à la violence montre que les *rebelliones* réagissent à l'affirmation d'un pouvoir. Ensuite, l'appel à des puissances extérieures confirme les liens serrés entre les moines et leur environnement social. Enfin, le recours à la papauté n'est pas une preuve de faiblesse des instances collégiales ; à événement exceptionnel, solution exceptionnelle : s'il est efficace contre un prieur rebelle, le système est impuissant face à une horde de moines soutenus par des hommes d'armes.

Les *rebelliones* ont pour effet de clarifier les situations. Avec son chapitre général et son système de visite, l'ordre existe au XIII^e siècle ; seuls des membres totalement clunisiens peuvent s'y sentir à l'aise. La réforme institutionnelle s'appuyant sur une définition juridique des établissements, ceux qui ne répondaient pas aux critères devaient soit accepter des transformations pour se conformer au nouveau cadre, soit sortir de la *Cluniacensis ecclesia*. Cette *reformatio* a des aspects de grand nettoyage : ce que les clunisiens ont perdu en influence, ils l'ont gagné en cohérence.

Les religieux doivent aussi tenir compte d'un environnement qui ne cesse de s'affirmer, en particulier dans les villes.

Le pouvoir municipal s'attaque d'abord aux justices. Dès la première moitié du XIII^e siècle, le prieuré Saint-Pierre rencontre des difficultés avec la commune d'Abbeville. L'essor urbain nécessite un premier accord, en 1254, pour la banlieue qui sera du ressort de la ville, sauf la vicomté de Saint-Pierre¹⁹. Mais en 1292, le Parlement oblige le prieuré à reconnaître la ville comme seule détentrice de la justice dans cette vicomté²⁰. Le pouvoir urbain attaque aussi les moines dans leur rôle de patron ecclésiastique. On assiste à une sécularisation des paroisses urbaines, souvent en liaison avec le démembrement des cures primitives provoqué par le développement démographique. À la fin du XII^e siècle, l'augmentation de la population de Valenciennes rend nécessaire un partage de la paroisse-mère Saint-Géry, possédée par les moines de Saint-Saulve. Saint-Nicolas-de-la-Couture et Notre-Dame-de-la-Chaussée sont créées sous la dépendance du prieur. Mais, en 1269, les chanoines de La Salle-le-Comte, se trouvant à l'étroit, souhaitent posséder un autre sanctuaire. Avec l'appui de l'évêque de Cambrai et de la comtesse de Flandre, ils obtiennent du prieur l'église paroissiale Saint-Géry. Si le prieuré reçoit des dédommagements, c'est un recul confirmé par les plus hautes autorités²¹.

Globalement, un environnement concurrentiel s'affirme dans un contexte économique de plus en plus sombre, qui se traduit par des difficultés financières quasi générales. C'est par l'intermédiaire des dettes que ces difficultés peuvent le mieux être perçues. Cependant, il ne faut pas considérer l'endettement comme un signe infaillible de mauvaise santé d'un établissement, d'autant plus que ce phénomène peut revêtir des formes diverses : récurrent ou ponctuel, structurel ou conjoncturel...

Les endettements recensés entre 1259 et 1279 peuvent aller d'une dizaine de livres à 2000. La situation de certains prieurés est grave. Saint-Saulve, en 1264, est *magno debitorum cumulo pregravatus*, et le prieur est si pauvre qu'il ne peut pas s'en sortir sans aliéner²². Les définiteurs prennent de plus en plus soin de distinguer la dette sans et avec intérêts. La première n'est pas grave car elle est liée à des achats réalisés alors que le prieuré manque de liquidités ou bien à des dépenses de fonctionnement provoquées par des difficultés passagères de ravitaillement. La seconde, souvent révélatrice de difficultés plus profondes, est toujours associée à un montant élevé.

La principale conséquence de l'endettement est l'aliénation. En 1263, le prieur de Saint-Saulve demande l'autorisation de vendre des possessions aux définiteurs, qui refusent²³. L'autorité centrale n'oppose pas toujours un tel refus et la pratique de l'aliénation peut être officielle. En 1261, les définiteurs ordonnent que la grange de Valdelancourt soit remise entre les mains des créanciers du prieuré de Colombey jusqu'à ce que la maison puisse être relevée de ses dettes²⁴.

Toutefois, cet endettement, qui ne touche qu'un faible nombre de maisons, n'est pas spécifique aux prieurés clunisiens et, souvent, il a toutes les apparences d'un manque de liquidités. En fait, les deux facteurs les plus graves sont le contexte extérieur et la mauvaise gestion. D'une part, certains cas d'endettement sont en relation avec des difficultés frumentaires : à Huy en 1274, les visiteurs font clairement le rapport²⁵. D'autre part, il arrive que l'endettement soit imputable à une mauvaise gestion : le prieur de Pont-Saint-Esprit, au lieu d'atténuer sa dette, organise à Noël 1272 une grande fête qui se termine en beuverie²⁶.

Les soubresauts liés à la constitution d'un ordre restent limités et les prieurés se maintiennent face à des puissances extérieures de plus en plus présentes. Cependant, à partir

de 1270-1280, certaines maisons connaissent des difficultés économiques. Ces difficultés ne sont pas propres aux clunisiens ni même aux moines en général ; elles reflètent un changement de conjoncture, ce lent passage d'une phase A à une phase B qui annonce la grande dépression de la fin du Moyen Âge.

3. Le retournement conjoncturel

Vers 1280, les prieurés entrent, comme tous les autres organismes, dans une phase dépressive de longue durée. Les difficultés financières apparaissent comme le problème crucial. Les causes sont d'abord d'ordre agricole. La dégradation de la situation est sensible dès la fin du XIII^e siècle et largement renforcée par l'évolution monétaire. Ensuite, les guerres, bien qu'encore localisées, sont nombreuses au début du XIV^e siècle. La diffusion du fait militaire entraîne l'instauration d'un climat d'insécurité. L'oppression grandissante des puissances princières contribue à accentuer cet état de guerre latent. Elle s'exprime aussi à travers une fiscalité surtout pontificale qui devient d'autant plus dangereuse que le Saint-Siège se dote d'un appareil répressif capable de déstabiliser les monastères.

Les revenus provenant des terres constituent le poste essentiel de l'équilibre budgétaire monastique, d'où une sensibilité à l'évolution des productions et à celle de la monnaie. La crise de 1315-1317, qui conduit à l'une des pires famines du Moyen Âge²⁷, n'est que le paroxysme d'un mouvement de dégradation de la situation agricole, surtout sensible dans la première décennie du XIV^e siècle. En 1309, les moniales d'Huy ont une dette de 40 muids de blé, ce qui correspond environ à la consommation annuelle de ce monastère²⁸. Cette détérioration ne touche pas que les céréales puisqu'en 1303, la dette de Lihons est liée à un manque de vin²⁹. La question préoccupe les visiteurs qui se renseignent systématiquement sur l'état des réserves alimentaires. Les séries de mauvaises récoltes entraînent à la fois des dépenses supplémentaires pour assurer le ravitaillement et une chute des ventes de surplus, aggravée par la détérioration de la monnaie. L'endettement est la principale conséquence de ces dégradations.

Même si les conflits restent encore localisés, les foyers de troubles se multiplient dès la seconde moitié du XIII^e siècle, à l'est du royaume, entre la Savoie et le Dauphiné ou en Flandre. En 1297, date de la campagne victorieuse du roi, Saint-Saulve n'est pas visité à cause des guerres et l'année suivante, Bertrée,

Huy, Saint-Séverin et Namèche, tous du diocèse de Liège, ne le sont pas non plus³⁰. Les moines prennent conscience rapidement du phénomène : en 1301, le prieuré d'Oyeu est en bon état, *tamen ad presens et per guerras incipit agravari*³¹.

La menace de guerre agit aussi fortement que le fait lui-même. L'insécurité s'installe dans les esprits. Les visiteurs hésitent à se déplacer à cause du « danger des chemins ». Par ailleurs, la violence s'insinue dans les prieurés et dans les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement.

Guerre et climat de guerre provoquent une dégradation de la situation interne des prieurés. Le mauvais état des prieurés du Nord est largement dû à la latence du phénomène. Les guerres provoquent aussi des difficultés financières par l'intermédiaire de la perte de biens fonciers ou de revenus. Ces atteintes peuvent aller jusqu'à la destruction complète. Si ces cas sont rares, les occupations sont plus fréquentes, surtout en Provence où les petits prieurés peuvent être des refuges pour de petites bandes armées. Dans ce climat d'exaspération des tensions, les monastères deviennent des cibles de choix.

L'autorité royale exerce une pression accrue, en particulier sur les justices. Mais la pression se manifeste aussi à travers la fiscalité. Plus que leur lourdeur, c'est la multiplication des subsides demandés qui caractérise cette période. L'accroissement de la fiscalité pontificale touche l'abbaye comme l'ordre. La décime est une charge dont la lourdeur ressort de la régularité croissante de son prélèvement et qui ne tient pas compte des variations budgétaires, fort importantes dans des établissements sans réserve monétaire et soumis à un contexte de marasme.

Les oppositions, autre aspect du climat de tension, s'expriment par les procès, dont le nombre augmente de façon significative à partir de la fin du XIII^e siècle. Elles se traduisent aussi par une violence notoire, physique et matérielle. C'est enfin le refus de l'autorité seigneuriale exercée normalement par les moines qui peut se manifester.

Ces oppositions sont-elles le signe d'une désaffection des populations ? Peut-être, dans la mesure où les donations enregistrées pour la période 1291-1330 sont deux fois moins nombreuses que celles de la période 1251-1290. Mais il ne faut pas oublier que la violence se manifeste désormais dans la vie quotidienne. Entre 1313 et 1336, les moines de

Saint-Sébastien-de-Cordiac ne cessent de se plaindre des oppressions du seigneur de Morges³². Celui-ci agit-il par haine des clunisiens ? Sûrement pas puisqu'il a un fils dans l'ordre ! Est-ce une réaction à des défaillances internes ?

Dans les provinces de France et de Provence, 43% des communautés sont au-dessus du nombre normal de moines, 40% ont le nombre normal et 7% sont au-dessous du nombre habituel. Il y a donc un trop-plein certain. En 1289, les moniales de Huy se plaignent d'être sept de plus que le nombre fixé par l'abbé et c'est ainsi qu'elles expliquent leur endettement³³. Il y a bien une prise de conscience du phénomène : les définiteurs acceptent les déclarations de surcharge et poursuivent les prieurs qui accueillent de nouveaux moines. La surcharge peut donc être un facteur déclencheur des difficultés financières.

Des cas de très mauvaise gestion sont signalés dans 12,5% des prieurés français et 27,5% des prieurés provençaux. Certains sont de la simple négligence concernant la défense des droits ou la gestion financière. D'autres impliquent le prieur, mauvais moine et mauvais père, mais les malveillances les plus fréquentes restent liées à l'appât du gain. Quant aux cas de désobéissance, les plus mal vus des autorités centrales, ils restent exceptionnels. De nombreux prieurs sont d'excellents moines et des gestionnaires attentifs, qui savent réagir à une situation héritée.

Cette période est marquée par la fragilisation d'une situation plutôt prospère, due à la prégnance croissante des contingences externes. Bien que les marchés restent locaux, les problèmes frumentaires cessent d'être ponctuels. Si les phénomènes politiques doivent toujours être appréciés localement, la période se caractérise par la multiplication des foyers de tension. Malgré une lutte finalement victorieuse contre l'endettement, la capacité des prieurés à réagir promptement à un état déficient s'affaiblit. C'est dans l'accumulation progressive des facteurs de détérioration et dans leur fréquence de plus en plus régulière que réside le retournement de conjoncture.

Pour les trois siècles de la fin du Moyen Âge, les historiens ont longtemps soutenu une vision pessimiste en développant les critiques des moralistes à l'égard des moines. La notion de décadence³⁴ est donc bien étayée par des textes, mais qui peuvent être interprétés différemment en fonction de l'hypothèse de départ, comme le montre l'exemple suivant. Au début du XIV^e siècle, l'évêque d'Angers s'en prend aux moines

des prieurés qui délaissent l'observance régulière pour courir les marchés... À partir de cette source, on peut rester dans la vision apocalyptique. Mais le Père J. Avril propose une interprétation plus fine en soulignant la dualité « entre des moines attachés à leur rôle d'administrateurs » et des « évêques pour qui la vocation des moines devait être de donner le bon exemple aux fidèles »³⁵.

Il convient donc d'être prudent : l'historien doit retrouver des réalités et non exprimer des réactions anachroniques. Un organisme doit être étudié dans son actualité et non dans son devenir, inconnu des gens du temps. Le danger de la vision linéaire de l'histoire réside dans son implication principale : on est inexorablement attiré vers la fin qu'on cherche à tout prix à expliquer. La vie des organismes est alors analysée en fonction d'un état de grâce, celui des origines, qui devient la norme de toutes les comparaisons.

Un organisme peut naître dans un contexte particulier et continuer de vivre dans d'autres conditions. Certes, le monachisme bénédictin connaît des difficultés à partir du XIII^e siècle : sa prééminence diminue, d'autres ordres se révèlent mieux adaptés à certaines aspirations nouvelles des fidèles, la vie religieuse évolue, les préoccupations matérielles sont de plus en plus pressantes. Mais ces monastères disposent toujours d'un temporel important, exercent encore un rôle réel dans la société et comblent les besoins spirituels de toute une partie de la population.

Notes

- ¹ G. MELVILLE, *Cluny après Cluny. Le XIII^e siècle : un champ de recherches*, dans : *Francia*, 17/1, 1990, p. 91-124.
- ² C. VINCENT (dir.), *Église et société en Occident. XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2009.
- ³ C. VINCENT (dir.), *op. cit.*, p. 34-35.
- ⁴ M.-M. de CEVINS et J.-M. MATZ (dir.), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010.
- ⁵ M.-M. de CEVINS et J.-M. MATZ (dir.), *op. cit.*, p. 169-177 (chapitre rédigé par G. BAURY).
- ⁶ Pour une étude plus approfondie, je me permets de renvoyer à Ph. RACINET, *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge*, Arras, 1997.
- ⁷ Dom G. CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, t. 1, Paris, 1965, p. 40-60.
- ⁸ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 68-94 (128 articles).
- ⁹ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 51. Article 6 : *De muneribus non dandis vel recipiendis in capitulo generali*.
- ¹⁰ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 194.
- ¹¹ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 195.
- ¹² P. SIMON, *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, Lyon, 1680, p. 152-156.
- ¹³ Comme pour la Provence en 1265, Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 292.
- ¹⁴ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 2, p. 68.
- ¹⁵ Voir à ce propos Ph. RACINET et A. GNAT, *Les monastères, sanctuaires pour l'aristocratie laïque : l'exemple des prieurés clunisiens de Crépy-en-Valois et de Nanteuil-le-Haudouin (Oise)*, dans : *Rituels et transgressions de l'Antiquité à nos jours, Actes du colloque d'Amiens (23-25 janvier 2008)*, Amiens, 2009, p. 279-292.
- ¹⁶ J. DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*, 6 vol., Ligugé-Paris, 1912-1921, n° 1296 et 1297.
- ¹⁷ A.-J. CROSNIER, *Les congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers*, t. 1, Nevers, 1877, p. 422-425.
- ¹⁸ Ph. RACINET, *op. cit.*, p. 127-137.
- ¹⁹ Collection privée du marquis de BELLEVAL, Paris, charte de 1254.
- ²⁰ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ABBEVILLE, Livre rouge, f° XIII.
- ²¹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD, 26 H 3-17 et 18.
- ²² Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 281.
- ²³ D'après le procès-verbal du chapitre général de 1264 (Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 281).
- ²⁴ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 265.
- ²⁵ *Sunt ibi defectus aliqui ante tempus messium qui estimantur in debito viginti quinque librarum turonensium* (Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 338).
- ²⁶ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 323.
- ²⁷ E. LE ROY LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, t. 1, Paris, 1983, p. 49-50 et P. ALEXANDRE, *Le climat en Europe au Moyen Âge (1000-1425)*, Paris, 1987, p. 436-440.
- ²⁸ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 2, p. 277.
- ²⁹ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 2, p. 186.
- ³⁰ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 2, p. 156 et 171.
- ³¹ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 2, p. 169.
- ³² Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 2, p. 342 et t. 3, p. 234.
- ³³ Dom G. CHARVIN, *op. cit.*, t. 1, p. 454.
- ³⁴ Voir à ce propos, Ph. RACINET, *Moines et monastères en Occident au Moyen Âge*, Paris, 2007, p. 239-270.
- ³⁵ J. AVRIL, *Les dépendances des abbayes (prieurés, églises, chapelles). Diversité des situations et évolutions*, dans : *Cahiers de Fanjeaux*, 19, 1984, p. 309-342.

Stavelot et Solignac, une confraternité privilégiée au XIII^e siècle

Jean-Loup Lemaître

La source privilégiée pour l'étude des liens de confraternité unissant des abbayes (de moines mais aussi de chanoines) dès l'époque carolingienne est le *Liber vitae* ou *Liber memorialis*, dont on trouvera le relevé dans l'article « Liber memorialis » du *Repertorium fontium historiae Medii Aevi*¹. La majorité toutefois de ces livres remonte à l'époque carolingienne et le genre, qui mélange dans ses listes les vivants et les morts, n'a pas connu un grand succès au regard des manuscrits conservés et les listes ont rarement été poursuivies au-delà du XII^e siècle. En tout état de cause, nous n'avons pas la trace de l'existence d'un *Liber vitae* à l'usage de l'abbaye de Stavelot. Nécrologes et obituaires ont pris la relève des *Libri vitae* et c'est à travers eux que l'on peut suivre les confraternités entretenues entre elles par un certain nombre d'abbayes au-delà de l'époque carolingienne.

1. Les confraternités de Stavelot

Faute de *Liber memorialis*, les obituaires de Stavelot devraient donc être la source de référence pour cette approche. Il n'en est malheureusement rien, car ces obituaires sont réduits à l'état de fragments² ou tardifs. Un calendrier de Stavelot du XI^e siècle, avec l'addition de cent vingt-sept obits, a été publié par dom Martène en 1729, mais il ne renferme aucune mention de confraternités³. Les seuls manuscrits de quelque importance matérielle sont ceux de la British Library, livre du chapitre de 1511, et de la Bibliothèque royale de Belgique, martyrologe de 1527 suivi d'un obituaire des XVI^e-XVII^e siècles⁴.

L'obituaire du livre du chapitre réalisé sans doute en 1511 (colophon) et conservé à la British Library, Ms. Add. 18 028⁵, est des plus décevants. Il ne renferme que très peu d'entrées de première main, pour la plupart des fondations faites par des laïcs inscrites en fin de colonne, en pied de page. L'essentiel des obits, au demeurant peu nombreux, est fait d'additions des XVI^e-XVIII^e siècles et même du XIX^e siècle, jusqu'en 1823, concernant essentiellement des moines de Stavelot et de

Malmedy. Deux seules commémorations, collectives, y ont été inscrites, le 5 juillet, III NON. JULII. *Commemoracio parentum* et le 4 août, II NON. AUGUSTI. *Commemoracio fratrum*.

Outre la translation des reliques de saint Remacle le 25 juin, on y trouve en tout et pour tout quelques obits d'abbés ou d'évêques, essentiellement du voisinage : les abbés de Stavelot Wibald († 1158) et Gilles de Fauconpierre († 10 mars 1307), un abbé de Saint-Maximin de Trèves, Bernard (c. 1035), l'abbé de Solignac Gérard de Terrasson († 1164), les abbés de Saint-Jacques de Liège Dreux (1155-1173), Conrad (du Moulin, 1471-1474), Étienne (1150-1155 ?) et Hermann (I, 1188), l'abbé de Maria Laach Conrad († 1194), enfin les évêque de Liège Henri et de Trèves, Guillaume, ce dernier n'apparaissant pas dans la liste épiscopale de Trèves⁶.

Quelques actes de confraternité ou de renouvellement de confraternité ont été conservés⁷, mais ils ne concernent qu'un nombre limité d'abbayes, neuf au total, un chapitre cathédral et un chapitre collégial :

- Cornelimünster, 1174-1192 (*Recueil*, 278).
- Corvey, 1147 (*Recueil*, 187, 188), 1148 (*Recueil*, 200)⁸.
- Prüm (*Recueil*, 1187)
- Remiremont [IX^e-X^e siècle] (*Recueil*, 283).
- Reims, Saint-Remi, c. 1151-1161⁹.
- Saint-Hubert, 1211 (*Recueil*, 295-296) – [297 avec 1211, Malmedy].
- Saint-Maur-des-Fossés, 1134 (*Recueil*, 288).
- Saint-Michel-en-Thiérache, 1169 (*Recueil*, 262).
- Solignac, c. 1134 (*Recueil*, 158), 1238 (*Recueil*, 320).
- Trèves, chapitre cathédral, 1218 (*Recueil*, 304).
- Cologne, chapitre collégial Notre-Dame-aux-Degrés, 1179 (*Recueil*, 269), 1220 (*Recueil*, 307).

C'est une autre source qui permet de connaître le réseau élargi des confraternités de l'abbaye au XIV^e siècle, une liste ajoutée alors sur l'avant-dernier feuillet (f. 239v) du tome II de la Bible de Stavelot, une Bible de très grandes dimensions

(581 × 390 mm), exécutée dans les années 1093-1097 et conservée, comme l'obituaire, à la British Library (BL, Ms. Add. 28106-28107). Cette liste, qui a fait l'objet de plusieurs copies au XV^e et au XVI^e siècle, a été publiée par Halkin et Roland au tome II de leur *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, n° 1700. Elle a été rééditée en 1995 par Philippe George et lui a servi de trame pour son étude sur les confraternités de l'abbaye¹⁰. Suit la liste de cinquante-six églises, en commençant par Malmédy, Solignac et Noyon, la liste s'achevant avec le Mont Cassin. Une des deux copies du XVI^e siècle conservée dans le fonds de Stavelot-Malmédy, aux Archives de l'État à Liège (I, 373, f. 70) a reçu deux additions, Houffalize et Bernardfagne.

On se reportera aux cartes données dans son article par Philippe George (p. 165, 167, 168) qui montrent bien la répartition de ces confraternités dans la région mosello-rhénane. On remarquera surtout que, pour la plupart d'entre elles, on ignore tout de l'époque à laquelle elles ont été passées mais aussi de leur date de célébration à Stavelot.

2. Au XIII^e siècle

Les actes conservés du chartrier permettent d'apprécier la situation au XIII^e siècle — la période qui nous occupe ici — mais aussi de voir que cela ne va pas très loin. Les préoccupations commémoratives n'apparaissent guère que dans la première moitié du siècle et ne concernent que quatre communautés, le chapitre cathédral de Trèves, la collégiale Notre-Dame-aux-Degrés de Cologne, l'abbaye de Saint-Hubert et l'abbaye Saint-Pierre de Solignac.

Le 28 mars 1218 (n. st.) l'abbé de Stavelot-Malmédy Alard et les religieux de Malmédy notifient au prévôt du chapitre cathédral de Trèves Conrad et à son doyen Wilhelm qu'ils ont présenté son chantre Conon à l'archidiacre pour être investi de l'église de Clotten et ils leur accordent également la confraternité de l'abbaye, avec l'inscription au nécrologe et le bénéfice des distributions au réfectoire¹¹. S'y ajoute, à la demande du chapitre, l'anniversaire de l'archevêque Thierry [II] (1212- 28 mars 1242)¹². Le chapitre de Trèves leur accorde le même jour la réciprocité¹³.

Vers 1220, le doyen (A.) et les religieux de Malmédy rappellent au prévôt Henri (att. 1221), au doyen Libert (att.

1218) et au chapitre de Notre-Dame-aux-Degrés de Cologne l'existence d'une ancienne confraternité entre les deux communautés, qui avait été renouvelée en 1179 par le prévôt Hugues et le doyen Gérard¹⁴. L'acte de renouvellement de la confraternité évoqué en 1218 est conservé et permet d'en savoir plus. Datant de 1179, il a été uniquement transmis par Gilles Gelenius dans son *De admiranda, sacra et civili magnitudine Coloniae Claudiae Agrippinensis Augustae libri quatuor* (Cologne, 1645, p. 307)¹⁵. Le corps de saint Agilolf, premier abbé de Malmédy, avait fait l'objet d'une translation à Cologne le 9 juillet 1062, par les soins de l'archevêque Annon, qui avait fondé la collégiale quelques années auparavant, en 1057, mais on ignore précisément quand avait été établie la première confraternité, *fraternitatis unionem*, sans doute à l'occasion de cette translation ? L'acte a pour auteurs le prévôt Hugues et le doyen Gérard et est fait à la demande des moines de Malmédy.

En 1211 est conclue une confraternité unissant Stavelot et l'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes¹⁶, dont les Archives de l'État à Arlon conservent en original les deux versions de l'acte, l'acte émané de l'abbé de Stavelot Adélarde et l'acte émané de l'abbé de Saint-Hubert, Guillaume¹⁷. On retrouve en particulier dans cet acte double les caractéristiques principales des confraternités : à la mort d'un abbé, il bénéficie dans la maison associée du même office que pour l'abbé du lieu et son nom est inscrit dans le nécrologe. Quant aux frères, dès que l'annonce de leur mort est connue, ils bénéficient d'une mémoire, d'un trentain et leur nom est également inscrit dans le nécrologe. On retrouve une autre clause, moins fréquente : la possibilité pour un moine de passer d'une communauté à l'autre, pourvu que ce soit fait avec l'accord de son abbé, et même la possibilité de recevoir un moine chassé de son abbaye pour une faute grave, jusqu'à son repentir¹⁸. En 1212, l'abbé Adélarde renouvelle la même confraternité avec Saint-Hubert pour Malmédy en reprenant comme dispositif une partie du texte précédent¹⁹.

3. Solignac

C'est surtout avec Solignac que les liens ont été importants au XIII^e siècle²⁰. Si l'on excepte le Mont Cassin, dont le nom figure dans la liste copiée au XIV^e siècle sur la Bible de Stavelot, mais qui n'a pas conservé la trace d'une confraternité

avec Stavelot dans son nécrologe²¹, Solignac, au diocèse de Limoges, est l'abbaye la plus méridionale à être liée à Stavelot par une confraternité.

Cela ne doit pas surprendre, l'abbaye de Stavelot ayant été fondée par Remacle, moine de Luxeuil puis abbé de Solignac. Au VII^e siècle, Éloi fonde une église sur la terre de Solignac qu'il a obtenue de Dagobert I^{er} et un moine de Luxeuil, Remacle, est mis à la tête de cette église. Le 22 novembre 632, Éloi fait donation à la communauté dirigée par Remacle de cette terre, en lui imposant toutefois la tutelle spirituelle de l'abbaye de Luxeuil et l'observance des règles de Benoît et de Colomban²². Vers 648, Remacle part fonder dans la forêt ardennaise le monastère de Stavelot, grâce à l'aide du roi d'Austrasie Sigebert III²³. Remacle, qui est fêté traditionnellement le 3 septembre (*Depositio*)²⁴ mais le 5 à Solignac, n'a pas été inscrit comme tel dans le nécrologe de Solignac et il n'apparaît dans celui de Stavelot que le 25 juin pour une translation : VII KAL. JULII. *Translatio sancti Remacii, festum medium.*

Le nécrologe de Solignac, copie figurée faite à la fin du XIII^e siècle du nécrologe qui faisait partie du livre du chapitre copié dans les années 1151-1157, porte de première main la confraternité avec Stavelot le 4 novembre : G. II NON. NOVEMBRIS. *Commemoratio fratrum defunctorum Sancti Remacii Stabulensis*²⁵. Le détail de son cérémonial est donné dans le livre des anniversaires²⁶. L'ordonnance d'Archambaud de Saint-Amand le jeune (abbé de Solignac de 1302 à 1335), qui règle les distributions faites aux moines de Solignac en fonction du calendrier liturgique, prévoyait pour la fête de saint Remacle, le 5 septembre, une distribution, le midi d'oignons, de pâtisseries, de bon poisson et au repas du soir de pâtisseries, d'œufs et de vin²⁷. On ignore à quel moment cette confraternité a pu être passée, mais on sait qu'elle fut renouvelée en 1134 par Wibald, qui s'était rendu à Solignac avec deux moines, « pour l'amour de saint Remacle » dit le rédacteur de la notice.

L'acte original, perdu, a été conservé dans la chronique de l'abbaye rédigée par le mauriste Jean-Laurent Dumas qui achève dès 1658 la rédaction de sa chronique, dont on conserve plusieurs états²⁸. Dom Dumas ne donne pas explicitement ses sources, mais il a essentiellement travaillé dans les archives de son abbaye :

« Nous avons vu cy-dessus, comme les religieux du monastère de S^t Remacle envoyèrent un bras dudit saint à

Solemnac, et d'autant que par ce moyen la société qu'il y avoit entre ces deux monastères fust renouvelée ; j'ay pensé être à propos de la rapporter ici avec quelques autres, en en laissant plusieurs que je n'ay pu lire à cause de l'antiquité. »²⁹

Suit le détail des pièces liturgiques qui doivent être chantées pour l'occasion et l'on prend explicitement en compte la distance qui sépare les deux abbayes. On célébrera notamment chaque année sept offices des défunts et chaque prêtre dira sept messes..., les noms des défunts seront inscrits dans les nécrologes respectifs. On prendra soin également d'envoyer des messagers annoncer la mort des frères³⁰.

La confraternité est renouvelée à la demande du cellier de Solignac, Clément *de Veteri Villa*, le dimanche 16 mai 1238 et c'est grâce à ce renouvellement que nous connaissons le texte de 1134. Trois ans plus tard, le 5 juin 1241, le rouleau funèbre de l'abbé de Solignac Hugues de Maumont³¹ est présenté à Stavelot et les moines y inscrivirent le *titulus* suivant :

*(ITULUS) Beati Remacii episcopi et confessoris in Ardena. Anima domini Hugonis Sollempniacensis abbatis, et anima omnium fratrum defunctorum per misericordiam Dei, requiescant in pace, amen. Oravimus pro vestris, orate pro nostris. In die beati Bonifatii fuit apud nos Johannes F(augères) roligifer; videlicet pro Arnulfo, Bonefatio, Garsio, Goberto sacerdotibus, et pro Cunone converso*³².

On ne retrouve pas ce petit groupe de quatre moines de Stavelot et le convers Cuno dans le nécrologe de Solignac. Un seul abbé de Solignac a été inscrit dans le nécrologe de Stavelot, Gérard de Terrasson, attesté entre 1137 et 1164³³ et qui avait accueilli Wibald lors de sa venue à Solignac, le 21 août : XII KAL. SEPT. *Geraldus abbas Solemniacensis coenobii.*

Qu'en est-il de la réciproque ? Ce n'est pas tellement mieux puisque ne sont inscrits dans le nécrologe de Solignac que deux abbés de Stavelot, Wibald (1130 – 19 juillet 1158), le 19 juillet : XIII KAL. AUG. (2) *Guibaldus abbas Sancti Remacii*³⁴, inscrit d'ailleurs le même jour dans le nécrologe de Stavelot de 1511 (BL, Add. 18028, f. 170v), et Gérard de Vianden, qui apparaît comme abbé de Prüm et de Stavelot dans un acte non daté attribué aux années 1191-1197, puis comme abbé de Stavelot et Malmedy en 1198-1209, et qui meurt en 1209³⁵, le 19 avril, XIII KAL. MAII (2) *Girardus abbas Sancti Remacii*, et qui est absent du nécrologe de Stavelot.

La confraternité crée parfois des liens qui peuvent aller au-delà de la simple commémoration réciproque des défunts ou de l'accueil des religieux se sentant mal dans leur communauté. Elle peut aussi faciliter les échanges de reliques, même si nous n'avons jamais trouvé la chose exprimée dans des actes de confraternités. L'abbaye de Solignac était au milieu du XIII^e siècle dépourvue des reliques de son premier abbé, Remacle, et sans doute confiant dans la confraternité qui unissait les deux abbayes et qui avait été renouvelée en 1238, Archambaud de Saint-Amand en sollicita auprès de l'abbé de Stavelot en 1263, l'année même de son élection³⁶. La demande est perdue, mais la réponse a été conservée, grâce à dom Dumas qui l'a trouvée « dans un grand bréviaire de parchemin manuscrit »³⁷, aujourd'hui disparu comme la quasi-totalité des livres de l'abbaye à l'exception du livre du chapitre, des obituaires et des cartulaires.

L'abbé de Stavelot était alors l'évêque de Liège, Henri de Gueldre, qui en avait obtenu la commende et qui en fut l'administrateur de 1251 à 1278³⁸. La lettre est envoyée le 13 juin 1263 par le doyen Jean, qui rappelle le désir de l'abbé de Solignac d'avoir des reliques. L'abbé de Stavelot ne peut lui envoyer pour le moment des reliques du corps du saint mais, pour lui, « éviter une trop grande déception », il lui fait parvenir un morceau de son bâton pastoral, de la chasuble dans laquelle il a été inhumé et de ses sandales. Il lui fera parvenir plus tard des reliques corporelles lorsque le corps aura été transféré de la vieille châsse dans la châsse de gloire qu'il a fait faire³⁹.

Il fallut attendre cinq ans pour avoir la relique désirée, temps mis pour faire la translation du corps de Remacle de l'ancienne dans la nouvelle châsse ou simplement délai d'expédition des reliques à Solignac par un abbé ayant d'autres soucis ? Le 23 mai 1268, le doyen de Stavelot, dont le nom n'est pas donné, écrit à l'abbé Archambaud pour lui annoncer la remise au cellier Clément *de Veteri Villa* et au sacriste Vivien d'un bras de saint Remacle, de reliques des Onze mille Vierges mais aussi des martyrs de la légion thébaine⁴⁰.

La translation des reliques de saint Remacle a été inscrite dans le martyrologe de Solignac le 3 novembre : *Translatio reliquiarum sancti Remaculi de Stabulaus apud Solemniacum monasterium*⁴¹. La première translation, également inscrite dans le calendrier du XI^e siècle publié par Martène était fêtée le 25 juin. Elle venait alors en concurrence avec une translation du

corps de saint Éloi et dom Dumas apporte là-dessus quelques précisions⁴².

Dom Dumas a reproduit une ancienne liste des reliques conservées à Solignac, *Hae sunt reliquiae que habentur in abbatia Sancti Petri de Solemniaco*⁴³, liste que dom Claude Estiennot date des années 1200⁴⁴, datation qu'il faut repousser au mieux au troisième quart du XIII^e siècle, puisqu'on y trouve la mention des reliques de saint Remacle (à deux reprises), des Onze mille Vierges et des martyrs de la légion thébaine, reçues de Stavelot en 1268⁴⁵.

Un procès-verbal de visite des reliques fait en 1641 par dom Placide Roussel mentionne « un petit reliquaire de cuivre doré, en forme d'ange, dans lequel sont deux petites paquets, l'un contenant de petits ossements avec un vieil écriteau que nous avons renouvelé : de s^{to} Remaclo, de s^{to} Clodulpho »⁴⁶. On pense bien sûr à l'ange reliquaire conservé aujourd'hui à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), en cuivre doré, émaux et cristal de roche, de la fin du XII^e siècle, provenant du trésor de Grandmont, qui permet d'imaginer ce à quoi pouvait ressembler ce reliquaire de saint Remacle⁴⁷. L'inventaire du mobilier et du trésor de l'abbaye dressé en 1791 mentionne, dans une armoire de la sacristie, « ... un petit reliquaire de cuivre doré, en forme d'ange »⁴⁸. Toute l'orfèvrerie prit alors le chemin de Limoges et de la fonte ; on ignore si les reliques de saint Remacle et de saint Cloud y étaient encore et ce qu'elles ont pu devenir.

Quelle était l'importance de la relique envoyée en 1268 et justifiait-elle la confection d'un reliquaire anatomique, d'un bras-reliquaire ? Il ne faut pas oublier non plus que l'abbaye de Solignac eut à souffrir des guerres de Religion et des guerres civiles, notamment en 1568 et en 1569, et on renverra une fois de plus à dom Dumas⁴⁹.

La grande châsse, dite « de saint Marc », du XIV^e siècle, dont il ne reste que l'âme de bois, renferme pêle-mêle des fragments d'os, des sachets d'étoffe contenant de reliques, des morceaux de métal fondu et de bois brûlé et surtout vingt-sept authentiques qui s'échelonnent du VII^e au XVIII^e siècle, vingt sur parchemin et sept sur papier, l'ensemble ayant été rassemblé en 1953 par le clergé local et les Oblats de Marie Immaculée sur deux panneaux de bois protégés par une vitre, dans le but de lancer des ostensions à Solignac, pratique limousine dont on n'avait jusque-là aucune mention pour Solignac⁵⁰. Mais, parmi

les authentiques conservée, aucune ne fait mention de saint Remacle.

Disons pour conclure que la confraternité unissant Stavelot et Solignac depuis le XII^e siècle a été renouvelée d'une certaine manière en 2002, puisque les deux communes ont conclu un jumelage, dont les manifestations vont sans doute au-delà de la simple commémoration réciproque des défunts.

Notes

¹ *Repertorium fontium historiae Medii Aevi primum ab Augusto Potthast digestum*,..., t. VII (Fontes. L-M), Rome, 1997, p. 270-276.

² Fragment d'obituaire fin XIV^e-début XV^e siècle, DÜSSELDORF, LANDESARCHIV NORDRHEIN-WESTFALEN, Abteilung Rheinland, B. 55. 1, J. HALKIN (éd.), *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy conservées à Düsseldorf, Bruxelles, Liège, Londres, Berlin, Paris, Hanau, etc.*, dans : *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 5^e série, t. 7, n^o 3, 1897, n^o 47. Un fragment (2 fol.) d'obituaire, fin XII^e siècle, avec des additions des XIII^e-XIV^e siècles, provenant de Malmedy est conservé dans le même fonds (R. m. 122), J. HALKIN (éd.), *op. cit.*, n^o 122.

³ BRUXELLES, BIBLIOTHÈQUE ROYALE, 1815 ; E. MARTÈNE et U. DURAND (éd.), *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio*, t. 6, Paris, 1729, col. 668-678.

⁴ BRUXELLES, BIBLIOTHÈQUE ROYALE, 1815, 1688-94, martyrologe de 1527 suivi f^o 71 r^o – 114 r^o d'un obituaire des XVI^e-XVII^e siècles.

⁵ LONDRES, ROYAL LIBRARY, Ms. Add. 18028, parchemin, 212 fol. – f^o 3 r^o – 90 v^o : Martyrologe. – f^o 91 r^o – 120 v^o : Règle de saint Benoît. – f^o 121 r^o – 212 r^o : Obituaire. – f^o 212 v^o : *Liber Ecclesie Stabulensis* et colophon daté de 1511. Le ms. a été acquis par le British Museum en 1850, cf. *Catalogue of Additions to the Manuscripts in the British Museum in the Years 1848-1853*, Londres, 1868, p. 72.

⁶ La liste épiscopale du *Gallia christiana*, t. 13, col. 371-587, ne mentionne pas d'évêque du nom de *Willelmus*.

⁷ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, 2 t., Bruxelles, 1909-1930.

⁸ Voir en particulier T. REUTER, *Gedenküberlieferung und -Praxis im Briefbuch Wilbalds von Stablo*, dans : K. SCHMID et J. WOLLASCH (dir.), *Der Liber Vitae der Abtei Corvey. Studien zur Corveyer Gedenk-Überlieferung und zur Erschliessung des Liber Vitae*, Wiesbaden, 1989, p. 161-177.

⁹ L'acte de confraternité est copié dans le nécrologe de Saint-Remi de Reims, REIMS, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, ms. 346, f^o 190. Cf. J.-L. LEMAITRE, *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, 1980, n^o 1699, p. 730-731, et Ph. GEORGE, *Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans : *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. 161, 1995, p. 116-118, avec l'édition de l'acte.

¹⁰ Ph. GEORGE, *op. cit.*, p. 105-169 (avec bibliographie à la date).

¹¹ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n^o 303, p. 14-15.

¹² *Gallia christiana op. cit.*, t. 13, col. 437-440.

¹³ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n^o 304, p. 16-17.

¹⁴ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n^o 307, p. 19-20.

¹⁵ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n^o 269, p. 508-509.

¹⁶ Diocèse de Liège (Belgique, prov. de Luxembourg), cf. A. DESPY-MEYER, P.-P. DUPONT, *L'abbaye de Saint-Hubert*, dans : U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 5 (Province de Luxembourg), Maredsous, 1975, p. 9-83.

¹⁷ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n^o 295 et 296.

¹⁸ On peut voir sur ces questions, J.-L. LEMAITRE, *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XI^e au XIII^e siècle*, Paris, 1989, p. 355-386.

¹⁹ ARCHIVES DE L'ÉTAT À ARLON, fonds de Saint-Hubert, n^o 36 = J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n^o 297.

²⁰ On renverra à l'article de Fr. BAIX, *Saint Remacle et les abbayes de Solignac et de Stavelot-Malmedy*, dans : *Revue bénédictine*, t. 61, 1951, p. 167-207.

²¹ La liste des confraternités du Mont Cassin se trouve dans le nécrologe (Cod. Cass. 47) et a été publiée par dom M. INGUANEZ, *I Necrologi Cassinesi*, Rome, 1941, p. 71-75.

²² J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac*, Paris, 1984, p. 3 et suivantes.

²³ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 1, n^o 2.

²⁴ Cf. A. ZIMMERMANN, *Kalendarium benedictinum. Die Heiligen und Seligen des Benediktinerordens und seiner Zweige*, t. 3, Vienne, 1937, p. 9-10.

²⁵ J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques op. cit.*, annexe I ; *Les confraternités de Saint-Pierre de Solignac*, p. 53-81, sp. p. 77-80, n^o 35.

²⁶ J.-L. LEMAITRE, *Les confraternités op. cit.*, p. 311-312. Le texte énonce l'incipit de toutes les pièces liturgiques qui doivent être chantées.

²⁷ J.-L. LEMAITRE, *Les confraternités op. cit.*, p. 355.

²⁸ PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Nouv. acq. fr. 4948 (première rédaction, ms. autographe) ; – PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, fr. 19857, copie effectuée avant 1658 ; – Limoges, bibl. francophone multimédia, ms. 40. Cf. J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques op. cit.*, p. 26-31. Édition par A. LECLER : Dom DUMAS, *Chronique du monastère de Saint-Pierre de Solignac*, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1895, t. 43, p. 585-673 et 1896, t. 44, p. 179-266.

²⁹ Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 626.

³⁰ Éd. de l'acte de 1238 : Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 626-629 ; J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. II, n^o 320, p. 33-34 ; J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques op. cit.*, p. 78-79.

³¹ Att. 1195-c. 1240, inscrit le 14 janvier dans le nécrologe de Solignac, cf. J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques op. cit.*, p. 472-474, note 71.

³² ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE, 6 H 6 [f. X, 23] ; J. DUFOUR (éd.), *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536)*, vol. 2 (1181-1399), Paris, 2006, p. 282, n^o 115 [225] ; *Idem*, *Les rouleaux des morts*, Turnhout, 2009, pl. 38, p. 190.

³³ J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques op. cit.*, p. 463-464, note 52. C'est sous son abbatiat que fut réalisé le livre du chapitre de Solignac.

³⁴ *Ibid.*, p. 169 et 465-466, note 57.

³⁵ *Ibid.*, p. 154 et 465, note 55.

³⁶ Sur Archambaud de Saint-Amand (1263-1290), voir J.-L. LEMAITRE, *Les documents nécrologiques op. cit.*, p. 443-445, note 20.

³⁷ Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 606-607. Le bréviaire en question existait encore au début du XVIII^e siècle et a été vu par dom Jacques Boyer, *Gallia christiana*, t. II, Paris, 1720, col. 567. Voir J.-L. LEMAITRE, *La bibliothèque et le chartier de l'abbaye de Saint-Pierre de Solignac*, dans : *Revue Bénédictine*, t. 95, 1985, p. 321-338, sp. p. 323-324 ; – réimpr., dans : *Idem*, *Le Limousin monastique. Autour de quelques textes*, Ussel-Paris, 1992, p. [119]-[136], sp. [121-122].

³⁸ U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 2 (Province de Liège), Maredsous, 1928, p. 87. Voir la contribution de Jean-Louis Kupper à ce volume.

³⁹ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n^o 346, p. 67-68. Voir les contributions de Benoît Van den Bossche et Clemens Bayer à ce volume.

⁴⁰ Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 607 ; réimpr. dans : J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *op. cit.*, t. 2, n^o 348, p. 69-70.

⁴¹ Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 606.

⁴² Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 621.

⁴³ Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 624-626.

⁴⁴ PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, lat. 12748, p. 259-261.

⁴⁵ Voir J.-L. LEMAITRE, *Reliques et authentiques de reliques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac*, dans : *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1985 [1987], p. 115-137, sp. p. 124-125 ; réimpr., dans : *Idem, Le Limousin monastique*, p. [137]-[159], sp. p. [146-147].

⁴⁶ Reproduit par dom DUMAS, *op. cit.*, p. 215-218, sp. p. 216.

⁴⁷ Voir *Les Trésors des églises de France*, Paris, 1965, p. 203, n° 374 et pl. 70.

⁴⁸ A. LEROUX, *Notes sur les archives de M. Nivet-Fontaubert*, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 39, 1890, p. 612-613.

⁴⁹ Dom DUMAS, *op. cit.*, p. 210.

⁵⁰ Voir J.-L. LEMAITRE, *Reliques et authentiques de reliques op. cit.*, p. 128-133, avec l'édition des authentiques.

L'église abbatiale de Stavelot au XIII^e siècle. Regard archéologique sur des modifications architecturales du chevet



Bernard Lambotte

Dès son édification, le mur de chevet de l'église abbatiale de Stavelot, consacrée en 1040, présente une structure particulière due manifestement au besoin technique de connexion entre la partie orientale de l'église proprement dite (sanctuaire et déambulatoire) et la crypte extérieure semi-enfouie contemporaine qui s'y adosse¹. Ce besoin ne suffit cependant pas à justifier tous les constats archéologiques et les aménagements réalisés ; ceci est d'autant plus vrai, qu'au cours des XII^e et XIII^e siècles, des transformations ponctuelles sont mises en œuvre au seul mur de chevet, sans que ni l'église ni la crypte ne subissent de lourds travaux qui les justifieraient. L'hypothèse d'une fonction particulière dans le cadre du pèlerinage et, de manière plus générale, dans le cadre du culte des reliques est ici envisagée à la lumière de ces observations.

Un premier état des lieux au milieu du XI^e siècle, au moment de la consécration, sera suivi, chronologiquement, par la description des aménagements du XII^e puis du XIII^e siècle. À chaque fois, l'hypothèse envisagée sera défendue sur la base des données archéologiques, lesquelles seront étayées par des éléments d'ordre purement historique. Après l'évocation du destin de la crypte au XVIII^e siècle, une brève conclusion synthétisera les différents points.

1. L'église du milieu du XI^e au milieu du XII^e siècle

Comme je viens de l'expliquer, le besoin technique de réaliser une connexion entre le chevet de l'église et la crypte extérieure est présent dès l'origine. Les données archéologiques sont formelles à ce sujet ; elles vont être détaillées ci-après. Il s'agit d'une architecture conçue d'un bloc, de manière cohérente, pour répondre, entre autres, à ce besoin particulier, et non pour tenter d'adapter un chevet préexistant lors de l'adjonction postérieure d'une crypte.

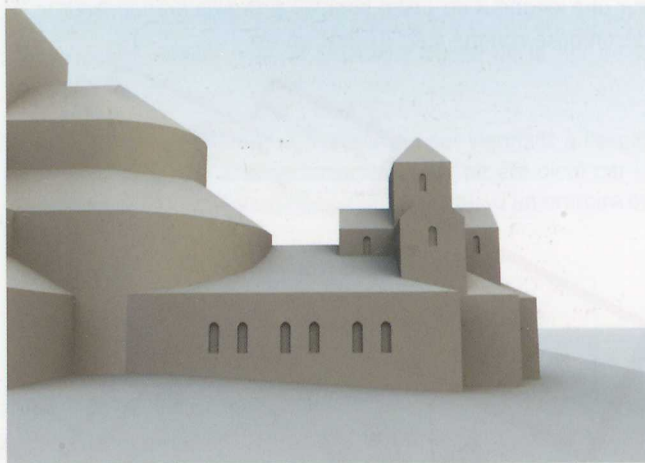


Fig. 1. Reconstitution tridimensionnelle de l'église ottonienne. Vue du chevet, avec la crypte extérieure

Par ailleurs, l'église et sa crypte s'inscrivent dans un contexte qui depuis près de quatre siècles (depuis la mort de Remacle et, peu après, l'élévation de ses reliques) combine différentes fonctions, liées aux exigences du monachisme et à celles, croissantes, du pèlerinage. Dès cette fin du VII^e siècle, des lieux distincts peuvent en effet être identifiés sur le site abbatial avec, pour chacun, une fonction propre. Il s'agit notamment de l'oratoire primitif avec le tombeau du fondateur, dont l'existence reste connue à travers les siècles (les données archéologiques montrent qu'il n'a pas connu de période d'abandon). Il s'agit ensuite de l'église principale, avec les reliques dans leur châsse et, peut-être, un tombeau ou un cénotaphe. Quoi qu'il en soit, un monument funéraire n'est évoqué que par certains textes, parfois contradictoires, et aucune donnée archéologique n'est venue confirmer concrètement son existence².

Rien de neuf donc lors de la construction qui nous intéresse ici et que consacre l'abbé Poppon en 1040 ; nous

sommes dans la continuité des fonctions établies aux siècles précédents. Par contre, cette nouvelle église est la première de l'abbaye qui, dans son architecture, sépare un espace réservé aux moines, d'avec les espaces de circulations périphériques plus largement destinés aux pèlerins. Cette église semble aussi la première à disposer d'une crypte, extérieure en l'occurrence³.

Globalement décrit, le plan de cet édifice qui se déploie sur une longueur de 110m pour 40 à sa plus grande largeur, se décompose comme suit, d'ouest en est :

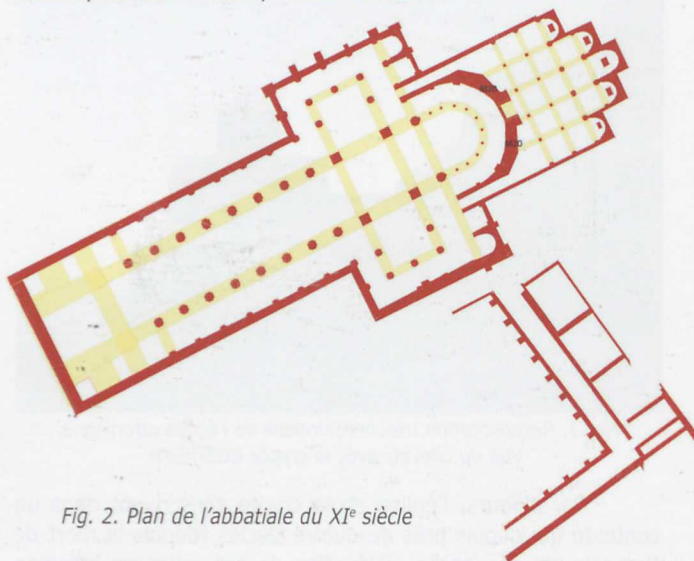


Fig. 2. Plan de l'abbatiale du XI^e siècle

- un avant-corps tripartite non saillant dont chaque composante s'aligne sur chacune des nefs du vaisseau ;
- un vaisseau de huit travées réparties en trois nefs séparées par des alignements de piliers, cruciformes à ressaut pour la plupart, simplement cruciformes pour trois d'entre eux (dans l'alignement nord) ;
- un transept, de mêmes dimensions en plan que le vaisseau, qui le barre à l'est. Il prolonge ses nefs latérales sur le pourtour pour former un déambulatoire continu. Des chapelles orientées à chevet plat sont greffées sur les bras du transept. En son centre, la croisée et la travée directement à l'ouest abritent le chœur des moines ;

- sur ce transept, et encadré par les chapelles orientées, le « groupe » sanctuaire-déambulatoire, qui s'inscrit dans l'alignement du vaisseau. C'est ce « groupe » qui nous intéresse particulièrement ici, ainsi que son lien avec la crypte ;

- au-delà du « groupe » sanctuaire-déambulatoire, la crypte extérieure, dont les murs gouttereaux sont alignés sur ceux des nefs. Cette crypte est structurée en cinq nefs d'égale largeur terminées par autant d'absidioles étagées à chevet plat.

1.1. Sanctuaire et déambulatoire

L'intrados du mur de chevet (M20), définit un espace composé en plan, d'Est en Ouest, d'un hémicycle et d'une travée droite. De 13,5m de long pour autant de large, cet espace est organisé en un sanctuaire et un déambulatoire qui l'enserme. Une colonnade les sépare (dix colonnes). Le sanctuaire prolonge, après une travée intermédiaire (qui abritera le tombeau de Wibald dès 1159), le chœur des moines, précédemment décrit. Les fondations liaisonnées de deux pilastres viennent scander la régularité de l'intrados du mur de chevet dans sa partie nord, la mieux conservée. En l'absence de vestiges conservés, la symétrie au sud est cependant vraisemblable et donc prise en compte⁴.

1.2. Crypte

Du côté de l'extrados, l'accrochage de la crypte orientale complique quelque peu la lecture des vestiges du mur de chevet. En effet, au Nord et au Sud, deux couloirs parallèles à l'axe de l'église sont réservés dans l'épaisseur même du mur. Ils donnent accès, depuis les bras du transept, directement dans les nefs latérales de la crypte – la nef qui est le plus au nord, et celle qui est le plus au sud. La déclivité de 1,40m environ entre le sol du transept et celui de la crypte est compensée par une pente douce ; il n'y a donc pas de marche pour passer d'un espace à l'autre.

Outre ces particularités, l'extrados du mur de chevet consiste, au moins dans sa partie basse (seule conservée) couverte par la toiture de la crypte, en une série de pans droits répondant à l'alignement des cinq nefs de la crypte et, logiquement, aux retombées des voûtes. La partie visible à

l'extérieur du mur de chevet (en moitié haute, hors toiture) a pu de la sorte être déclinée soit en pans droits, soit en hémicycle. Les données archéologiques ne permettent pas de trancher ; l'iconographie récente, par contre, atteste que le chevet dessinait un hémicycle. Et nous en arrivons au cœur de ce qui nous occupe ici : le mur de chevet est interrompu dans sa partie basse (sous toiture) dans l'axe de l'église, dans la continuité de la nef centrale de la crypte et ce sur trois mètres de large environ.

2. Le lien entre déambulatoire et crypte, description archéologique

Le mur de chevet, dans sa phase originelle de construction, est donc « ouvert » dans l'axe du bâtiment.

On l'a dit : cette « interruption » n'est pas due à des aménagements ultérieurs qui auraient causé sa démolition partielle. Il s'agit bel et bien d'un choix posé dès l'origine. En plan, ce mur est constitué de deux maçonneries distinctes, chacune décrivant un arc d'un même cercle. De part et d'autre, du côté oriental, un contrefort massif a été construit en retour, orthogonalement. Les deux contreforts s'étendent exclusivement vers l'Est, c'est-à-dire dans l'espace intérieur de la crypte, s'alignant sur les deux colonnades de sa nef centrale. Une zone libre est ainsi réservée dans le tracé de l'arc du mur, en continuité directe avec la première travée de la nef de la crypte.

Une des premières hypothèses qui viennent à l'esprit est que ce dispositif architectural particulier ait été dicté par la volonté de préserver les vestiges d'un tombeau, d'un oratoire ou



Fig. 3. Plan de l'abbatiale ottonienne. Détail du chevet

d'une église primitive, d'asseoir sur ces vestiges le sanctuaire de la nouvelle église et d'en permettre l'accès depuis la crypte.

Il n'en est rien. En premier lieu parce que les niveaux archéologiques conservés dans cette zone, c'est-à-dire sous le sanctuaire et sous le déambulatoire, n'ont pas été perturbés ni réaménagés. Ils sont couverts par des remblais de construction ultérieurs (XI^e-XVI^e siècles) et ne pouvaient donc pas être « vus » après leur abandon. De plus, ils ne sont pas associés à des constructions importantes de l'abbaye (oratoire, martyrium, église primitive ou tombeau particulier), mais plutôt à des pièces de vie dans les bâtiments conventuels carolingiens. L'emplacement de ces structures n'était pas voué à rester marqué et en quelque sorte vénéré.

Par ailleurs, l'accès aux structures sous le déambulatoire est muré. Une épaisse fondation informe porte l'amorce de trois murets (M235, 236, 237) dont l'élévation correspondait au niveau constitué par le déambulatoire.

Si l'origine de cette particularité architecturale ne peut être appréhendée par cette première hypothèse fondée sur une approche purement planimétrique, une coupe transversale de l'église mettant en avant l'articulation des différents volumes et des sols d'occupation permet de comprendre l'origine de l'aménagement. En restituant les niveaux connus des nefs et de la crypte en association avec une estimation minimaliste de ceux du sanctuaire et du déambulatoire (la présence de degrés étant attestée sans que l'on puisse en donner le nombre exact), on observe sur cette coupe une hauteur disponible de 3.40m environ entre le sol de la crypte et l'espace ouvert en prolongement du déambulatoire (voir croquis fig. 4).

L'espace qui nous occupe s'est donc organisé sur deux niveaux superposés, l'un à hauteur du sol de la crypte, l'autre un peu plus de 3m au-dessus, en liaison avec le déambulatoire. Cet espace est bordé d'une série de maçonneries.

Deux murets (M235 et 236 sur fig.3) longent les contreforts au nord et au sud sur leurs faces internes et dessinent chacun un retour liaisonné dans le prolongement de l'intrados du mur de chevet. Ces retours ne sont pas jointifs et laissent libre un espace d'un peu plus de 70cm dans l'axe de l'église à hauteur du déambulatoire.

Du côté de la crypte, la base parementée de ces murets s'amorce à hauteur du mortier de sol. En progressant vers

l'Ouest, elle s'appuie sur une fondation de plus en plus élevée qui contribue les terres à l'ouest et ferme leur accès depuis la crypte. Vers l'Est, l'espace entre les murets est plan (sol) ; vers l'Ouest, une masse murale est donc présente.

En résumé, les structures retrouvées dans l'axe de l'église, à hauteur du mur de chevet (M20) doivent se comprendre comme une construction qui s'articule sur deux niveaux : un niveau inférieur à hauteur de la crypte et un niveau supérieur à hauteur du déambulatoire de l'abbatiale.

À hauteur de la crypte, cet espace est complètement fermé vers l'ouest par les murs M235, 236 et 237 ; vers l'est, il est pleinement ouvert, et le passage vers ou depuis la crypte est possible sans entrave. Le sol est légèrement surélevé par rapport à celui de la crypte. La fonction est donc liée à ce petit espace lui-même et non à un autre lieu auquel il aurait pu mener vers l'ouest, sous le déambulatoire.

À hauteur du déambulatoire, les murs M235 et M236 s'élèvent dans le même plan que le parement intérieur du mur de chevet M20 ; un jour est réservé entre M235 et M236 à l'emplacement de M237 dont la hauteur est limitée.

De nouveau, les observations archéologiques permettent d'avancer que l'ensemble constitué du mur de chevet et des trois murets est contemporain. En d'autres mots : tous ces vestiges ont été installés en même temps dans le cadre d'un même projet cohérent.

Si les données présentées ici ne permettent pas, par elles-mêmes, d'associer l'agencement architectural mis au jour avec une présentation particulière des reliques, les études historiques et les connaissances des pratiques liées au pèlerinage autorisent d'aller en ce sens.

Luc-Francis Genicot cite, en 1972, une série d'exemples où un dispositif permet le passage sous les reliques en superposant une extension orientale du sanctuaire à la crypte extérieure⁵. Dans tous les cas, la circulation se fait par des couloirs au Nord et au Sud du sanctuaire.

Dans le cas de Stavelot, les couloirs réservés dans l'épaisseur du mur de chevet autorisent la circulation des pèlerins depuis le transept vers la crypte, leur passage sous les reliques et leur retour au transept dans un seul flux, sans

qu'ils doivent revenir sur leurs pas. Dans l'axe de la nef centrale de la crypte, l'espace précédemment décrit est donc défini par une vraisemblable prolongation du sanctuaire qui le couvre; cette dernière peut être imaginée soit dans la limite stricte des deux contreforts du mur M20 soit prolongée, plus vers l'Est, jusqu'aux premières colonnes. Le positionnement de la châsse de Remacle est ainsi possible à hauteur du sanctuaire et du déambulatoire dans son prolongement oriental ; je postule qu'elle était ainsi visible depuis l'église et pouvait être approchée de près, voire touchée. Dans la crypte, les pèlerins pouvaient passer dessous.

En 1048, Poppon a été enseveli au centre de la crypte entre le chevet de l'église à l'Ouest et l'autel Notre-Dame, dans l'abside centrale de la crypte, à l'Est. Son caveau vide a effectivement été mis au jour lors des fouilles de l'abbatiale à la fin du XX^e siècle⁶. Dans la travée directement à l'Est du caveau, les vestiges d'une singulière structure ont été identifiés ; il s'agit d'une série de tuyaux de grès fichés verticalement dans le sol et affleurant. Trois ont été retrouvés en place, le quatrième a été mobilisé. Dans ces aménagements, un peu curieux a priori, les quatre supports en bois d'une construction associée à l'élévation des reliques de Poppon ont pu être glissés. Entre l'élévation en 1623 et le transfert dans le nouveau buste reliquaire en 1626,

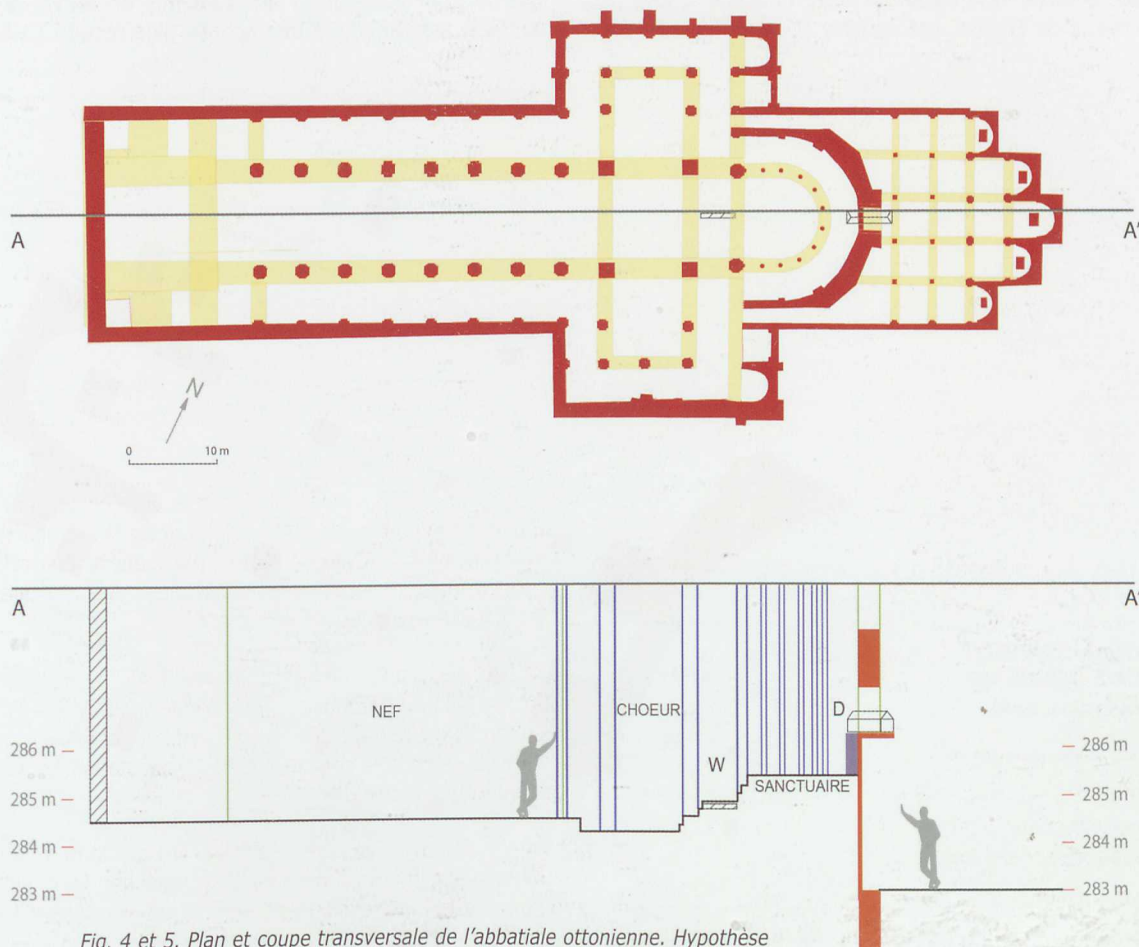


Fig. 4 et 5. Plan et coupe transversale de l'abbatiale ottonienne. Hypothèse

les ossements de l'abbé ont en effet dû être exposés dans un contenant provisoire et présentés à la dévotion des fidèles⁷. Le choix du lieu d'implantation du caveau est évidemment lié à son environnement direct qui en faisait un lieu d'exception à proximité des reliques et de l'autel dédié à la Vierge.

La description publiée en 1743 par P.L. de Saumery est explicite et d'autant plus intéressante que l'archéologie a clairement mis en évidence le fait que la crypte qui sera amputée de ses deux nefs extérieures en 1758 est bien le bâtiment originel édifié par Poppon⁸. La description, pourtant tardive, garde tout son intérêt pour le XIII^e siècle : « il y a encore derrière le Chœur une Crypte ou Chapelle souterraine, où St. Poppon a été enterré. Une partie de cette Chapelle, couverte par le Sanctuaire de l'Eglise, est voûtée, et soutenu par des

Piliers d'une grande solidité » (sic). Cette dernière phrase, concernant la crypte dont on sait qu'elle ne sera pas modifiée avant 1758, est un témoignage de première importance qui confirme notre hypothèse.

Il est utile de mentionner ici, qu'une des options de restitution qui seront présentées dans la publication exhaustive des fouilles postule que l'église consacrée par Poppon en 1040 relevait d'une conception plus ancienne du bâtiment, remontant à la reconstruction consécutive aux destructions normandes de 881. La disposition d'exposition des reliquaires proposée ici pourrait donc relever d'un concept hérité du X^e siècle, plus que d'un choix posé au XI^e siècle. C'est d'autant plus vraisemblable que le plan stavelotain est déjà mis en œuvre à la fin du X^e siècle à Malmedy, à une échelle plus réduite (2/3 environ),



Fig. 6. Plan de l'abbatiale ottonienne. Détail du chevet

à la suite des destructions hongroises (église du monastère de Malmedy consacrée le 10 septembre 992, près de 30 ans avant l'arrivée de Poppon, qui présidera en 1041 à la construction de sa crypte).

3. Modifications aux XII^e et XIII^e siècles

3.1. XII^e siècle

Un mur de fondation (M234) est installé sur le côté interne du mur de chevet (côté déambulatoire). Il s'inscrit dans les limites exactes de l'espace libre défini par les deux arcs du mur M20. De 3,30m de long pour 0,50m de large, il est parfaitement accolé au chevet. Le rare matériel céramique qui a pu être étudié, s'il ne permet pas de datation précise, ne contredit en rien l'hypothèse suivante : ce vestige a pu être installé au XII^e siècle comme fondation d'un autel⁹ ; ce dernier pourra servir ensuite de support au retable de saint Remacle que fit réaliser l'abbé Wibald vers 1150. Les dimensions du retable concordent et l'existence de la châsse permet d'autant plus de l'envisager¹⁰. Le retable, de 2,75m de haut pour environ 3,10m de large, était en effet organisé autour de la châsse dont le pignon restait visible. Je ne reviens pas sur la description du retable et renvoie vers deux articles récents d'Albert Lemeunier¹¹.

La structure architecturale en place depuis le milieu du XI^e siècle est donc magnifiée un siècle plus tard par l'œuvre que commande l'abbé Wibald et qui confirme la place et le rôle primordial de la châsse de Remacle (ou plus précisément de ses reliques). Brigitte D'Hainaut insistait dans une de nos conversations sur la combinaison ainsi réalisée entre la vision à longue distance (dès l'entrée dans l'église) et la possibilité d'une proximité des reliques (accès via le déambulatoire et la crypte).

Si le pignon de châsse visible depuis le sanctuaire représente effectivement le Christ entouré des saints Pierre et Remacle, il y a lieu de se poser la question de savoir qui était représenté à l'opposé. Le pignon visible depuis la crypte mettait-il en scène Remacle en pied, au titre de figure principale, ou la Vierge¹²? En posant cette question, on s'interroge de facto sur le lien éventuel entre l'iconographie des pignons de la châsse et les autels entre lesquels elle était exposée : l'autel majeur

dédié à Pierre, Paul et Remacle et, dans l'abside centrale de la crypte, l'autel Notre-Dame¹³.



Fig. 7. Reconstitution tridimensionnelle du retable de Saint-Remacle

3.2. XIII^e siècle

Dans la crypte, des murets sont élevés entre l'extrémité orientale des piliers massifs du mur de chevet et les premières colonnes de la nef centrale, selon l'axe de l'église. Entre ces deux murets, une structure est édifée, fermant l'accès à l'espace originel et le surélevant légèrement ; à l'Est, la réfection du sol de la crypte en dessine la limite en plan, en arc-de-cercle (fig. 8).

Le matériel mis au jour dans les fondations de cette phase de travaux permet de postuler une datation au milieu du XIII^e siècle : l'excellent état de conservation de deux deniers d'Arnold d'Issembourg (1242-1259) frappés pour Trèves, dépourvus de date, semble indiquer qu'ils furent rapidement perdus, ou encore posés volontairement peu de temps après avoir été frappés.

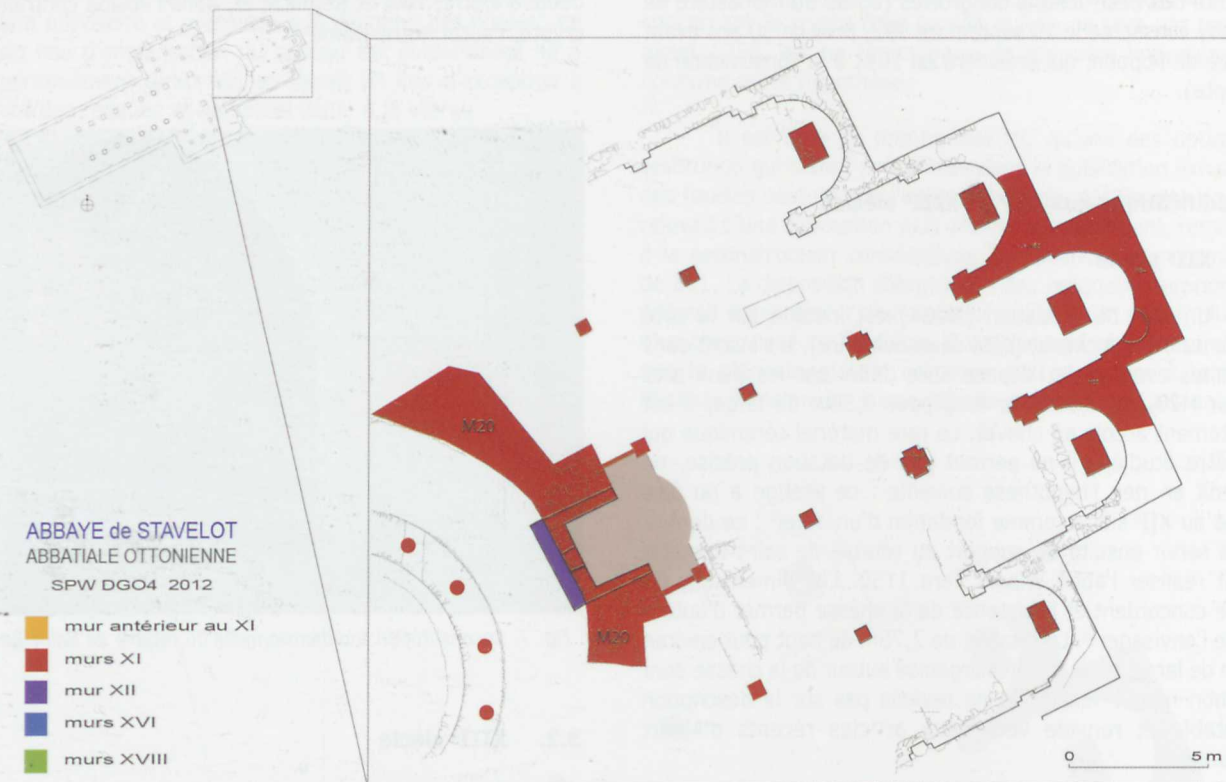


Fig. 8. Plan de l'abbatiale ottonienne. Détail du chevet avec, en brun clair, la structure ajoutée au milieu du XIII^e siècle

4. Disparition de l'espace dévolu au pèlerinage

On constate que l'espace dévolu à la vénération des reliques de Remacle dans le cadre du pèlerinage disparaît au profit d'une nouvelle affectation.

Deux raisons peuvent être évoquées pour expliquer l'abandon de l'espace dévolu au pèlerinage : d'une part la désaffectation de cet espace par les pèlerins, d'autre part le déplacement des reliques.

Si le déclin du pèlerinage associé ou non à une évolution religieuse, à des changements dans la perception du divin, et à des évolutions liturgiques, peut être évoqué, il ne peut justifier à lui seul la suppression pure et simple d'un dispositif qui,

pendant plus de deux cents ans, a joué un rôle primordial – qu'il s'agisse du passage sous les reliques, mentionné très tôt¹⁴, ou de la conception de l'architecture de l'édifice.

La mise en œuvre dans la première moitié du XIII^e siècle d'une nouvelle châsse est-elle cause ou conséquence d'un déplacement des reliques ou d'une modification des pratiques en cours depuis deux siècles? Qu'importe, oserais-je dire. Dans les faits, on ne peut que constater, tant sur le terrain archéologique que dans le domaine de l'histoire de l'art, qu'il y a changement. Les reliques du fondateur seront transférées en 1268 au plus tard dans une nouvelle fierte. Elle sera alors présentée plus avant dans le sanctuaire. De facto, le passage dans la crypte sous l'espace primitif de présentation des reliques n'aura plus lieu d'être.

Si l'abandon de la pratique primitive est donc doublement confirmé, il reste néanmoins à tenter de comprendre la nouvelle affectation de cette travée de la crypte, maintenant murée au Nord et au Sud, et difficilement accessible depuis l'Est.

5. Nouvelle affectation de cet espace

Le passage entre les colonnes et les piliers n'est donc plus possible. De même, depuis la nef centrale de la crypte, on vient buter sur une structure qui pourrait être comprise comme une base d'autel. Si tel est le cas, l'autel a dû être consacré ou déplacé. Nous ne possédons pas de trace historique de sa consécration.

La description des autels de la crypte que rédige Benoît delle Rive en 1647 place l'autel Saint-Lambert face à l'autel de la Vierge, sans pour autant en donner ni la date de consécration ni le détail des reliques qui y sont conservées. Claire Pascaud, quand elle cite Benoît delle Rive, termine en note par cette réflexion : « au f° 82 du plus ancien cartulaire conservé (A.E.L., fonds Stavelot-Malmedy, I, 316), la mention de la dédicace de l'autel de la Vierge à saint Lambert, parmi d'autres saints, est ajoutée en marge ; est-ce en raison d'une erreur du copiste ou d'une modification du titulus de l'autel au XIII^e siècle, date de la rédaction de ce cartulaire ? »¹⁵. La question mérite d'être posée. Et peut-être trouve-t-elle une réponse dans l'hypothèse défendue dans le présent article, à savoir : l'espace qui, au chevet de l'église, se trouvait sous l'avancée du sanctuaire, aurait été réaffecté, au XIII^e siècle.



Fig. 9. Plan de l'abbatiale ottonienne. Détail du chevet

6. Modifications au XVIII^e siècle

La dernière phase est liée aux travaux de rétrécissement de la crypte en 1758. Elle voit le retour au stade initial de l'espace du chevet. Les pavés posés à cette époque ont été, pour certains, retrouvés en place ; pour les autres, le négatif dans le mortier de pose est bien lisible et confirme ce retour à la disposition première avec un passage à nouveau possible entre les piliers du M20 et les premières colonnes à l'Est. L'amincissement du M20 (parement externe repoussé vers l'Ouest) constaté à hauteur des nefs intermédiaires au Nord et au Sud est justifié par l'abandon des nefs latérales de la crypte (la colonnade Sud étant englobée dans le nouveau mur gouttereau rendu en vert dans la fig. 9).

Conclusions

Seules, les investigations archéologiques recueillies sur le site abbatial stavelotain n'auraient jamais permis de préciser l'évolution de ce petit secteur de quelques mètres carrés, coïncé entre l'église et la crypte, ni d'en envisager formellement la ou les fonctions. Si la chronologie des différentes phases a pu être mise en évidence du XI^e au XVIII^e siècles sur la base des seules données de terrain, c'est la confrontation avec les données livrées par l'histoire et l'histoire de l'art, qui a permis cette gageure : rendre sens à ces vestiges millénaires, à ces quelques pierres préservées en fondation pour la plupart.

Si cette disposition particulière au chevet de l'église s'inscrit dans une réalité connue par ailleurs, comme le souligne Luc-Francis Génicot, la formule architecturale n'en est pas moins singulière d'une part, et remarquable d'autre part par l'intégration qui en a été faite dans le projet global de construction.

La problématique qui doit encore être éclairée et qui s'avère intéressante est de savoir si ce dispositif (et sa conception) est effectivement antérieur à l'avènement de l'abbé Poppon ; la consécration de l'église du monastère de Malmedy en 992, avec son plan semblable à celui de l'église stavelotaine, permet en tout cas de le supposer. Si c'était le cas, le rôle de précurseur de l'abbaye de Stavelot-Malmedy serait dès lors évident.

Notes

¹ Je dédie cette communication à Nicolas Schroeder, qui a toujours été présent pour répondre à mes multiples questionnements avec dévouement et qui, dans l'autre sens, a toujours été à l'écoute des réflexions et constats en tous genres de l'archéologue que je suis. En guise de sincère amitié.

² C. PASCAUD, *L'abbaye de Stavelot*, vol. 1, (Histoire et représentations des édifices), Namur, 2013, p. 16-22.

³ Les études de contextes que j'ai réalisées de juillet 2013 à janvier 2014 (*rapports internes au SPW non encore édités*), en particulier sur cette zone, tendent à démontrer que les fondations de la crypte qui nous intéresse ici, récupèrent en partie les murs d'un bâtiment antérieur, associé à l'église primitive modifiée après 881. L'hypothèse devra être étayée et développée.

⁴ Les données récoltées sur site, et particulièrement ces pilastres retrouvés en fondation, qui rythment le mur de chevet, permettent de supposer que la colonnade comptait dix colonnes et deux demi-colonnes. Cette organisation s'aligne sur les pans droits du mur de chevet côté crypte et est en quelque sorte confirmée par des contreforts du XVI^e siècle, accolés aux précédents et retrouvés en place en cinq exemplaires dans le déambulatoire (au nord et à l'est). Ceci contredit le récit de Jean Herbeto (1702) qui mentionne l'existence de onze colonnes et deux demi-colonnes. Le détail du récit est donné dans : C. PASCAUD, *op. cit.*, p. 35. Peut-être Jean Herbeto a-t-il vu onze colonnes dont deux demies ?

⁵ L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, dans : *Recueil de travaux d'histoire et de philologie*, 4^e série, fascicule 48, Louvain, 1972, particulièrement les pages 130-134 pour Susteren et Fosses, ainsi que 142-144 pour Saint-Laurent à Liège.

⁶ Le caveau a déjà été « fouillé » en 1896, quand quelques sondages sont réalisés sur le site. L'un d'eux permettra de prélever le sarcophage de Poppon. Voir à ce sujet G. CUMONT, *Fouilles faites dans l'ancienne abbaye de Stavelot pendant l'année 1896*, dans : *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, XII, 1898, p. 331-336.

⁷ La probabilité de l'exposition temporaire entre 1623 et 1626 (et donc l'hypothèse d'interprétation des vestiges mis au jour) a été discutée à plusieurs reprises avec Albert Lemeunier au moment de la rédaction des premiers rapports de fouille. J'en profite pour le remercier de son écoute toujours attentive et de son intérêt qui ne s'est jamais démenti pour nos recherches sur le site.

⁸ P.L. de SAUMERY, *Délices du Pays de Liège et de la Comté de Namur*, III, Liège, 1743, p. 199.

⁹ C. PASCAUD, *op. cit.*, p. 35 mentionne la consécration d'un autel en 1134 qui pourrait être celui sur lequel sera posé le retable, au fond du sanctuaire.

¹⁰ A. LEMEUNIER et B. VAN DEN BOSSCHE, *Aspects méconnus du retable de saint Remacle de Stavelot*, dans : *Stavelot, Wellin, Logne, une abbaye et ses domaines*, Stavelot-Wellin, 1997, p. 94.

¹¹ A. LEMEUNIER, *Les trésors exhumés (crosse abbatiale, Sol et Luna, vitraux)*, dans : *Wibald de Stavelot, Abbé d'Empire (†1158). D'or et de parchemin*, Stavelot, 2009, p. 15-23. et A. LEMEUNIER, *Autour du retable de saint Remacle de Stavelot*, dans : *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII^e siècle. Actes du colloque (19-20 novembre 2009)*, Abbaye de Stavelot, Stavelot, 2010, p. 59-72.

¹² Les deux options m'ont été aimablement suggérées par Benoît Van den Bossche que je remercie vivement.

¹³ A. LEMEUNIER et B. VAN DEN BOSSCHE, *op. cit.*, p. 94.

¹⁴ A. LEMEUNIER, *op. cit.*, p. 64-65.

¹⁵ C. PASCAUD, *op. cit.*, p. 40, note 159. Si la description des autels pour l'église, entièrement rasée et réédifiée à la fin du XVI^e siècle, ne peut être rapportée à l'état de l'église précédente (ottonienne) qu'avec une prudence extrême, la situation est donc très différente dans le cas de la crypte, puisqu'elle reste dans son état du XI^e siècle, comme expliqué plus haut.

Adaptations et transformations de l'architecture ottonienne et romane à l'époque gothique : la région rhéno-mosane



Mathieu Piavaux

Dans une histoire de l'architecture gothique fondée sur les constructions élevées entre le début du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle, les transformations apportées aux églises ottoniennes et romanes pendant le bas Moyen Âge sont souvent reléguées au second plan.

À l'aube du XVI^e siècle, le paysage des archevêchés de Cologne et de Trèves est pourtant marqué encore par les nombreuses silhouettes d'églises élevées aux XI^e et XII^e siècles. La préservation des vieux édifices pendant la période gothique est particulièrement frappante dans l'ordre bénédictin. À Stavelot, par exemple, l'abbatiale de Poppon traverse tout le bas Moyen Âge, avant de céder la place dans les dernières décennies du XVI^e siècle à une nouvelle église, dont le plan suit très fidèlement celui de l'église ottonienne, à tel point qu'avant les fouilles menées sur le site dans le dernier quart du XX^e siècle, il n'était pas rare de lire que l'édifice de Poppon avait été conservé tel quel jusqu'à la fin de l'Ancien Régime¹. L'abbatiale ottonienne de Malmedy persiste quant à elle jusqu'au XVIII^e siècle, celle de Saint-Trond jusqu'au début du XIX^e siècle et celle de Susteren jusqu'à nos jours, même si une restauration très lourde a dénaturé une partie de l'architecture du XI^e siècle². À Saint-Hubert, la grande abbatiale ottonienne n'est reconstruite qu'au XVI^e siècle, tout comme l'abbatiale Saint-Laurent à Liège³. L'église Saint-Jacques de Liège suit la même voie, malgré une tentative de reconstruction avortée au début du XV^e siècle. La persistance, pendant la période gothique, des églises romanes bénédictines de Cologne⁴, de celles de Saint-Matthias et de Saint-Martin à Trèves, de l'abbatiale de Brauweiler, de celle de Maria-Laach, ou encore de l'abbatiale Saint-Paul d'Utrecht⁵, pour ne citer ici que les fondations les plus importantes de la région rhénane et mosellane, témoigne de l'ampleur du phénomène.

La conservation des églises bâties aux XI^e et XII^e siècles pendant les derniers siècles du Moyen Âge touche également d'autres catégories d'édifices. L'église de Rolduc, par exemple,

desservie dès le XII^e siècle par un chapitre de chanoines réguliers de saint Augustin, conserve aujourd'hui encore l'essentiel de son architecture romane⁶. De nombreuses collégiales sont épargnées elles aussi par la vague de reconstructions des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Cette tendance est particulièrement marquée à Cologne, où pas moins de huit collégiales conservent une part substantielle d'un gros-œuvre édifié au fil des XI^e et XII^e siècles⁷. À Maestricht, l'architecture gothique des églises paroissiales et des églises des ordres mendiants tranche avec le maintien des formes romanes des deux grandes collégiales⁸. À Trèves, la collégiale Saint-Paulin traverse également les derniers siècles du Moyen Âge sans transformation majeure de son architecture romane. À Utrecht, cette tendance touche de manière significative la collégiale Saint-Pierre, la collégiale Notre-Dame ou encore celle dédiée au Saint-Sauveur. À Liège, la collégiale Saint-Barthélemy échappe également à la reconstruction, la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste conserve une nef et un avant-corps des X^e-XI^e siècles, celle dédiée à Saint-Denis connaît un sort analogue, la collégiale Saint-Pierre préserve une nef ottonienne et la collégiale Saint-Martin doit attendre le XVI^e siècle pour voir son gros-œuvre ottonien, pourtant endommagé par un important incendie en 1312, remplacé par une nouvelle église⁹. Plus à l'Ouest, la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles est également peu touchée par les reconstructions du bas Moyen Âge. La persistance de formes architecturales des XI^e et XII^e siècles pendant les derniers siècles de la période médiévale touche davantage encore les églises plus modestes, qu'il s'agisse de petites abbayes ou collégiales ou, plus encore, des paroissiales, souvent plus pauvrement dotées.

Le maintien des églises ottoniennes et romanes pendant toute la période gothique témoigne-t-elle uniquement d'un manque de ressources ? Cette explication s'impose évidemment pour les églises les plus modestes et permet probablement d'expliquer la persistance des abbayes bénédictines des XI^e et XII^e siècles. Elle ne suffit cependant pas à justifier la

permanence des grandes collégiales romanes de Maestricht et de Cologne. Ces exemples précis amènent à s'interroger sur la valeur accordée à l'architecture des XI^e et XII^e siècles, et à voir dans le maintien de « vieux édifices » l'expression d'une identité symbolique ancrée dans les formes architecturales du passé¹⁰.

À l'aube du XVI^e siècle, de nombreuses églises de la région rhéno-mosane conservent donc une part importante d'un gros-œuvre élevé entre la fin du X^e et le début du XIII^e siècle. L'ampleur de ce patrimoine mérite que l'on s'interroge sur la manière dont ces « vieilles églises » sont adaptées aux modes et aux usages des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Quelles sont les parties qui mobilisent davantage l'énergie des reconstruteurs ? Comment les structures anciennes cohabitent-elles avec les nouveaux éléments ? Autant d'interrogations qui pourraient servir de balises à une histoire de l'architecture romane à l'époque gothique, mais qui confrontent également l'historien de l'architecture à de nombreux obstacles. Quantité d'églises citées plus haut ont par exemple disparu, pour faire place à de nouvelles églises au cours des Temps Modernes ou suite à la suppression des communautés religieuses, parfois aussi en raison d'aménagements urbanistiques. Par ailleurs, les églises ottoniennes et romanes parvenues jusqu'à nous ont parfois payé un lourd tribut au concept d'unité de style cher aux restaurateurs du XIX^e siècle, et qui s'exprime parfois jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle avec une verve étonnante¹¹. Quand elle est conservée, l'architecture ottonienne et romane est donc souvent expurgée d'une partie plus ou moins substantielle des transformations de l'époque gothique. L'état des lieux ne prête donc guère à l'optimisme et invite à une intensification des recherches interdisciplinaires croisant les données de l'archéologie avec celles fournies par l'iconographie ancienne, de même qu'avec les informations livrées par les textes médiévaux et par celles émanant des chantiers de restauration.

Les quelques pages qui suivent dressent un état des lieux des transformations gothiques de l'architecture ottonienne et romane à l'échelle de la région rhéno-mosane et mosellane, en privilégiant le territoire des archevêchés médiévaux de Cologne et de Trèves. Il n'est pas question ici de livrer un inventaire exhaustif de ces travaux, mais plutôt d'en proposer une première typologie, fondée sur un échantillonnage d'édifices et d'interventions le plus diversifié possible. La structure adoptée se fonde sur l'ampleur des transformations, depuis les travaux

les plus modestes jusqu'aux interventions plus lourdes. Les aménagements mobiliers, assurément très nombreux dans les églises du bas Moyen Âge, ne sont pas envisagés.

1. Un décor monumental mis au goût du jour

La manière la plus simple et la plus économique de mettre l'architecture au goût du jour consiste à renouveler les revêtements muraux. À Floreffe, par exemple, vers le milieu du XIII^e siècle, les chanoines prémontrés posent sur les murs et voûtes de la partie orientale romane un décor peint gothique, qui permet d'harmoniser des architectures marquées par d'évidentes différences formelles. Souvent réalisées entre le milieu du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle, les peintures murales permettent également d'actualiser l'iconographie du décor intérieur en lien avec l'évolution du culte. La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles a ainsi livré les vestiges de peintures murales posées sur les murs du chœur, au XIV^e siècle, et sur les murs de la chapelle baptismale et du collatéral nord au XV^e siècle¹².

Cette pratique a été abondamment employée dans les églises de statut modeste, de manière concomitante avec le renouvellement du mobilier. Pour certaines paroissiales, la mise au goût du jour des revêtements muraux constitua probablement la seule adaptation significative du cadre architectural, au profit d'une iconographie figurée encore majoritairement assumée, dans ces édifices de statut mineur, par les peintures murales. Les peintures murales observables aujourd'hui encore dans l'église Saint-Lambert de Bois-et-Borsu ou dans l'église Saint-Etienne de Seille illustrent bien ce phénomène¹³.

2. La transformation des baies

Une autre manière de mettre l'architecture romane aux goûts du bas Moyen Âge consiste à transformer les fenêtres. Ce procédé est encore perceptible dans l'architecture conservée, même si le fréquent renouvellement des baies au XVIII^e siècle, puis les restaurations du XIX^e et du début du XX^e siècle, ont probablement entraîné la disparition de la majeure partie de ces modifications de l'époque gothique. Aux exemples préservés s'ajoutent le témoignage de l'iconographie ancienne et, notamment, les relevés des architectes restaurateurs préalables à leurs interventions. Dans de nombreuses paroissiales, cette

intervention semble constituer la seule transformation notable du gros-œuvre roman à l'époque gothique.

Les exemples connus révèlent deux stratégies d'intervention. Soit les contours des baies primitives sont conservés, et l'intervention se limite alors à l'insertion de remplages et réseaux ainsi que de vitraux qui en ferment ensuite les jours, soit les nouvelles baies motivent une intervention plus lourde, qui permet de leur conférer une nouvelle forme, conforme aux canons formels de l'époque, tout en permettant un accroissement de la surface vitrée et, par conséquent, une augmentation de la luminosité.

À l'exception des petites paroissiales, où la seconde formule aura probablement été moins souvent appliquée, les deux variantes devaient coexister dans les mêmes édifices, avec une faveur accordée à l'une ou l'autre de ces options selon les ambitions des campagnes de transformation. La première formule, moins contraignante sur le plan technique, est également celle qui se révèle la plus difficile à étudier. Quand les remplages et vitraux gothiques sont parvenus jusqu'au XIX^e siècle, c'est en effet pour être le plus souvent sacrifiés par des architectes-restaurateurs généralement soucieux de remettre à l'honneur le style primitif de l'édifice.

L'église Saint-Servais de Maestricht témoigne de manière éclairante de la combinaison de ces deux options au sein d'un même édifice. La première formule a par exemple été systématiquement appliquée aux fenêtres hautes de la nef, pour harmoniser l'élévation de la partie supérieure des murs avec le nouveau voûtement et les chapelles latérales construites le long des bas-côtés. Dans le transept, en revanche, deux grandes verrières en arc brisé ont été aménagées dans chacun des murs pignons du transept à la place des baies primitives¹⁴.

À Maestricht encore, la même option est adoptée par les chanoines de Notre-Dame pour doter leur transept, ainsi que les grandes chapelles dont le volume se dégage de celui de la nef, de très larges fenêtres en arc brisé¹⁵. À Cologne, au début du XVI^e siècle, les chanoinesses de Sainte-Marie-au-Capitole remplacent les baies percées au XI^e siècle dans les murs des parties basses – collatéraux, déambulatoires des bras du transept et du chœur – par de grandes baies en arc brisé dotées de réseaux de style flamboyant. L'objectif est probablement d'harmoniser l'élévation de ces parties avec celle de deux nouvelles chapelles, bâties à la fin du XV^e siècle entre le chœur et les bras du transept¹⁶. Les baies gothiques percées



Fig. 10. Maestricht, collégiale Saint-Servais. Détail du mur goutterot méridional de la nef, montrant les transformations du XV^e siècle, en tuffeau, apportées à la structure ottonienne, en grès : fenêtres, arcs-boutants et surhaussement du mur

dans le mur du collatéral nord de la collégiale Sainte-Ursule de Cologne poursuivent probablement le même but¹⁷. Il s'agit ici d'harmoniser l'élévation du mur du XII^e siècle avec celle du collatéral ajouté au sud à la fin du XIII^e siècle. À Trèves, les moines de l'abbaye Saint-Matthias font percer de nouvelles baies dans les murs goutterots de la nef au XV^e siècle afin d'accorder le rythme des ouvertures avec celui du nouveau voûtement¹⁸. À Utrecht, enfin, à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle, les chanoines de l'église Saint-Pierre font remplacer les deux registres de baies du chevet du XII^e siècle par un unique rang de hautes lancettes et font combler les baies percées à l'origine dans les murs nord et sud du sanctuaire. Comme à Saint-Servais de Maestricht, à Saint-Matthias de Trèves et dans d'autres cas encore, non évoqués ici, les nouvelles baies visent à accorder l'élévation avec le nouveau voûtement.

3. Le voûtement

La construction de voûtes en pierres sur des espaces primitivement couverts de plafonds, voire de voûtes d'arêtes, constitue probablement l'une des modernisations de l'architecture ottonienne et romane les plus fréquentes. Le procédé est appliqué dès le XIII^e siècle et pendant tout le bas Moyen Âge, et touche de manière privilégiée la nef. Vers 1240,

les chanoinesses de Sainte-Marie-au-Capitole, à Cologne, font construire des voûtes d'ogives sur le vaisseau principal de leur nef du XI^e siècle¹⁹. Des colonnettes reposant sur des culots en quart



Fig. 11. Trèves, cathédrale Saint-Pierre. Vue intérieure de la nef, vers l'Ouest

de rond ancrés dans les maçonneries ottoniennes permettent de supporter ce nouveau couvrement. Le même procédé est utilisé à la cathédrale de Trèves au début du XIII^e siècle également, lors d'une grande campagne de voûtement qui permet d'harmoniser la nef du XI^e siècle avec le chœur oriental élevé à la fin du XII^e siècle²⁰. C'est le même esprit qui anime le chapitre de Sainte-Ursule à Cologne au début du XIV^e siècle lors du voûtement de la nef du XII^e siècle²¹. Colonnettes et culots

en quart de rond s'observent par ailleurs dans la petite église de Pfalzel près de Trèves, voûtée au XIII^e siècle également²². Parfois, comme dans le transept de la collégiale Notre-Dame de Maestricht ou dans la partie orientale de la collégiale Saint-Pierre d'Utrecht, les nervures reposent directement sur les culots, sans le relais de colonnettes. L'emploi de supports en surplomb est plus ponctuel à Saint-Servais de Maestricht, lors de la grande campagne de voûtement de la nef et du transept au XV^e siècle²³.

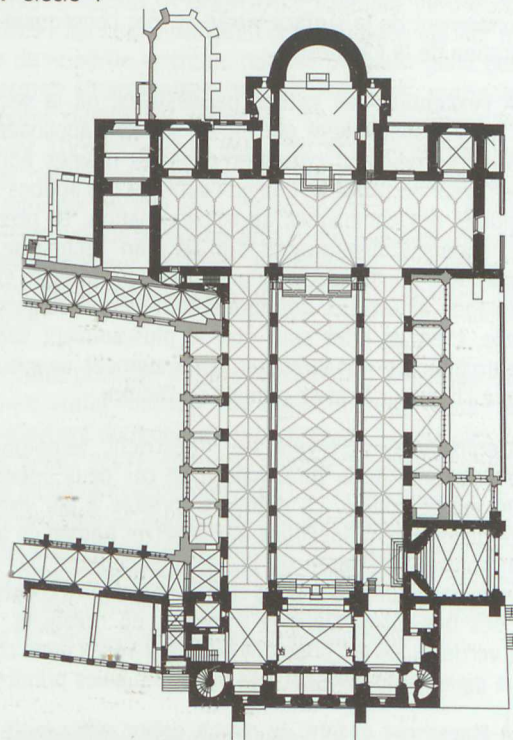


Fig. 12. Maestricht, collégiale Saint-Servais. Plan de l'édifice actuel, avec une mise en évidence des transformations du XV^e siècle (en gris) (dessin Ch. Swijsen, d'après H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *Romanische Baukunst am Rhein und Maas*, t. 2, Berlin, 1976, p. 731)

Si quelques culots servent d'appui à de courtes colonnettes dans le transept, les nervures de la nef prennent naissance sur un support montant de fond et constitué d'un empilement d'une colonnette engagée et de trois hautes colonnettes engagées, un dispositif qui semble évoquer en des termes gothiques les supports placés à l'entrée du *Westbau*

au XII^e siècle. Dans la collégiale Sainte-Ursule de Cologne, le voûtement de la nef réutilise les colonnettes mises en place à l'époque romane²⁴. À Saint-Matthias de Trèves, enfin, les nervures de la voûte en réseau construite vers 1500, en remplacement de voûtes d'arêtes du XII^e siècle²⁵, pénètrent dans des pilastres dont certains perpétuent le souvenir du voûtement précédent.

Souvent, la construction de voûtes porte sur des espaces secondaires de l'édifice, qu'il s'agisse des collatéraux de la nef, comme à Sainte-Gertrude de Nivelles²⁶, du rez-de-chaussée de la tour occidentale, comme à Fosses-la-Ville²⁷, ou encore de la tribune du *Westbau*, comme à Saint-Matthias de Trèves²⁸.

L'ajout de voûtes dans un gros-œuvre destiné initialement à en être dépourvu impose parfois le renforcement

ponctuel des parties sollicitées par le nouveau couvrement. À Saint-Servais de Maestricht, la construction d'arcs-boutants permet d'adapter la structure primitive aux poussées exercées par les voûtes (fig. 10). La pose d'organes de contrebutement n'est cependant pas systématique. Ces renforts semblent par exemple avoir été omis, au XIII^e siècle, à Sainte-Marie du Capitole, comme à Saint-Matthias et à la cathédrale de Trèves. Dans ces édifices, l'épaisseur des murs du XI^e siècle semble avoir été jugée suffisante à l'époque pour garantir la stabilité des nouvelles voûtes. À Pfalzel, des tirants en bois sont chargés de prévenir l'écartement des murs. L'ajout de voûtes sur le vaisseau principal s'accompagne enfin souvent du surhaussement des murs goutterots. C'est à tout le moins la formule adoptée à Saint-Servais de Maestricht (fig. 10), à Sainte-Marie du Capitole ou encore à Sainte-Ursule de Cologne.



Fig. 13. Liège, Saint-Jean l'Évangéliste, vue du flanc sud, gravé par Remacle Le Loup, avant 1738 (extr. de SAUMERY, P. L., *Les délices du Pays de Liège ou la description historique, géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et du Comté de Namur*, t. 1, Liège, 1738, p. 194-195).

4. L'extension latérale de l'espace culturel : l'ajout de chapelles ou de collatéraux

La construction au bas Moyen Âge de chapelles latérales le long des nefs des grandes églises gothiques du clergé séculier vise à résoudre les problèmes d'encombrement causés par des chapellenies au nombre croissant. Le phénomène n'épargne pas l'architecture élevée aux XI^e et XII^e siècles. Néanmoins, s'il est relativement commode d'ajouter des chapelles latérales entre les culées des arcs-boutants des grandes églises gothiques, la construction de chapelles le long des murs des nefs ottoniennes et romanes devait impliquer des perturbations beaucoup plus lourdes de la structure primitive. Il n'est donc pas étonnant que, le plus souvent, la construction de nouvelles chapelles affecte ces vieux édifices de manière plus ponctuelle.

Avec ses chapelles latérales construites sur toute la longueur de la nef, au nord comme au sud, la collégiale Saint-Servais de Maestricht offre probablement l'expression la plus monumentale de cette pratique (fig. 12). Ce vaste projet s'intègre dans une entreprise de modernisation plus globale du gros-œuvre ottonien au XV^e siècle, qui implique également la modification des baies et le voûtement de la nef et du transept²⁹.

L'adjonction de chapelles à un gros-œuvre remontant au XI^e ou au XII^e siècle affecte également plusieurs églises coloniales, dans des proportions variables d'un exemple à l'autre. Les chapelles construites au XIV^e siècle probablement, de part et d'autre de la courte nef de la collégiale Saint-André de Cologne confèrent à l'ensemble de la nef une allure très gothique³⁰. À Sainte-Ursule, c'est un collatéral supplémentaire qui est ajouté sur le flanc sud de la nef à la fin du XIII^e siècle, et qui abrite au XIV^e siècle une chapellenie dédiée à la Vierge³¹. À Sainte-Marie du Capitole, deux chapelles sont logées entre le chœur et les bras du transept dans la seconde moitié du XV^e siècle³².

Plusieurs collégiales liégeoises ont probablement été également dotées de chapelles au bas Moyen Âge. Les dessins du Manuscrit de Rochefort comme les vues réalisées par Remacle Le Loup au XVIII^e siècle montrent ainsi, pour la collégiale Saint-Pierre comme pour la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste et la collégiale Saint-Denis, des chapelles ajoutées au noyau primitif de la nef. Les chapelles qui sont disposées contre la rotonde de l'église Saint-Jean sont parfois datées du XIV^e et du XVI^e siècle³³.

Les chapelles placées le long du collatéral sud de la collégiale Saint-Pierre, bien que très difficiles à dater compte tenu de la disparition de l'édifice et de l'absence de fouilles, pourraient également avoir été élevées à l'époque gothique³⁴.



Fig. 14. Liège, collégiale Saint-Pierre. Façade nord à la fin du XVI^e siècle, extraite du « Manuscrit de Rochefort », vers 1584-1586, p. 80 (© Rochefort, abbaye Saint-Remy)

À Saint-Denis, les chapelles médiévales ont disparu lors de la construction de nouvelles chapelles latérales au XVIII^e siècle. À Andenne, le plan de la collégiale Sainte-Begge dressé au XVIII^e siècle, avant la reconstruction de l'édifice par Dewez, montre plusieurs chapelles latérales, peut-être aménagées, pour certaines d'entre-elles au moins, au bas Moyen Âge³⁵.

La collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, enfin, voit sa volumétrie davantage modifiée encore par les riches chapelles ajoutées autour de sa rotonde entre la fin du XIV^e et le début du XVI^e siècle. L'ampleur de ces aménagements s'explique par l'exigüité d'un édifice dont le plan remonte au début du IX^e siècle³⁶.



Fig. 15. Aix-la-Chapelle, collégiale Notre-Dame (chapelle palatine carolingienne). Vue du flanc nord

5. La transformation du massif occidental

Volume emblématique de l'architecture ottonienne et romane, l'avant-corps, ou *Westbau*, subit parfois de profondes modifications à l'époque gothique, qui dépassent les interventions ponctuelles portant sur le voûtement ou sur le style de certaines baies, pour toucher la volumétrie même de la construction. Les exemples évoqués illustrent un même principe, celui de surhausser la partie centrale afin de conférer une plus grande monumentalité à l'ensemble.

À Münstermaifeld, par exemple, le *Westbau* du début du XII^e siècle voit sa puissante tour carrée centrale surhaussée d'un étage au XIV^e siècle, après la reconstruction de la nef et du transept ; cette tour culmine désormais au même niveau que les deux tourelles d'escalier. Le couronnement de l'ensemble est du reste doté d'un crénelage sur machicoulis qui confère à l'ensemble une allure défensive³⁷. La transformation du *Westbau* ottonien est plus radicale encore à l'église Sainte-Pierre de Liège. L'iconographie ancienne montre en effet une tour rectangulaire conçue dans un style gothique austère, peut-être dès la fin du XIII^e siècle, et qui devait probablement reprendre les parties basses du massif occidental primitif (fig. 14)³⁸. À Amay, la partie centrale est dotée vers 1525 d'une tour plus élevée que les deux tours latérales d'origines³⁹. À Tirlémont, le *Westbau* de la collégiale Saint-Germain voit

sa volumétrie primitive profondément modifiée au milieu du XVI^e siècle par l'ajout d'une tour centrale, par la suppression de la galerie du premier étage et par la modification du couronnement des deux tours carrées. Si ces travaux visent à adapter le massif occidental conservé à l'architecture de la nouvelle nef gothique, ils résultent également de l'incendie qui endommage le *Westbau* en 1536⁴⁰. C'est d'ailleurs la cause principale des transformations apportées aux avant-corps au cours des siècles suivants. La foudre qui s'abat en 1651 sur le massif occidental de l'abbatiale de Saint-Jacques, à Liège, entraîne par exemple la suppression des deux tours carrées qui encadraient primitivement la tour octogonale centrale. À Rolduc, les incendies qui endommagent le *Westbau* depuis la fin du XVI^e siècle sont à l'origine des réfections apportées à la tour centrale au XVII^e siècle⁴¹. À Nivelles, enfin, l'incendie qui touche le *Westbau* en 1641 impose la reconstruction de sa partie supérieure, sous la forme d'une puissante tour carrée⁴².

6. La reconstruction du chœur

Plusieurs églises affichent à la fin du Moyen Âge une volumétrie hybride, conciliant des parties ottoniennes ou romanes avec des parties reconstruites à l'époque gothique. C'est le chœur, la partie la plus sacrée de l'édifice, qui mobilise le plus souvent l'énergie des reconstructeurs. En région rhénano-mosane, toutes les catégories d'édifice sont touchées par cette vague de reconstructions. Si les plans précis varient d'un édifice à l'autre, ils suivent le plus souvent le même modèle général : celui d'un chœur mononef fermé par une abside polygonale, en remplacement des chevets plats ou des absides semi-circulaires des XI^e et XII^e siècles.

À Hastière, le nouveau sanctuaire bâti vers 1260-1264 permet à la fois d'amplifier l'espace cultuel oriental et de mettre l'architecture au goût du jour⁴³. À Aldeneyck, le nouveau chœur de la petite collégiale Sainte-Anne, construit probablement vers le milieu du XIII^e siècle, est doté d'une abside vitrée de hautes lancettes et précédée d'une travée droite dont les murs sont percés de deux très larges oculi⁴⁴.

Dès le dernier tiers du XIII^e siècle, les chantiers de reconstruction des sanctuaires des collégiales urbaines vont adhérer majoritairement au type de l'abside vitrée popularisé par Louis IX dans sa célèbre Sainte-Chapelle parisienne. Le chevet devient un squelette de pierre ajouré par un unique

registre de hautes et larges lancettes et épaulé par de puissants contreforts. Les chanoinesses de Sainte-Ursule, à Cologne, adoptent ce nouveau modèle dès le dernier quart du XIII^e siècle⁴⁵. Le nouveau sanctuaire se développe sur trois travées d'égale largeur fermées à l'est par une abside de type 5/8. Le modèle choisi permet au chapitre d'offrir aux nombreuses reliques un écrin architectural dévolu à leur mise en valeur.

La mise en chantier du chœur de la collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle quelques décennies plus tard révèle un projet architectural plus spectaculaire encore. Au petit chœur carolingien succède en effet un long sanctuaire très monumental fermé à l'est par une abside 9/14 et éclairé sur tout son périmètre par un unique rang de hautes fenêtres (fig. 15). Ce projet architectural très ambitieux, destiné à évoquer de manière explicite la Sainte-Chapelle de Paris⁴⁶, semble ensuite inspirer d'autres chapitres de l'archevêché de Cologne. Les chanoines de Saint-André de Cologne, par exemple, mettent en chantier leur nouveau sanctuaire dans les années 1420 probablement, en suivant les grands principes du sanctuaire aixois⁴⁷.

Les collégiales liégeoises ne sont visiblement pas restées insensibles au modèle offert par le sanctuaire aixois, élevé à quelques dizaines de kilomètres seulement de la cité épiscopale et inscrit dans les limites du diocèse. En faisant bâtir un nouveau chœur mononef au XIV^e ou au XV^e siècle, la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste voit sa volumétrie évoluer d'une manière analogue à celle de l'église Notre-Dame d'Aix (fig. 13). La disparition de l'église médiévale au XVIII^e siècle et l'imprécision de l'iconographie ancienne limitent cependant fortement l'étude de ce nouveau sanctuaire. Le nouveau chœur de la collégiale Saint-Denis à Liège est élevé dans le premier tiers du XV^e siècle, selon des proportions beaucoup plus élancées que la vieille nef ottonienne qui en borde l'extrémité occidentale⁴⁸. Sa haute abside polygonale de même que le traitement du décor sculpté des clefs de voûte semblent porter l'empreinte du nouveau chœur d'Aix-la-Chapelle également. Enfin, l'iconographie ancienne montre la collégiale Saint-Pierre de Liège dotée d'une abside polygonale que l'on peut logiquement associer, sans autres indices chronologiques, à la période gothique⁴⁹ (fig. 14).

Nous terminerons en relevant que de nombreuses paroissiales sont également mises au goût du jour à l'époque gothique par la reconstruction du chœur. Les nouveaux

sanctuaires, fermés à l'est par une abside polygonale de plan variable, s'ouvrent sur une nef unique, comme dans la petite église de Eethen⁵⁰, ou sur une nef à trois vaisseaux, comme à Altenahr⁵¹.

Notes

¹ Notamment dans : L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, Livre 1 : *architecture et société*, Louvain, 1972, p. 40.

² H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *Romanische Baukunst am Rhein und Maas*, t. 2, Berlin, 1976, p. 714.

³ Sur la reconstruction de l'église Saint-Laurent au XVI^e siècle, cf. R. BRAGARD, *Une vue inédite du XVI^e siècle de l'abbaye Saint-Laurent de Liège*, dans : R. LEJEUNE (dir.), *Saint-Laurent de Liège. Église, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire*, Liège, 1968, p. 115-116.

⁴ Les deux grandes abbayes bénédictines de Cologne, à savoir Saint-Pantaléon et Saint-Martin-le-Grand entrent dans les Temps Modernes avec l'essentiel de leur gros-œuvre des XI^e et XII^e siècles. Sainte-Marie-du-Capitole conserve également son architecture primitive, mais voit son statut d'abbatiale bénédictine remplacé au début du XIII^e siècle par celui de collégiale. Cf. T. DIEDERICH, *Stift - Kloster - Pfarrei. Zur Bedeutung der kirchlichen Gemeinschaften im Heiligen Köln*, dans : H. KIER et U. KRINGS (dir.), *Köln : Die romanischen Kirchen : von den Anfängen bis zum Zweiten Weltkrieg*, Cologne, 1984, p. 41-49.

⁵ Sur ces différents édifices, cf. H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, t. 1, p. 141-150 (Brauweiler) et t. 2, p. 743-754 (Maria-Laach), p. 1118-1127 (Trèves, Saint-Matthias), p. 1116-1117 (Trèves, Saint-Martin), et p. 1167-1169 (Utrecht).

⁶ Kl. HARDERING, *Die Abteikirche von Klosterrath. Baugeschichte und Bedeutung*, Utrecht, 1998, p. 13.

⁷ Dans la liste des collégiales colonaises qui suit, seules sont indiquées les parties non reconstruites à l'époque gothique. Saint-Cunibert : nef et chœur du XII^e s. ; *Westbau* transformé au XIII^e s. - Saints-Apôtres : tour et nef XI^e-XII^e s. ; partie orientale fin XII^e s. - Saint-André : crypte du XI^e s. ; nef et *Westbau* de la fin du XII^e et du début du XIII^e s. ; Saint-Georges : nef et chœur de la seconde moitié du XI^e s., avec voûtes du XII^e s. ; *Westbau* du dernier quart du XII^e s. - Saint-Géréon : chœur du XI^e, remanié au XII^e s. ; rotonde du premier tiers du XIII^e s., intégrant des vestiges de l'édifice du IV^e s. - Sainte-Cécile : XII^e s. ; Sainte-Ursule : nef du XII^e s. - Sainte-Marie-au-Capitole : XI^e s. Voir, au sujet de ces différents édifices, les articles qui leur sont consacrés dans : H. KIER et U. KRINGS (dir.), *op. cit.*

⁸ L'église Saint-Jean est bâtie entre le XIV^e et le début du XV^e s. par les chanoines de Saint-Servais, tandis que les chanoines de Notre-Dame font élever au XIV^e s. l'église Saint-Nicolas, aujourd'hui disparue. L'église paroissiale Saint-Matthias est édifiée quant à elle entre le XIV^e siècle et la fin du XV^e siècle (cf. R. STENVERT, Ch. KOLMAN, S. GINKEL-MEESTER, e.a., *Monumenten in Nederland. Limbourg, Zeist-Zwolle*, s.d., p. 204-206). L'église des franciscains est élevée entre l'extrême fin du XIII^e s. (chœur et une travée de la nef) et la fin du XIV^e s. (cinq autres travées de la nef), celle des dominicains entre le dernier tiers du XIII^e s. (chœur et deux travées de la nef) et la fin du XIV^e s. (achèvement de la nef) (cf. Th. COOMANS, *L'architecture médiévale des ordres mendiants (Franciscains, Dominicains, Carmes et Augustins) en Belgique et aux Pays-Bas*, dans : *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'art*, t. 70, 2001, p. 93-96).

⁹ M. PIAVAUX, *Le renouveau après la tempête : reconstruire une église sinistrée à l'époque gothique. L'exemple du diocèse de Liège*, dans : M. LAFFINEUR-CREPIN et J.-L. KUPPER (dir.), *700^e anniversaire du Mal Saint-Martin. Actes du*

colloque, Liège, 4/05-5/05/2012, dans : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 70, 2014, p. 169-186.

¹⁰ Voir à ce propos : A. J. J. MEKKING, *Traditie als maatstaf voor vernieuwing in de kerkelijke architectuur van de middeleeuwen. De rol van oud en nieuw in het proces van bevestiging en doorbreking van maatschappelijke structuren*, dans : *Bulletin van de Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond*, t. 98/6, 1998, p. 205-223 et, pour Cologne, N. NUSSBAUM, *Anmerkungen zur Kölner Architektur um 1200*, dans : B. VAN DEN BOSSCHE (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte. Actes du colloque, Liège, Université de Liège, 16/04 - 18/04/2002*, Liège, 2005, p. 115-117.

¹¹ En témoigne l'option très controversée choisie pour la restauration du massif occidental de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles. Sur ce chantier de restauration, cf. C. DONNAY-ROCMANS et Gh. LADRIERE, *Les restaurations de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles*, dans : *Monumentum*, t. 20-21-22, 1982, p. 103-111. Sur la justification du parti privilégié, cf. S. BRIGODE, *La structure du massif occidental de la collégiale de Nivelles*, dans : *Revue des Archéologues et Historiens de l'Art de Louvain*, t. 9, 1976, p. 38-72.

¹² A. BERGMANS, *Middeleeuwse muurschilderingen in de 19^{de} eeuw*, Leuven, 1998, p. 327.

¹³ A. BERGMANS, *op. cit.*, p. 297 (Seilles) et 304 (Bois-et-Borsu).

¹⁴ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, t. 2, p. 728-730.

¹⁵ Se référer à l'état antérieur aux restaurations de Cuypers, illustré dans L. BOSMAN, *De Onze Lieve Vrouwekerk te Maertricht. Bouwgeschiedenis en historische betekenis van de oostpartij*, Utrecht, 1990, p. 85 et 121.

¹⁶ U. KRINGS, *St. Maria im Kapitol*, dans : H. KIER et U. KRINGS (dir.), *op. cit.*, p. 362.

¹⁷ Ces baies sont bien visibles sur une vue datée de 1838, prise par J. P. Weyer et publiée dans : K. KÜNSTLER, *St. Ursula. Der Kirchenbau des 12. Jahrhunderts und seine Ausgestaltung bis zum Zweiten Weltkrieg*, dans : H. KIER et U. KRINGS (dir.), *op. cit.*, p. 541.

¹⁸ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 1120, 1125.

¹⁹ U. KRINGS, *St. Maria im Kapitol op. cit.*, p. 361.

²⁰ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 1103.

²¹ K. KÜNSTLER, *St. Ursula op. cit.*, p. 534.

²² H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 932.

²³ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 728 : « ...Wölbung im Querschiff und Langhaus um 1245 (sic)... » [lire 1445] ; E. DEN HARTOG, *Het schip der moraal. De kapitelen in schip en zijbeuken van de Sint-Servaaskerk te Maertricht*, dans : *De Maasgouw*, t. 114, 1995, p. 212-213.

²⁴ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 603, 607.

²⁵ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 1123-1125.

²⁶ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 869.

²⁷ J. MERTENS, *Fosses. Recherches archéologiques dans la collégiale Saint-Feuillen*, dans : *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, t. 4, 1953, p. 134-184.

²⁸ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 1121, 1123-1224.

²⁹ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 728, 730-731.

³⁰ B. et U. KAHLE, *St. Andreas*, dans : H. KIER, et U. KRINGS (dir.), *op. cit.*, p. 166.

³¹ K. KÜNSTLER, *St. Ursula op. cit.*, p. 533.

³² U. KRINGS, *St. Maria im Kapitol op. cit.*, p. 361.

³³ Ph. STIENNON, *La reconstruction de Saint-Jean l'Évangéliste (1752-1770)*, dans : *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège. Exposition d'art et d'histoire*, Liège, 1982, p. 71 ; Ph. STIENNON, *Reconstitution par Joseph de la Croix de l'église Saint-Jean, états successifs jusqu'en 1738*, dans : *Millénaire de la collégiale Saint-Jean op. cit.*, p. 69.

³⁴ Les chapelles annexes de la période gothique sont évoquées par Richard Forgeur, sur la base des textes, sans que ces dernières puissent être identifiées sur l'iconographie ancienne, cf. R. FORGEUR, *Documents concernant la collégiale Saint-Pierre*, dans : *Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège »*, t. 8, n° 173-174, avril 1971, p. 52.

³⁵ Nous nous référons au plan de l'église dressé au XVIII^e siècle et publié dans L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 137.

³⁶ Sur ces différentes chapelles, cf. Kl. WINANDS, *Das Aachener Münster. Geschichte und Architektur des Chores und der Kapellenbauten*, Recklinghausen, 1989.

³⁷ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 808-809.

³⁸ La datation parfois avancée de 1263, sur la base de l'interprétation d'une épitaphe, est relativisée par Richard Forgeur, qui propose par ailleurs le XIII^e ou le XIV^e siècle pour la construction de cette tour. Cf. R. FORGEUR, *op. cit.*, p. 51-52.

³⁹ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 40.

⁴⁰ Mentions d'un projet de « reconstruction » (*heropbouw*) de l'avant-corps dans les années qui suivent l'incendie de 1536. Cf. R. LEMAIRE, *De Sint Germanuskerk te Tienen*, dans : *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, t. 1, 1949, p. 45.

⁴¹ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 467.

⁴² C. DONNAY-ROCMANS, *La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, Paris-Gembloux, 1979, p. 23.

⁴³ M. LAYEUX, *L'église abbatiale d'Hastière-par-Delà. Histoire et restauration*, dans : *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 21, 2009, p. 37.

⁴⁴ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 26-27.

⁴⁵ Kl. G. BEUCKERS, *Köln : Die Kirchen in gotischer Zeit. Zur spätmittelalterlichen Sakralbautätigkeit an den Kloster-, Stift und Pfarrkirchen in Köln*, Köln, 1998, p. 144.

⁴⁶ M. C. SCHURR, *Zu den Nachfolgebauten der Sainte-Chapelle im Heiligen Römischen Reich. Die Palastkapellen von Aachen und Prag und das Problem des Architekturzitats*, dans : S. GASSER, Ch. FREIGANG et B. BOERNER (dir.), *Architektur und Monumentalskulptur des 12.-14. Jahrhunderts. Produktion und Rezeption. Festschrift für Peter Kurmann zum 65. Geburtstag*, Bern, 2006, p. 177-179.

⁴⁷ Kl. G. BEUCKERS, *op. cit.*, p. 150-151.

⁴⁸ Chœur consacré en 1429, avec une charpente dendrodatée 1424. Cf. P. HOFFSUMMER, *Les charpentes de toitures en Wallonie : typologie et dendrochronologie (XI^e-XIX^e siècles)*, 2^e éd., Namur, 1999, p. 42.

⁴⁹ R. FORGEUR, *op. cit.*, p. 54.

⁵⁰ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 238.

⁵¹ H.-E. KUBACH et A. VERBEEK, *op. cit.*, p. 30-31.

Thirteenth-Century Manuscript Production in Stavelot-Malmedy



Tjamke Snijders

This article will investigate the complex issue of book production in Stavelot-Malmedy during the long thirteenth century, beginning with the abbacy of Erlebold in the mid twelfth century and ending with the death of abbot Gilles of Falkenstein in 1307. Although Stavelot-Malmedy possessed a well-stocked library during the twelfth century, it seems to have experienced a sharp drop in book production during the thirteenth century: no more than seven codices have been preserved from the 149 years under consideration. This contribution will list these manuscripts and investigate their relation to the monastic library as it was represented in a catalogue that was drawn up in 1105¹. Its goal is to sketch the trends in library management in thirteenth-century Stavelot and relate them to the intellectual and spiritual priorities of this monastic community.

Manuscript production in Stavelot-Malmedy was strongly interconnected with the community's broader social-political context. As was typical for most Benedictine communities, Stavelot-Malmedy used manuscripts as a tool to try and resolve the conflicts that faced the community, especially in cases where the intercession of patron Saint Remaclus could be beneficial. Between 938 and 1071, multiple codices were produced that proudly narrated his deeds and miracles in the face of intractable enemies². In the decades that followed 1071, a period of relative peace and prosperity started to unfold, especially under abbot Wibald (1130-1158). When Wibald died in 1158 on his way back from Constantinople, his younger brother Erlebold took over the reins of Stavelot-Malmedy.

Erlebold first appeared as abbot in 1159, when he repatriated Wibald's body to have it buried in front of the High Altar, next to Saint Remaclus³. This burial was highly important. It guaranteed that Wibald's earthly remains were present during the daily miracle of the Mass, during which the monks of Stavelot were visually reminded of Wibald's greatness. This both ensured his everlasting commemoration and associated him with Saint Remaclus⁴. In fact, this was not the first time that an abbot of Stavelot attempted to link one of his recently deceased predecessors to the community's patron saint. The

Stavelot monks had been trying for over a century to associate their famous reform abbot Poppo I (987-1048) with Remaclus, an attempt that had succeeded quite well. His biographers had taken it upon themselves to play on the likenesses between Remaclus and Poppo, exclaiming how lucky Stavelot was to have both as protectors and explaining that the two abbatial saints worked together as a team⁵. This link between Saints Remaclus and Poppo became so firmly entrenched in the collective consciousness of Stavelot's monks, that they not only considered Poppo as Stavelot's 'second founder', but also produced two manuscripts that were dedicated to the abbey's two founders. The first of these was created between 1071 and 1105, and contained the 'Triumph' of Remaclus (BHL 7141) with the life of Abbot Poppo (BHL 6898)⁶. So when Erlebold buried Wibald next to Remaclus, he was associating his brother with this long-standing ideal of abbatial sainthood. In the late twelfth or early thirteenth century, the Stavelot monks procured a new copy of the manuscript that combined the text that Remaclus' 'Triumph' with the life of Abbot Poppo: **Liège, Archives de l'État, Principauté de Stavelot, 841**. They would later bind this manuscript together with Stavelot's Cartulary⁷. Perhaps Erlebold (1158/9 – 1191/2)⁸ was trying to revive the ideal of saintly abbots in Stavelot during a time in which his own death was drawing near, or else abbot Gerard of Vianden (1191-1210) may have instigated the manuscript's production.

After 1207, a rapid succession of seemingly disappointing abbots and external enemies required the community's full attention. Two centuries earlier, the monks would have been sure to engage patron Saints Remaclus and Quirinus in at least some of these incidents. However, the thirteenth century left us no texts or manuscripts that point in that direction. Liège, Archives de l'État, *Principauté de Stavelot*, 841 seems to have been the last convulsion of local hagiography in medieval Stavelot-Malmedy. Instead, the seven manuscripts that have been preserved take old practices and begin to infuse them with a curious mix of new subjects, new ideas and new genres, as they invariably combine traditional texts with contemporary letters, poems, predictions and offices. This combination of old

and new texts was far less common in Stavelot's eleventh- and twelfth-century manuscripts, and it should be seen as a largely thirteenth-century development.

First of all, **London, British Library, Add. 16606** can be dated to the abbacies of Erlebald or Gerard. It contains a copy of the Dialogues of Pope Gregory the Great (ff. 1r-90r), which was probably copied from the manuscript with the 'Dialogus Gregorii' that is mentioned in the 1105 catalogue⁹. It is a manuscript that shows neither great craftsmanship nor great riches, but it was executed on good quality parchment (excepting a large tear in f. 70) and evenly illuminated with simple initials in red ink, which were later traced with silver. The Dialogues are followed by six homilies attributed to Ephrem the Syrian (ff. 90v-112r) and a couple of slipshod early thirteenth-century additions on the codex' last, blank pages: the prediction of catastrophic events because of an alignment of all the planets in the constellation of Libra in 1229, the poem that Henry IV wrote to his treacherous son in 1106, a letter of Sigebert of Gembloux in reaction to the Pope's attempt to enlist the Count of Flanders on a crusade against Liège, and a *responsorium* for the feast of Gregory together with the leaf from an old missal.

London, British Library, Add. 16964 was produced around the last quarter of the twelfth century by at least three scribes¹⁰. The codex contains the complete texts of the *Institutions* and *Conferences* of John Cassian (ff. 5v-248r). According to the 1105 catalogue, Stavelot-Malmedy did not yet possess any works of Cassian in the early twelfth century – a remarkable omission. With the strong upsurge in popularity of the desert fathers in the twelfth century, the monastery apparently became interested in Cassian's codification of wisdom from the desert that pertained to the organization of monastic communities (the *Institutions*) as well as the perfection of the monastic individual (the *Conferences*).

After the scribes finished Cassian, one of them added a thin quire at the front of the codex in which he had gathered some excerpts that pertained to the works of Cassian (ff. 1r-4v). This quire almost functions as a foreword to the rest of the manuscript, as it contains both praise and criticism of the *Institutions* and the *Conferences*. Yet the scribe's innovation fell somewhat flat, because he did not manage to entirely fill the thin quire he had prepared, leaving a jarringly blank space of two and a half pages (ff. 4r-5r) between his collected fragments and the beginning of the *Institutions*. This problem

was solved by another contemporary scribe, who filled the empty folios with an office for Saint Thomas Becket, which was exactly the right length for the purpose, and which is among the earliest derivatives of the Canterbury material¹¹. Duggan has pointed out that the manuscript was created between ca. 1175 and 1200, although Abbot Erlebald was unlikely to have supported the veneration of Becket because he served and supported the Empire like his older brother had done before him. She hypothesizes that the Becket office might have been incorporated secretly into the manuscript during Erlebald's abbacy. This may be true to the extent that the scribe may have omitted to ask his abbot for explicit permission to emendate the Cassian codex with an office for Becket. However, an equally elegant and much simpler solution would be that Becket office was added to the codex after Erlebald's death around 1193¹². Whether the office was added after 1193 or not, the fact that it was incorporated into the manuscript shows a remarkable interest for a brand new saint on the part of at least one Stavelot monk.

London, British Library, Add. 18031-32 is a missal in two volumes from the late twelfth or the first half of the thirteenth century. Judging from the 1105 catalogue, Stavelot already possessed at least fifteen other missals, such as the *Missalis Idesboldi*, the *Missalis Stephani*, the *Missalis Rogeri* and the *Missalis Rotberti*, as well as some more common volumes such as a *Missalis cottidianus*. This already impressive collection was now extended with yet another large missal in two volumes, illuminated with copious gold leaf, smartly executed initials and one splendid miniature of Christ on the cross. The manuscript consciously de-emphasized the role of local saints, Maurice Coens has already remarked that the litany in this manuscript is very short¹³. In the tenth century, the Stavelot litany had counted 200 saints among whom Remaclus, Quirinus and Nicasius. A litany from the fourth quarter of the eleventh century listed 78 saints among whom Remaclus, Quirinus and Justus. Yet the litanies in London, British Library, 18031-32 only give 27 names, with Remaclus as the only local saint. The absence of any of Malmedy's saints is equally visible in the calendars that preface both volumes. They only list the following saints as important enough to receive a major feast¹⁴: a range of Biblical figures (Christ, Mary, the Apostles, John the Baptist, the archangel Michael and Mary Magdalene), three universal saints (Stephan the protomartyr, Bishop Nicholas and Laurentius), two local bishops (Servatius and Lambertus), one bishop of Reims (Remigius), patron Saint Remaclus, and the dedication of the monastery of Stavelot itself. No Quirinus,

Justus, Nicasius or any of Malmedy's saints are mentioned, and the actual texts that are dedicated to Remaclus are remarkably bland, lauding him in the most general of terms without touching on his specific importance for Stavelot and Malmedy. In the late thirteenth or early fourteenth century, a few contemporary saints were added to the codex, among whom Thomas Becket, as well as Francis of Assisi¹⁵. Apparently, these contemporary and universal saints were slowly taking over from Stavelot-Malmedy's traditional network of locally rooted saints.

Metz, Bibliothèque Municipale, 1232 again displays Stavelot-Malmedy's growing predilection for new and sometimes explosive writings from contemporary authors. It contains a short fragment of an old community of prayer that proves the manuscript's Stavelot origins (ff. 2r-v), and continues with the sermons of Peter of Poitiers (ca. 1130-ca. 1250), a scholastic theologian who was magister at the University of Paris. He also functioned as Chancellor of the Church of Paris between 1193 and 1205, during which years he wrote most of his famous sermons (ff. 3r-85v). The codex further features a catalogue of the sermons by Maurice de Sully (d. 1196), who was Bishop of Paris and a great admirer of Pope Alexander III and his Bishop Thomas Becket (f. 86). De Sully was apparently viewed as someone of authority in Stavelot-Malmedy, as the manuscript contains a list of all his sermons that were aimed at the general public on feast days (*festivis diebus ad populum dicendi*) and those for the feasts of all apostles, confessors, martyrs and virgins. After a short explanation of Salomon's contribution to the Bible, the manuscript closes with *De sex alis cherubim*, which is usually ascribed to Alan of Lille (ca. 1128-1202) but is in fact largely copied from Hugh of St Victor's *De arca Noe morali* (ca. 1096-1141)¹⁶.

Thus far, we have seen the regular appearance of Thomas Becket in the codices. His feast day was added to the Missal, the Cassian manuscript contained a complete Office for Becket so that his feast day could be celebrated during Matins and the Metz manuscript features one of Becket's most eloquent defenders. **London, British Library, 16607** proves that the regular appearance of Becket in the thirteenth-century codices from Stavelot-Malmedy was no coincidence. It gives a description of Thomas' 'Life and Passion' that was compiled from the lives by Edward Grim, Herbert of Bosham, and William of Canterbury (ff. 1r-16r)¹⁷. Judging from the hand, it was written during the first half of the thirteenth century and has been subdivided into 8 *lectiones* by a contemporary hand (ff. 1r-v). It was combined with a Life of Saint Francis of Assisi (ff. 17r-23r)

that appears to be based on the Life by Bonaventura, which was begun in 1260 and shown to the General Chapter in 1263. Indeed this text was added much later to the codex. Its scribe ruled the remaining parchment differently from that of Thomas' life and uses a late thirteenth-century formal Gothic script. The incorporation of these two texts into London, British Library, 16607 indicates that Stavelot-Malmedy was not just interested in Thomas, but may have harbored a broader fascination for contemporary (male) saints¹⁸.

Finally, **Brussels, KBR, 2067-73** is a complex, composite manuscript that contains a mixture of excerpts and sermons from various authors. Some of the excerpts are patristic in nature, such as Augustine's *De trinitate* and extracts from Gregory's *Dialogues*, but the largest part of the codex is filled with late twelfth-century texts, such as *De tonsura et vestimentis et vita clericorum* by magister Gobert of Laon (ca. 1180-1198), the *Summa dictaminum* by Bernard of Bologne (1144/45), various texts by Hugh of St. Victor (d. 1144) and the *Distinctiones in Psalmos* by Michael Meldensis/de Corbeil (d. 1199). Even more importantly, the codex contains three of the oldest copies of the works by the so-called Archpoet: the poem *Archicancellarie, viris maior ceteris* that was addressed to Reinald of Dassel (ca. 1120-1167); the poem *Salve mundi domine, Cesar noster, ave* that was addressed to Frederic Barbarossa, and the poem *Estuans intrinsecus* that has become known as the *Confessio Goliae* through its *Carmina Burana* incarnation. This is one of the most famous secular poems from the twelfth century, in which the Archpoet lauds women, gambling, and alcohol, in 25 verses that are written in the format of a confession, thereby parodying the genre. Most of its verses contain worldly sentiments that cannot be traced back to the eleventh- or twelfth-century manuscripts from Stavelot, but reveal a new disposition towards the outside world.

The poems of the Archpoet have only been preserved in three manuscripts that predate the fourteenth century, of which the Brussels manuscripts is one of the most important²¹. That indicates how truly exceptional it was for a thirteenth-century monk to copy these poems and bind them into a manuscript. Together with Stavelot's predilection for the stories that surrounded Thomas Becket, Francis of Assisi, and the latest treatises and sermons from Paris, Poitiers, Laon and Bologna, it shows a taste for the new and for innovative adaptations of the old genres that had been read for centuries in all Benedictine institutions.

ESTUANS INTRINSECUS

**(5) Via lata gradior more iuventutis,
Implico me viciis immemor virtutis,
Voluptatis avidus magis quam salutis,
Mortuus in anima curam gero cutis.**

**(7) Res est arduissima, vincere naturam,
In aspectu virginis mentem esse puram ;
Juvenes non possumus legem sequi duram
Leviumque corporum non habere curam.**

**(12) Meum est propositum in taberna mori
Ut sint vina proxima morientis ori.
Tunc cantabunt letius angelorum chori:
"Sit deus propitius huic potatori".**

CONFESSIO GOLIAE OR VAGABOND'S CONFESSION

Down the highway broad I walk, like a youth in mind,
Implicate myself in vice, virtue stays behind,
Avid for the world's delight, more than for salvation,
Dead in soul I care but for body's exultation.

't Is most difficult indeed, overcoming Nature,
Keeping pure our mind and thought near a girlish creature,
Young like me, one can't observe rules that are unfeeling
Can't ignore such shapes and curves, tempting and appealing.

In the tavern let me die, that's my resolution
Bring me wine for lips so dry at life's dissolution.
Joyfully the angel's choir then will sing my glory:
Sit deus propitius huic potatori
(may God be well-disposed towards this drinker)

Intellectual trends and priorities

From the seven manuscripts that have been preserved, we can attempt to draw some tentative conclusions about the spiritual and intellectual priorities of Stavelot-Malmedy's thirteenth-century monks. First of all, there is no evidence of a traditionalist reaction to the emergence of Cistercians, mendicant orders, or scholastic modes of thought. The Gregory manuscript seems to have been the only copy of an existing manuscript in the possession of Stavelot-Malmedy. All other texts, including those of Cassian, look like they were new additions to the library. In fact, the monks from Stavelot-Malmedy seemed more concerned to establish their Benedictine identity in 1105, when they incorporated numerous texts that showcased their traditional values in the library catalogue, including at least four copies of the Rule of Benedict and two commentaries on that Rule²². Such manuscripts have not been preserved from the thirteenth century, so there is little evidence that Stavelot-Malmedy was retreating on an isle of "Benedictine-ness", indulging in the conservative monastic reaction that is sometimes attributed to thirteenth-century black monks²³. Instead, they concentrated on spectacular contemporary saints and replaced the old homilies by Church Fathers with the writings of contemporaries, often from a scholastic background. All of these texts were frequently spiced with short texts that

border on the frivolous: astrological predictions, emotional poems by the Emperor and entertaining songs.

Are these few extant manuscripts representative for the spiritual and intellectual life in thirteenth-century Stavelot-Malmedy? The answer must necessarily remain hypothetical, yet there are a few indications that point in the direction of an answer. To begin with, it cannot be convincingly argued that the innovativeness of the preserved manuscripts is a mirage that is created by a systematic loss of the more traditional manuscripts. There seems to be no reason why manuscripts with (for example) writings of the Church Fathers should have become lost in much greater numbers than manuscripts with newer texts. Instead, it can be supposed that the thirteenth-century monks had stopped making new, luxurious copies of texts that they already possessed in high-quality copies that were produced under Wibald and his predecessors. A simple lack of funds may be the key explanatory factor here, as the thirteenth century was, after all, a fairly difficult period for the monastery.

A second consideration springs from the general loss rates of manuscripts in this period. Although we have no data for the thirteenth century, we do know that the 1105 library catalogue from Stavelot-Malmedy listed about 283 manuscripts, from which slightly less than one sixth has been

preserved²⁴. If we extrapolate those early twelfth-century losses to the thirteenth century, the estimate would be that for the seven preserved manuscripts, about 40 others have been destroyed. This number may be even higher, as there may be reasons that might have caused a relatively large-scale loss of thirteenth-century codices. The first is that the contents of the thirteenth-century manuscripts may have increased their chances of being destroyed. We have seen that the bulk of the eleventh and twelfth-century codices focused on patrology, liturgy and hagiography without much attention for contemporary authors. There was no evidence of Bernard of Clairvaux, Hugh of Saint-Victor, Peter Abelard or other twelfth-century celebrities. Yet the thirteenth-century manuscripts are filled with contemporary authors, strong and controversial political opinions, as well as provocative poems. If the contents of the lost manuscripts were similar to that of the preserved volumes, it is not unthinkable that they may have been censured more radically than their predecessors. On the other hand, the thirteenth-century losses in Stavelot-Malmedy are not more extensive than in other monasteries from the prince-bishopric of Liège in this area²⁵. In consequence, it does not seem very likely that a prudish tidying mania somehow destroyed a great many of Stavelot-Malmedy's codices.

A third hypothesis is the possibility that economic hardships induced the monks to use parchment of inferior quality and refrain from using expensive pigments to create fine illuminations, resulting in sober manuscripts that may have been guarded less carefully than those of other centuries. This hypothesis cannot be confirmed or rejected, yet it should be noted that none of the preserved manuscripts are truly luxurious. Most were produced on good-quality parchment with illuminations that were smart but not extravagant. The manuscripts from Brussels, Metz and Liège were not illuminated and produced on parchment of relatively low quality. The Liège manuscript, for example, shows various holes in the margins as well as tears that were carefully stitched together before the scribe started his work. These manuscripts thus seem to point to economic hardship.

Last but not least, it is useful to compare the number of preserved manuscripts from Stavelot-Malmedy to the numbers in other Liège abbeys. In doing so, it is useful to distinguish between institutions that were founded in the seventh and eighth centuries (Stavelot-Malmedy, Saint-Hubert and Saint-Trond), tenth-century Gembloux, and the eleventh-century foundations of Saint-Jacques and Saint-Laurent; for abbeys often produced relatively many manuscripts in the century that

followed their foundation. In the eleventh century, the abbey of Gembloux produced 43% of all extant codices, which was probably the result of its very prolific Sigebert (ca. 1030-1112). In the twelfth century, the young monasteries Saint-Laurent and Saint-Jacques quickly filled their libraries with all kinds of manuscripts. Saint-Trond and Saint-Hubert, which either had not produced much in the past or (more likely, given their tumultuous histories) had lost many of their manuscripts, were now attempting to catch up with their energetic neighbors, whereas the monasteries that had been producing and/or buying a relatively large number of manuscripts in the eleventh century were falling back in the twelfth – a classic case of the dialectics of progress. The thirteenth century is subsequently characterized by a drop in production in all monasteries except for Saint-Jacques. From a purely quantitative perspective, Stavelot's thirteenth-century declining production rate was a fairly typical example of Benedictine library management in the high medieval episcopate of Liège.

The Stavelot monks seem to have produced fewer manuscripts, and certainly turned their attention to new texts, thoughts, saints and genres. Just like some monasteries were more economically innovative than others, there may well have been a significant variance in the amount of cultural innovativeness among various thirteenth-century Benedictine abbeys. If so, the community of Stavelot-Malmedy was probably among those who viewed the new developments appreciatively, though they did not use their best parchment or their best scribes when they copied less traditional texts, placing a higher value on the contents of these texts than on their presentation. As such, the institutional difficulties of the thirteenth century caused the monks of Stavelot-Malmedy to embark on an intellectual and spiritual exploration that stood in sharp contrast to the traditionalism that it had embraced in more prosperous times.

Notes

¹ Edited in A. DEROLEZ, B. VICTOR and L. REYNHOUT, *Corpus catalogorum Belgii: The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, vol. 2, Brussels, 1994, p. 169-174. A more extensive version of the argument presented in this paper will be published in the *Revue du Nord* (2014).

² See F. BAIX, *L'hagiographie à Stavelot-Malmedy*, in: *Revue Benedictine*, vol. 40, 1950, p. 144. Notable manuscripts are BAMBERG, *Staatsbibliothek*, Misc. Hist 161 (E.III.1) (early tenth century, with additions up to the early eleventh century); VATICAN CITY, *Bibliotheca Apostolica Vaticana*, Reg. Lat. 615 (shortly after 972/980); BRUSSELS, *Koninklijke Bibliotheek/Bibliothèque Royale* II 1180 (ca.1048-1071).

³ Wibald died on July 19, 1158. His brother Erlebold is first named abbot of Stavelot-Malmedy in charters from 1159 (J. HALKIN and C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, Brussels, 1909, p. 477).

⁴ Ph. JAFFÉ, *Monumenta Corbeiensia*, vol. 1, Berlin, 1864, p. 607-608 ('antare altare beati Petri et Remacii'); Ph. GEORGE, *Les reliques de Stavelot et de Malmedy à l'honneur vers 1040: "Dedicatio et Inventio Stabulensis"*, in: *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 99, 2004, p. 358, note 56 ('retroque altare praesciptorum apostolorum in sublime'); for similar burial strategies, see A.-J. BIJSTERVELD, *Royal Burial Places in Western Europe: Creating Tradition, Succession and Memoria*, in: R.D. WEIJERT et alii (eds), *Living Memoria: Studies in Medieval and Early Modern Memorial Culture in Honour of Truus van Bueren*, Hilversum, 2011, p. 25-44; *Idem*, *Do ut Des: Gift Giving, Memoria, and Conflict Management in the Medieval Low Countries*, Hilversum, 2007, esp. p. 214.

⁵ *Vita Popponis abbatiss Stabulensis auctore Everhelmo*, in: *Monumenta Germaniae Historica Scriptores*, vol. 11, p. 315; See Ph. GEORGE, *Un moine est mort: Sa vie commence. Anno 1048 obiit Poppo abbas Stabulensis*, in: *Le Moyen Âge*, vol. 108, 2002-2003, p. 504-505.

⁶ This is probably the "Liber miraculorum eius [scil. S. Remacius] cum vita abbatiss Popponis" in the 1105 booklist. See A. DEROLEZ, B. VICTOR and L. REYNHOUT, *op. cit.*, vol. 2, p. 171.

⁷ The cartulary has been preserved as ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Liège*, Abbaye de Stavelot-Malmedy, 316. My thanks to Nicolas Schroeder for bringing this to my attention; see also J. HALKIN and C.-G. ROLAND, *op. cit.*, vol. 1, p. L; and J. HALKIN, *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy conservées à Düsseldorf, Bruxelles, Liège, Londres, Berlin, Paris, Hanau, etc.*, in: *Bulletin de la commission royale d'histoire*, série 5, vol. 7, 1897, p. 239.

⁸ Wibald died on July 19, 1158. His brother Erlebold's abbacy is traditionally situated from 1158 to 1192, as the 15th century Stavelot Obituary mentions his abdication in 1192 and his death in 1193 (see U. BERLIÈRE, *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, in: *Monasticon Belge*, vol. 2 (Province de Liège), Maredsous, 1928, p. 67, §6). However, a list of abbots drawn up under the abbacy of Nicholas (1246-1248) on the flyleaf of ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Liège*, Principauté de Stavelot, 841, states that Erlebold's abbacy only lasted for 32 years, and that of his successor Gerard of Vianden (†April 19, 1210 according to J. HALKIN and C.-G. ROLAND, *op. cit.*, vol. 1, p. XL) for 19 years. If these dates are right, Gerard must have reigned from 1191 until his death in 1210, and Erlebold from 1159 to 1191.

⁹ A. DEROLEZ, B. VICTOR and L. REYNHOUT, *op. cit.*, vol. 2, p. 170, nr. 13.

¹⁰ A.J. DUGGAN, *A Becket Office at Stavelot: London, British Library, Additional MS 16964*, in: A.J. DUGGAN, J. GRAETREX and B. BOLTON (ed.), *Omnia disce - Medieval Studies in Memory of Leonard Boyle, O.P.*, Aldershot, 2005, p. 162.

¹¹ A.J. DUGGAN, *op. cit.*, p. 163, 175.

¹² A.J. DUGGAN, *op. cit.*, p. 177-179.

¹³ M. COENS (ed.), *Recueil d'études Bollandiennes*, Brussels, 1963, p. 225-240.

¹⁴ LONDON, *British Library*, 18031 ff. 1r-8v. The importance of these saints is highlighted with a different ink color.

¹⁵ A.J. DUGGAN, *op. cit.*, p. 181.

¹⁶ S. CHASE, *Angelic spirituality: Medieval perspectives on the ways of Angels*, New York, 2002, p. 121-122.

¹⁷ Cf. the manuscript catalogue of the British Library (<http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts>).

¹⁸ In the eighteenth century, several monasteries from the Low Countries possessed relics of St Thomas, but nothing definite is known about relics in Stavelot-Malmedy. See M. HUGLO, *Les reliques de Thomas Becket à Royaumont*, in: *Revue Bénédictine*, vol. 115:1, 2005, p. 437.

¹⁹ M. MANITIUS, *Die Gedichte des Archipoeta*, München, 1929, p. 23-28.

²⁰ Translated by E.H. ZEYDEL, *Vagabond Verse: Secular Latin Poems of the Middle Ages*, Detroit, 1966, p. 61.

²¹ M. MANITIUS, *op. cit.*, p. 9-12.

²² A. DEROLEZ, B. VICTOR and L. REYNHOUT, *op. cit.*, vol. 2, p. 171-172.

²³ For attitudes towards innovation and reform in the twelfth century see G.CONSTABLE, *Renewal and Reform in Religious Life: Concepts and Realities*, in: R.L. Benson, G. Constable and C.D. Lanham (eds.), *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Toronto, Buffalo and London, 1991, p. 37-67.

²⁴ Th. GOTTLIEB, *Über mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, 1890, p. 284-290.

²⁵ See the extended version of this argument in the *Revue du Nord*, 2014.

Le trésor de l'Abbaye de Stavelot vers 1250

Sophie Balace

En 1263, les moines de Stavelot écrivent à leurs frères de Solignac. Ils leur font alors la promesse de leur envoyer des reliques corporelles de Remacle dès que la nouvelle châsse, qu'ils ont fait faire, sera achevée ce qui, précisent-ils, ne saurait tarder. Il ne nous appartient pas de spéculer sur la date probable de commencement de ce chantier. Nous nous contenterons toutefois d'observer que ce type d'entreprise, extrêmement onéreuse, et requérant un travail artistique et technique de longue haleine, s'étagait fréquemment sur plusieurs décennies. Il semble donc raisonnable de situer le début du chantier dans les années 1245-1255, pour faire simple nous dirons vers 1250.

Mais qu'est-ce qui a donc bien pu motiver les moines à commander alors une nouvelle châsse ? Les reliques de Remacle se trouvaient encore dans l'ancienne châsse romane, présentée dans une niche, au centre du retable d'argent que le grand abbé Wibald avait fait réaliser un siècle plus tôt. Pour quelle raison, esthétique, liturgique ou matérielle les moines ont-ils décidé d'abandonner ce dispositif ? Et, d'une manière générale, quel pouvait être l'état du trésor abbatial vers 1250 ?

Ce n'est pas prendre de grands risques que d'affirmer que le trésor devait encore correspondre, pour l'essentiel, à ce qu'il devait être quelques décennies plus tôt, à la fin de l'abbatit d'Erlebold, en 1192. On y trouvait donc, sans doute, quelques œuvres antérieures au XII^e siècle, parmi lesquelles un *antependium* orfèvré dont on ne sait pas grand-chose, des livres de chœur, une couronne de lumière datant de l'abbatit de Poppon, et bien entendu l'ensemble remarquable d'orfèvreries mosanes créées à l'époque de Wibald et d'Erlebold.

Certaines œuvres ont disparu, dans diverses circonstances, de sorte que nous n'en conservons plus le souvenir qu'au travers des descriptions anciennes. D'autres ont miraculeusement pu traverser les siècles sans encombres et arriver pratiquement indemnes jusqu'à nous.

C'est précisément le cas du chef-reliquaire du pape Alexandre (MRAH inv. 1031), la plus ancienne pièce d'orfèvrerie

conservée associable avec certitude à l'abbatit de Wibald¹. Consacré le 13 avril 1145, Vendredi-Saint et jour anniversaire de l'investiture du grand abbé mosan, il se compose d'une impressionnante tête d'argent, d'allure antiquisante, posée sur une base en forme d'autel portatif. Le décor de cette base se compose de perles d'argent, de cabochons de pierres semi-précieuses² (cristal de roche, pierre de lune, opale, topaze et citrine) et d'émaux champlevés représentant des personnages en buste³. Sur la face antérieure, sont figurés les saints Alexandre, Évence et Théodule⁴, et sur les parois latérales, les personnifications des Vertus et des Dons du Saint-Esprit⁵ par la pratique desquels il est possible d'accéder à la Sagesse ultime. Cette dernière, figurée au centre de la face postérieure, porte un disque inscrit d'un extrait du Livre de la Sagesse (3-15): *Bonorum enim laborum gloriosus est fructus*⁶.

Or ce précieux reliquaire orfèvré, dont le programme iconographique abouti reflète les aspirations personnelles et les idéaux théologiques de Wibald, semble avoir très tôt présenté un vice de fabrication assez gênant : le système de fixation de la tête d'argent sur la base en forme d'autel portatif était inadéquat. Lors d'une manipulation, la tête se détacha et tomba, ce dont témoignent des traces d'impact encore perceptibles, malgré les réparations, sur le nez, la joue et le crâne. Il fallut alors la débosser et modifier la jonction des deux parties du reliquaire par l'ajout d'un quartier de bois, maladroitement recouvert d'une feuille de cuivre doré. Le collier de serrage émaillé fut alors élargi et inversé, la partie avant se trouvant depuis lors à l'arrière. Un fermail assez disgracieux et un médaillon émaillé bicolore y furent alors ajoutés. C'est peut-être également à cette époque que la longueur et la circonférence du cou furent modifiées par l'adjonction, par soudure, d'une feuille d'argent mise en forme par battage. Cet ajout, ainsi que la réalisation des modifications et réparations susmentionnées est relativement peu soigneux. Il ne peut s'agir de l'œuvre de l'auteur de la tête et de son support. Il est a priori impossible de situer avec précision l'époque de ces modifications. Toutefois, le style du médaillon polylobé ajouté sur le devant du cou, sans doute dans l'espoir de masquer

ses proportions disharmonieuses, ainsi que les caractéristiques techniques du petit médaillon émaillé fermant devant du collier, semblent trahir le XIII^e siècle⁷.

Une seconde œuvre émaillée, produite pour Stavelot à l'époque de Wibald, a pu être conservée dans son intégralité. Il s'agit du triptyque émaillé de la sainte Croix, actuellement conservé à la *Pierpont Morgan Library* de New York⁸. Cette œuvre remarquable constitue un des chefs-d'œuvre de l'émaillerie mosane. Les volets, rehaussés de cabochons et de perles d'argent similaires à celles dont est ornée la base du chef-reliquaire, portent chacun trois médaillons d'émail champlé illustrant, d'un côté, la Conversion de Constantin et de l'autre la Légende de la découverte de la Vraie Croix par l'impératrice Héléne. La partie centrale présente un dispositif unique en son genre : deux petites staurothèques byzantines conservent précieusement les fragments de la Vraie Croix⁹. L'âme de bois derrière les triptyques devait autrefois porter un décor orfèvré. Ce dernier a disparu, à une époque indéterminée, laissant toutefois dans l'âme de bois des traces de clous et des renforcements ovoïdes correspondant sans doute à l'emplacement occupé autrefois par des cabochons¹⁰. Si la plupart des spécialistes s'accordent pour affirmer que le triptyque mosan fut conçu, dès le départ, pour abriter les deux reliquaires byzantins, on pourrait tout aussi bien imaginer que le décor du panneau central d'un triptyque préexistant fut modifié lors de l'arrivée à Stavelot des deux staurothèques byzantines¹¹.

Lorsque les pères Martène et Durand visitent l'abbaye, au début du XVIII^e siècle, ils n'y voient pas le triptyque émaillé. Ils décrivent en revanche une croix reliquaire orfèvrée contenant une relique de la sainte Croix ramenée de Byzance par l'abbé Wibald¹². Il est bien entendu tentant de rattacher à cette croix, aujourd'hui disparue, les deux petits médaillons émaillés représentant Sol et Luna retrouvés miraculeusement par les archéologues en octobre 1999 lors de la fouille des remblais de démolition du cloître ottonien¹³. De toute évidence, en effet, ces derniers faisaient partie du décor d'une croix orfèvrée comparable à celle du *Victoria & Albert Museum* (inv. 7938-1862).

Albert Lemeunier se demandait, pour sa part, si ces médaillons n'avaient pas fait partie d'une croix intégrée au décor orfèvré du retable de la Passion¹⁴. Entièrement doré, ce retable, qui représentait les épisodes évangéliques de la

Passion et de la Résurrection, avait pu être réalisé grâce à la participation financière des empereurs Frédéric I^{er} Barberousse et Manuel I^{er} Comnène¹⁵. Emporté en Allemagne à la fin de l'Ancien Régime, les moines en exil durent se résoudre à le faire fondre afin d'assurer leur subsistance¹⁶.

Dans leur récit, Martène et Durand décrivent le retable de la Passion, placé sur le maître autel, ainsi que celui de la Pentecôte (*Musée de Cluny*, inv. Cl. 13247), utilisé alors comme *antependium* :

« Les décorations de l'église sont très belles, le jubé fort joli & l'autel magnifique. Le devant qui est de vermeil doré représente la descente du Saint Esprit sur les Apôtres, qui y sont en bosse avec cette inscription : *FACTUS EST REPENTE SONUS TAMQUAM ADVENIENTIS SPIRITUS VEHEMENTIS & REPLETI SUNT OMNES SPIRITUS SANCTO*. Le retable beaucoup plus riche est tout d'or massif. Il représente les principaux mystères de la Passion et de la Résurrection du Sauveur. C'est l'ouvrage du grand *Wibaldus*, dont on voit la figure d'un côté, & de l'autre celle de l'impératrice Irène ».¹⁷

L'exécution du retable de la Pentecôte semble pouvoir être située, pour des raisons d'ordre stylistique, dans les années 1160-1170, soit dans la première décennie de l'abbatit d'Erlebold¹⁸.



Fig. 16. Autel portatif de Stavelot

Le remarquable autel portatif (MRAH inv. 1590)¹⁹, un des bijoux de l'émaillerie médiévale, est lui aussi traditionnellement daté de l'époque d'Erlebold²⁰. Son iconographie à la fois narrative et symbolique constitue un véritable résumé du

dogme chrétien. Soutenu par des pieds de laiton doré figurant les quatre évangélistes au travail, il confronte, sur la tablette, le récit de la Passion aux épisodes vétérotestamentaires qui s'y trouvent traditionnellement associés par analogie typologique. L'exemple du Christ est poursuivi, sur les parois latérales, par le récit du martyr des apôtres, contribuant de cette manière à glorifier la mission apostolique. L'autel portatif pouvait être utilisé par les abbés pour célébrer la messe lors des voyages et des déplacements. Il pouvait également, être utilisé de manière ponctuelle, à l'occasion de certaines fêtes, pour célébrer des offices particuliers sur des autels non consacrés²¹.

Les sandales et les peignes liturgiques (MRAH inv. 1823-1824-1825) devaient également être déjà présents à Stavelot à l'époque d'Erlebold²². Bien qu'ils aient été vénérés, à une époque tardive, en tant que reliques secondaires de saint Remacle²³, il est très vraisemblable qu'ils n'aient rempli, aux XII^e et XIII^e siècles, qu'une fonction purement liturgique. Les peignes dateraient des X^e (inv. 1824) et XI^e siècles (inv. 1823) et seraient issus des ateliers messins. Les chaussures proviendraient quant à elles probablement d'un atelier italien, peut-être sicilien, actif dans le courant du XII^e siècle. Le privilège de porter des sandales liturgiques ou *pontificalia*, généralement réservé aux évêques, pouvait exceptionnellement être accordé aux abbés, par le pape en personne et uniquement à titre personnel. Erlebold ayant obtenu ce privilège de l'antipape Victor IV, il est particulièrement tentant de rattacher la paire de sandales à son abbatiat²⁴.

Le trésor de Stavelot, vers le milieu du XIII^e siècle, était donc particulièrement riche et devait sans aucun doute impressionner les fidèles et les pèlerins venus se recueillir dans l'église abbatiale. On ignore quelle était, à cette époque, la position exacte de ces différentes pièces d'orfèvrerie. Cet aspect de la problématique mériterait sans aucun doute une étude plus approfondie. L'agencement du maître autel tel qu'il est décrit par Martène et Durand pourrait très vraisemblablement remonter à l'époque médiévale. Il semble toutefois lié à la présentation de l'actuelle châsse de saint Remacle, dans le chœur, derrière le retable de la Passion²⁵. En 1250, les reliques du saint fondateur se trouvaient encore dans la châsse romane, insérée au centre du retable d'argent. Ce dernier était, semble-t-il, installé dans le fond du chœur. Les découvertes archéologiques ont d'ailleurs révélé l'existence d'une base maçonnée qui pourrait être liée à son implantation contre le mur oriental du chevet. Si cette hypothèse tout à fait séduisante venait à se confirmer, nous

serions amenés à revoir la fonction même de ce dispositif, qui, détaché de l'autel majeur, ne serait dès lors pas véritablement un retable, dans le sens strict du terme. La châsse, dont le pignon principal était présenté au centre du pseudo-retable, à l'extrémité du chœur, pouvait dès lors s'engager dans une niche, à travers la maçonnerie. On peut même se demander dans quelle mesure les longs côtés et le pignon secondaire n'auraient pas pu, dès lors, traverser le mur pour être vénérés également à partir de la crypte. La châsse aurait donc été visible à partir du chœur principal tout en restant matériellement présente dans la crypte extérieure, perpétuant de cette manière une tradition probablement séculaire. La châsse romane de saint Remacle aurait dès lors correspondu à un stade intermédiaire, inscrit au sein d'un long processus d'élévation des reliques, initié des siècles auparavant, lors de l'exhumation de la sainte dépouille, et achevé par l'installation des reliques dans la châsse actuelle, présentée aux fidèles, non plus dans la crypte, comme cela avait dû être le cas pendant des décennies, mais dans le chœur de l'église abbatiale²⁶.

Ce lent processus et son évolution à travers le temps peuvent, à eux seuls, justifier le fait que les moines, vers 1250, aient souhaité remplacer la châsse romane par une autre, plus grande, plus belle, et entièrement dorée.

L'évolution des rituels liés au culte des reliques n'est cependant probablement pas la seule raison ayant conduit les moines à commanditer une nouvelle châsse. D'autres facteurs, d'ordre matériel et esthétique pourraient également être pris en considération. Avant de les évoquer, il convient de se pencher un moment sur le pseudo-retable et la châsse romane.

Après le transfert du corps de Remacle dans sa nouvelle châsse, la fierte romane et le retable d'argent restèrent vraisemblablement en place, mais furent réaffectés aux reliques de saint Babolène. Ils se trouvaient sans doute toujours conservés dans l'abbatiale lorsque, en 1701, la foudre frappa la tour gothique, mettant le feu à la toiture en entraînant, ce qui est compréhensible, de gros dégâts à l'intérieur de l'édifice²⁷. On en perd ensuite la trace²⁸. Seuls furent conservés deux médaillons émaillés (Berlin, *Kunstgewerbemuseum*, inv. 1978-56 et Francfort-sur-le-Main, *Museum für Kunsthandwerk*, inv. 710) et quelques bandes épigraphiques (Stavelot, église Saint-Sébastien). Le célèbre dessin de 1666, conservé aux *Archives de l'État* à Liège, nous fournit pour sa part une précieuse reproduction de l'ensemble. Ce croquis remarquable

est suffisamment précis et détaillé pour que différents rapprochements d'ordre technique ou iconographique avec des œuvres conservées puissent être tentés, ancrant de cette manière avec certitude l'œuvre stavelotaine au sein du patrimoine orfèvré de l'âge d'or mosan.

Les descriptions anciennes nous apprennent que l'ensemble était réalisé en argent repoussé, rehaussé de dorures, une technique attestée sur de nombreuses œuvres mosanes des années 1150-1175²⁹. On y voyait également des émaux champlevés, des vernis bruns, des cabochons et des perles d'argent. On ne conserve rien des panneaux en relief retraçant la vie terrestre de saint Remacle et son accession au monde céleste. Plusieurs œuvres mosanes permettent toutefois de s'en faire une idée approximative. C'est particulièrement le cas de la châsse de saint Hadelin de Visé, créée pour l'abbaye de Celles, dont les reliefs narratifs des longs côtés font étrangement écho au monument stavelotain, à la fois par le style, la technique et l'iconographie³⁰.

Ce vaste dispositif narratif était conçu pour mettre en valeur et glorifier les reliques de saint Remacle, conservées dans une châsse orfèvrée, insérée dans une niche, sous une sorte d'avent orfèvré en léger ressaut. De cette châsse, on ne sait malheureusement pas grand-chose. Le pignon principal, représenté sur le croquis, montre le Christ couronnant les saints Pierré et Remacle, selon un dispositif à trois personnages assez fréquent sur les châsses mosanes. Un des pignons de la châsse de saint Hadelin adopte une iconographie particulièrement proche puisqu'on y voit le Christ couronnant les saints Hadelin et Remacle³¹. La séparation horizontale du pignon en deux zones superposées apparaît pour sa part sur la châsse de saint Victor à Xanten.

On ne sait en revanche rien du second pignon de la châsse de saint Remacle. On n'en sait d'ailleurs pas davantage des longs côtés et de la toiture, de leur décor, de leur iconographie, et surtout de l'état dans lequel ils pouvaient se trouver en 1250³². Une châsse n'était pas un objet statique. Elle sortait fréquemment de l'église, était exhibée lors des processions, pouvait être touchée et embrassée par les fidèles. Elle pouvait même, dans certains cas, être amenée à parcourir d'assez longues distances³³. L'hypothèse de dégradations accidentelles, qui auraient pu survenir lors d'un déplacement, ne peut dès lors pas être écartée. La durée de vie extrêmement courte de la châsse romane de saint Remacle semble en tout

cas bien moins surprenante lorsque l'on prend en compte ces considérations. Peut-être était-elle tout simplement trop abîmée pour continuer à abriter dignement les reliques du saint fondateur de l'abbaye. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un cas unique dans le contexte mosan ; la châsse romane de sainte Ode fut également remplacée, pour des raisons inconnues, dans les années 1230-1247³⁴.

Dans le cas de l'actuelle châsse de saint Remacle, la date probable de sa mise en chantier, dans les années 1245-1250, n'est elle-même pas anodine et pourrait sans aucun doute s'avérer extrêmement informative : le milieu du XIII^e siècle marque en effet un tournant important dans l'évolution de la pensée et des arts. Il est par ailleurs tout à fait révélateur de constater que les historiens de l'art situent généralement dans cette tranche chronologique l'évolution définitive de l'art mosan vers le style gothique. La châsse de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, entièrement dorée et de taille imposante (1,84m de long) devait alors matérialiser, dans sa magnificence, un idéal à la fois esthétique et religieux. En comparaison, la châsse romane de saint Remacle, encastrée dans un retable dont les reliefs d'argent avaient sans doute noirci avec le temps, devait sembler bien triste et désuète. Il paraît dès lors bien compréhensible que les moines, qui voulaient sans doute ce qu'il y avait de mieux pour leur abbaye, aient pris l'initiative de faire réaliser une nouvelle châsse, à la fois plus grande et plus belle, dans le but de l'exposer dans le chœur de l'église abbatiale.

En conclusion, vers 1250, les moines de Stavelot disposaient d'un trésor orfèvré tout à fait remarquable mais terriblement ancré dans le XII^e siècle, et ce, tant au point de vue stylistique que liturgique. Sa pièce essentielle, la châsse de saint Remacle, ne devait plus, pour les diverses raisons évoquées plus haut, être à la hauteur de leurs aspirations théologiques et esthétiques. Ces différentes observations permettent sans doute de mieux comprendre le contexte matériel et idéologique ayant présidé à la réalisation de la châsse actuelle, entre 1245 et 1263.

Notes

¹ À partir de 1792, Nicolas Closset, un des derniers moines présents sur le site abbatial, conserva le chef-reliquaire dans la propriété familiale de Xhendelesse. À sa mort, le reliquaire fut déposé à l'église paroissiale du village. Il y resta jusqu'à son rachat par l'État Belge, en 1860. Il fut alors déposé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, où il se trouve toujours conservé sous le n° d'inventaire 1031. Les reliques autrefois contenues dans le reliquaire restèrent dans un premier temps à l'église Saint-Alexandre de Xhendelesse avant de migrer vers l'église Saint-Jean-Baptiste de Herve, où elles furent miraculeusement retrouvées par Albert Lemeunier, en 2005 ; A. LEMEUNIER, *Le chef reliquaire du pape Alexandre et ses reliques*, dans : *Wibald de Stavelot. Abbé d'Empire († 1158)*, Stavelot, 2009, p. 31-33 ; S. BALACE, *Le cheminement du patrimoine et la dispersion du trésor*, dans : *op. cit.*, p. 56.

² À une époque indéterminée, certains cabochons ont été remplacés par de la verroterie et par des *fac-simile* en cire à cacheter.

³ Il n'est d'ailleurs pas exclu que le reliquaire ait pu, à certaines occasions, être utilisé comme autel ; S. WITTEKIND, *Altar-Reliquiar, Retabel. Kunst und Liturgie bei Wibald von Stablo*, dans : *Pictura et Poesis, Interdisciplinäre Studien zum Verhältnis von Literatur und Kunst*, Köln - Weimar - Wien, 2004, p. 193-224.

⁴ La commémoration du martyr du pape saint Alexandre I^{er}, et des saints Évence et Théodule, en l'an 115, est célébrée le 3 mai, jour également de la fête de l'Exaltation de la Croix : Alexandre I^{er} est parfois confondu avec un autre martyr, Alexandre d'Avelino, mort en 154 et dont la fête est célébrée le 21 septembre.

⁵ Humilité, Piété, Connaissance, Intelligence, Sagesse, Perfection, Force et Conseil. Elles tiennent en main des banderoles se référant aux textes des Béatitudes.

⁶ La traduction complète de cet extrait du Livre de la Sagesse est la suivante : « Car le fruit des bons travaux est plein de gloire, et la racine de la sagesse ne dépérit pas ». Nous ne sommes pas loin ici des préceptes fondamentaux de l'ordre bénédictin, fondés sur la prière et le travail.

⁷ Ces observations sont tirées de l'étude technique, non publiée mais consultable sur demande, aux MRAH, que Sylvie Boas consacra au chef-reliquaire en 1988.

⁸ Célestin Thys, le dernier abbé de Stavelot, meurt en exil à Hanovre-sur-le-Main le 15 décembre 1796. Il laisse à ses hôtes une lourde caisse contenant quelques documents, des ornements sacerdotaux et le triptyque émaillé de la Vraie Croix. Ce dernier sera conservé sagement sur place jusqu'en 1909. L'antiquaire Durlacher, qui en fait alors l'acquisition, le revend quelque temps plus tard au collectionneur John Pierpont Morgan. À la mort de ce dernier, le triptyque est envoyé à New York, avec l'ensemble de la collection ; S. BALACE, *op. cit.*, p. 55.

⁹ On ignore comment ces deux petites stauréthèques sont arrivées à Stavelot. Parmi les multiples possibilités, deux peuvent être retenues : En août 1155, Wibald accueille une ambassade byzantine à Ancône. Il peut avoir reçu les triptyques à cette occasion. Il peut également tout à fait vraisemblablement les avoir rapportés du voyage qu'il effectue en Grèce entre le mois d'août 1155 et le début de l'année suivante ; J. STIENNON et J. DECKERS, *Les voyages de Wibald en Occident et à Byzance*, dans : *Wibald. Abbé de Stavelot Malmédy et de Corvey*, Stavelot, 1982, p. 25-29.

¹⁰ J. BRODSKY, *The Stavelot Triptych. Notes on a Mosan Work*, dans : *Gesta*, XI/1, 1972, p. 25.

¹¹ C'est en tout cas l'hypothèse soutenue par W. VOELKLE, *The Stavelot Triptych : Mosan Art and the Legend of the True Cross*, New York, 1980, n.22.

¹² « Il faut ajouter à cela une très belle croix d'or, dans laquelle il y a du bois de la Vraie Croix, que Vvibaldus rapporta de Constantinople... » (E. MARTÈNE et U. DURAND, [Second] *Voyage littéraire de deux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1724, p. 156).

¹³ B. LAMBOTTE et B. NEURAY, *Les trésors exhumés*, dans : *Wibald de Stavelot op. cit.*, p. 44-45.

¹⁴ A. LEMEUNIER, *Wibald, Erlebald, et le patrimoine artistique de l'abbaye de Stavelot*, dans : *Wibald de Stavelot op. cit.*, p. 18 et A. LEMEUNIER, *Sol*

et Luna : *découverte de deux émaux mosans à Stavelot*, dans : B. VAN DEN BOSSCHE (dir.), *Les moines à Stavelot-Malmédy du VII^e au XXI^e siècle. Actes du Colloque Le Monastère de Wavreumont dans l'histoire*, Stavelot, 2003, p. 67-72.

¹⁵ Ce retable portait l'inscription suivante : *D.O.M. beatissimæ virgini matri beatoque Remaclo præcipium hujus tabulæ opus dicavit Wiboldus maritissimus abbas sub anno 1156 auspiciis Imperatorum Frederici, Romanorum et Manuchis, græcorum.-Restauratum regnante Ferdinando Imperatore et abbatiam hanc administrante serenissimo principe Fernando, bavariæ Duce electore coloniensis, episcopo leodiensis, [...], anno 1628* (d'après D. LAURENTY, *Chronique*, cité par J. YERNAUX, *L'église abbatiale de Stavelot*, dans : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XIX, 1910, p. 147).

¹⁶ S. BALACE, *op. cit.*, p. 55 ; L.-J. THOMASSIN, *Mémoire Statistique du Département de l'Ourthe*, Liège, p. 249-250.

¹⁷ E. MARTÈNE et U. DURAND, *op. cit.*, p. 151-152.

¹⁸ Emporté lui aussi par les moines en fuite, il fut, à une époque indéterminée, déposé à l'église Saint-Castor de Coblenz. On le retrouve ensuite dans une collection privée française des environs de Beauvais. Déposé à Saint-Denis en 1838, il est transféré en 1895 au Musée de Cluny, où il se trouve toujours ; S. BALACE, *op. cit.*, p. 56 avec bibliographie antérieure.

¹⁹ En 1794, Dom Malacord, dernier prieur de l'abbaye, emporte plusieurs œuvres du Trésor, parmi lesquelles l'autel portatif. Ce dernier sera conservé pendant plusieurs décennies dans la propriété familiale de Grimonster, non loin de Stavelot. Il s'y trouve encore dans les années 1860, lorsque Hubert-François David-Fischbach-Malacord, son arrière-petit-neveu par adoption, le cède pour la somme de 20 000 francs au Musée royal d'Antiquités de Bruxelles. Cf. S. BALACE, *op. cit.*, p. 56.

²⁰ Il convient toutefois de signaler que cette datation, reprise par un grand nombre d'auteurs, repose en réalité uniquement sur des considérations d'ordre stylistique. Dietrich Kötzsche préférait situer sa réalisation dans les années 1140-1160 (*Die Zeit der Staufer*, Stuttgart, 1977, vol. I., n° 545, p. 410). Suzanne Wittekind s'appuie quant à elle sur les affinités existant entre l'autel portatif, le vitrail de Châlons-sur-Marne, la Bible de Floreffe et le pseudo psautier de Berlin (Berlin, *Kupferstichkabinett*, Hs. 78 A 6) pour situer sa réalisation à l'époque de Wibald. Il faut toutefois rappeler que la datation de ces œuvres est elle-même sujette à discussion (S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 53). Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne aujourd'hui, aucun argument ne semble venir contredire la présence de l'autel portatif à Stavelot vers 1250.

²¹ On imagine dès lors que l'autel portatif ait pu être utilisé à des fins liturgiques sur un ou plusieurs autels non consacrés au sein de l'abbatiale ; au sujet de la fonction des autels portatifs voir également S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 148-156.

²² Cachées, probablement à la fermeture de l'abbaye, dans l'autel de l'église des Capucins de Stavelot, elles sont retrouvées dans le courant du XIX^e siècle par Hubert-François David-Fischbach-Malacord, qui était, de toute évidence, particulièrement bien renseigné quant à l'emplacement des vestiges du trésor abbatial. Cf. S. BALACE, *op. cit.*, p. 57 et J. MEYERS, *Chaussures liturgiques trouvées à Stavelot*, dans : *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 8, 1869, p. 158-167.

²³ Une authentique retrouvée dans la chasse de Lierneux mentionne les sandales de saint Remacle ou de saint Lambert. Un reliquaire du trésor d'Oignies renferme lui aussi un fragment des sandales de saint Remacle. En 1263, les moines stavelotains envoient à Solignac un fragment de ces mêmes sandales. Il existait donc, au XIII^e siècle, de véritables reliques des prétendues sandales de Remacle, mais il ne peut aucunement s'agir de la paire de sandales des MRAH. La confusion s'est opérée beaucoup plus tard. Les sandales présentées à Martène et Durand comme étant les sandales authentiques de Remacle devaient, pour leur part, bel et bien être celles d'Erlebald. Cf. Ph. GEORGE, *Les reliques de Stavelot Malmédy*, dans : *Malmédy. Art et Histoire*, Malmédy, 1989, p. 31-33.

²⁴ M. LAURENT, *Les sandales liturgiques de Stavelot*, dans : *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1, 1929, p. 65-68.

²⁵ « On montre derrière le grand autel la châsse qui renferme les précieuses reliques de saint Remacle, patron du monastère » (E. MARTÈNE et U. DURAND, *op. cit.*, p. 152).

²⁶ À sa mort, peu après 670, Remacle avait été inhumé dans un petit oratoire dédié à saint Martin. Un culte se développant sur sa tombe, l'abbé Goduin, son quatrième successeur, fit exhumer sa dépouille pour la transporter dans la nouvelle abbatale, dédiée à saint Pierre. Il aurait alors orné son sépulcre d'or et d'argent. Au XI^e siècle, à partir de l'an 1020, l'abbé Poppon fait reconstruire l'abbatiale, qui sera consacrée vingt ans plus tard. En 1042, la découverte du lieu primitif de la sépulture de Remacle donne une nouvelle impulsion à son culte. Les reliques sont alors probablement placées dans une nouvelle châsse orfèvrée que l'on retrouve, dans les années 1060-1070, directement impliquée dans divers événements liés aux disputes concernant la séparation potentielle des abbayes sœurs de Stavelot et de Malmedy.

²⁷ S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 246.

²⁸ Jean Yernaux pour sa part pensait que les reliefs d'argent du retable avaient été fondus peu avant 1626, pour obtenir le métal nécessaire à la réalisation, par Goesin, du buste de Poppon : J. YERNAUX, *L'Église abbatiale de Stavelot*, dans : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XXIV, 1932, p. 146.

²⁹ Chef reliquaire du pape Alexandre, pignons de la châsse romane de sainte Ode, châsse de saint Hadelin, châsses des saints Mengold et Domitien, etc..

³⁰ R. DIDIER et A. LEMEUNIER, *La châsse de saint Hadelin de Celles-Visé*, dans : *Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin*, Visé, 1988, p. 91-199.

³¹ R. DIDIER et A. LEMEUNIER, *op. cit.*, p. 127-129.

³² A priori, rien ne permet d'ailleurs d'affirmer avec une parfaite certitude qu'ils aient jamais été achevés.

³³ Il n'est d'ailleurs pas anodin, à ce sujet, de faire observer que cette châsse remplaçait très probablement une châsse antérieure, vraisemblablement réalisée sous l'abbatit de Poppon, vers le milieu du XI^e siècle. Or, on sait que les moines n'avaient pas hésité à transporter cette châsse jusqu'à Liège en 1071, ce qui n'avait certainement pas contribué à sa conservation. Cf. B. A. FOURGON, *Le triomphe de saint Remacle*, dans : *Leodium*, 4, 1905, p. 112-116 ; Ph. GEORGE, *Le triomphe des saints mosans*, dans : *Liège autour de l'an Mil*, Liège, 2000, p. 77-78.

³⁴ A. LEMEUNIER, *L'ancienne châsse de sainte Ode*, dans : *Trésors de la Collégiale d'Amay*, Amay, 1989, p. 81-89.

La châsse de saint Remacle, les orfèvres, l'atelier : état de la question

Benoît Van den Bossche



Fig. 17. Châsse de saint Remacle. Long côté (©kikirpa)

I.

La châsse de saint Remacle est l'un des sarcophages orfèvres les plus somptueux que le Moyen Âge nous ait laissés. Il est par ailleurs singulièrement volumineux, mesurant 207cm de long sur 94cm de haut¹. Saint Remacle ou, à tout le moins, l'homme dont le squelette repose dans la châsse est d'ailleurs grand ; ce fut notamment constaté lors de l'ouverture du reliquaire opérée en 1985. La seule châsse médiévale qui dépasse en volume la « fierte » de saint Remacle² est celle qui est exposée dans le chœur de la cathédrale de Cologne. Il faut dire qu'il s'agit d'une triple châsse puisqu'elle est censée abriter les ossements de trois Rois mages³.

À l'instar de la plupart des châsses rhéno-mosanes, le sarcophage-reliquaire stavelotain revêt l'allure d'une

architecture⁴. Cet aspect lui est conféré par le toit en bâtière, par les niches flanquées de colonnes, mais aussi par toute une série de détails « architecturaux » (des cadres profilés, des piliers engagés, des arcs trilobés...). Dans cette architecture, le Christ et une Vierge à l'Enfant siègent aux pignons ; sur les longs côtés, ce sont les apôtres, entourant saint Remacle d'une part, saint Lambert d'autre part. Sur les pans de la toiture, des bas-reliefs permettent de se remémorer certains épisodes de la vie du Christ ; on reconnaît l'Annonciation, la Nativité, la Présentation au Temple et l'Adoration des Mages, puis la dernière Cène, la Crucifixion, les saintes Femmes au tombeau vide et l'Ascension. Des inscriptions commentent l'iconographie des pignons et des longs côtés de la châsse, plutôt conventionnelle ; elles sont traitées plus loin par Clemens Bayer.

À observer les statuette – à vrai dire, des hauts reliefs – et à les comparer entre elles, on constate d'importantes différences dans leur traitement. Les traits physiologiques de saint Thaddée (fig. 18) sont bien différents de ceux du Christ trônant (fig. 19), par exemple. Les plis des vêtements sont aussi rendus de manière tantôt naturaliste, antiquisante (saint Pierre, saint Jean...), tantôt de manière plus schématique (saint Remacle, saint Lambert...). On en vient à opérer des rapprochements entre certaines statuette, et des regroupements.

On note par ailleurs que les statuette de style antiquisant font singulièrement penser aux statuette siégeant, pour ainsi dire, dans une autre châsse rhéno-mosane célèbre, la châsse de Notre-Dame du dôme d'Aix-la-Chapelle⁵. Le visage du Christ trônant à l'un des pignons de la châsse aixoise ressemble par exemple au visage du Christ trônant dans la châsse stavelotaine.



Fig. 18 et 19. Châsse de saint Remacle. Saint Thaddée et Christ trônant (©kikirpa)

Quant au vêtement du saint Paul aixois, il semble fait de la même étoffe que celui du saint Thaddée stavelotain. Et les vêtements du saint Pierre d'Aix sont disposés de manière identique à ceux du saint Jean de Stavelot. On relève également que certains éléments décoratifs exploités sur la

châsse de Stavelot – des lames filigranées, par exemple, ou encore des lames estampées – le sont aussi sur la châsse d'Aix (ca. 1220-1239), comme d'ailleurs sur la châsse des Rois mages (ca. 1190-1220) déjà évoquée. En fait, certaines des matrices d'estampage qui ont servi pour la châsse colonaise ont ensuite été utilisées lors de la fabrication des châsses d'Aix et de Stavelot.

Pour en finir avec les observations stylistiques, il faut encore s'arrêter sur les reliefs du toit. Ils sont caractérisés par d'autres traits stylistiques que ceux mis en évidence sur les statuette. Si l'on ne craignait de trop simplifier les choses, on pourrait qualifier de « gothique » le style de ces reliefs⁶. En effet, les proportions sont relativement élancées, les attitudes caractérisées par un déhanchement prononcé, les traits physiologiques appuyés (bouche expressive, yeux bridés, pommettes saillantes).

Deux documents d'archives essentiels ont été conservés, qui donnent des indications chronologiques précieuses sur la châsse – encore sont-elles, bien sûr, sujettes à interprétation. Il s'agit de deux lettres, envoyées par les moines de Stavelot à leurs confrères de Solignac, en Limousin⁷. Ces deux lettres

sont analysées dans le détail ci-dessous, dans un article rédigé par Clemens Bayer. Ici, qu'il suffise de spécifier ceci : dans la première, remontant au 13 juin 1263, on lit que les moines de Stavelot enverront des reliques de saint Remacle aux moines de Solignac en Limousin lorsque le corps de celui-ci sera transféré de l'ancienne châsse dans la nouvelle, qu'ils ont voulue « glorieuse » (*cum de capsula in capsam quam gloriosam fieri fecimus transferri contigerit corpus quod erit in brevi*). Dans la seconde lettre, datant du 13 mai 1268, il n'est pas explicitement question de la châsse, mais bien d'une relique qui est envoyée aux moines de Solignac. La translation des reliques de l'ancienne châsse dans la nouvelle a donc eu lieu.

II.

Dans un gros article consacré à la châsse stavelotaine en 1932, publié dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, Joseph de Borchgrave d'Altena se fait lyrique. Il y déclare que « [la châsse de saint Remacle] ne fait pas penser à une aurore pleine de promesses mais à un beau soir précédant une longue nuit, un splendide coucher de soleil »⁸. La châsse de saint Remacle devrait donc être comprise comme une orfèvrerie relevant d'un style dépassé à l'époque de sa mise en œuvre. Il faut dire que Joseph de Borchgrave d'Altena date l'achèvement de la châsse dans le courant de la septième décennie du XIII^e siècle – plus précisément entre 1263 et 1268, c'est-à-dire après la rédaction de la première des lettres qui viennent d'être citées, et avant celle de la seconde. Au sujet du début des travaux, Joseph de Borchgrave d'Altena est confus. D'une part, il affirme en effet que, « à s'en tenir aux caractères primordiaux de l'œuvre, [la châsse] semble bien en retard sur le mouvement général des arts dans nos régions ». Et c'est vrai : si la châsse date, dans son ensemble, des années 1263-1268, c'est fort tard, puisque la plupart des célèbres châsses et autres reliquaires rhéno-mosans qui sont parvenus jusqu'à nous – la châsse de saint Servais à Maestricht, les différentes châsses de Cologne, les châsses de Charlemagne et de la Vierge à Aix-la-Chapelle, par exemple – remontent à la deuxième moitié du XII^e siècle et aux premières décennies du XIII^e. D'autre part cependant, Joseph de Borchgrave d'Altena explique que « l'entreprise [de mise en œuvre de la châsse stavelotaine] a pu durer des lustres ». Il ajoute : « comme le second tiers du XIII^e siècle fut une période économique désastreuse pour Stavelot, on peut croire qu'il fallut longtemps pour mener à bien le paiement de la commande »⁹. Le lecteur comprend donc que

la châsse de saint Remacle pourrait bien avoir été commencée tôt dans le siècle ; et il se demande pourquoi, si c'était le cas, elle ne pourrait pas être considérée comme typique de l'époque à laquelle elle aurait été commencée.

En 1969, pourtant, Robert Didier présente la châsse de saint Remacle d'une manière semblable à celle de Joseph de Borchgrave d'Altena. En effet, dans un article sur la châsse de Notre-Dame conservée à la collégiale de Huy, dans lequel il mentionne plusieurs fois la châsse de saint Remacle, il taxe celle-ci d'« archaïsme »¹⁰. Un peu plus tard, en 1971, Jan Timmers reprend la datation tardive dans un remarquable ouvrage de synthèse sur *De kunst van het Maasland*. Pour lui, la châsse de saint Remacle a vu le jour entre 1263 et 1268, tout simplement¹¹.



Fig. 20. Châsse de saint Remacle. Lames filigranées

À l'opposé, en 1989-1990, j'ai proposé, dans deux articles parus respectivement en Allemagne et en Belgique, de considérer la châsse de saint Remacle comme une orfèvrerie bien de son temps¹². C'est que je ne date pas la châsse de saint Remacle des seules années soixante du XIII^e siècle. J'estime en effet que, si elle a bien été terminée entre 1263 et 1268, la châsse a été commencée plus tôt, entre 1220 et 1245 – l'architecture du reliquaire en témoignerait, comme aussi la plupart des éléments décoratifs (émaux, lames estampées, filigranes) la mettant en valeur, et certaines des statuettes l'habitant. D'autres statuettes, dont le Christ et la Vierge à l'Enfant trônant aux pignons, auraient vu le jour un peu plus tard. La fabrication aurait duré longtemps, pour n'être menée à bien qu'entre 1263 et 1268 – fourchette chronologique dans le courant de laquelle je n'éprouve pas de difficulté à situer les reliefs du toit, entre autres.

À vrai dire, en postulant que la datation de la châsse de saint Remacle ne pouvait être contrainte par cette fourchette chronologique, je rejoignais plusieurs auteurs de la première moitié du XX^e siècle, pour lesquels celle-ci ne donnait des informations que sur la date d'achèvement de la châsse. Plus précisément, en supposant que la fabrication de la châsse s'était étalée sur plusieurs décennies et qu'elle avait été façonnée par trois orfèvres distincts s'étant succédé dans le temps, je rejoignais Hermann Schnitzler, l'ancien directeur du Musée Schnütgen de Cologne¹³.



Fig. 21. Châsse de saint Remacle. Petit côté. Vierge à l'Enfant (©kikirpa)

Je rejoignais aussi certains auteurs de cette époque en estimant que les points communs entre la châsse de saint Remacle et la châsse de Notre-Dame d'Aix sont tels qu'on ne peut étudier celle-là sans étudier parallèlement celle-ci, terminée

au plus tard en 1239¹⁴. On notera que l'étude comparée des deux reliquaires est parfois considérée comme désavantageuse pour la châsse de Stavelot. En l'occurrence, pour Hermann Schnitzler, la châsse de Stavelot est une « mauvaise copie » de la châsse de Notre-Dame d'Aix, qui ne peut avoir été fabriquée dans le même atelier¹⁵. Et de continuer en affirmant que le *Rillenfaltenstil* incisif si typique de la fierte stavelotaine permet aussi de la rapprocher de la châsse de saint Maur, originaire de Florennes mais aujourd'hui conservée en Tchéquie (Bečov nad Teplou), et des orfèvreries de Hugo d'Oignies exposées depuis peu au Musée des Arts anciens du Namurois.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, la châsse de saint Remacle a donc fait l'objet, depuis le début du XX^e siècle, d'appréciations contradictoires. En simplifiant les choses, on pourrait dire que, jusqu'aux années nonante du XX^e siècle, beaucoup d'auteurs francophones considéraient la châsse de Stavelot comme une orfèvrerie mise en œuvre par un seul orfèvre dans les années soixante du XIII^e siècle¹⁶, quand la plupart des auteurs allemands¹⁷ pensaient que la fabrication, commencée dans le courant du deuxième quart du XIII^e siècle, s'était étalée sur plusieurs décennies, différents orfèvres s'étant succédé.

Le dernier historien de l'art allemand à s'être exprimé de manière circonstanciée sur la châsse de saint Remacle s'est pourtant distingué de la majorité de ses compatriotes et de moi-même, tout en ne souscrivant pas à la datation simpliste qui caractérisait la majorité des positions francophones. Pour Jürgen Fitschen, s'il est clair que les différents éléments constituant la châsse stavelotaine peuvent être sériés en groupes distincts (cinq plutôt que trois, comme le proposait Hermann Schnitzler, puis comme je l'ai moi-même supposé), il est par contre probable que toutes les statuette, tous les reliefs, tous les éléments décoratifs qui constituent les différents groupes en question ont été façonnés dans un laps de temps assez court – une dizaine d'années –, vers 1250-1260. C'est la thèse qu'il défend dans une dissertation doctorale portant avant tout sur la châsse de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et parue en 1998¹⁸.

La châsse de Stavelot aurait été mise en œuvre sur un court laps de temps parce que les cinq groupes d'éléments qui peuvent être définis présentent des points communs¹⁹ ; en conséquence, il serait impossible de les traiter comme des productions indépendantes les unes des autres. Le fait que

ces cinq groupes d'éléments doivent être compris comme autant d'échos d'expériences menées plus tôt sur la châsse de Notre-Dame d'Aix confirmerait par ailleurs l'hypothèse selon laquelle toute la châsse de saint Remacle aurait été mise en œuvre dans un même mouvement – mais quand ? Certains traits stylistiques de certains éléments ne peuvent avoir été exploités avant 1250 ; du coup, toute la châsse est censée avoir été commencée en 1250 au plus tôt. Cette datation, qui est également soutenue par Clemens Bayer dans l'article qu'il livre ci-dessous, suscite quelque embarras lorsqu'on se rappelle que la châsse de Notre-Dame d'Aix fut terminée en 1239 au plus tard : on se demande ce à quoi l'atelier d'orfèvrerie a bien pu servir entre 1239 et 1250. On peut éventuellement supposer qu'une belle orfèvrerie ou deux, qui auraient occupé l'orfèvre ou les orfèvres travaillant dans cet atelier pendant dix ans ou un peu plus, ont disparu. C'est astucieux, mais peut-être pas convaincant.

Après Jürgen Fitschen, c'est un historien, Philippe George, qui reprit la parole au sujet de la châsse de Stavelot. En 2002, il publie en effet un article consacré au reliquaire dans le bulletin d'une société savante liégeoise²⁰. Il y revient, non sur les hypothèses de Jürgen Fitschen, mais sur le séquençage que j'ai proposé en 1989-1990, et sur la « dilatation » de la datation qu'il supposa. Sans pouvoir entrer dans le détail ici, disons que la datation tardive et resserrée (1263-1268) est resservie, du reste non sans que l'un ou l'autre nouveau argument – des appréciations d'ordre historique – soient énoncés. Ainsi la situation financière difficile de l'abbaye dans les premières années du XIII^e siècle, attestée par le cartulaire de Stavelot, est-elle considérée comme un argument sérieux sinon « péremptoire » en défaveur d'une datation précoce de la châsse. L'ordination et la consécration épiscopale de Henri de Gueldre, prince de Liège et de Stavelot, en 1260 sont par ailleurs mises en relation avec la représentation de saint Lambert à l'un des longs côtés du reliquaire. On note que, si la fourchette chronologique 1263-1268 est d'abord présentée comme absolue, elle est relativisée en fin d'article, où elle est tout à coup présentée comme une fourchette chronologique au cours de laquelle l'œuvre est « tout au moins achevée »²¹.

La position de Philippe George ne paraît pas avoir été reçue par les auteurs qui, ces dernières années, ont cité et commenté la châsse stavelotaine dans des travaux consacrés à l'Art mosan, à l'Art rhénan et à l'Art roman en général. Dans l'ouvrage collectif publié aux Editions du Perron en 2006, par

exemple, Albert Lemeunier mentionne la châsse de saint Remacle en présentant les années 1263-1268 comme un *terminus ad quem* – en rien comme une fourchette chronologique dans laquelle il faudrait coïncider la fabrication de toute la châsse²². Dans une autre publication – les actes d'un colloque sur les châsses médiévales –, Albert Lemeunier date d'ailleurs de « vers 1250 » les vernis bruns ornant les pilastres de la châsse stavelotaine²³. Quant à Sophie Balace, qui a soutenu une thèse de doctorat sur l'« Historiographie de l'Art mosan » en 2009, si son sujet lui interdit, en quelque sorte, de prendre position, elle constate que l'exposé de Philippe George se fonde sur « un parti pris », à savoir que « la châsse aurait été exécutée entre 1263 et 1268 »²³.

Pas plus qu'à Sophie Balace dans le cadre de sa thèse, il ne me revient de discuter ici dans le détail les différentes positions que je viens de passer en revue et d'en établir le degré de pertinence. J'ai fait part, en son temps, de mes hypothèses, dans deux articles ; je ne souhaite pas revenir sur celles-ci de manière circonstanciée. Par contre, je voudrais mettre en évidence les conséquences que ces différentes positions ont sur la place de la châsse de saint Remacle dans l'histoire de l'orfèvrerie rhéno-mosane en général, et sur la détermination de son ou de ses commanditaire(s).

III.

Pour faire court, les choses peuvent être résumées comme suit :

- Grosso modo, on peut distinguer les auteurs qui postulent une courte période de fabrication, des auteurs qui postulent une période de fabrication de plusieurs décennies.

- Les auteurs qui postulent une période de fabrication courte, estiment que celle-ci eut lieu entre 1263 et 1268, ou qu'elle commença un peu avant. Un historien de l'art, Jürgen Fitschen, pense cependant que cette période de fabrication doit être située bien plus tôt, entre 1250 et 1260.

- Si l'on suppose que la période de fabrication fut courte, il faut imaginer que plusieurs orfèvres ont travaillé simultanément, puisque la châsse est composée d'éléments stylistiquement hétérogènes. Par contre, si l'on imagine que la châsse a été mise en œuvre sur un long laps de temps, on peut penser que trois, quatre voire cinq orfèvres se sont succédé.

- Dans le premier cas (courte période de fabrication), on pourra dire que la châsse de saint Remacle est l'œuvre d'un « atelier », ce terme étant entendu au sens de groupe d'artisans ou d'artistes travaillant en commun. Dans le second cas (longue période de fabrication), on dira plutôt qu'elle est l'œuvre de plusieurs orfèvres qui ont travaillé séparément, tout en profitant, cependant, d'un « atelier » d'orfèvrerie, le terme étant cette fois entendu dans son acception matérielle. C'est un fait que les différents orfèvres qui ont travaillé à la châsse de saint Remacle – en même temps ou successivement – semblent avoir hérité d'un matériel commun. On l'a relevé plus haut : certaines lames estampées mais aussi des filigranes de la châsse de Stavelot sont en effet absolument identiques, jusque dans leurs défauts, à des lames et des filigranes aixois et colonais.

- La question à laquelle conduisent ces réflexions est donc celle de savoir quelle acception du substantif « atelier » soutient les discours des différents historiens de l'Art rhéno-mosan. Qu'est-ce qu'un atelier ? Plusieurs personnes ? Et si c'est le cas, un orfèvre principal et des collaborateurs (une conception de l'« atelier » qui implique que celui-ci disparaît en même temps que les personnes qui le constituent) ? Est-il préférable de considérer qu'un « atelier », c'est avant tout du matériel qui est susceptible d'être transmis, auquel cas l'« atelier » survit aux personnes ? La compréhension de l'orfèvrerie rhéno-mosane gagnerait à ce que les acceptions dans lesquelles le mot « atelier » est utilisé soient précisées, châsse par châsse dans un premier temps, pour toutes les orfèvreries conservées dans un deuxième temps.

- En ce qui concerne la châsse de saint Remacle, spécifier l'acception dans laquelle le terme « atelier » doit être utilisé, supposera de revenir une fois encore sur le rapport de filiation avec la châsse de la Vierge d'Aix-la-Chapelle, et avec les châsses antérieures, y compris la châsse des Rois mages. Quoi qu'il en soit, en attendant, si l'on opte pour une datation tardive de l'ensemble de la châsse de saint Remacle, qui aurait été mise en œuvre sur un laps de temps très court, il faut la considérer comme une œuvre archaisante, une œuvre faite de copiés-collés d'éléments de la châsse de Notre-Dame d'Aix, trente ans environ après que celle-ci a été achevée. Si l'on table sur une datation plus ample, et si l'on imagine que la châsse de Stavelot a été commencée rapidement après que la châsse d'Aix a été terminée, en 1239 au plus tard, il n'est pas contre pas nécessaire de la taxer d'archaïsme.

- Le contexte historique peut être invoqué aussi bien pour asseoir une datation large de la châsse de saint Remacle, que pour justifier une datation resserrée et tardive. Il revient à Sophie Balace d'avoir montré que les deux hypothèses de datation principale de la châsse de Stavelot peuvent être expliquées par des considérations historiques semblables. Si l'on postule que la châsse a été mise en œuvre dès 1239 voire plus tôt, pour n'être terminée que vers 1265, on peut le justifier en notant que le contexte économique et social des années 1230-1240 à l'abbaye de Stavelot n'était vraiment pas favorable... et que c'est la raison pour laquelle la mise en œuvre a duré. Mais bien sûr, les partisans d'une datation tardive de l'ensemble de la châsse, entre 1263 et 1268, expliquent que cette datation tardive s'impose parce que le contexte économique et social des années 1230-1240 n'était pas du tout favorable à la mise en œuvre d'un coûteux reliquaire.

Notes

¹ Voir D. THURRE, *L'atelier roman d'orfèvrerie de l'abbaye de Saint-Maurice*, Sièrre - Sieders, 1992, p. 378-379, où l'on trouvera les dimensions d'autres châsses nord-européennes mises en œuvre entre le début du XI^e siècle et la fin du XIII^e.

² Une « fierte » est une châsse. Le terme vient du latin *feretrum*, qui veut dire « brancard ». Dans la littérature du XVIII^e et du XIX^e siècle, et dans certaines régions, « fierte » peut être préféré à « châsse ».

³ Voir notamment R. LAUER, *Der Schrein der Heiligen drei Könige*, Köln, 2006.

⁴ Sur l'architecture de la châsse de saint Remacle, une étude reste à mener, qui prendrait pour modèle P. KURMANN, *Cathédrale miniature ou reliquaire monumental ? L'architecture de la châsse de sainte Gertrude*, dans : cat. d'expo. *La châsse de Nivelles*, Köln - Paris, 1996, p. 135-153.

⁵ Voir entre autres Dieter P. J. WYNANDS (dir.), *Der Aachener Marienschrein. Eine Festschrift*, Aachen, 2000.

⁶ Sur cet adjectif à la fois inévitable et difficile à manier, notamment pour qualifier la sculpture des deuxième et troisième quarts du XIII^e siècle, voir en particulier F. JOUBERT, *La sculpture gothique en France. XII^e-XIII^e siècle*, Paris, 2008, p. 149.

⁷ J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. 2, Bruxelles, 1930, n^o 346 et 348, p. 67-68. La première lettre, en tout cas, avait déjà été repérée au XVIII^e siècle par les Bénédictins Ed. Martène et U. Durand (Ed. MARTENE et U. DURAND, *Voyage littéraire de deux Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur [...]*, 2^e partie, Paris, 1724, p. 153).

⁸ J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *La châsse de saint Remacle*, dans : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XXIV, 1932, p. 119-131. Cette contribution est intégrée à un article plus vaste, signée J. Yernaux et intitulé « L'église abbatiale de Stavelot » (p. 91-154).

⁹ *Op. cit.*, p. 130.

¹⁰ « [La châsse de Notre-Dame de Huy] donne une interprétation [des nouvelles tendances de l'art gothique français] dépourvue de l'archaïsme si perceptible dans la châsse de saint Remacle » (R. DIDIER, L. MAES, L. MASSCHELEIN-KLEINER, J.-P. SOSSON et D. THOMAS-GOERIECKX, *La châsse de Notre-Dame à Huy et sa restauration*, dans : *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, 1969, p. 26-54).

¹¹ J.J. TIMMERS, *De kunst van het Maasland*, t. 1, Assen, 1971, p. 364-365.

¹² B. VAN DEN BOSSCHE, *La châsse de saint Remacle à Stavelot. Étude iconographique et stylistique des bas-reliefs et des statuettes*, dans : *Aachener Kunstblätter*, t. 58, 1989-1990, p. 47-73 ; B. VAN DEN BOSSCHE, *La châsse de saint Remacle à Stavelot. Étude des éléments décoratifs*, dans : *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, 6^e série, t. V, 1-6, 1994, p. 109-149. Voir aussi B. VAN DEN BOSSCHE, *Réflexions sur l'iconologie de la châsse de saint Remacle*, dans : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. LXXII, 1997, p. 1-12.

¹³ H. SCHNITZLER, *Die Goldschmiedeplastik der Aachener Werkstatt. Beiträge zur Entwicklung der Goldschmiedekunst des Rhein-Maasgebietes in der romanischen Zeit*, Bonn - Düren, 1934, p. 114-120.

¹⁴ Singulièrement O. VON FALKE et H. FRAUBERGER, *Deutsche Schmelzarbeiten des Mittelalters und andere Kunstwerke der kunst-historischen Ausstellung zu Düsseldorf 1902*, Frankfurt am Main, 1904, p. 102-105.

¹⁵ H. SCHNITZLER, *op. cit.*, p. 116.

¹⁶ Certains de ces auteurs francophones belges manifestant cependant une sorte d'embaras. En 1890, par exemple, J. Helbig écrit : « le travail de [la châsse de saint Remacle] paraît appartenir au milieu du XIII^e siècle ; cependant, il est probable que c'est seulement vers l'an 1263 que les religieux transférèrent les ossements de saint Remacle, de la châsse faite par ordre de Wibald, dans ce nouveau tombeau » (J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e éd., Brugge, 1890, p. 75). On ne sait quelle conclusion il en tire.

¹⁷ Mais pas O. von Falke et H. Frauberger, cités plus haut (O. VON FALKE et H. FRAUBERGER, *op. cit.* !)

¹⁸ « *Der Schrein des heiligen Remaklus in Stavelot ist vermutlich nicht in vershiedenen Herstellungsabschnitten entstanden, die sich über mehrere Jahrzehnte erstreckten* ». J. FITSCHEN, *Die Goldschmiedeplastik des Marienschreins im Aachener Dom. Eine stilgeschichtliche Untersuchung*, Frankfurt-sur-Main (e.a.), 1998.

¹⁹ Les groupes en question sont constitués autour des « statuettes ». Les saints André, Thaddée, Philippe, Thomas et Jacques le Majeur forment le noyau du premier groupe ; pour le deuxième, ce sont les saints Pierre et Jean ; pour le troisième, saint Jacques le Mineur, saint Barthélemy et saint Matthieu ; pour le quatrième, le Christ et la Vierge à l'Enfant se tenant aux pignons, les deux évêques Remacle et Lambert, et saint Simon.

²⁰ Ph. GEORGE, *La châsse de saint Remacle de Stavelot (1263-1268) et Liège*, dans : *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. XIV, n^o 298-299, 2002, p. 317-334.

²¹ Et cela alors que, dans un autre article également publié en 2002, l'auteur écrit qu'« il est difficile, pour ne pas dire impossible, de placer [la châsse de Stavelot] avant 1263-1268 » (Ph. GEORGE, *Les reliques des Saints. Publications récentes et perspectives nouvelles*, dans : *Revue belge de Philosophie et d'Histoire*, n^o 80-2, 2002, p. 577, n. 57).

²² A. LEMEUNIER, *L'orfèvrerie mosane*, dans : B. VAN DEN BOSSCHE (dir.), *L'Art mosan. Liège et son pays à l'époque romane du XI^e au XIII^e siècle*, Alleur - Liège, 2006, p. 131.

²³ A. LEMEUNIER, *Le vernis brun dans la décoration des châsses rhéno-mosanes (XI^e-XIII^e siècle)*, dans : K. AHNEUSER et Ch. WERNER, *Medieval Reliquary Shrines and precious Metalwork - Châsses-reliquaires et orfèvreries médiévales*, London, 2006, p. 47-53.

²⁴ S. BALACE, *Historiographie de l'Art mosan*, Liège, 2009, p. 395

Sur la datation de la châsse de saint Remacle : deux missives et des inscriptions



Clemens M.M. Bayer

1. Les lettres du doyen et des moines de Stavelot à l'abbé et aux moines de Solignac en 1263 et 1268

Entre* 645 et 648, Remacle¹, le premier abbé du monastère de Solignac, près de Limoges, avait quitté l'Aquitaine pour se rendre en Austrasie, où il était devenu le premier abbé de Stavelot et de Malmedy, donc de ces deux monastères, situés dans les Ardennes, qui ne formaient qu'une seule abbaye. Apparemment en 648, Remacle avait reçu la consécration épiscopale ; il avait rempli la fonction d'évêque claustral, mais outre cela, il avait très vraisemblablement occupé aussi, pendant une période limitée, la charge d'évêque diocésain de Tongres-Maestricht². Décédé entre 671 et 679, il avait été inhumé à Stavelot. Aussitôt, une vénération cultuelle s'était amorcée, et déjà le successeur immédiat de Remacle en tant qu'abbé de Stavelot-Malmedy, Goduin, aurait élevé du tombeau le corps du nouveau saint et l'aurait transféré dans un reliquaire, une première châsse.

Presque six siècles plus tard, en 1263, les religieux de Solignac, unis spirituellement aux religieux de Stavelot par confraternité³, se sont adressés à ces derniers afin d'obtenir des reliques de saint Remacle. Par une lettre du 13 juin 1263 à l'abbé Archambaud et à « tout le collège » (*totique collegio*) de Solignac, le doyen Jean « et toute la communauté » (*totusque conventus*) de Stavelot ont répondu que ne leur seront envoyés

« cette fois-ci » (*ista vice*) que des parcelles du bâton pastoral, de la chasuble et des sandales du saint (donc des « reliques réelles non-corporelles »⁴, apparemment conservées hors châsse⁵), puisque « pour le moment » (*ad praesens*) ils ne peuvent pas envoyer (*transmittere non valemus*) des reliques corporelles,



Fig. 22. Châsse de saint Remacle. Le petit côté du Christ et le long côté de saint Remacle (©kikirpa)

mais qu'ils en enverront quand la translation du corps de la (vieille) châsse dans la châsse nouvelle aura eu lieu, ce qui se fera « dans peu de temps » (*in brevi*) (sous-entendu : lors de cette translation se présentera l'occasion de prélever une

part du corps saint pour l'abbaye de Solignac)⁶. Le texte d'une deuxième lettre des religieux de Stavelot à l'abbé Archambaud et aux moines de Solignac a été conservé⁷. Datant du 13 mai 1268, il s'agit de la réponse à une lettre (perdue) que deux moines solignacois, le cellérier Clément et le sacristain Vivien, venaient de délivrer à leurs confrères stavelotains. Son sujet principal (ce que l'on n'a pas toujours retenu) est l'éloge de l'amour spirituel qui unissait les deux communautés ; ce n'est que vers la fin du texte que sont signalées, en quelques lignes, les reliques que le monastère de Stavelot donnait à ce moment à l'abbaye de Solignac : un « bras » (*brachium*) de saint Remacle ainsi que des reliques des Onze mille vierges et des martyrs thébains ; confiées à Clément et Vivien, elles étaient accompagnées de la lettre en question⁸.

Or les historiens de l'art qui se sont intéressés à la châsse de saint Remacle ont généralement mis en relation avec la création du reliquaire non seulement la lettre de 1263, mais encore celle de 1268 : la première déclarant l'intention d'envoyer une relique du corps de saint Remacle dès que possible, la deuxième témoignerait de la réalisation de cette promesse. Une telle lecture amenait les uns à placer l'achèvement de la châsse entre les dates des deux lettres, c'est-à-dire entre 1263 et 1268, donc « autour de 1265 »⁹, alors que les autres considéraient ces dates comme le cadre chronologique de la réalisation, du début à la fin, de la fierte dont le *terminus a quo* aurait donc été le 13 juin 1263 et le *terminus ad quem* le 13 mai 1268¹⁰.

Mais force est de constater que la lettre de 1268 ne se réfère pas à celle de 1263, elle ne mentionne ni la demande de reliques par Solignac ni une châsse de saint Remacle¹¹ ; de plus, la lettre de 1263 annonce aux religieux solignacois qu'ils peuvent s'attendre à ce que l'envoi de la relique corporelle demandée soit effectué « dans peu de temps », alors que l'envoi du « bras » dont parle la lettre de 1268 n'eut lieu que cinq ans plus tard ! Il ne faut pas perdre de vue que nos connaissances sont certainement lacunaires concernant l'échange d'écrits et d'objets entre les monastères de Stavelot et de Solignac pendant les années soixante du XIII^e siècle, dans le cadre de la confraternité, d'ailleurs renouvelée en 1238¹². Il est donc tout à fait possible qu'une relique du corps de saint Remacle fût réellement envoyée à Solignac « peu de temps » après le 13 juin 1263, et que, des années plus tard, le soi-disant

« [1] Aux vénérables pères, confrères et amis [allusion à la confraternité établie entre les monastères de Stavelot et de Solignac¹⁶], préélus dans le fils de Dieu, l'abbé Archambaud de Solignac et tout le collège du même lieu [- lieu -, *locus*, ici (comme souvent) dans l'acception de « monastère »],

l'humble doyen Jean et toute la communauté de Stavelot

<souhait> [ellipse du verbe *optant* ou similaire] le salut et être réchauffés assez souvent « dans le secret du visage de Dieu » [citation de la *Vetus latina*, psalm. 30,21, sans doute selon un ouvrage patristique¹⁷], source de la consolation [présentant l'ellipse du verbe, cette *salutatio* bipartite est composée d'un accusatif complément d'objet direct (court) et d'une proposition infinitive (assez longue) ; la *salutatio* constituée d'une proposition infinitive, avec ellipse du verbe, correspond à un certain type de formulation¹⁸].

[2] Il est devenu connu de nous [du doyen Jean et des moines de Stavelot (voir l'*intitulatio* ci-avant)]

que Votre Dévotion [titre de respect¹⁹ pour le destinataire de la lettre, dans le sens « vous qui êtes dévot »] aspire avec le plus grand désir à avoir quelques reliques de notre glorieux patron, évidemment du bienheureux Remacle, autrefois honoré sur terre de par la gloire pastorale [la charge épiscopale, glorieusement remplie].

[3] Mais,

parce que nous ne pouvons pas, pour le moment, envoyer à Votre Paternité [titre de respect (cf. ci-avant, n° 2) pour le destinataire, dans le sens « vous qui êtes paternel »],

(comme le réclame sincèrement la disposition de notre désir),

quelque chose de consolant de son corps,

pour que cependant votre requête auprès de nous ne paraisse pas être frustrée

(alors que nous annonçons de la réaliser avec le plus grand zèle),

nous envoyons à Votre Dévotion, cette fois-ci, <quelque partie> du bâton pastoral [de la crosse], de la chasuble dans laquelle il fut gisant enseveli et de ses sandales.

[4] Et nous savons [tout à fait littéralement : « sachant » (dans le texte latin, les passages n° 3-4 ne forment donc qu'une seule phrase longue et très complexe)] indubitablement

que nous enverrons une part convenable du corps de notre dit patron à Votre Piété [titre de respect (cf. ci-dessus, n° 2) pour le destinataire de la lettre, dans le sens « vous qui êtes pieux »]

quand il sera advenu que le corps soit transféré de la châsse [la fierte ancienne] dans la châsse

que nous avons fait faire glorieuse,

ce qui [la translation] sera dans peu de temps,

le Seigneur disposant.

[5] Donnée à Stavelot, l'an du Seigneur mille deux cent soixante trois, les ides de juin [le 13 juin 1263]. »

[1] *Venerabilibus patribus, confratribus et amicis in filio Dei praelectis, Archambaudo abbati Solemniacensi totique collegio ejusdem loci,*

Joannes decanus humilis totusque conventus ecclesiae Stabulensis salutem et in abscondito vultus Dei, consolationis fonte, frequentius confoveri.

[2] *Innotuit nobis*

quod vestra devotio summo aspirat desiderio ad aliquas habendum reliquias de patrono nostro glorioso, videlicet beato Remaço, aliquando in terris decorato gloria pastoralis ;

[3] *verum*

quia de corpore ejus ad praesens aliquid consolatorium vestrae paternitati sincere sicut desiderii nostri affectus exposulat

transmittere non valemus,

ne vestra tamen precatio apud nos frustrari videatur,

cum illam summo proponamus studio adimplere,

de baculo pastoralis, de casula in qua jacuit tumulatus et de sandaliis ejus vestrae devotioni transmittimus ista vice,

[4] *scientes indubitanter*

quod de corpore memorati patroni nostri vestrae pietati condecens transmittemus portionem,

cum de capsula in capsula

quam gloriosam fieri fecimus

transferri contigerit corpus,

quod erit in brevi,

Domino disponente.

[5] *Datum Stabulaus, anno Domini millesimo ducesimo sexagesimo tertio, idibus junii²⁰.*

« bras » fût transmis en sus (en parlant de reliques, les textes citent souvent le membre alors qu'il ne s'agit en réalité que d'un fragment de ce membre¹³ – ce qui, par rapport au « bras » envoyé à Solignac, semble bien possible¹⁴) ; d'un autre côté, on ne peut certainement pas non plus exclure que l'envoi du « bras », en 1268 seulement, soit une réponse tardive à la demande de 1263.

Quoi qu'il en soit : une lecture exacte de la lettre de 1263 démontre clairement que sa date n'est pas un *terminus a quo*, mais, au contraire, un *terminus ad quem* pour la confection de la nouvelle châsse (donc de celle qui existe encore aujourd'hui)¹⁵. Voici cette lettre (ci-contre, sur fond coloré), reproduite le plus fidèlement possible en français (il ne s'agit donc pas d'une traduction au sens habituel, mais plutôt d'un cheminement vers le texte latin original) ; la disposition du texte cherche à en rendre plus visible (et ainsi plus compréhensible) la structure grammaticale et sémantique.

La numérotation des passages que nous avons introduite sert à lier plus étroitement traduction et texte original ; le passage concernant directement la fabrication de la nouvelle châsse est mis en évidence par des caractères gras. Des crochets ([]) enferment des explications, des chevrons (< >) des ajouts rendant plus compréhensible la traduction.

Le passage 4 fournit deux informations précieuses par rapport à la nouvelle châsse : d'une part, celle-ci est achevée au moment de la rédaction du texte (la teneur de la proposition relative *quam gloriosam fieri fecimus* nous semble sans équivoque à cet égard²¹) ; d'autre part, les reliques de saint Remacle se trouvent, à ce moment encore, dans la vieille châsse ; leur translation est cependant prévue dans un futur proche (*in brevi*). Les moines de Stavelot, auraient-ils suivi, autour de 1263, le même processus par rapport à la translation de reliques dans une nouvelle châsse, que les chanoines de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle en 1238 et 1239 ? Rappelons que Stavelot et Aix étaient situés dans le même diocèse, celui de Liège, et que les relations entre Stavelot et Aix étaient particulièrement denses, puisque le monastère ardennais possédait une propriété importante à l'intérieur même de cette ville²².

Les chanoines aixois avaient fait fabriquer une nouvelle fierte pour l'antique ensemble des reliques de

leur église (la châsse actuelle de Notre-Dame²³), et, le nouveau reliquaire achevé, ils avaient décidé de procéder à l'ouverture du vieux reliquaire, ce qui fut fait le 19 mars 1238 ; exactement un an et un jour plus tard, le 19 mars 1239, avait eu lieu la translation des reliques dans la nouvelle châsse²⁴. La raison de ce délai, dans ce contexte, n'est d'ailleurs pas connue, et on ne sait pas non plus s'il s'agit d'une procédure exceptionnelle ou habituelle²⁵. S'il ressort de la lettre de 1263 que les moines de Stavelot ont attendu, tout comme les chanoines d'Aix, l'achèvement de la nouvelle châsse pour ouvrir la vieille, les sources ne permettent toutefois pas d'affirmer ni d'infirmer que les moines ont, eux aussi, laissé passer le délai d'« un an et un jour » entière avant de transférer les reliques dans la nouvelle fierte²⁶.

Quoi qu'il en soit, la lettre de 1263, écrite par les moines de Stavelot à leurs confrères de Solignac, constitue le *terminus ad quem* pour l'achèvement de la châsse de saint Remacle²⁷.

2. Les inscriptions de la châsse de saint Remacle

À la différence des lettres de 1263 et de 1268, les inscriptions, ou plus précisément les données paléographiques de celles-ci, n'ont pas été utilisées jusqu'ici pour obtenir des renseignements sur le processus de la fabrication du reliquaire ou pour en établir une datation²⁸. Il s'agit d'un ensemble épigraphique comportant vingt inscriptions dont seize sont des *tituli*, exécutés en émail champlévé (écriture métal-positive), et trois sont des propos complétant l'image, exécutés en cisèlement (écriture en creux) ; une inscription, sur le « rouleau » présenté par saint Simon, provient d'un autre objet²⁹.

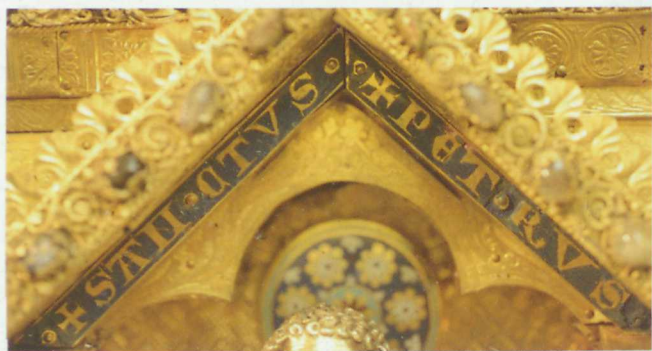


Fig. 23. Châsse de saint Remacle. Titulus de saint Pierre sur le long côté de saint Remacle (les deux languettes en émail sont de la main A)



Fig. 24. Châsse de saint Remacle. Titulus de saint Paul sur le long côté de saint Lambert (la languette gauche en émail est de la main A, la languette droite de la main B)

Nous nous limiterons ici à quelques remarques au sujet des seules inscriptions réalisées en émail. Elles se divisent en deux groupes : quatorze *tituli* courts du type *sanctus Petrus*³⁰ et deux *tituli* longs formant, les deux fois, un hexamètre³¹ ; les premiers désignent les saints représentés sur les longs côtés, c'est-à-dire douze apôtres ainsi que les évêques Remacle et Lambert, alors que les derniers, les *tituli* longs, expliquent certaines idées théologiques inhérentes aux images du Christ et de Marie Mère de Dieu qui se trouvent sur les petits côtés. Le support de chacune de ces seize inscriptions est composé de deux languettes de métal émaillé, formant une bande d'écriture en angle aigu qui longe, par-dessous, la corniche du pignon concerné, soit d'un des deux grands pignons sur les petits côtés, soit d'un des quatorze petits pignons sur les longs côtés (fig. 22, 23 et 24). Le style de l'écriture révèle le travail de deux mains différentes : à la main principale, A (fig. 23, les deux languettes, et fig. 24, la languette gauche), est due l'écriture des quatre languettes portant les deux inscriptions longues sur les petits côtés ainsi que l'écriture de seize languettes présentant des inscriptions courtes sur les longs côtés (fig. 25, rectangles rouges). À l'autre main, B (fig. 24, la languette droite), est due l'écriture des douze languettes restantes des inscriptions courtes, sur les longs côtés (fig. 25, rectangles jaunes)³². Il est à constater que l'écriture des deux languettes, qui forment ensemble le support d'une inscription, est exécutée, le plus souvent (neuf cas sur seize), par les deux mains.

La distribution des languettes travaillées par A et par B n'est pas strictement systématique, mais elle n'est pas non plus totalement irrégulière. Mises à part les quatre inscriptions aux extrémités des longs côtés (donc les *tituli* de Pierre, Simon, Paul et Thaddée), on constate une correspondance par

rapport aux inscriptions disposées en face l'une de l'autre, une correspondance qui se présente sous trois formes (fig. 25) : soit les deux languettes d'une inscription sont de la même main, et celles de l'inscription en face sont également de cette même main (Christ / Marie) ; soit les deux languettes d'une inscription sont de la même main, et celles de l'inscription en face sont de l'autre main (André / Jacques le Majeur) ; soit encore les deux languettes d'une inscription sont de mains différentes, et celles de l'inscription en face le sont aussi – elles sont alors positionnées de manière à ce que les languettes façonnées par A soient en face l'une de l'autre, et les languettes façonnées par B de même (Jean / Thomas, Remacle / Lambert, Jacques le Mineur / Philippe, Barthélémy / Matthieu). Cette répartition des languettes épigraphiques est sans doute le résultat du déroulement du travail, et en tant que telle, elle est susceptible de fournir des renseignements sur l'organisation de l'atelier : en tout cas, la disposition entrecroisée d'éléments confectionnés par A et B prouve, à nos yeux, que les deux orfèvres ont œuvré en même temps. Ce constat de la simultanéité de l'action de deux orfèvres au style différent plaide en faveur de l'idée que le temps de fabrication ait été plutôt – relativement – court. Certes, il faut admettre qu'un tel constat ne concernant que les éléments épigraphiques ne peut pas être considéré comme un argument décisif, mais il a tout de même la qualité d'un indice valable.

Mais les languettes épigraphiques ont-elles gardé leur emplacement original ? Les quatre grandes languettes qui forment le support des deux *tituli* longs accompagnant, sur les petits côtés, les statuettes du Christ et de Marie, n'ont évidemment pas été interchangées : le contenu de leurs inscriptions l'atteste. Et qu'en est-il des vingt-huit languettes des quatorze *tituli* courts accompagnant, sur les longs côtés, les statuettes des apôtres ainsi que celles des deux saints évêques ? L'observation suivante démontre que, en tout cas, les languettes portant les noms des apôtres (fig. 25, rectangles comportant la lettre N, sauf ceux, naturellement, se référant à Remacle et Lambert) occupent toujours leur place d'origine : le choix des noms³³ et la disposition des apôtres sur les longs côtés de la châsse stavelotaine correspondent au choix et à l'ordre des noms de ceux-ci dans un texte central de la liturgie. Il s'agit d'une des prières du canon de la messe, le *Communicantes* :

« Unis dans une même communion, nous vénérons d'abord la Mémorie de la glorieuse Marie toujours vierge, mère de notre Dieu et seigneur Jésus-Christ, mais aussi de tes bienheureux apôtres et martyrs, **Pierre, Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélémy, Matthieu, Simon et Thaddée**, Lin, Clet, Clément, Sixte, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous tes saints ; par leurs mérites et leurs prières, accorde-nous que nous soyons fortifiés en tout à l'aide de ta protection. Par le Christ notre Seigneur » (... *communicantes et memoriam venerantes in primis gloriosae semper virginis Mariae genitricis dei et domini nostri Iesu Christi sed et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum Petri, Pauli, Andreae, Iacobi, Iohannis, Thomae, Iacobi, Philippi, Bartholomaei, Matthaevi, Simonis et Thaddaei, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Iohannis et Pauli, Cosmae et Damiani et omnium sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuae muniamur auxilio. Per Christum dominum nostrum*)³⁴. La série de la châsse (fig. 25, suite indiquée par les flèches) commence par Pierre sur le long côté de saint Remacle, à l'extrémité gauche (donc près du Christ); elle continue avec Paul en face, sur l'autre long côté, à l'extrémité droite (donc également près du Christ), puis, de nouveau sur le long côté de saint Remacle, avec André, et ainsi de suite, de manière zigzagante et en omettant naturellement les évêques Remacle et Lambert, pour finir par Thaddée, sur le long côté de saint Lambert, à l'extrémité gauche (donc près de Marie). Ce ne peut être ni le hasard, ni un changement

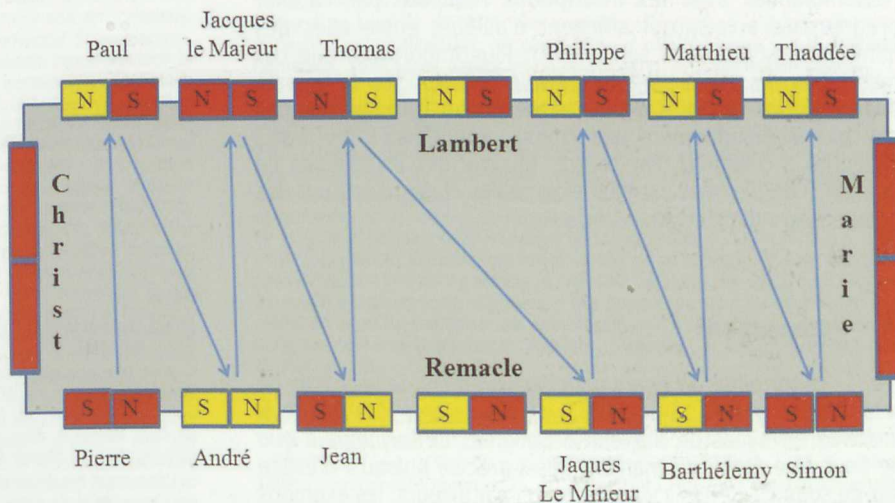


Fig. 25 : Schéma de la châsse de saint Remacle : la répartition des mains A (rouge) et B (jaune) ; « N » : nom du saint concerné, « S » : attribut « sanctus »

postérieur (par exemple lors d'une restauration) qui ont établi cette correspondance entre le texte et l'iconographie : elle est sans doute l'expression du concept sémantique original de la châsse. Or, si les seize languettes, dont l'emplacement primitif est repérable, se trouvent aujourd'hui encore à leur position d'origine, on peut s'attendre à ce que cela soit aussi le cas pour les seize autres languettes, ou du moins pour la plupart d'entre elles. Par ailleurs, le fait que la disposition des apôtres dépende d'un texte liturgique bien précis ne manque évidemment pas d'intérêt iconologique³⁵.

Deux œuvres importantes d'orfèvrerie rhéno-mosane sont, de manière différente, apparentées à la châsse de saint Remacle par leurs caractéristiques architecturales, certains éléments décoratifs et le style des statuettes : la châsse de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle³⁶ et celle de Notre-Dame à Huy³⁷. La fierte aixoise a été fabriquée par deux ateliers entre 1220 environ et 1238, l'un stylistiquement plus conservateur (côtés de Charlemagne et de Léon III) et l'autre plus progressiste (côtés de Marie et du Christ), qui furent toutefois actifs simultanément³⁸ ; la confection du reliquaire hutois, cependant, est en général datée au moins une génération plus tard, dans la décennie 1260-1270. Il y a-t-il aussi une parenté à constater, entre les trois châsses, dans le style de l'écriture épigraphique ? Nous nous bornerons à quelques remarques sommaires. Les inscriptions de la main A de Stavelot n'ont pas de particularités en commun avec les inscriptions réalisées par l'atelier conservateur d'Aix, mais elles montrent certaines ressemblances avec les inscriptions réalisées par l'atelier progressiste aixois (qui affichent d'ailleurs entre elles des différences stylistiques sensibles³⁹). Plus importante que ces ressemblances est la parenté entre les inscriptions de la main A de Stavelot et celles de la châsse à Huy (qui ne sont pas non plus stylistiquement uniformes) ; toutefois, il n'y a pas d'identité à constater. Par contre, le style des inscriptions de la main B de Stavelot est plus éloigné des styles d'écriture des deux ateliers d'Aix et de celui de Huy.

3. Conclusions

Le *terminus ad quem* pour l'achèvement de la châsse de saint Remacle est le 13 juin 1263, date de la première des deux missives envoyées de Stavelot à Solignac. Le *terminus a quo* ne peut être établi de manière aussi précise puisqu'il n'existe pas de sources écrites s'y rapportant ; par ailleurs, les examens archéométriques de la fierte font encore défaut. Sur la base des données stylistiques, certains historiens de l'art, qui n'ont pas

placé la fabrication de la fierte entre 1263 et 1268⁴⁰, ont proposé des dates différentes pour le début des travaux : Schnitzler (en 1934), vers 1240⁴¹ ; Van den Bossche (en 1990 et 1994), entre 1220 et 1245, mais probablement après l'achèvement de la châsse de Notre-Dame à Aix en 1238⁴² ; Fitschen (en 1998), vers 1250⁴³. Si George (en 2002) ne propose pas clairement un *terminus a quo*, il suggère toutefois qu'Henri de Gueldre († 1285), élu (1247), puis évêque (1260-1274) de Liège, et de plus, de 1248 à 1274, abbé commandataire de Stavelot-Malmedy⁴⁴, pourrait être intervenu dans la création de la châsse, notamment en ce qui concerne son iconographie⁴⁵.

L'argumentation de Fitschen nous semble convaincante ; son résultat est maintenant soutenu par deux indices d'ordre épigraphique : les données paléographiques favorisent l'idée que la châsse ait peut-être été confectionnée dans un laps de temps relativement court, et la majorité des inscriptions (main A) présentent une proximité plus importante, dans le style de l'écriture, avec celles de la fierte de Huy (à peu près entre 1260 et 1270) qu'avec celles de la châsse d'Aix (entre 1220 et 1238). Nous proposons donc de placer la création de la châsse de saint Remacle entre les années vers 1250 et un moment inconnu avant le 13 juin 1263.

Notes

*Nous remercions pour son aide à la rédaction en français notre épouse Dominique Bayer-Rathmès.

¹ Pour une nouvelle esquisse biographique de Remacle, voir C. M. M. BAYER, *Remaclus*, dans : *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, 2^e éd., t. 24, 2003, p. 485-504 ; cf. Ph. GEORGE, *L'Aquitaine et le pays mosan. Sur les pas de saint Remacle*, dans : E. BOZOKY (dir.), *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, Rennes, 2010, p. 103-126, aux p. 103-117.

² L'épiscopat diocésain de Remacle n'est attesté que depuis la *Vita Trudonis*, écrite par Donat de Metz entre 784 et 791 ; voir *Vita Trudonis confessoris Hasbaniensis auctore Donato*, c. 5-8, 14, W. LEVISON (éd.), dans : *MGH Scriptores rerum Merovingicarum*, 6, Hanovre - Leipzig, 1913, p. 264-298, aux p. 278-281, 286 ;

en ce qui concerne la date de la rédaction, voir dans l'introduction *ibid.*, p. 265. La recherche historique rejette en général l'idée que Remacle ait jamais exercé cette fonction, alors que nous la tenons pour hautement probable : voir C. M. M. BAYER, *Remaclus, op. cit.*, p. 495s., et cf. à présent A. DIERKENS, *Notes biographiques sur saint Amand, abbé d'Elnone et éphémère évêque de Maestricht († peu après 676)*, dans : E. BOZOKY (dir.), *op. cit.*, p. 63-80, aux p. 75-77.

³ Sur les confraternités de Stavelot-Malmedy en général, voir Ph. GEORGE, *Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans : *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 161, 1995, p. 105-169, passim ; cf. Ph. GEORGE, *L'Aquitaine op. cit.*, p. 123s. Sur la confraternité entre Stavelot et Solignac, voir Ph. GEORGE, *Les confraternités op. cit.*, p. 106, 113s., n° I,B,3, p. 149, n° II,52, et la contribution de J.-L. LEMAITRE dans le présent volume. L'existence de cette confraternité ressort bien des deux lettres adressées par les Stavelotains aux Solignacois en 1263 et 1268 ; voir ci-après, avec n. 8 (1268), et plus bas, avec n. 20 (1263) ainsi que n. 16.

⁴ Voir à ce sujet N. HERRMANN-MASCARD, *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit*, Paris, 1975, p. 42-45, à la p. 42 : « On considère comme telles : les choses qui furent à l'usage des saints, objets sacrés ou profanes dont ils se servaient dans la vie quotidienne et les instruments de leur pénitence, de leur captivité, de leur supplice. » On parle aussi de « reliques historiques ».

⁵ Cf. Ph. GEORGE, *La chasse de saint Remacle de Stavelot (1263-1268) et Liège*, dans : *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 14, 11-12 (n° 298-299), octobre-décembre 2002, p. 317-334, à la p. 318.

⁶ Si la demande des religieux de Solignac fut rédigée et transmise par écrit, le texte de cette lettre est perdu ; quant à la réponse des religieux de Stavelot, voir *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, J. HALKIN et C.-G. ROLAND (éd.), t. 2, Bruxelles, 1930, n° 346, p. 67s. (pour le texte, voir ici plus bas) ; texte repris par J. FITSCHEN, *Die Goldschmiedeplastik des Marienschreins im Aachener Dom. Eine stilgeschichtliche Untersuchung*, Frankfurt am Main e.a., 1998, p. 349s., n° 14, accompagné d'une traduction en allemand.

⁷ Sur cet échange de lettres, voir, outre les auteurs qui l'ont pris en considération par rapport à la création de la chasse de saint Remacle, par exemple F. BAIX, *Saint Remacle. Culte et reliques. Deuxième partie*, dans : *Folklore Stavelot-Malmedy*, t. 19, 1955, p. 5-44, aux p. 17-19, 39s., 41.

⁸ Voir *Recueil*, J. HALKIN et C.-G. ROLAND (éd.), *op. cit.*, n° 348, p. 69s. (nous mettons en évidence le passage citant les reliques de saint Remacle par des caractères gras) : *Reverendis in Christo patribus ac dominis suis amantissimis, venerabili patri domino Archambaudo abbati totique conventui Solemniacensi, decanus humilis totumque collegium monasterii Stabulensis sancti Remacii in Ardenia, salutem et se totos ad amorem intimum foedere sempiterno. Quamquam locorum intervallum personale nobis divisionem indixerit, individuae tamen dilectionis inter nos sinceritas elucescens, ope Dei, indivisos per secula conservabit ; hinc est, patres ac domini reverendi, quod tuo cordis ac mentis affectu veneramus atque adoramus collaudantes Altissimum qui nos et vos, mediante nostro patrono beato Remaclo, cum suavi ac firmo vinculo, immo inviolabili mutua caritate firmato et adeo dulciter combinavit, quod nec tribulatio nec persecutio seu gladii pavor a caritate, divina bonitate comperta, poterit separare, Dei misericordia suffragante. Propterea nos, vestris receptis nunciis, revera confratribus, videlicet dominis Clemente vestro cellerario atque Viviano sacrista vestro, simulque vestris litteris, perfusi gaudio sumus indicibili, et prosperitate vestri conventus in illis cognita, jucunditatem et exultationem nostris cordibus, super aurum et topazion, super odorem lillii et balsami infudistis. Assurgimus itaque vestrae reverentiae pro litteris tam affectuosis, plenis caritate melliflua, per fratres nostros ac vestros praenotatos nobis transmissis, vobis humiliter inclinantes, quorum etiam videlicet fratrum dictorum conversatione ac morum honestate potuimus et debuimus emendari, per quos etiam vestrae dilectioni transmittimus **brachium venerabilis patris nostri beati Remacii** et de reliquis undecim millium virginum, nec non et de reliquis Thebeorum martyrum, rogantes suppliciter ut memoratas reliquias honore debito, cum solemnitate congrua, dignemini honorare. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo octavo, dominica ante Ascensionem Domini.* – Accompagné d'une traduction en allemand, le texte est reproduit chez FITSCHEN, *op. cit.*, p. 350s., n° 15.

⁹ Voir notamment M. FUGMANN, *Frühgotische Reliquiare. Ein Beitrag zur rheinisch-belgischen Goldschmiedekunst des 13. Jahrhunderts* (thèse de doctorat, Université de Bonn, Faculté de Philosophie), 1931, p. 29s. ; H. SCHNITZLER, *Die Goldschmiedeplastik der Aachener Schreinswerkstatt. Beiträge zur Entwicklung der Goldschmiedekunst des Rhein-Maasgebietes in der romanischen Zeit* (thèse de doctorat, Université de Bonn, Faculté de Philosophie), 1934, p. 115 ; Ph. GEORGE, *Chasse de saint Remacle, op. cit.*, p. 318, 329, 334. – B. VAN DEN BOSSCHE, *La chasse de saint Remacle à Stavelot (étude iconographique et stylistique des bas-reliefs et des statuettes)*, dans : *Aachener Kunstblätter*, t. 58, 1989-1990, p. 47-73, à la p. 47 (citation du passage concerné plus bas, n. 10) et 70, quant à lui, accepte la date de 1268 comme *terminus ad quem* pour l'achèvement de la chasse sans pour autant le placer nécessairement après 1263. – J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 277-289, date la création du reliquaire dans les années 1250-1260, en conclusion à la p. 289 ; cf. plus bas, avec n. 43.

¹⁰ Voir notamment S. COLLON-GEVAERT, *Histoire des arts du métal en Belgique*. Fasc. 1 : texte (p. 1-476), fasc. 2 : illustration (pl. 1-109), Bruxelles, 1951, p. 235 (c'est d'ailleurs avec étonnement qu'on lit ce que les deux lettres de 1263 et 1268 ont appris ceci à cet auteur : « On sait, en effet, par les lettres de deux Bénédictins de Stavelot [!], que Henri de Gueldre [!], abbé du monastère et en même temps élu de Liège, avait décidé, en 1263, de faire exécuter une chasse destinée à remplacer celle, érigée au XII^e s., par Wibald »), J. J. M. TIMMERS, *De kunst van het Maasland, t. 1 : De Romaanse periode*, Assen, 1971, p. 364, A. LEGNER, *Anmerkungen zu einer Chronologie der gotischen Skulptur des 13. und 14. Jahrhunderts im Rhein-Maas-Gebiet*, dans : A. LEGNER (dir.), *Rhein und Maas. Kunst und Kultur 800-1400, t. 2 : (Berichte, Beiträge und Forschungen zum Themenkreis der Ausstellung und des Katalogs)*, Köln, 1973, p. 445-456, à la p. 446, A. LEGNER (dir.), *Monumenta Annonis. Köln und Siegburg. Weltbild und Kunst im hohen Mittelalter*, Köln, 1975, p. 212-214, n° E 9 (A. LEGNER). Cf. le bref rappel de l'état de la recherche chez B. VAN DEN BOSSCHE, *La chasse de saint Remacle (étude iconographique), op. cit.*, p. 47 : « Jusqu'à aujourd'hui [1990], la plupart des archéologues et historiens de l'art ont enfermé la création de la chasse entre les dates de ces deux missives [les lettres de 1263 et de 1268] ; pour eux, la chasse a été entièrement orfèvrée aux alentours de 1265. »

¹¹ Mêmes constatations chez J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 279, qui en conclut : « Es ist unwahrscheinlich, daß ein Zusammenhang dieses Schreibens mit dem fünf Jahre älteren besteht. »

¹² Voir *Recueil*, J. HALKIN et C.-G. ROLAND (éd.), *op. cit.*, n° 320, p. 33s.

¹³ Voir à ce sujet St. BEISSEL, *Die Verehrung der Heiligen und ihrer Reliquien in Deutschland im Mittelalter. Mit einem Vorwort zum Nachdruck von H. APPUHN*, Darmstadt, 1976 [deux parties en un seul volume, avec pagination séparée], I, p. 142s. ; cf. *ibid.*, p. 77. Voir aussi, par exemple, A. ANGENENDT, *Heilige und Reliquien. Die Geschichte ihres Kultes vom frühen Christentum bis zur Gegenwart*, München, 1994, p. 154s.

¹⁴ Un catalogue des reliques de l'abbaye de Solignac, dressé peut-être pendant le troisième tiers du XIII^e siècle (apparemment après 1268), ne cite que de manière assez vague des reliques « de saint Remacle » ; voir J.-L. LEMAITRE [!], *Reliques et authentiques de reliques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac*, dans : *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1985, p. 115-137, à la p. 124, n° 27 : *De sancto Remaclo, qui fuit I^{us} abbas hujus abbatiae et post episcopus Leodiensis*. Sur la date du catalogue, voir *ibid.*, p. 121s. En 1641, sont, encore de manière indéterminée, signalées « des reliques de saint Remacle », et à la même occasion fut transcrite une authentique de date inconnue, sur laquelle on lit *De sancto Remaclo, de sancto Clodulpho* ; voir *ibid.*, p. 127, n° 4, et plus bas. Cf. *ibid.*, p. 136.

¹⁵ C'est aussi l'avis de J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 279.

¹⁶ Cf. l'indication chez Ph. GEORGE, *Les confraternités op. cit.*, p. 106.

¹⁷ Par exemple selon AUGUSTINUS, *Enarrationes in Psalmos I-L*, E. DEKKERS et I. FRAIPONT (éd.), 2^e éd., *Corpus Christianorum, Series Latina*, t. 38, Turnhout, 1990, *Enarrationes in Psalmum 30*, 20, éd. p. 189 : « Abscondes eos in abscondito cultus tui, quam sedem perpetuam serues in abscondito notitiae tuae sperantibus in te. Les Enarrationes in Psalmos de saint Augustin étaient extrêmement répandues (environ quatre cents manuscrits transmis !). Cependant, le grand

catalogue de la bibliothèque de Stavelot, dressé en 1105 (près de trois cents manuscrits), n'en fait pas mention ; voir G. MICHIELS, *La vie intellectuelle à l'abbaye de Stavelot durant le haut Moyen-âge*, t. 1. (*La Bibliothèque de l'abbaye de Stavelot*), dans : *Folklore Stavelot-Malmédy Saint-Vith*, t. 20-27, 1956-1963, p. 5-24, à la p. 10, où sont consignés les écrits d'Augustin, mais il va de soi que l'absence de la mention d'un ouvrage dans un catalogue datant de 1105 n'exclut évidemment pas sa présence un siècle et demi plus tard. – La version de la Vulgate est sensiblement différente ; voir *Biblia Sacra iuxta Vulgatam versionem*, 5^e éd., R. WEBER et R. GRAYSON (éd.), Stuttgart, 2007, psalm. 30, 21 : *abscondes eos in abdito* [variante : *in abscondito*] *faciel tuae a conturbatione hominum / proteges eos in tabernaculo a contradictione linguarum*.

¹⁸ Voir à ce sujet C. D. LANHAM, « *Salutatio* » *Formulas in Latin Letters to 1200 : Syntax, Style, and Theory*, München, 1975, p. 42-55, 68 ; pour ce qui concerne l'ellipse du verbe dans ce contexte, voir p. 42s., 68.

¹⁹ Sur ce type de titre honorifique, assez répandu dans le genre épistolaire de l'époque, voir par exemple P. STOTZ, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, t. 4, (*Formenlehre, Syntax und Stilistik*), München, 1998, p. 452-454, X § 14.

²⁰ Voir *Recueil*, J. HALKIN et C.-G. ROLAND (éd.), *op. cit.*, n° 346, p. 67s.

²¹ Apparemment sous l'influence de la datation traditionnelle pour la création de la châsse entre 1263 et 1268, B. VAN DEN BOSSCHE, *La châsse de saint Remacle (étude iconographique)* *op. cit.*, p. 47, cherche à justifier, du moins comme possible, la « traduction particulière » qui rend *fieri fecimus* « par « nous allons exécuter » ou éventuellement « nous sommes en train de faire exécuter », en sous-entendant que le travail vient de commencer », alors qu'il sait bien que « littéralement, ces deux verbes se traduisent autrement : il faut lire « nous avons fait exécuter » ». Renseigné par des latinistes avertis, l'auteur fait suivre des remarques sur le « latin médiéval » et « les règles de l'emploi des temps au mode infinitif » qui seraient « alors plus floues ». Il conclut avec précaution en disant : « Concrètement, dans le cas traité ici, on ne peut exclure l'hypothèse que la châsse est terminée [en 1263], au moins depuis peu de temps. Quelle que soit la nuance de traduction choisie, on doit s'empêcher de considérer l'année 1263 comme un *terminus a quo* tandis que l'année 1268 peut éventuellement garder sa valeur de *terminus ad quem*. [...] En 1268, la châsse de saint Remacle est terminée. »

²² Sur la propriété stavelotaine à Aix, voir E. QUADFLIEG, *Die Immunität der Abtei Stavelot in Aachen und ihre Aldegundiskirche*, dans : *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 84-85, 1977-1978, p. 783-810, passim, et L. FALKENSTEIN, *Karl der Große und die Entstehung des Aachener Marienstiftes*, Paderborn e.a. 1981, p. 62s., n. 112, p. 115 avec n. 357 ; cf. B. POLL, *Ein Plan von 1668 über das Gelände des heutigen Elisengartens*, dans : *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 69, 1957, p. 71-77, passim, et D. FLACH, *Untersuchungen zur Verfassung und Verwaltung des Aachener Reichsgutes von der Karlingerzeit bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Göttingen, 1976, p. 89s., 91, 131s., 171, 218.

²³ Quant à celle-ci, voir plus bas, avec n. 36.

²⁴ Voir la charte concernée dans E. MEUTHEN (éd.), *Aachener Urkunden 1101-1250*, Bonn, 1972, n° 124, p. 349-352, à la p. 350s. texte repris par J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 349s., n° 14, accompagné d'une traduction en allemand ; sur les faits, voir *ibid.*, p. 40-44.

²⁵ Voir à cet égard J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 42s. N. HERRMANN-MASCARD, *op. cit.*, p. 175-189, dans la partie intitulée « Les translations de reliques » (surtout p. 177-189), ne fait pas mention de ce genre de délai assez important entre l'ouverture d'un (vieux) reliquaire et la translation des reliques qu'il contenait dans un nouveau reliquaire. – Sur l'importance juridique du délai d'« un an et un jour » (*annus et dies*) en général, voir par exemple G. KÖBLER, *Jahr und Tag*, dans : *Lexikon des Mittelalters*, t. 5, 1991, col. 279, et St. DUSIL, *Jahr und Tag*, dans : *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, 2^e éd., t. 2, 2012, col. 1348-1350.

²⁶ J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 279, suppose que l'on ait, à Stavelot, également observé le délai d'une année entre l'ouverture de la vieille châsse et le transfert des reliques dans le nouveau reliquaire.

²⁷ D'ailleurs, J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 278s. et 328, considérait déjà en 1998 cette lettre de 1263 comme le *terminus ad quem* pour l'achèvement du reliquaire stavelotain.

²⁸ L'intérêt d'un tel examen a toutefois bien été ressenti ; voir B. VAN DEN BOSSCHE, *La châsse de saint Remacle à Stavelot. Étude des éléments décoratifs*, dans : *Académie royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, 6^e série, t. 5, 1994, p. 109-149, aux p. 132s.

²⁹ Pour de plus amples renseignements à cet égard, voir prochainement C. M. M. BAYER, *Les inscriptions de la châsse de saint Remacle* [en préparation], passim. – Quant aux types de texte cités (*tituli* et propos complétant l'image), voir C. M. M. BAYER, *Les fonts baptismaux de Liège : qui les bœufs soutenaient la cuve figurent-ils ? Étude historique et épigraphique*, dans : C. ARRIGNON, M.-H. DEBIÈS, C. GALDERISI et E. PALAZZO (dir.), *Cinquante années d'études médiévales. À la confluence de nos disciplines*, Turnhout, 2005, p. 665-726, aux p. 689-691.

³⁰ Dans un cas, la formule est élargie par une apposition : *sanctus Paulus apostolus*.

³¹ Sur les spécificités du *titulus* court et du *titulus* long, voir C.M.M. BAYER, *Essai sur la disposition des inscriptions par rapport à l'image. Proposition d'une typologie basée sur des pièces de l'orfèvrerie rhéno-mosane*, dans : R. FAVREAU (dir.), *Épigraphie et iconographie*, Poitiers, 1996, p. 1-25, avec planche I-V (fig. 1-20), aux p. 6s., et prochainement C.M.M. BAYER, *Inscriptions de la châsse de saint Remacle* *op. cit.*

³² Pour plus de détails, voir prochainement C.M.M. BAYER, *Inscriptions de la châsse de saint Remacle* *op. cit.*

³³ Si l'on veut, d'une part, figurer saint Paul parmi les apôtres et, d'autre part, garder le chiffre symbolique et sacré de douze, il faut exclure un des douze apôtres « ordinaires ». Sur la châsse de Stavelot manque Matthias qui remplaça Judas, mais sur les deux châsses apparentées au reliquaire stavelotain (voir, à ce sujet, ci-dessous, avec n. 36s.), c'est-à-dire sur les fiertes de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle et à Huy, les choses se présentent autrement : le reliquaire aixois montre Paul et, par deux fois, Thaddée (sans doute le résultat d'une erreur), manquent Thomas et Jacques le Majeur, alors que le reliquaire hutois montre parmi les apôtres Paul et Barnabé, tandis que manquent Matthias et Thomas.

³⁴ *Canon missae. Orationes 6122-6739*, Eu. MOELLER, I. M. CLÉMENT, B. COPPIETERS 'T WALLANT (éd.), *Corpus orationum 10, Corpus Christianorum, Series Latina 160 I*, Turnhout, 1997, n° 6138, éd. p. 15-16.

³⁵ Le sujet sera traité sous cet angle chez C. C. M. BAYER, *Inscriptions de la châsse de saint Remacle*, *op. cit.*

³⁶ Voir J. FITSCHEN, *op. cit.*, passim, et D. P. J. WYNANDS (dir.), *Der Aachener Marienschrein. Eine Festschrift*, Aachen, 2000, passim.

³⁷ R. DIDIER e.a., *La châsse de Notre-Dame à Huy et sa restauration*, dans : *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, t. 12, 1970, p. 5-85, passim, et A. LEMEUNIER, *Trésor de la collégiale Notre-Dame, Huy, [Huy]*, 2012, p. 20-23, n° I 03.

³⁸ Sur ce dernier point, voir J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 323-329, en relation avec p. 25-28.

³⁹ Dans *Die Inschriften des Aachener Doms*, H. GIERSEPEIN (éd.), Wiesbaden, 1992, n° 35, p. 37-39, il n'est pas fait état de ces différences.

⁴⁰ Voir plus haut, n. 10.

⁴¹ Voir H. SCHNITZLER, *op. cit.*, p. 115.

⁴² Voir B. VAN DEN BOSSCHE, *La châsse de saint Remacle (étude iconographique)*, *op. cit.*, passim, surtout p. 67, cf. p. 70 ; voir aussi B. VAN DEN BOSSCHE, *La châsse de saint Remacle. Étude des éléments décoratifs* *op. cit.*, p. 149.

⁴³ Voir J. FITSCHEN, *op. cit.*, p. 277-289, résumé aux p. 288s.

⁴⁴ Pour les dates de la dernière fonction et pour les expressions divergentes la désignant (*abbas* et *provisor vice abbatibus* ou similaires), voir dans l'introduction de *Recueil*, J. HALKIN et C.-G. ROLAND (éd.), *op. cit.*, p. XII ; quant à l'homme et son action, voir la contribution de J.-L. KUPPER dans le présent volume.

⁴⁵ Voir Ph. GEORGE, *Châsse de saint Remacle* *op. cit.*, p. 327-334.

Der Remaklusschrein – Neue Forschungsperspektiven

Dorothee Kemper

Der Remaklusschrein gehört zur Gruppe der großen rhein-maasländischen Reliquienschreine. Er gilt mit 2,07m Länge als der zweitgrößte Schrein überhaupt, direkt nach dem 2,20m langen Dreikönigenschrein¹.

Der Remaklusschrein ist schon lange Gegenstand der zunehmend intensiveren kunsthistorischen und historischen Forschung; der Beitrag von Benoît Van den Bossche stellt das eindrücklich dar. Es ist vor allem sein Verdienst, dass einzelne Objektgruppen der Beschläge am Schrein stilkritisch, formanalytisch und ikonographisch untersucht sind. Außerdem wurden sie vor dem Hintergrund der historischen Nachrichten, der Forschungsliteratur und der erhaltenen rheinischen Schreine kontextualisiert und – in kreativer Auseinandersetzung mit Philippe George – in ein dichtes Netz aus argumentativ gestützten Vergleichsmomenten eingeordnet. Die Ergebnisse liegen in mehreren umfangreicheren Zeitschriftenartikeln vor (siehe Van den Bossches Beitrag). Diese sind allerdings leider sehr verstreut und – vor allem im Ausland – z.T. nur schwer zugänglich.

Das heißt, dass es über den zweitgrößten Reliquienschrein des Mittelalters kein Buch, keine selbständige Publikation gibt, in denen eine umfassende Fotodokumentation oder Darlegung der bekannten Fakten und Deutungen zu finden ist.

I.

In den letzten Jahren ergab sich ausgehend von den Kölner und Aachener Initiativen die Gelegenheit, mehrere große Schreine zu untersuchen. Die Ergebnisse werden für ein Publikationsvorhaben des Deutschen Vereins für Kunstwissenschaft vorbereitet, das hier kurz vorgestellt wird. Es soll unter dem Titel Corpus Scriniorum die großen Reliquienschreine des Mittelalters nach möglichst einheitlichen, zumindest aber nach vergleichbaren Kriterien publizieren. Die Tatsache, dass Reliquienschreine für den Bereich der mittelalterlichen Kunstproduktion jeweils den wertvollsten Besitz der betreffenden Kirche bargen und auch materiell

darstellten, rechtfertigt einen entsprechenden, großen Aufwand. Im hauptsächlichen Verbreitungsgebiet Belgien, Deutschland, Niederlande, Frankreich und Schweiz hat sich ein Bestand an ca. 70 großen (über 1m langen) mittelalterlichen Schreinen erhalten; der weitaus größte Teil ist jedoch durch Einschmelzen, Diebstahl etc. verloren. Die Schreine bestehen in der Regel aus einem Holzkern, der mit zahlreichen und in vielen Techniken gearbeiteten Einzelementen aus Gold, Silber, Kupfer, Email, Filigran, Braunfirnis, Niello, Edelsteinen, Gemmen etc. beschlagen ist. Diese Beschläge waren im Laufe der Jahrhunderte immer besonders durch Verlust, Diebstahl, Beschädigung, Nutzung (Prozessionen), Restaurierungen etc. gefährdet. Daher sind die erhaltenen Schreine stark in ihrem Erscheinungsbild verändert. Diese Veränderungen sind in der Regel nicht dokumentiert, und der ursprüngliche Zustand eines Schreins ist selten zu erschließen. Eine umfassende Analyse und Publikation ist entsprechend langwierig und kompliziert; außerdem sind zahlreiche Spezialwissenschaften einzubeziehen, um die materiellen, historischen und hagiographischen Qualitäten des Objekts auf aktuellem internationalem Niveau zu untersuchen. Bislang war in dieser Reihe ein Teilband zum größten Exemplar, dem Dreikönigenschrein, erschienen.² Der zweite Teil, der den Bestand an Goldschmiedebeschlägen, technologische Untersuchungen und die Restaurierungsgeschichte des Dreikönigenschreins zum Thema hat, ist 2014 publiziert worden (Verlag Kölner Dom).³ Der dritte Teil wird den Bestand an Inschriften und frühen Schriftquellen umfassen, (Clemens M.M. Bayer), außerdem die Untersuchung des Holzkerns und die eigentlich kunsthistorischen Fragestellungen zu Stil und Ikonographie behandeln. Weitere Bände über Reliquienschreine befinden sich derzeit in Vorbereitung, so die Publikation zum Kölner Maurinusschrein von Matthias Deml und eine Gesamtanalyse zu den beiden Reliquienschreinen in Hildesheim.

Am Anfang einer Bestandsaufnahme steht die Objektanalyse. Grundlage hierzu ist zunächst eine vollständige fotografische und photogrammetrische Aufnahme des Objekts von allen Seiten, einheitlich in Maßstab, Perspektive (Ansicht), Beleuchtung. Bei großen Objekten wie dem Dreikönigenschrein

ist eine Aufnahmeserie nach einzelnen, leicht überlappenden Segmenten sinnvoll.⁴

Inventarisierung: Als besonders ertragreich für die Objektanalyse hat sich eine Vorgehensweise erwiesen, die auf den älteren Erfahrungen an den Schreinen in Köln und Aachen basiert.⁵ Die Seiten werden bei allen Schreinen (ausgehend von der Hauptseite, im Uhrzeigersinn) mit A, B, C, D benannt, die einzelnen Beschlag-Elemente dann mit Haupt- und Unternummern versehen.⁶ Bei dem aktuell untersuchten, nach 1131 angefertigten Godehardschrein in Hildesheim / Niedersachsen wurden die einzelnen Beschlagteile ebenfalls mit standardisiertem Nummernsystem inventarisiert. Dort ist als Besonderheit die Unterseite der Bodenplatte mit mittelalterlicher Braunfirnis und Tragesystem versehen; diese Seite erhielt den Index E. Damit kann ein Katalog entstehen, bei dem jedem Element die relevanten Informationen zugeordnet werden, also Maße, Material, Beschreibung, Bearbeitungstechnik, Restaurierungsmaßnahmen, Ikonographie, Steinbesatz, Vergleichsobjekte, heutige / frühere Position am Schrein etc. Auf diese Weise können die Objektdaten jederzeit abgelesen und z.B. im Vergleich mit anderen Stücken bewertet werden – Stücke am Schrein selbst, an anderen Goldschmiedewerken, in Sammlungen oder im Kunsthandel. Auf diesen Katalog kann die auswertende kunsthistorische Analyse zugreifen, ohne im Text jedes Mal einzelne Informationen zu den katalogisierten Beschlagen mitliefern zu müssen.

Anhand des aktuellen Forschungsprojekts zum Godehardschrein soll das kurz erläutert werden: An dem 1,20m langen Schrein waren 2009 gravierende Korrosionsschäden und Schwammbefall aufgetreten, weshalb er eingreifend restauriert werden musste. Begleitend ist ein Forschungsprojekt zur Dokumentation und Publikation beim Dom-Museum Hildesheim, finanziert durch das Wissenschaftsministerium Niedersachsen, angesiedelt. So können hier exemplarisch der Holzkern, die Textilien, die Reliquien, die Metallbeschläge, der Steinbesatz usw. untersucht werden.

Bevor Metallbeschläge abgenommen wurden, wurden der Zustand durch Fotos und eine Fotogrammetrie dokumentiert und die Elemente nach dem oben beschriebenen System inventarisiert (mit restauratorischer Begleitung). Der Holzkern musste freigelegt werden, um das (zuvor analysierte) Mycel zu entfernen. Er wurde bei dieser Gelegenheit eingehend von Holzrestauratoren aus Düsseldorf / Bonn

gereinigt, untersucht (Konstruktionszeichnung, Bestimmung der Verbindungen durch Holznägel, Nuten und Leim) und fotografiert. Eine dendrochronologische Untersuchung hilft bei der Altersbestimmung, die Nagelspuren und -typen geben Auskunft über ältere Maßnahmen und Zustände.

Die im Schrein geborgenen Reliquien des Hl. Godehard wurden von Anthropologen der Universität Hildesheim untersucht (Art, Alter des Individuums, Erhaltungszustand / Lebensweise). Hierbei kommen vor allem zerstörungsfreie Untersuchungen zum Einsatz.

Im Schrein fanden sich bei den Reliquien gemusterte Textilien, wertvolle Seiden des 12. Jahrhunderts. Sie werden in der Abegg-Stiftung Riggisberg (Schweiz) untersucht (Alter, Technik, Motive, Herkunft) und konserviert.

Die Gemmen und Edelsteine wurden von dem restaurierenden Goldschmied mineralogisch bestimmt, die Gemmen von einer spezialisierten Berliner Archäologin untersucht und einzelne Gruppen – Glasgemmen, Gläser – von Chemikern der Universität Hannover bestimmt.

Während der Demontage ergab sich die Möglichkeit zu eingehender Untersuchung der Bauphasen und zu einer annähernden Rekonstruktion des Werkstattbetriebs. Naturwissenschaftliche Analysen ergänzen die kunsthistorische Untersuchung. Es wurden die Korrosionsprodukte an der Akademie der Bildenden Künste Stuttgart untersucht, die getriebenen Figuren wurden in Hannover geröntgt (Herstellungstechnik, Schäden), außerdem analysierte die Universität Hannover die Metalllegierungen und die Provenienz der Metalle (Institut für Anorganische Chemie).

Genauere Autopsie am Objekt soll außerdem helfen, den originalen Aspekt des Schreins und spätere Veränderungen (Restaurierungen, Verluste, Ergänzungen) zu recherchieren.

Die Ergebnisse dieser Untersuchungen münden in eine Kartierung der Bauphasen.

Insgesamt sind die Komponenten, die einen Schrein betreffen, sehr vielfältig: Er ist geprägt durch Art und Alter der Reliquien, durch seine Funktionen (repräsentieren, bergen, Prozessionen etc.), durch den Holzkern, durch die Beschläge, seine Geschichte. Auf den Schrein bzw. seinen Inhalt beziehen

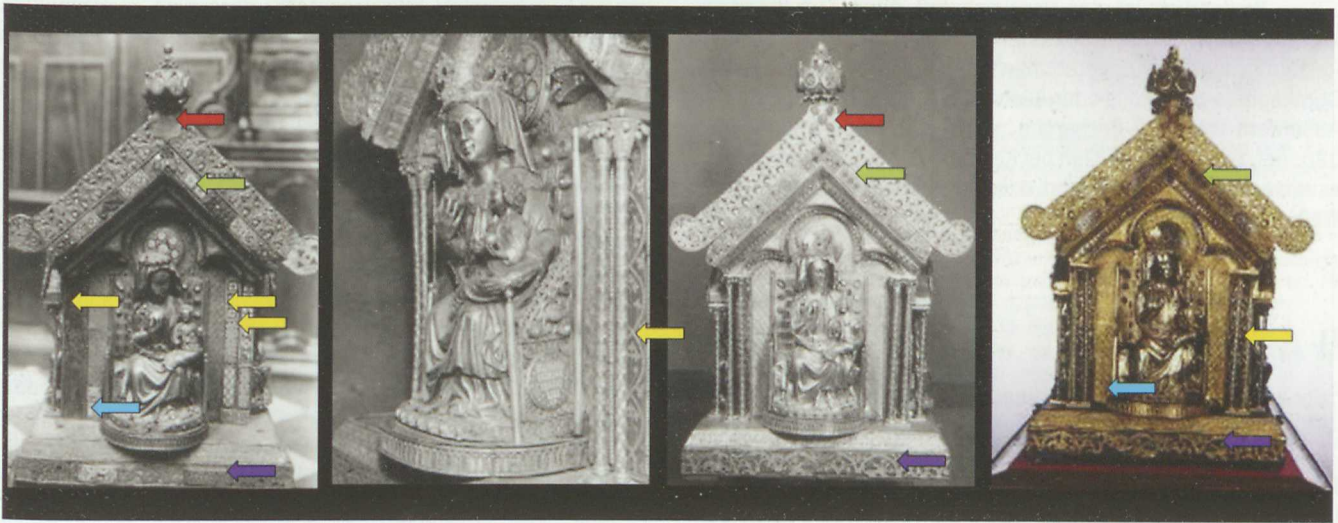


Abb. 26. Remaklusschrein, Marienseite, Zustand 1905, 1947, 1953, 1996 mit Markierung unterschiedlicher Maßnahmen am Beschlag (Vgl. jeweils gleichfarbige Pfeile) (©kikirpa)

sich hagiographische Belange (Wunderwirkungen etc.), Archivalien und die historisch-kunsthistorische Literatur.

Das Anliegen des Corpus Scriniorum ist es, einen Schrein möglichst komplett zu publizieren. Das heißt, es sollen die historisch-hagiographischen Daten, die Funktionen, aber vor allem das Objekt in seiner Gesamtheit vorgestellt werden, also der Holzkern, der Inhalt und die Beschläge des Schreins.



Abb. 27. Fragmente vom Remaklusschrein, (©kikirpa)

Einen wesentlichen Aspekt hinsichtlich der Aussage eines Schreins stellen natürlich seine bildliche Ausstattung und der epigraphische Befund dar⁷.

Das Beispiel Godehardschrein bietet für die Erforschung den Vorteil, dass der Schrein seit 2010 konservatorisch behandelt werden musste. Anders ist das bei den Schreinen, die gerade ebenfalls nach dem System der Corpusbände bearbeitet werden, dem Maurinusschrein in Köln, dem Epiphaniusschrein in Hildesheim, oder beim Dreikönigenschrein. Letzterer wurde vor 40 Jahren eingehend restauriert und umgebaut, die Arbeiten können aber anhand des Archivmaterials, der älteren Fotos und der Restaurierungsdokumentation nachvollzogen werden. So ist auch bei dieser Objektuntersuchung eine Baualter-Kartierung entstanden, die auf der Auswertung sämtlicher Untersuchungen beruht und eine Beurteilung des Originalbestands erlaubt.

Weitere Methoden, die dazu beitragen, sind vor allem technologischer Art, etwa die genaue Untersuchung der Beschläge oder eine Analyse der Punzierungen, die wie ein Fingerabdruck die Beteiligung eines bestimmten Werkzeugs nachweisen. Ergänzend kann z.B. die Untersuchung der Füllmassen aus den Figuren Aufschlüsse geben.

Wesentlich ist der Vergleich mit älteren Zuständen, die aus Fotos, älteren dokumentierenden, Abbildungen und Restaurierungs-dokumentationen hervorgehen, also auch etwa Domkapitels-protokolle oder Rechnungen des 19. Jahrhunderts. Außerdem trägt die Recherche nach verstreuten Fragmenten dazu bei, die in vielen Fällen bei Restaurierungen ausgeschieden wurden und separat verwahrt oder über den Kunsthandel in die Welt verstreut wurden.

II.

Wie wären also die Bedingungen beim Remaklusschrein?

Hier haben zwischen 1905 und 1996 bei verschiedenen Restaurierungen umfangreiche Veränderungen und Umsetzungen stattgefunden, die anhand älterer Fotos noch nachvollziehbar sind (Abb. 26).

In Form eines Bestandskatalogs können darauf aufbauend entscheidende Beobachtungen zur Objektgeschichte gelingen, also: sind die Beschläge ursprünglich, stammen sie von einer anderen Stelle am Schrein etc. und: können sie zur Beurteilung des gesamten Schreins überhaupt argumentativ hinzugezogen werden? Hier wäre bspw. an den à jour-Fries der Sockelleiste zu denken⁸, an der vielleicht die heute separat in der Schatzkammer verwahrten Emails angebracht waren. Mit einer genaueren Autopsie könnten auch z.B. Fragen nach der Funktionsweise des Schreins geklärt werden: etwa ob die sekundären Ausschnitte an diesen Emails von nachträglich angebrachten Scharnieren zur Öffnung des Schreins stammen (Abb. 27).

Am Dreikönigenschrein wurden Emails nachträglich in genau dieser Form ausgeschnitten, um Scharniere einzupassen. Beim KIK-IRPA haben sich hervorragende Restaurierungsfotos erhalten, die Einblicke in die Objektgeschichte erlauben, also zu Befestigungsweisen der Elemente oder zur Figurenauffassung. So scheinen z.B. die Fonds separat gearbeitet und nicht, wie am Dreikönigenschrein, aus dem gleichen Blech wie die Figuren. Glücklicherweise sind auf den Fotos auch die Versatzmarken zu erkennen, die Hinweise auf den Konstruktionsablauf geben können; solche Markierungen sind auch (unter anderem) für die Aachener Schreine und den Klosterneuburger Altar⁹ überliefert.

Es hat sich herausgestellt, dass eine gleichmäßige, katalogartige Untersuchungs-Sorgfalt für sämtliche Elemente sinnvoll ist, unabhängig von kunsthistorischen Wertungskriterien. Oft sind gerade die seriellen oder konstruktiv eingesetzten Beschläge besonders prägnant für eine Gesamtbewertung, etwa die Gusselemente – Kapitelle, Basen –, die das tektonische Gebilde als letzten Arbeitsschritt prägen und die Plastizität oder Mehrschichtigkeit der Wand gewährleisten; besonders interessant bei der Ecklösung. Jede Arkadenreihe beim Remaklusschrein ist einzeln vorgeblendet, ohne Eckanbindung an die anschließende Seite (ähnlich bspw. am Marienschrein in Huy). Völlig anders sind die rheinischen Schreine um eine befriedigende Ecklösung bemüht, wie eine Eckansicht oder ein Grundriss-Schema etwa bei den Kölner oder Aachener Schreinen zeigen (vgl. aber die „Querhaus“-Lösung am Aachener Marienschrein). Die dezidierte Separation der einzelnen Seiten, die den Eckkonflikt mit sich bringt, heißt aber, dass die Schreiner in enger Absprache mit den Goldschmieden hier eine eigene Sonderlösung für diese Kante erfinden müssen.

Natürlich darf die kunsthistorische Auswertung nicht fehlen, wie sie von der belgischen, deutschen und amerikanischen Forschung vor allem für das Figuren- und Beschlagprogramm schon weit fortgeschrieben ist.¹⁰ Fragen der ursprünglichen Aufstellung und Funktion gehören ebenso in die Darstellung: Für Stablo ist die Präsentationsform des älteren, verlorenen Schreins besser dokumentiert als die Aufstellung des aktuell noch erhaltenen Schreins vor seiner Übertragung in die Sebastianskirche.

Andere Fragen ergeben sich zwangsläufig, etwa ob oder wo der Schrein zu öffnen war, wie er auf Prozessionen getragen wurde etc.¹¹ – hierzu gibt es gute Publikationsgrundlagen, zuletzt ausführlich von Rita Tekippe zusammengestellt¹¹.

Eine gesamtheitliche Betrachtung des komplexen Gebildes erfordert sicherlich eine intensive, interdisziplinäre Untersuchung nicht nur der Beschläge. Der große Bereich der historischen Forschung mit hagiographischen, epigraphischen, liturgiewissenschaftlichen, bauhistorischen Fragen, zu Stiftungsumständen etc. kann hier nur angedeutet werden. Ob etwa eine erneute Öffnung des Remaklusschreins zur Rekognoszierung seines Inhalts und zur Begutachtung des Holzkerns möglich und sinnvoll wäre, müsste überprüft werden.

Dieser Beitrag sollte in erster Linie die äußerst wertvollen kulturhistorischen Ressourcen Belgiens, und hier besonders Stablos, in den Blick nehmen und weitere Forschungsperspektiven interdisziplinär und vielleicht auch überregional vorstellen. Zweifellos gehörte der Schrein im Herstellungszeitraum zu den bedeutendsten und wertvollsten Objekten der abendländischen Schatzkunst. Es wäre sowohl für das reiche kulturelle belgische Erbe, als auch für die im 12./13. Jahrhundert höchst produktive rhein-maasländische Kulturlandschaft außerordentlich wünschenswert, wenn hier weitergehende Initiativen angeregt werden könnten, die eine der wichtigsten mittelalterlichen Objektgruppen in das Zentrum konzentrierter und systematischer Forschung stellen und die Ergebnisse nach internationalem Standard publizieren würden. Einer der wichtigsten Bausteine dieser Objektgruppe, der Remaklusschrein, bedarf dringend einer eingehenden interdisziplinären Untersuchung, um seine Stellung im überregionalen Kulturgefüge angemessen beurteilen zu können. Dadurch sind nicht nur Erkenntnisse im engeren kunsthistorischen Rahmen zu erwarten, sondern auch übergeordnete Fragen nach den soziohistorischen Entstehungsbedingungen eines solchen Schatzobjekts zu beantworten.

Notes

¹ Siehe R. DIDIER und A. LEMEUNIER, *La chasse de Saint Hadelin de Celles-Visé*, in: M.-G. BOUTIER, P. BRUYERE (Hg.), *Trésor d'Art religieux au Pays de Visé, Visé*, 1988, S. 91–200, hier S. 198: Der Karlsschrein ist bei gleicher Höhe (0,94 m) nur 3 cm kürzer und 3 cm schmaler.

² E. ZWIERLEIN-DIEHL, *Die Gemmen und Kameen des Dreikönigenschreines*, in: A. WOLFF und R. LAUER (Hg.), *Der Dreikönigenschrein im Kölner Dom*, Band I.1, Köln, 1998. Zum Corpusprojekt des Deutschen Vereins für Kunstwissenschaft vgl. demnächst die Publikation des Vortrags von Lothar Lambacher, gehalten auf dem II. Forum Kunst des Mittelalters in Freiburg (18-21.9.2013): « Das Corpus Scriniorum. Stand und Perspektiven eines internationalen Forschungsprojektes ».

³ D. KEMPER (und andere), *Die Goldschmiedearbeiten am Dreikönigenschrein. Bestand und Geschichte seiner Restaurierungen im 19. und 20. Jahrhundert. Mit Beiträgen zu Materialien und Herstellungstechniken*, 3 Bände, Köln, 2014.

⁴ Diese Darstellungsform wäre auch für den Remaklusschrein geeignet.

⁵ Siehe die Erläuterung bei H. LEPIE, *Sicherung*, in: *Der Schrein Karls des Großen, Bestand und Sicherung 1982–1988*, Aachen, 1998, S. 33.

⁶ So trägt beispielsweise eine Figur auf der Langseite B die Nummer Bv20.01, und die zugehörigen Attribute (Nimbus, Zepter o.ä.) die Unternummern Bv20.02, Bv20.03 etc. Da bei der Inventarisierung ein dreidimensionales Objekt auf zweidimensionalen Plänen verzeichnet werden soll, wird außerdem ein „v“ bzw. „h“ eingefügt, um anzuzeigen, ob es sich um einen Beschlag handelt, der flächig darstellbar ist (v), oder um ein Element, das horizontal bzw. in die Tiefe gelagert ist (h) und im Plan nur als Strich erscheint (Laibung etc.).

⁷ Siehe den Beitrag von Clemens Bayer.

⁸ Stammt der Fries vom Schrein oder möglicherweise doch von anderen, vielleicht älteren Objekten wie dem verlorenen Radleuchter?

⁹ Siehe die Zusammenstellung bei Versatzmarken, in: *Der Schrein Karls des Großen op. cit.*, S. 98 und den großen Markierungsplan bei H. BUSCHHAUSEN, *Der Verduner Altar. Das Emailwerk des Nikolaus von Verdun im Stift Klosterneuburg*, Wien, 1980. Für den Domitianschrein in Huy siehe A. LEMEUNIER, G. DEWANCKEL und A. BARRERA Y VIDAL, *La Châsse de saint Domitien et sa restauration*, Huy, 2005, S. 33.

¹⁰ Siehe den Beitrag von Benoît Van den Bossche.

¹¹ R. WARDEIN TEKIPPE, *Procession, Piety, and Politics: Three medieval Rhenos-Mosan Reliquary Shrines and the Cult Communities for Bishop-Saints Servatius of Maastricht, Eleutherius of Tournai, and Remaclus of Stavelot*, Ph. D. dissertation, The Ohio State University, 1999.

De la diversité des manières d'exposer les reliquaires dans les sanctuaires médiévaux et de ces usages dans l'abbatiale de Stavelot (XI^e-XIII^e siècles). De la géographie du sacré



Brigitte D'Hainaut-Zveny

Préférées par les Carolingiens qui choisirent de dénier aux « images » toutes compétences à pouvoir *re-présenter* les prototypes sacrés¹, mais qui reconnurent cette capacité essentielle à certains « objets », et notamment aux reliques, celles-ci se virent reconnaître une place de tout premier plan dans le système religieux médiéval occidental². Considérées pour leurs capacités à être des supports objectivant une présence – réelle et tangible – du sacré et des « objets transitionnels »³ aptes à assurer une mise en relation avec celui-ci, les reliques focalisèrent, en effet, un ensemble de pratiques dévotionnelles et rituelles dont les efficacités diverses furent accréditées par de nombreux récits de miracles. Mais celles-ci jouèrent également – et c'est là un point qui retiendra ici plus particulièrement notre attention – un rôle de tout premier plan dans l'articulation d'une géographie du sacré, en concentrant dans certains lieux particuliers les moyens d'une présence et d'une invocation à des figures du sacré.

Pivots d'une relation – sanctifiante et réconfortante – avec les figures du panthéon chrétien, les reliques contribuèrent, en effet, à qualifier un certain nombre de lieux saints et à structurer les espaces chrétiens qui se développèrent dans l'hinterland de leurs écrins. Objets, sacralisés et sacralisants⁴, mais objets réduits aussi à l'état de fragments, ces reliques ont pour autre caractéristique remarquable d'entretenir un rapport particulier au Tout. Considérées, en effet, comme « valant » pour ce tout, puisque représentant de manière tout à fait valide les corps dont elles ne constituent qu'une des parties, les reliques induisent des relations qui pourraient être définies par un principe de « capillarité »⁵, favorisant leur aptitude à fonctionner en réseau, en corrélation avec d'autres lieux ou d'autres reliques. Une propension qu'accentua certainement la multiplication des pratiques de *dismembratio* et de *translatio*⁶ qui se développèrent lentement en Occident durant les VII^e-VIII^e siècles⁷ et qui permit, en émancipant ces reliques de la présence concrète du cadavre et de l'inamovibilité des tombeaux, d'en faire les référents efficaces

d'un premier maillage – dispersé mais relié – des espaces chrétiens, et donc de soutenir l'effort de reterritorialisation⁸ entrepris, à partir du IX^e siècle, par l'institution ecclésiastique⁹ en polarisant ces territoires autour d'un certain nombre d'objets qui leur donnaient sens, et dans des lieux qui, tels les sanctuaires, généraient des espaces emboîtés et dépendants¹⁰.

Et c'est ayant à l'esprit cette aptitude particulière des reliques à pouvoir articuler une géographie du sacré – tant au niveau du sanctuaire que d'un territoire plus large – que nous tentons de restituer ici une histoire essentielle – rapide et par là même restrictive – des dispositifs utilisés pour assurer l'exposition magnifiée des reliques et des reliquaires dans les sanctuaires du haut Moyen Âge. Une manière de prendre la mesure de l'évolution et de la diversité des solutions mobilisées, mais aussi d'apprécier les inflexions manifestées par ces différents aménagements, comme les sous-entendus qu'ils suggérèrent dans la manière de penser les rapports entre Dieu et ses saints.

Cette importance spécifique acquise par les reliques durant le haut Moyen Âge – importance soutenue, accréditée et plébiscitée par les institutions religieuses et politiques en place¹¹ – a suscité des dévotions intenses qui, avec le développement des grands pèlerinages, vont requérir certaines conditions particulières à leur *expositio* dans les sanctuaires. Et la première de ces conditions paraît avoir été le souci de pouvoir disposer d'espaces distincts, voire autonomes pour l'ostentation des écrins les plus vénérés. Charlemagne recommandait, en effet, dès 789 de prévoir un oratoire séparé pour la présentation des reliquaires afin de permettre aux dévots de pouvoir se recueillir sans être dérangés, ni déranger le bon déroulement d'autres célébrations ou dévotions¹². On requiert donc l'usage de lieux distincts, supposant une certaine autonomie de fonctionnement. Des lieux aussi, nous pouvons le supposer, aptes à pouvoir mettre en valeur le prestige et

l'importance de ces saints restes. Car ces reliques – ossements ou objets communs¹³ – n'ont que la valeur qu'on veut bien leur reconnaître. Leur qualité doit impérativement être déclarée et même proclamée par un ensemble de gestes ou pratiques qui attestent du statut tout à fait particulier qu'une communauté entend leur reconnaître¹⁴. Il faut, en effet une *elevatio* pour accréditer le caractère sacré d'une relique, et cette accréditation doit être répétée par les agents autorisés du rituel au travers d'une chaîne de pratiques et de gestes qui réaffirment dans la durée, la sacralité de ces *reliquae*¹⁵. La présentation adéquate des reliquaires appelle donc un lieu et un dispositif qui renouvellent dans la durée d'une permanence, ces indispensables procédés d'auto-affirmation. Enfin, s'il importe que le lieu choisi pour cette exposition soit distinct et spectaculaire, il importe aussi que celui-ci soit accessible et qu'il permette une proximité physique de la part des fidèles, car la nature même des reliques enfermées dans des contenants, qui restent généralement opaques jusqu'au XIII^e siècle¹⁶, requiert d'autres modalités de contact que celles d'un rapport qui soit exclusivement visuel. Il faut pouvoir, les textes comme les images en témoignent, approcher les reliquaires, les toucher, voire se glisser sous eux afin de se mettre en condition d'être couvert, d'être recouvert par les effluves de leur *virtus*.

Durant les VIII^e et IX^e siècles, l'architecture ecclésiastique va, chacun le sait, manifester diverses adaptations à ces attentes, comme aux contraintes liées à la multiplication des autels et des reliquaires progressivement rassemblés à l'intérieur des sanctuaires¹⁷. De très nombreuses études ont détaillé l'aménagement d'espaces affectés à ces dévotions au sein des sanctuaires. Des espaces situés pour la plupart, on le relèvera, dans les zones périphériques des sanctuaires, tels notamment les massifs antérieurs, narthex et autres contre-choeurs, mais aussi les chevets et les cryptes¹⁸. En témoignent, entre autres, la présence attestée par les sources écrites dans le massif antérieur de Centula Saint Riquier (fin du VIII^e siècle) d'un nombre important de reliques¹⁹. Apparemment nées en Neustrie carolingienne, ces structures antérieures qui accueilleraient autels et reliquaires ont connu une descendance considérable, attestée entre autres par les « Galilées » fréquentes en Bourgogne notamment²⁰, les tours porches du centre ouest de la France et par les nombreux massifs antérieurs répertoriés dans la région mosane²¹. En ce qui concerne les chevets, on sait la multiplication progressive des absides; des absides dont les chevets pouvaient être alignés, comme à Saint-Michel de Cuxa (ca. 1000) ou échelonnées avec des retraits successifs

au flanc d'un chœur allongé²², tandis que le besoin de faciliter l'accès et la circulation le long de ces absides, de plus en plus nombreuses, amena à la combinaison d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, présente notamment dans la cathédrale de Clermont-Ferrand (deuxième moitié du X^e siècle)²³, bientôt complétée, comme à Cluny III, par une série d'absidioles greffées sur le mur oriental du transept (vers 1130)²⁴. Cette multiplication des espaces dévolus aux autels et à l'exposition d'écrins se marqua donc au niveau du sol, mais se développa également en élévation avec l'apparition de rotondes²⁵, souvent associées à des cryptes, telle celle de Saint-Pierre de Flavigny qui rassemblait de nombreux autels, sept en 878²⁶, et celle fameuse de Sainte-Bénigne de Dijon qui regroupait au XI^e siècle un nombre impressionnant de reliques²⁷. Enfin, il faut évoquer au nombre de ces espaces particuliers qui se virent conçus ou modifiés pour accueillir cette multiplication d'autels et de reliquaires, les cryptes dont le prototype est l'aménagement, vers 600, si ce n'est plus tôt, dans la basilique Saint-Pierre du Vatican, de la superposition d'un autel dans le chœur et d'une *confessio* abritant le tombeau de l'Apôtre²⁸. Des cryptes qu'on retrouve très nombreuses, et notamment à Centula Saint Riquier où son aménagement ne semble pas être antérieur au milieu du XI^e siècle²⁹, mais également dans le diocèse de Liège où L.-F. Génicot en a identifié plus d'une trentaine au XI^e siècle³⁰. Ces cryptes pouvaient être souterraines, c'est-à-dire construites sous l'église, comme souvent en pays mosan aux XI^e et XII^e siècles (Celles, Orp-le-Grand, Thynes, Gerpennes)³¹ ou extérieures et, dans ce cas, adossées aux sanctuaires³². Un type d'aménagement, très fréquent à l'époque ottonienne et toujours en usage jusqu'au milieu du XII^e siècle³³, qui va permettre le développement de dispositifs inédits, intéressants dans l'histoire de l'évolution de ces pratiques d'exposition des reliquaires.

Certaines des cryptes extérieures documentées dans nos régions ont subsisté, telle celle du Saint-Sauveur de Susteren qu'on s'accorde à dater du XI^e siècle³⁴, ou celle de Fosses dont il faut, semble-t-il, mettre la création en relation avec l'élévation des reliques que les chanoines ramenèrent en 1086 de Frêne, où elles étaient cachées depuis 954³⁵, tandis que d'autres à l'instar de celle de l'abbatiale de Stavelot, ne sont plus aujourd'hui connues que par les fouilles qui en ont révélé des traces. Développées hors œuvre et hors sol, ces cryptes adossées au chevet des églises posaient sans doute un problème de « raccord architectural », lié à la difficulté manifeste de souder les volumes antinomiques d'un sanctuaire

à déambulatoire semi-circulaire et d'une crypte rectangulaire au chevet³⁶, mais ces volumes saillants et visuellement très présents avaient, par contre, l'attrait indéniable de signaler dès l'abord extérieur la fonction dévolue à ces espaces en évoquant la forme des *martyria* des époques plus anciennes. Le recours à ces cryptes extérieures permettait, en outre, de combiner le thème du mausolée et celui de l'accès *ad sanctos*³⁷ en initiant une manière – originale, efficace et spectaculaire – de présenter certains reliquaires simultanément dans deux espaces mitoyens à la fois, celui du sanctuaire et celui de la crypte. Ce type de dispositif permettant une double présentation des écrans paraît avoir été utilisé, ainsi que le suppose L.-Fr. Génicot, dans l'ancienne collégiale Saint-Feuillien de Fosses³⁸, où la formule d'une crypte extérieure dont la construction paraît devoir se rattacher à la translation des reliques du fondateur en 1086 a permis de libérer l'église haute du va et vient des pèlerins et d'exposer la châsse du prévôt Béranger entre abside et crypte³⁹. Le pignon de cette châsse aurait, en effet, été exposé dans l'abside, tandis que ses longs pans, vraisemblablement disposés sur une estrade, auraient été visibles et accessibles dans la crypte. Un dispositif indéniablement intéressant, puisqu'il permettait une appréhension multiple des reliquaires, lesquels pouvaient être vus et approchés dans l'abside, mais également vus et approchés dans la crypte où les fidèles avaient probablement l'occasion de défilé sous la châsse⁴⁰.

Et on peut être tenté de supputer, à la vue de certains indices archéologiques, relevés par Bernard Lambotte et Brigitte Neuray lors des campagnes de fouilles de cette partie du site, que ce type très particulier de dispositif a également pu être d'usage dans l'abbatiale de Stavelot. Ainsi les deux couloirs réservés dans l'épaisseur du mur du chevet auraient pu avoir autorisé la circulation des pèlerins depuis le transept jusqu'à la crypte, où ceux-ci auraient défilé sous les reliques avant de revenir, en un flux ininterrompu, dans le transept en empruntant l'autre section du même couloir. La châsse de saint Remacle – celle qui était intégrée dans le retable réalisé vers 1150⁴¹ – aujourd'hui détruite mais dont le fameux dessin des Archives de Liège⁴² nous donne à connaître la structure très particulière – pourrait en effet, si cette hypothèse devait convaincre, avoir été de ce fait simultanément exposée dans l'abside de l'église et dans sa crypte. Le muret, de faible hauteur et d'une largeur correspondant approximativement à celle dudit parement métallique, dont les archéologues ont trouvé des traces, pourrait, en effet, avoir permis l'exposition surélevée de ces prestigieux éléments d'orfèvrerie. Le pignon

de la châsse enchâssée dans le parement d'argent doré historié et enrichie de pierreries qui l'encadrerait, offrirait à ce reliquaire des conditions particulièrement spectaculaires d'*expositio*, en assurant les conditions matérielles de son rayonnement dans la partie supérieure de l'église. Tandis que l'installation dans la crypte, sans doute sur une sorte d'estrade, de ses longs pans et de son pignon arrière aurait offert aux fidèles l'opportunité magnifique de pouvoir déambuler sous cet écran⁴³, voire peut-être de le toucher.

Cette hypothèse, pour séduisante qu'elle soit, n'est pas sans rencontrer certaines objections qu'il n'est pas question ici d'éviter. L'existence dans l'église du XI^e siècle d'une colonnade ceinturant le déambulatoire est l'un de ces principaux contrarguments car, par leur présence, ces supports auraient entravé la capacité de ce dispositif à être visible de loin, depuis les nefs notamment. Un argument qui se fait certainement contraignant si cette colonnade se composait effectivement des onze colonnes évoquées dans le(s) textes, mais qui l'est beaucoup moins si, comme le laisse supposer un examen des retombées d'arcs sur l'intrados du mur de chevet, seuls dix colonnes furent effectivement dressées, aménageant de ce fait une plus grande valeur d'espacement entre celles-ci et le dégagement d'une visibilité accrue de la châsse⁴⁴. Une visibilité qui ne doit cependant pas être appréciée à l'aune d'habitudes visuelles plus tardives, car l'espace ecclésial médiéval reste un espace fondamentalement fragmenté et articulé par l'addition de volumes successifs conservant une forte autonomie plastique. Il faut, en effet pouvoir se rappeler que le souci d'une large uniformisation des espaces des sanctuaires, permettant des vues centrées et offrant aux fidèles l'opportunité d'une prise en compte visuelle de l'ensemble du bâtiment est, pour l'essentiel, une préoccupation plus tardive qui va plutôt caractériser les plans et les élévations des époques Renaissance et baroque.

Une hypothèse dont qui, si elle devait être avérée, manifesterait un moment et une option particulière – intermédiaire – dans l'évolution des pratiques médiévales en matière d'exposition de reliques. Cette manière de donner à voir les reliques « entre crypte et abside » et de recentrer l'exposition de certains écrans dans l'espace de cette abside témoigne, en effet, de la coexistence d'une conception cloisonnée et dissociée des lieux de culte et de dévotion, qui avait régi l'organisation des sanctuaires au haut Moyen Âge, comme de l'émergence d'une conjonction plus articulée visant à rassembler dans l'abside ou

à proximité de celle-ci, divers pôles de sacralité, précédemment dissociés⁴⁵.

Cette volonté de rassembler, et donc d'articuler les différentes expressions du sacré, va s'accroître avec l'émergence de nouvelles pratiques qui consistèrent, soit à « exposer » des reliquaires sur les tables d'autel, soit à les « élever » (« élévation des reliques ») en initiant de nouvelles vagues de *translatio* à l'intérieur même des sanctuaires, qui amenèrent bon nombre de reliquaires à quitter les cryptes et autres espaces périphériques pour prendre place dans les parties centrales et principales des sanctuaires. La première de ces pratiques, attestée depuis le milieu du IX^e siècle⁴⁶ et évoquée par un texte de la fin de ce IX^e siècle, *l'Admonitio synodalis*⁴⁷, suscita la création d'une série de dispositifs prototypes des premiers retables reliquaires que nous avons étudiés ailleurs⁴⁸, et sur lesquels nous ne nous attarderons donc pas ici, tandis que la seconde suscita le déplacement d'un certain nombre de reliques – fréquemment remplacées pour l'occasion dans de nouveaux reliquaires – derrière les autels où ils furent disposés sur des sortes d'estrades qui les surélevaient, leur permettant ainsi d'apparaître au-dessus des *mensa*, souvent surmontés de baldaquins (*reba*)⁴⁹. Des pratiques qui avaient pour effet de regrouper au centre de l'église les supports multiples proposés à la dévotion des fidèles en associant des écrans, manifestant la présence des saints, avec l'autel sur lequel le célébrant réitérait le rite destiné à matérialiser une Présence Réelle du Christ dans l'hostie consacrée.

De nombreux exemples, que nous ne pouvons pas évoquer ici de manière exhaustive, illustrent le rapprochement de ces pôles de sacralité. Il semble, en effet, que les reliques de sainte Gertrude furent d'abord abritées dans la crypte de la collégiale de Nivelles, avant d'être, après la reconstruction de l'édifice en 1046, placées au-dessus du maître autel⁵⁰ dans le chœur occidental⁵¹. Les reliques de saint André, d'abord conservées *in crypta subtus altare majis* de l'église de Douai, furent de la même façon transférées en 1078 *in eminentiori et pulchriori loco, cum quanta veneratio decuit*⁵². À Soignies, on conserve peu d'informations archéologiques, mais il semble que les reliques longtemps conservées dans la salle basse du chœur furent disposées dès le XI^e siècle dans le chœur de la collégiale sur un présentoir monumental⁵³. En 1157, le chœur de la cathédrale de Noyon étant achevé, le corps de saint Eloi y fut *decenter et honorifice elevatum, et tam clero quam populo Dei monstratum (et) in praesenti theca aurea devotissime*

*repositum fuit*⁵⁴ et on sait qu'au XII^e siècle cinq châsses ornaient le maître-autel de l'abbatiale de Malmédy⁵⁵. La châsse de Thomas Beckett fit également, en 1200, l'objet d'une translation décrite par Mathieu Paris : *transtulit archiepiscopus Stephanus corpus beati Thome archiepiscopi et martyris, de subopaco cripte loco in eminentiorem ecclesie locum et in feretro, auro et gemmis artificio incomparabili compositio, collocavit*. Ce reliquaire fut tiré de l'obscurité de la crypte pour être élevé dans le nouveau chœur gothique, sur une tribune supportée par des colonnettes⁵⁶. Au XIII^e siècle, les reliques de saint Marcel, étaient également exposées sur une tribune dominée par un ciborium, dans le chœur de Notre-Dame de Paris, sur l'autel dédié à ce saint⁵⁷. La châsse d'Edouard le Confesseur fut élevée de façon similaire, vers 1269, dans le chœur de l'abbaye de Westminster au-dessus d'une structure montée sur colonnettes et décorée de décors cosmétiques⁵⁸. La mise en scène des reliques que saint Louis avaient acquises à Constantinople entre 1239 et 1241 requit un dispositif apparenté⁵⁹. On érigea, en effet, dans la Sainte-Chapelle de Paris une structure à deux étages reliés par deux escaliers à vis⁶⁰ qui présentait au premier niveau la châsse avec le chef de saint Louis⁶¹, tandis qu'à l'étage de cette tribune construite entre 1264 et 1267 était exposée la « grande châsse », véritable armoire à reliquaires abritant plusieurs reliques de la Passion⁶². En 1245, on effectua à Cambrai une translation des reliques de saint Géry dans une châsse dont la présentation fut ainsi valorisée : *in apside chori in inter columnio post aram maximam, loco eminenti, ut conspicuum omnibus*⁶³. Enfin, on sait que le doyen du chapitre de la cathédrale de Tournai, S. du Portail, fit exécuter pour la châsse de saint Eleuthère (1247) un *ouvrage ou siet la fiertre de saint Eleuthère ioignant du grand autel*⁶⁴.

Entre la fin du XI^e siècle et celle du XIII^e, cette pratique de l'*elevatio* de reliques qui tendait à associer des reliquaires – châsses, écrans de plus petites tailles ou armoires contenant des reliques multiples – à l'autel du chœur en les disposant sur une sorte de podium que surmontait parfois un ciborium, se fit assez fréquente. Et cette récurrence nous amène à ne pas écarter l'éventualité que la deuxième châsse de saint Remacle, celle qui fut terminée au plus tard en 1263-1268 et qui est aujourd'hui conservée dans le chœur de l'église Saint-Sébastien de Stavelot, ait pu être disposée de la sorte, c'est-à-dire non plus adossée contre le mur du fond de l'abside, mais plus avant dans le chœur.

L'évocation – trop rapide et trop lacunaire – de certains de ces usages en matière d'exposition de reliques, des usages qui ne concernent ici que des églises d'importance et que démentent d'irréductibles exceptions, suggère – si on prend ici le risque d'une synthèse – une mutation dans les espaces mobilisés pour ces *expositio*, et nous permet d'apprécier une évolution dans la géographie du sacré qui y est esquiscée, suggérant un changement qui paraît significatif dans la manière de penser les rapports entre la figure de Dieu et celles de ses saints. En effet, après avoir été dans un premier temps souvent dissociés, ces divers pôles de sacralités sont rapprochés, comme le suggère la formule d'exposition « entre crypte et abside » que l'on suppose avoir été d'usage à Stavelot au XII^e siècle. Un rapprochement qui se confirme et se fait plus explicite avec la tendance à l'*expositio* de reliquaires sur ou à proximité de la *mensa* et à leur *elevatio*; des pratiques qui tendent à recentrer certains reliquaires dans le chœur.

Le rapport qui est implicitement évoqué à travers ces différents dispositifs de mises en espace ne doit pas être mésestimé ou sous-estimé. Il importe, pensons-nous en effet, de pouvoir prendre la mesure de l'importance et de l'efficacité de ces manières de dire qui n'argumentent pas avec des mots mais avec des lieux, qui ne s'adressent pas à l'intelligence des fidèles et à leur rationalité, mais qui « forcent les corps », qu'elles contraignent en les mettant en situation de partager ces espaces et d'incorporer l'ordre des choses dont ces lieux imposent l'appréhension.

Un ordre des choses et du monde, et un rapport entre ses différentes composantes qui a évolué au cours des siècles puisque, nous l'avons vu, la manière de penser ces rapports au XI^e siècle, n'est pas celle du XII^e, ni celle du XIII^e siècle, témoignant sans doute d'une évolution dans la manière de penser le concept de cette « communion des saints » dont l'idée remonte à la version tardive du *Credo* des Apôtres⁵⁵. Une communion et un système de relation que saint Bonaventure entreprendra d'articuler au XIII^e siècle en imposant l'idée d'une structure, cohérente et intégrante qui associe Dieu, ses fidèles – vivants et défunts – et ses saints, puisqu'il considère qu'en communiant à l'eucharistie, les fidèles s'unissent dans le Christ aux autres fidèles devenant ainsi solidaires d'une communauté spirituelle qui intègre tout à la fois l'Église souffrante constituée par les âmes en purgatoire, l'Église militante regroupant les fidèles encore vivants et l'Église triomphante qui rassemble les saints accueillis en paradis⁵⁶.

Notes

¹ Les Francs furent, en effet, confrontés à la difficile question de savoir s'il fallait, ou non, importer au nord des Alpes les images religieuses présentes, en Italie notamment ; voir sur ce contexte particulier : J. WIRTH, *L'image médiévale. Naissance et développements (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, 1989, p. 119 et 134 et H. BELTING, *Das Bild und sein Publikum im Mittelalter. Form und Funktion früher Bildtafeln der Passion*, Berlin, 1981, p. 25 et ss. Lire aussi les prises de positions sur les images, formulées dans le *Capitulare adversus Synodum* (788-789) et les *Libri carolini* ou *Capitulare de imaginibus* (791-794) ; voir à ce sujet L. WALLACH, *Diplomatic Studies in Latin and Greek Documents from the Carolingian Age*, Ithaca, 1977.

² Considérant, en effet, que les formes sensibles ne transmettent pas ce qui est essentiel au modèle, puisqu'elles ne possèdent rien de sa substance, les Carolingiens dénièrent aux images la capacité à désigner ceux qu'elles re-présentaient. La vénération ne pouvait donc pas, pour eux, transiter par l'image, seul leur paraissait admissible un *transitus* par une « matière sainte », celle notamment des corps saints et des reliques ; voir J.-C. SCHMITT, dans : F. BOESPFLUG et N. LOSSKY (dir.), *Nicée II, 787-1987. Douze siècles d'images religieuses. Actes du colloque international Nicée II. Collège de France, 2-4 octobre 1986*, Paris, 1987, p. 274 ; J. WIRTH, *op. cit.*, 1989, p. 163. Des signes pouvaient également être substitués aux images, tels que la croix, et des « objets », tels les livres saints. Aus reliques, aus signes et aux objets, on reconnaissait une valeur d'emblème (*vexillum*) du Christ ou de ses saints ; voir J. WIRTH, *op. cit.*, p. 109-106 ; voir J.-C. SCHMITT, *op. cit.*, p. 286. Pour un panorama d'ensemble, voir, entre autres, A. DIERKENS, *Du bon (et du mauvais) usage des reliquaires au Moyen Âge*, dans : *Les reliques. Objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), 4-6 septembre 1997*, Turnhout, 1999, p. 240-252.

³ Voir sur ce concept les pages remarquables et très stimulantes du pédopsychiatre D. Winnicott et pour se familiariser avec la pensée de cet auteur : M. DAVIES et D. WALLBRIDGE, *Winnicott, Introduction à son œuvre*, Paris, 1992.

⁴ Voir sur cette dimension d'« objets », les remarques fondatrices et essentielles de Jean-Claude Bonne : J.-Cl. BONNE, *Entre l'image et la matière : la choséité du sacré en Occident*, dans : *Les images dans les sociétés médiévales : pour une histoire comparée. Actes du colloque international organisé à Rome en juin 1998*, dans : *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, LXIX, 1999, p. 77-108. La publication de ces actes a été dirigée par J.-M. Sansterre et J.-C. Schmitt.

⁵ Voir sur cette notion les remarques intéressantes de L. Canetti : L. CANETTI, *Frammenti di eternità. Corpi e reliquie tra Antichità e Medioevo*, Roma, 2002, p. 166.

⁶ On notera que certains déplacements de reliques sont attestés dès la fin du IV^e siècle, comme en témoigne l'ouverture par saint Ambroise de Milan (T 397) en juin 386 des tombes des saints martyrs Protas et Gervais et le déplacement de leurs reliques sur l'autel ; voir A. ANGENENDT, *Relics and their Veneration*, dans : M. BAGNOLI, H.A. KLEIN, C. GRIFFITH MANN, J. ROBINSON (dir.), *Treasures of Heaven. Saints, Relics and Devotion in Medieval Europe*, London, 2011, p. 21. Voir aussi L. CANETTI, *op. cit.*, p. 148-165-168.

⁷ L. CANETTI, *op. cit.*, pp. 28-29 et 44-45.

⁸ Voir sur ce concept M. LAUWERS et L. RIPART, *Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, dans : J.-Ph. GENET (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, Rome, 2007, p. 115-171.

⁹ D. MEHU, *Les figures de l'édifice ecclésial d'après le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, dans : *Cahiers de Fanjeaux*, n°46, 2011, p. 92 – il s'agit des actes d'un colloque portant sur les *Lieux sacrés et [l'] espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*. Voir aussi E. PALAZZO, *L'espace rituel et le sacré dans le Christianisme. La liturgie de l'autel portatif dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Turnhout, 2008, p. 37.

¹⁰ Lire à ce propos la conclusion de D. Igogna-Prat au colloque sur les *Lieux sacrés et [l'] espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)* évoqué dans la note précédente (*Cahiers de Fanjeaux*, n°46, 2011, p. 545).

- ¹¹ On n'insistera jamais assez sur le fait que l'investissement politique des reliques ne doit pas être pensé seulement en termes de captation de pouvoir ou d'instrumentalisation des dévots ; la relique est aussi politique « parce qu'elle capte, conserve et transmet de la force, et parce qu'elle articule un individu sur une société ». Voir Ph. BOUTRY, P.-A. FABRE et D. JULIA (dir.), *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, vol. I, Paris, 2009, p. 4.
- ¹² G.J.C. SNOECK, *De eucharistie- en de reliekverering in de Middeleeuwen : de middeleeuwse eucharistie devotie en reliekverering in onderlinge samenhang*, Amsterdam, 1989, p. 113 et 245.
- ¹³ Les reliques sont en effet soit des fragments de corps de saints, soit des objets ayant été en contact avec ces corps ou leurs sépultures.
- ¹⁴ Ph. BOUTRY, P.-A. FABRE et D. JULIA (dir.), *op. cit.*, p. 6.
- ¹⁵ « Une relique non acclamée, simplement n'est pas une relique » : L. CANETTI, *op. cit.*, p. 126.
- ¹⁶ E. STEPHANY, *Les centres de pèlerinages*, dans : *Rhin-Meuse. Art et Civilisation 800-1400*, Köln - Bruxelles, 1972, p. 143 ; J. BRAUN, *Die Reliquiare des christlichen Kultes und ihre Entwicklung*, Freiburg, 1940, p. 100-109.
- ¹⁷ Voir entre autres sur ce phénomène : C. HEITZ, *Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963 ; C. HEITZ, *L'architecture religieuse carolingienne. Les formes, les fonctions*, Paris, 1980 ; G. BRADMAN, *Früh- und hochmittelalterliche Altarnordnung als Darstellung*, dans : V.H. ELBERN (dir.), *Das erste Jahrtausend. Kultur und Kunst im werdenden Abendland an Rhein und Rhur*, Düsseldorf, 1962.
- ¹⁸ Voir, entre autres et notamment, dans une bibliographie très abondante sur cette question, le récapitulatif fait par E. PALAZZO, *Relics, Liturgical Space and the Theology of the Church*, dans : M. BAGNOLI, H.A. KLEIN, C. GRIFFITH MANN, J. ROBINSON (dir.), *op. cit.*, p. 100 et ss.
- ¹⁹ Pour Centula Saint-Riquier, voir E. PALAZZO, *op. cit.*, p. 100-101. Voir pour plus de détails J.-P. CAILLET, *Reliques et architecture religieuse aux époques carolingiennes et romanes*, dans : E. BOZOKY et A.-M. HELVETIUS (dir.), *Les reliques. Objets, cultes, symboles. Actes du colloque internationale de l'université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), 4-6 septembre 1997*, Turnhout, 1999, p. 178.
- ²⁰ C. HEITZ, *À propos de quelques « Gallées » bourguignonnes*, dans : J. THIRION (dir.), *Saint-Philibert de Tournus. Histoire, archéologie, art*, Tournus, 1995, p. 253-272.
- ²¹ L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, livre I (*Architecture et société*), Leuven, 1972, p. 116-117.
- ²² J.-P. CAILLET, *op. cit.*, p. 173-174.
- ²³ J.-P. CAILLET, *op. cit.*, p. 176.
- ²⁴ J.-P. CAILLET, *op. cit.*, p. 177.
- ²⁵ On notera qu'on peut retrouver ces rotondes tant dans les parties orientales des églises que dans leurs parties occidentales. Ainsi à Saint-Michel de Cuxa, où fut construite au XI^e siècle une rotonde sur le côté ouest.
- ²⁶ Ch. SAPIN, *La Bourgogne pré-romane*, Paris, 1986, pp. 81-112.
- ²⁷ C. HEITZ, *op. cit.*, p. 179-180 et nr 22, cité par J.-P. CAILLET, *op. cit.*, p. 176.
- ²⁸ J.-P. CAILLET, *op. cit.*, p. 177.
- ²⁹ J.-P. CAILLET, *op. cit.*, p. 178.
- ³⁰ L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 116-117.
- ³¹ L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 122-123.
- ³² Egalement appelées « en hors d'œuvre » ou « per se ».
- ³³ L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 129.
- ³⁴ R. MAERE, *Cryptes au chevet dans les églises des anciens Pays-Bas*, Paris, 1932, p. 88-90 cité par L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 53.
- ³⁵ R. MAERE, *op. cit.*, p. 110-116 cité par L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 130-134
- ³⁶ L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 153.
- ³⁷ L.-F. GENICOT, *Fosses, ancienne collégiale Saint-Feuillien*, dans : *Rhin-Meuse op. cit.*, p. 118.
- ³⁸ L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes op. cit.*, p. 130 et ss ; L.-F. GENICOT, *Fosses op. cit.*, p. 118.
- ³⁹ L.-F. GENICOT, *Fosses op. cit.*, p. 118
- ⁴⁰ L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes, op. cit.*, p. 157.
- ⁴¹ A. LEMEUNIER, *Les trésors exhumés (crosse abbatiale, Sol et Luna, vitraux)*, dans : *Wibald de Stavelot, abbé d'Empire. D'or et de parchemin*, Stavelot, 2009, p. 15-23 ; A. LEMEUNIER, *Autour du retable de saint Remacle de Stavelot*, dans : A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER (dir.), *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII^e siècle. Actes du colloque, 19-20 novembre 2009, Abbaye de Stavelot*, Stavelot, 2010, p. 59-72.
- ⁴² A. LEMEUNIER, *Dessin du retable de saint Remacle*, dans : A. LEMEUNIER (dir.), *Saint Remacle, l'apôtre des Ardennes*, Spa, 1996, p. 83-85 ; A. LEMEUNIER et B. VAN DEN BOSSCHE, *Aspects méconnus du retable de saint Remacle de Stavelot*, dans : *Stavelot, Wellin, Logne, une abbaye et ses domaines. Catalogue d'exposition*, Wellin-Stavelot, 1997, p. 91-97.
- ⁴³ Voir à cet égard certaines mentions dans la *Vita* de saint Guidon évoquées par L.-F. GENICOT, *op. cit.*, p. 158.
- ⁴⁴ Cette information nous a été donnée par Bernard Lambotte que je remercie ici chaleureusement. Il postule une « visibilité dans l'axe vers la châsse depuis le transept et les nefs, sur une largeur de plus de deux mètres et sur toute la hauteur du retable ».
- ⁴⁵ Une tendance qui n'est bien évidemment pas étrangère à la disparition des cryptes que l'on enregistre dans l'architecture gothique.
- ⁴⁶ N. HERMANN-MASCARD, *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit*, Paris, 1975, p. 173-174.
- ⁴⁷ Ce texte stipule, en effet, que rien ne doit être déposé sur l'autel à l'exception des écrans et des reliquaires, des évangiles et de la pyxide contenant les hosties destinées au sacrement des malades (*super altare, nihil ponatur nisi capsae et reliquiae et quatuor evangelia, et pixis cum corpore domini ad viaticum infirmis* : PL 132, 456, cité par O. NUSSBAUM, *Die Aufbewahrung der Eucharistie*, Bonn, 1979, p. 314.
- ⁴⁸ B. D'HAINAUT-ZVENY, *Les retables d'autels gothiques sculptés dans les anciens Pays-Bas. Raisons, formes et usages*, Bruxelles, 2008, p. 27-57.
- ⁴⁹ L.-F. GENICOT, *L'édifice religieux et sa fonction liturgique*, dans : *Rhin-Meuse op. cit.*, p. 129.
- ⁵⁰ R. DIDIER, *La Présentation de la châsse gothique*, dans : *Un trésor gothique. La châsse de Nivelles. Catalogue de l'exposition présentée à Cologne (Schnütgen Museum, novembre 1995-février 1996) et à Paris (Musée national du Moyen Âge, mars-juin 1996)*, Paris, 1996, p. 101.
- ⁵¹ Un dispositif détruit en 1629 et reconstruit en 1911 avec le matériel d'un certain nombre de fragments retrouvés sous le pavement du XVIII^e siècle. Voir R. DIDIER, *op. cit.*, p. 101.
- ⁵² C. DESHAINES, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut. 1^{re} partie : 672-1373*, Lille, 1886, p. 25-26 cité par R. DIDIER, *op. cit.*, p. 101.
- ⁵³ M. MAILLARD-LUYPAERT, *L'accès aux reliques dans la collégiale Saint-Vincent de Soignies*, dans : J. DEVESELEER (dir.), *La collégiale Saint-Vincent de Soignies : un quart de siècle de restauration 1985-2009*, Soignies, 2009.
- ⁵⁴ C. SEYMOUR, *Notre-Dame in Noyon in the twelfth Century. A Study in the Development of Gothic Architecture*, New York, 1965, p. 47, n. 21, cité par W. SAUERLÄNDER, *Architecture gothique et mise en scène des reliques. L'exemple de la Sainte-Chapelle*, dans : Ch. HEDIGER, *La Sainte-Chapelle de Paris, Royaume de France ou Jérusalem céleste. Actes du colloque (Paris, Collège de France, 2001)*, Turnhout, 2007, p. 115.
- ⁵⁵ Ph. GEORGE, *Reliques et arts précieux en pays mosan du Haut Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Liège, 2002.

⁵⁶ O. LEHMANN-BROCKHAUS, *Lateinische Schriftquellen zur Kunst in England, Wales und Schottland vom Jahre 901 bis zum 1307*, vol. I, München, 1955, p. 242-243, n° 864, cité par W. SAUERLÄNDER, *op. cit.*, p. 115.

⁵⁷ A. TEMKO, *Notre-Dame de Paris. The Biography of a Cathedral*, New York, 1952, p. 290, cité par W. SAUERLÄNDER, *op. cit.*, p. 115.

⁵⁸ Cette structure fut détruite lors des troubles de 1540, et une nouvelle châsse fut érigée en 1557. Sur ce dispositif, voir notamment J.-G. O'NEILLY et L.E. TANNER, *op. cit.*

⁵⁹ W. SAUERLÄNDER, *op. cit.*, p. 117.

⁶⁰ W. SAUERLÄNDER, *op. cit.*, p. 119.

⁶¹ Un reliquaie qui entra à la sainte Chapelle de Paris en 1306. R. DIDIER, *op. cit.*, p. 101.

⁶² R. BRANNER, *The Grande Châsse of the Sainte-Chapelle*, dans : *Gazette des Beaux-Arts*, LXXVII, 1971, p. 5-18. Voir aussi les divers documents iconographiques publiés par W. SAUERLÄNDER *op. cit.* à la suite de son article.

⁶³ C. DESHAINES, *op. cit.*, p. 56, n. 1, cité par R. DIDIER, *op. cit.*, p. 101.

⁶⁴ J. PYCKE, *Sons, couleurs, odeurs dans la cathédrale de Tournai au 15^e siècle*, Tournai - Louvain-La-Neuve, 2003, p. 231.

⁶⁵ Cette communion des saints donnait lieu au Moyen Âge à trois interprétations, distinctes mais complémentaires, celle d'une communion aux *sancta* (réalités sacramentelles), d'une communion des fidèles (*sancti*) entre eux, et d'une communion des fidèles avec les saints. D. POIREL, *Communion*, dans : C. GAUWARD, A. DELIBERA, M. ZINK, *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 318.

⁶⁶ D. POIREL, *op. cit.*, p. 318.

La statuaire en bois polychromé des XIII^e et XIV^e siècles dans la Principauté de Stavelot-Malmedy : liens entre évolution stylistique et technique



Emmanuelle Mercier

Pour aborder le domaine de la statuaire en bois polychromé dans l'ancienne Principauté de Stavelot-Malmedy aux XIII^e et XIV^e siècles, trois œuvres ont été choisies : la sainte Lucie de Bernister, la *Sedes Sapientiae* de l'Institut Saint-Remacle de Stavelot et la Vierge au Calvaire de l'église Notre-Dame de l'Assomption à La Gleize. Dans l'analyse de ces trois œuvres, nous nous attacherons à démontrer comment l'évolution iconographique et stylistique s'accompagne de modifications à la fois dans la manière de tailler la bille de bois, et dans la polychromie qui donne à la sculpture son épiderme et son ultime expression. Bien que ces trois sculptures aient été largement décapées et présentent le bois nu, un examen attentif de la surface sous fort grossissement permet de relever de petites traces de polychromies dans des endroits cachés et oubliés¹. Lorsque ces maigres îlots de matière picturale peuvent être identifiés comme appartenant à la polychromie d'origine par comparaison typologique et technique avec des exemples mieux conservés, ils constituent de précieux indices permettant de proposer une hypothèse sur l'aspect primitif de ces sculptures.

1. La sainte Lucie de Bernister

La sculpture, connue sous le vocable de *sainte Lucie*, est conservée au Trésor de la cathédrale de Malmedy et provient de la chapelle Saint-Antoine de l'Ermitage de Bernister près de Malmedy².

Datée vers 1220, elle figure comme l'un des rares témoins de la sculpture mosane de cette période. La sainte est représentée assise, sur une banquette à double chanfrein. La position strictement frontale, bras encadrant le long buste droit, jambes parallèles, contribue au hiératisme de la composition. La sainte est vêtue d'une robe dépourvue de ceinture³ et d'un manteau posé sur les épaules. L'avant-bras droit replié se dégage du manteau en laissant apparaître la doublure

qui tombe droit le long de la jambe comme dans les *Sedes Sapientiae* contemporaines d'Oignies⁴, d'Odilienberg (NI) et de la galerie Bruno Speybrouck à Courtrai⁵. Dépourvue de voile, la sainte est coiffée d'une couronne à fleurons trilobés, type le plus courant, sur une longue chevelure traitée en fins sillons et tombant derrière les épaules⁶. La sculpture est caractérisée par



Fig. 28. *Sainte Lucie* de l'Ermitage de Bernister, conservée au Trésor de la Cathédrale de Malmedy (©kikirpa)

un traitement incisif des drapés formant de long plis verticaux acérés et parallèles qui se ramollissent quelque peu à leur retombée. L'étagement de quelques plis courbes peu profonds entre les jambes et sur les côtés confère une certaine souplesse à l'ensemble. Ce style plus graphique, qui se distingue des plissés moelleux et ondoyants plus connus de l'art mosan, est

une variante illustrée par plusieurs sculptures tels la sainte Gertrude de Kuringen et le personnage de calvaire de l'église Saint-Mort à Huy⁷. Notons enfin le détail du bout de manteau, ici en forme de goutte un peu molle, retenu dans la main gauche. Il s'agit d'une formule couramment utilisée notamment pour la main gauche des *Sedes Sapientiae* mosanes du XIII^e siècle⁸.

La sainte Lucie, encore tributaire de la bille de bois, est taillée dans du chêne de bonne qualité. Cette essence est utilisée à partir des premières décennies du XIII^e siècle quand les sculpteurs renoncent à tailler les bois tendres et fragiles d'essences variées (tilleul, aulne, saule, peuplier...). Les raisons qui ont conduit à l'utilisation quasi exclusive de cette essence au XIII^e siècle demeurent assez mystérieuses d'autant que le chêne est utilisé en charpenterie dès le XII^e siècle⁹.

De tout temps, les sculpteurs ont pris soin de creuser le dos de leurs œuvres pour éviter les fentes de cœur. Ici, l'artiste a éliminé le bois de cœur situé au centre de la sculpture en laissant des parois d'une épaisseur de l'ordre de 1,5 à 3,5 cm, allant même jusqu'à transpercer localement de sa gouge la mince paroi de bois qui a été rebouchée à l'aide d'un mastic. Le dos de la sculpture présente une cavité de forme particulière à trois compartiments rectangulaires selon un agencement qui se répète dans le personnage de calvaire à Huy. Ces compartiments n'ont pas pu recevoir de relique car ils communiquent entre eux à l'intérieur de la sculpture qui est entièrement creuse. Les travées ainsi aménagées ont pu servir à assurer davantage de solidité. La formule ne sera toutefois pas retenue et, par la suite, le dos des sculptures présentera une unique et grande cavité. Ajoutons que la sainte n'était pas destinée à être vue de dos, comme le montre l'interruption de la chevelure et l'absence de traces de fixation de planches venant fermer les cavités.

Afin de repérer d'éventuels restes de polychromies, la sculpture a fait l'objet d'un examen stratigraphique et topographique sous microscope binoculaire. La présence sur le manteau de fragments de feuille d'or appliquée directement sur une préparation blanche de type craie et colle indique que nous sommes très vraisemblablement en présence de restes de la polychromie originale car cette technique de dorure disparaît complètement au cours du XIV^e siècle. Notons que l'utilisation de l'or sur les grandes surfaces des vêtements à la place de l'argent se généralise dans nos régions dans les premières décennies du XIII^e siècle¹⁰. Les traces relevées nous permettent de supposer que la sainte portait un manteau doré doublé

de rouge vif et une robe blanche. Compte tenu de la maigre quantité d'indices conservés, il faut souligner le caractère très hypothétique de cette proposition de reconstitution. Toutefois, elle correspond à un type de polychromie très courant dans la seconde moitié du XII^e et la première moitié du XIII^e siècle¹¹. La carnation présente les traces d'un rose pâle et très lisse. Les cheveux portent des îlots de dorure. L'expression de la sainte Lucie est encore très austère : mâchoire puissante, yeux dont seuls les globes oculaires sont indiqués dans le bois, narines pincées. L'expression originelle de la sainte peut être imaginée par comparaison avec des exemples contemporains mieux conservés dont le regard suggère une présence divine par la fixité des grands yeux et la position des sourcils placés haut¹².

2. La *Sedes Sapientiae* de l'Institut Saint-Remacle à Stavelot

L'œuvre est datée vers 1250-1260¹³. Il a été suggéré qu'elle provienne de la crypte de l'ancienne abbatale¹⁴. Tout



Fig. 29. *Sedes Sapientiae* de l'Institut Saint-Remacle à Stavelot (©kikirpa)

comme la sainte Lucie de Bernister, la *Sedes Sapientiae* de Stavelot est assise en position frontale sur un trône à double chanfrein et vêtue d'une robe et d'un manteau. L'évolution se traduit par des proportions plus amples et des attitudes plus naturelles. La sculpture illustre parfaitement la rupture avec le style souple de la première moitié du XIII^e siècle au profit d'un traitement plus plastique des drapés marqués par des plis creusés profondément qui, évitant toutes courbes, se brisent en formant des becs¹⁵. La Vierge porte un voile court à la mode surmonté d'une couronne fleuronnée non plus originale mais refaite à l'identique¹⁶. La Vierge exhibe la pomme, le bras levé, avec le plat de la main tourné vers le spectateur comme dans les *Sedes Sapientiae* de La Gleize et de Vivegnis (Grand Curtius). L'Enfant quitte la position assise pour se tenir debout sur les genoux de sa mère à qui il offre un large sourire. La *Sedes Sapientiae* constitue un exemple précoce de ce type de composition que l'on attribue généralement à une formule qui se répand de Cologne au XIV^e siècle et dont un exemple nous est fourni par la *Sedes Sapientiae* de l'église Saint-Etienne de Bütgenbach (vers 1340). Également sur le territoire de la Principauté, une petite *Sedes Sapientiae* du XIV^e siècle qui était conservée sur le site de l'usine Intermills à Malmedy reprend ce schéma¹⁷.

La Vierge de Stavelot, le visage incliné vers l'Enfant, est une jeune reine souriante, impliquée sentimentalement dans la relation maternelle. Elle témoigne de l'importance accordée désormais à la proximité du fidèle à l'humanité du Christ et de la Vierge dans le contexte d'une dévotion affective associée aux images. Ce nouveau souci de plaire et de toucher se traduit notamment par une référence au monde réel qui s'exprime à la fois par le geste, l'expression et le costume¹⁸. Ainsi, bien que les bras de l'Enfant ne soient plus d'origine, le geste de la main tendue vers la pomme que présente la Vierge est courant dans cette phase, comme l'illustre la *Sedes Sapientiae* provenant de La Gleize. Cette nouvelle interaction entre la mère et l'enfant se traduit également par la position de la main gauche de la Vierge qui s'appuie directement sur le flanc de l'Enfant sans l'intermédiaire d'un morceau de drapé.

La *Sedes Sapientiae* de Stavelot est taillée dans une bille de chêne de très bonne qualité. Seul l'avant-bras droit de la Vierge est rapporté. Pour éviter les fentes de cœur, le sculpteur a profondément creusé le dos de la sculpture de la hauteur des omoplates jusqu'à la base laissée en forme de fer à cheval. Le cœur de la bille est situé à l'extérieur de la

sculpture, côté face, afin de limiter la formation de fentes. Alors que le dos, pratiquement non sculpté, des *Sedes Sapientiae* de la première moitié du XIII^e siècle présente une cavité très large, l'ouverture devient plus étroite et rectangulaire dans la seconde moitié du siècle, comme l'illustre la *Sedes Sapientiae* de Stavelot¹⁹.

Afin de vérifier la présence de restes de polychromies sur la sculpture, la surface a été observée à l'aide de lunettes-loupe. Sur la robe de la Vierge, d'infimes traces de dorure, réalisées selon la technique utilisée au XIII^e siècle, ont été relevées. Des traces de bleu sur un fond blanc lisse, vraisemblablement à base de blanc de plomb, indiquent que la doublure du manteau était probablement peinte dans une imitation de fourrure de vair. La pomme présente des traces rouges et les cheveux de la dorure. Dès lors, on peut supposer que la *Sedes Sapientiae* relève d'un type de polychromie qui se développe largement dans la seconde moitié du siècle et dont les exemples les mieux conservés sont les Vierges de l'abbaye de Marche-les-Dames²⁰ et du béguinage de Saint-Trond et la *Sedes Sapientiae* de Vivegnis²¹. Dans ces exemples, les vêtements dorés, souvent ornés de riches orfrois en relief, perlés et incrustés de pierres colorées, sont doublés de fourrure de menu-vair, la plus prisée, celle que Saint Louis désigne lorsqu'il blâme la luxe. Ce type de polychromie, que nous avons nommée « or-fourrure-orfrois », se réfère de manière évidente à une réalité temporelle. À ce titre, la polychromie fournit un élément essentiel et inhérent au message transmis par l'œuvre, message qui échappe à l'analyse lorsque la sculpture est décapée. Pour imaginer l'expression de la *Sedes Sapientiae* de Stavelot, on peut se référer au seul visage de la sculpture mosane qui conserve encore sa polychromie d'origine intacte : celui de la Vierge de Marche-les-Dames. La carnation est très délicatement nuancée avec de légers rehauts roses. Notons que le regard en amandes perd son caractère autoritaire et interpelle désormais davantage par son charme et son élégance.

3. La Vierge de La Gleize

Dans les premières décennies du XIV^e siècle, un certain nombre de sculptures mosanes se situent encore dans la prolongation du style serein influencé par la France, comme le saint Aubin de l'église Saint-Aubin de Bellevaux (Ligneuville) et le saint Laurent de Verviers : larges visages à l'expression courtoise, traitement plastique des drapés figurant de lourdes

étoffes. Parallèlement à ce courant, de nombreuses sculptures témoignent de formulations originales relevant d'une conception plus graphique et d'une expression plus affectée. La sculpture la plus représentative de cette originalité mosane est sans doute la Vierge de l'église Notre-Dame de l'Assomption de La Gleize, qui a donné son nom au maître sculpteur auquel de nombreuses œuvres sont associées²²: le saint Jean de Fexhe-le-Haut-Clocher, un saint Pape, le saint Hubert de l'église saint-Hubert de Lavoir et une Vierge à l'Enfant conservés au Grand Curtius, la Vierge et le saint Jean du calvaire de l'église Notre-Dame de Momalle et ceux de l'église Saint-Médard de Vreeren²³. Il faut ajouter plusieurs fragments d'un retable démantelé dont la Vierge d'un Couronnement et deux saints (*Victoria and Albert Museum* de Londres), le Christ (*Rijksmuseum* d'Amsterdam), un saint Pierre et un saint Paul (*Westfälisches Landesmuseum* de Münster)²⁴. Nous proposons d'associer au style du maître de La Gleize une sculpture peu connue car conservée dans les réserves du musée diocésain de Namur et malheureusement mutilée : la sainte Marguerite de Bouge.



Fig. 30. Vierge au calvaire de l'église de La Gleize

La Vierge de La Gleize²⁵, debout sur une base octogonale, offre une silhouette gracile dont le déhanchement prononcé et la gestuelle maniérée, main gauche sur la poitrine et main droite levée, pourrait amener à la confondre avec une Vierge d'Annonciation saisie de surprise, ce phénomène n'étant pas isolé²⁶. Il s'agit bien ici d'une Vierge de Calvaire, comme l'indique le Christ en croix conservé dans la même église et qui peut être attribué au maître. La Vierge est vêtue d'un manteau qui lui sert de voile, croisé en tablier et formant sur le buste un étagement de plis concentriques, peu saillants et adhérents. Seul un pli plus épais et légèrement brisé en deux points contraste avec ce traitement très lisse et fluide des drapés. Ce drapé donne naissance, sous le bras gauche, à une véritable cascade de plis formant des méandres. Cet agencement est commun aux œuvres attribuées plus directement au maître comme les saints Jean de Fexe et Momalle et le saint Pape. Du point de vue anatomique, la Vierge se caractérise par un buste étroit aux épaules tombantes. La tête relativement petite, au front bombé, présente des traits juvéniles avec un léger double menton terminé par un petit menton plus saillant, une bouche charnue et des yeux en amande dont la paupière inférieure est gonflée. Les mains sont menues et gracieuses avec de longs doigts effilés.

La sculpture est taillée dans du chêne à croissance rapide avec de nombreux nœuds. La qualité moindre du bois utilisé, phénomène qui ne semble pas se limiter pas à ce maître, est peut-être à mettre en relation avec des réalités sociales agitées qui ont pu entraîner des difficultés d'approvisionnement. La question mérite une recherche car, si le contexte social est difficile, les sculpteurs mosans ont bien sculpté le marbre, matériau d'importation pourtant cher²⁷.

La manière dont le maître traite le dos de la Vierge de La Gleize illustre l'aboutissement de l'évolution que nous avons vu s'annoncer au travers des deux œuvres précédentes, dans la manière de concevoir les sculptures. En effet, au XIV^e siècle, les sculpteurs ont tendance à minimiser autant que possible l'ouverture dans le dos, comme en témoigne le saint Aubain de Bellevaux dont la planche de fermeture est sculptée de manière très élaborée. Certains sculpteurs, dont le maître de la Vierge de La Gleize, iront plus loin en renonçant tout à fait à l'évidement²⁸. Ce choix technique a conduit à la formation de nombreuses fentes de cœur (saint Jean de Fexhe).

Les sculptures attribuées au maître de la Vierge de La Gleize sont pour la plupart décapées, hormis quelques fragments de retable dont la Vierge du Couronnement de Londres et les saints Pierre et Paul de Münster qui ont gardé leur polychromie d'origine quasi intacte. Celle-ci relève du type « or-orfrois-fourrure » décrit plus haut. Toutefois, un premier examen sous lunettes-loupe de la Vierge de La Gleize suggère un aspect plus coloré avec du bleu (manteau), du rouge (doublure du manteau) et du vert (robe). Cette palette, qui comporte des glacis colorés, est courante au XIV^e siècle²⁹. Seul un examen approfondi de la sculpture permettrait de documenter cette polychromie. Par contre, le *Christ* de La Gleize a fait l'objet d'une étude lors de son traitement à l'IRPA³⁰. L'examen stratigraphique et topographique des polychromies permet d'établir que le Christ portait un *perizonium* doré doublé de vert appliqué en glacis. La présence de dorure sur bolus d'Arménie témoigne de l'apparition de cette technique en pays mosan dès les années 1330³¹. À nouveau, pour imaginer l'expression finale donnée par la polychromie à la Vierge de La Gleize, il faut se tourner vers des exemples mieux conservés. La Vierge du Couronnement de Londres témoigne d'un important changement dans le traitement des visages qui deviennent plus graphiques. En effet, aux modelés délicats qui caractérisent la Vierge de Marche-les-Dames succèdent, au début du XIV^e siècle, des accents colorés plus vifs avec des joues arrondies et des lignes de contours plus prononcées. Les yeux, peints de manière plus libre avec des traits qui décrivent des formes déjà indiquées dans le bois, comme la paupière supérieure, confèrent au regard l'impression d'une certaine animation³². Ces expressions, qui peuvent parfois paraître aujourd'hui exagérément affectées, s'inscrivent dans le développement plus maniéré et douloureux de la dévotion à partir des années 1300 et de l'incitation à une « remémorisation » emphatique de la part du fidèle³³.

4. Conclusion

Dans le domaine de la sculpture en bois polychromé, les années 1200-1350 constituent une période de grandes mutations au cours de laquelle les *Sedes Sapientiae*, impassibles et austères, deviennent des Vierges à l'Enfant sereines et souriantes avant de se contracter dans des poses plus maniérées. Non seulement les trois sculptures observées témoignent parfaitement de cette évolution, mais elles permettent d'illustrer comment celle-ci s'accompagne de changements techniques dans le choix des matériaux et

leur mise en œuvre. Ainsi, la manière de tailler la bille de bois traduit, tout au long de la période considérée, le souci des sculpteurs de développer davantage la ronde bosse tout en respectant les règles nécessaires à la réalisation d'une œuvre de qualité. Dans les sculptures attribuées au maître de la Vierge de La Gleize, il semble que l'expression soit favorisée au détriment du respect de ces règles, phénomène que l'on peut constater chez d'autres grands maîtres de la sculpture comme le « maître des Christs Huy-Wasseiges ». Le lien entre un manque de précaution dans la taille du bois et des artistes progressistes, utilisant en outre divers matériaux (bois, pierre, marbre...), mérite d'être considéré, d'autant que Robert Didier écrit qu'il n'est pas impossible que Gilles de Liège, connu pour ses œuvres en marbre, doive être identifié avec le maître de la Vierge de La Gleize³⁴.

Ces trois sculptures illustrent également comment les transformations stylistiques et techniques s'opèrent parallèlement à l'apparition de nouveaux types de polychromies qui se succèdent assez rapidement. Ils peuvent, par contre, perdurer plus d'un siècle. Ainsi, la polychromie très riche dont semble relever la *Sedes Sapientiae* de Stavelot est un type qui apparaît vers 1250 et qui se rencontre encore dans des œuvres attribuées au maître de la Vierge de La Gleize.

Enfin, l'examen de la *Sedes Sapientiae* de Stavelot permet d'apporter de nouveaux éléments quant à l'activité artistique de l'abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle. Si l'on admet que la *Sedes Sapientiae* était bien la statue vénérée dans l'église abbatiale, il est intéressant de noter que la composition avec l'Enfant debout sur les genoux de sa mère et la polychromie témoignent d'une ouverture aux nouveautés. Autrement dit : au cours du XIII^e siècle, soit à une époque généralement considérée comme une période de décadence des anciens monastères bénédictins, l'abbaye de Stavelot-Malmedy se serait non seulement dotée d'une châsse imposante, mais encore d'une image sculptée de la Vierge à l'Enfant qui, loin de refléter un phénomène de stagnation, se révèle bien être une image tout à fait novatrice.

Notes

- ¹ M. SERCK-DEWAIDE, *Méthodes d'examen, recherches et traitements des polychromies du Moyen Âge à l'Institut royal du Patrimoine artistique*, dans : *La Couleur et la Pierre, Polychromie des portails gothiques. Actes du colloque*, Amiens, 2000, p. 91-101.
- ² Dépôt de l'association « Les Amis de l'Ermitage de Bernister » fondée en 1446, n° inv. C262/84, h. 84 cm ; *Trésors des Abbayes de Stavelot, Malmédy et dépendances*, Stavelot, 1965, p. 96-97, n°P185 ; R. DIDIER, *La Sedes, la Vierge et le saint Jean au calvaire de l'église Saint-Jean à Liège et la sculpture mosane de la première moitié du XIII^e siècle*, dans : J. DECKERS (dir.), *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'Art et d'Histoire*, Liège, 1981, p. 57-76, 60 ; E. MERCIER, *Le Saint Jean au calvaire du Musée communal de Huy*, dans : *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. LVIII, 2006-2007, p. 35-68.
- ³ C'est également le cas des *Sedes Sapientiae* de l'église Saint-Georges à Leffe datée des années 1210-1220, du *Catharijneconvent Museum*, Utrecht (NL), inv. n°ABM bh316, de la cathédrale Saint-Paul à Liège et de l'église Saint-Hubert et Saint-Vincent de Zolder.
- ⁴ Metropolitan Museum of Art, New York.
- ⁵ Une photographie de la sculpture est disponible dans le catalogue de vente : <http://raud.christian.free.fr/Pages/sculptures1.htm,cat79> (consulté le 07/08/2014).
- ⁶ L'absence de voile et la chevelure longue sont des éléments communs à plusieurs sculptures du début du XIII^e siècle comme les *Sedes* d'Oignies, de chez Bruno Speybrouck, d'Odilienberg et d'Utrecht.
- ⁷ E. MERCIER, *Le saint Jean au calvaire du Musée communal de Huy*, dans : *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, tome LVIII, 2006-2007, p. 35-68.
- ⁸ *Sedes Sapientiae* de l'église Saint-Martin de Hal, de l'église Saint-Bavon de Mere, de l'ancienne collection Tastet, du Grand Curtius à Liège (n° inv. JB/46), *Notre-Dame du Vivier* à Marche-les-Dames.
- ⁹ E. MERCIER, *Pratique et matériaux des tailleurs de bois dans la vallée de la Meuse entre le XII^e et le XIV^e siècle : rapport avec l'évolution stylistique*, dans : *Rivista d'Arte*, 2013 (volume spécial consacré à la journée d'étude « *Scultura e tarsia in legno. La diagnostica e il restauro come strumenti critici* », organisée à l'Università di Roma « Tor Vergata », la Società italiana di Storia delle Arti del Legno, l'Istituto per la Valorizzazione del Legno e delle Specie Arboree, à Rome le 7 mai 2010).
- ¹⁰ Le phénomène peut être mis en relation avec la prise de Constantinople en 1204. E. MERCIER, J. SANYOVA, *Art et Techniques de la polychromie romane sur bois dans l'Europe du Nord*, dans : *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 2012, p. 125-133 (Actes des XLIII^e journées romanes).
- ¹¹ E. MERCIER, *La polychromie de la sculpture mosane en bois du XIII^e siècle*, thèse de doctorat dactylographiée, Liège, 2008. Soutenue à l'Université de Liège, cette thèse a été menée sous la direction d'A. Lemeunier.
- ¹² *Sedes Sapientiae* du musée d'Utrecht (1^{er} repeint qui copie l'original sous-jacent) et *Sedes Sapientiae* de l'église Saint-Jean à Liège.
- ¹³ H. 75cm. La sculpture a été décapée. Elle figure encore recouverte de repeint sur un ancien cliché daté de 1929 (A7372). J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Notes et Documents pour servir à l'histoire de l'art et de l'iconographie en Belgique*. Première série : *Sculptures conservées en pays mosan*, Verviers, 1926, p. 84 ; *Trésors des abbayes de Stavelot, Malmédy*, Stavelot, 1965, n°A1 ; *Images de la Vierge conservées dans les doyennés de Stavelot, Malmédy, Saint-Vith, Vielsam et Bullange*, Stavelot, 1979, n°16 ; R. DIDIER, *La Vierge assise à l'Enfant (Sedes Sapientiae)*, dans : *Millénaire de la collégiale Saint-Jean à Liège. Exposition d'art et d'histoire*, Liège, 1982, p. 123-138 (en particulier p. 133).
- ¹⁴ J. LAVALLEYE, *Sculptures anciennes au pays de Stavelot*, dans : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, XXXV, 1949, p. 5-10.
- ¹⁵ Exemples comparables : *Sedes* dite « Notre Dame de la Vignette » dans la collégiale de Huy et *Sedes* de Vivegnis (Grand Curtius).
- ¹⁶ Le reste du départ des fleurons originaux présente en effet le même dessin.
- ¹⁷ La *Sedes Sapientiae* d'Auffe au Musée provincial des Arts anciens du Namurois (MPAAN), est un autre exemple mosan de facture plus populaire, archaïsant, qui peut être daté de la première moitié du XIV^e siècle si l'on en croit le type de polychromie et les techniques utilisées.
- ¹⁸ R. RECHT, *Le Croire et le Voir. L'art des cathédrales (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1999, p. 297.
- ¹⁹ C'est également le cas des *Sedes Sapientiae* de Vivegnis et des Musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles, inv. 9018.
- ²⁰ MPAAN, Namur.
- ²¹ M. SERCK-DEWAIDE, *La Sedes de Vivegnis. Examen technologique et traitement*, dans : *Bulletin de l'Institut royal du patrimoine artistique*, 22, 1988-1989, p. 50-70.
- ²² Dans la littérature, on rencontre pour ces sculptures les mentions « maître de La Gleize », « atelier du maître », « entourage », « cercle », « influence », « mouvance » ou encore « École du maître ».
- ²³ *Trésors des Abbayes de Stavelot, Malmédy et dépendances*, Stavelot, 1965, n°231 ; R. DIDIER, *La Sculpture mosane du XIV^e siècle*, dans : *Rhin-Meuse. Art et civilisation 800-1400*, Cologne-Bruxelles, 1972, p. 387-388 ; R. DIDIER, *La Sculpture mosane du XIV^e siècle*, Namur, 1993, p. 50-52 ; A. LEMEUNIER, *Une Sculpture mosane inédite (XIV^e s.) acquise par le Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège*, dans : *Bulletin des Amis du Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège*, février 1985, n°44, p. 26-34.
- ²⁴ R. DIDIER, *La sculpture (1993) op. cit.*, p. 22, 50, fig. 35-39.
- ²⁵ H. 103cm.
- ²⁶ Vierges au Calvaire de Waillet (Musée diocésain, Namur), de l'église Saint-Cyr et Sainte-Juliette de Donceel, de l'église Saint-Martin de Tohogne, *Vierge* provenant de l'église Saint-Jean-Baptiste de Liège (Musée Grand Curtius).
- ²⁷ R. DIDIER, *La sculpture (1993) op. cit.*, p. 40-46.
- ²⁸ *Vierge à l'Enfant* attribuée au maître de La Gleize (Musée Grand Curtius) et Saint Pape. D'autres exemples en dehors de la production du maître sont le saint Léonard de Léau et la *Vierge* provenant de l'église Saint-Jean-Baptiste de Liège.
- ²⁹ P. DE HENAU, M. ANNAERT, L. KOCKAERT et M. VAN MOLLE, *Le Portail polychromé dit « Le Bethléem » à Huy*, dans : *Bulletin de l'Institut royal du patrimoine artistique*, 25, p. 147-170.
- ³⁰ N° dossier IRPA 21/47 DI 72/373 (dossier établi par S. Verfaillie).
- ³¹ Autres exemples relevés au cours de nos recherches doctorales : *Vierge* de Faimies (Grand Curtius), *Sedes* d'Auffe (MPAAN).
- ³² E. MERCIER, *Le saint Éloi et le saint Laurent de Hour dans le contexte de la sculpture mosane du XIII^e siècle*, dans : *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, 32, 2010, p. 131-143.
- ³³ R. RECHT, *op. cit.*, p. 268.
- ³⁴ R. DIDIER, *La sculpture (1993) op. cit.*, p. 50.

L'abbaye de Stavelot au XIII^e siècle : décadence ou « croissance sans brillance » ? Un bilan provisoire¹

■ ■ ■
Alain Dierkens

Nicolas Schroeder l'a rappelé dans son propos introductif : dans l'historiographie traditionnelle, l'abbaye de Stavelot – comme bien d'autres communautés monastiques – est présentée comme ayant connu une période d'étiage spirituel, économique et politique aux XIII^e et XIV^e siècles. Après les abbatiats splendides de Poppon († 1048) et de Wibald († 1158), après l'abbatiate en demi-teinte d'Erlebold († 1193) qui aurait poursuivi sans génie le brillant modèle de son frère², l'histoire de Stavelot aurait été grise, sans charme et, pour le dire plus crûment, sans beaucoup d'intérêt. La méconnaissance et la sous-utilisation du tome II – couvrant les XIII^e et XIV^e siècles – de l'édition, par Joseph Halkin et le chanoine Charles-Gustave Roland, des chartes de Stavelot-Malmedy (1930) sont des indices éloquents de cette désaffection.

L'étonnement des historiens et des historiens d'art était alors immense devant la décision, prise par la communauté de Stavelot au milieu du XIII^e siècle – un siècle à peine après l'achèvement du prestigieux retable attribué à Godefroid de Huy ! –, de faire réaliser une nouvelle châsse pour abriter les restes de son saint fondateur. Choisie en 2010 pour figurer sur la première liste des biens classés du patrimoine mobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette exceptionnelle pièce d'orfèvrerie d'or et d'argent est, en effet, la plus grande des châsses « mosanes » conservées ; sa longueur dépasse les deux mètres, pour une hauteur de près d'un mètre... Comment ne pas être intrigué par l'attitude d'une communauté religieuse qui se serait contentée de vivre dans les anciens bâtiments des XI^e et XII^e siècles, mais qui aurait trouvé l'envie et les ressources de financer un coûteux objet d'art particulièrement impressionnant ?

Si l'on en croit d'excellents spécialistes de l'histoire religieuse médiévale, Stavelot n'aurait pas été la seule abbaye bénédictine traditionnelle, éclatante du temps de ses fondateurs et de quelques grands abbés qualifiés de « réformateurs », qui aurait mal supporté la concurrence avec les ordres nouveaux

(surtout avec le monachisme cistercien) et qui, incapable de réagir de façon adéquate aux nouveaux mécanismes économiques, serait entrée en léthargie, voire en décadence aux XIII^e et XIV^e siècles. Une fois de plus, morosité spirituelle et faiblesse économique seraient allées de pair. Tel est le modèle, extrêmement marquant dans l'historiographie, qui aurait, par exemple, caractérisé la prestigieuse abbaye de Lobbes sur la Sambre ou, plus spectaculairement encore, l'abbaye de Cluny et son vaste réseau de prieurés.

Mettre ce schéma à l'épreuve des sources écrites, des objets d'art, des résultats des fouilles récentes et des études de manuscrits, tel était le but des organisateurs de ces deux journées d'études. Les communications et les discussions ont été à la hauteur des attentes ...

Les premiers exposés ont logiquement été consacrés à mieux comprendre, d'un point de vue historique, pourquoi ce « temps oublié » qu'Alexis Wilkin a joliment qualifié de « croissance sans brillance » n'a guère suscité l'intérêt positif des historiens. Une des raisons avancées est la survalorisation, très largement partagée depuis le XIX^e siècle, du « progrès », des nouveautés et de l'originalité. Or cette option idéologique s'accommode mal de moments caractérisés par ce qu'on pourrait comparer à une « prise de bénéfices » consécutive à une effervescence spectaculaire. Mathieu Piavaux a dressé un constat similaire en montrant comment, en architecture, on avait accordé peu d'intérêt à la conservation, voire à la sublimation de formes anciennes – ottoniennes ou romanes – dans des bâtiments gothiques qui, eux, ont mobilisé l'attention des chercheurs. Or le maintien des massifs occidentaux de tradition carolingienne dans une architecture au goût du jour ne relève pas de la seule inertie ou d'un banal souhait de réduire les frais de construction, mais aussi d'une intention délibérée de mise en valeur d'un passé exalté. Le phénomène a bénéficié de quantité d'études récentes en ce qui concerne les emplois en sculpture ou en orfèvrerie notamment (camées et intailles

antiques enchâssés sur de luxueux objets altomédiévaux et romans ; réutilisation de sarcophages romains pour inhumer de puissants princes et évêques ; insertion délibérée, à des endroits stratégiques d'un bâtiment, de sculptures plus anciennes ; etc.), mais n'a pas encore donné lieu, pour les volumes et les espaces architecturaux, à une recherche de l'ampleur de celle qu'a présentée Mathieu Piavaux³.

Au peu d'intérêt général marqué pour les solutions conservatrices, correspond une réelle attirance pour les situations paroxystiques, les moments de crise aiguë, voire pour les catastrophes. De surcroît, le contexte religieux dans lequel ont travaillé bien des historiens des XIX^e et XX^e siècles intéressés par l'histoire des abbayes (que l'on pense à Joseph Warichez, à François Baix ou au Père Édouard de Moreau) entraîne tout naturellement une tendance à privilégier les grands hommes d'Église, les saints reconnus ou *in spe*, les « réformateurs », les fondateurs et les missionnaires, au détriment des honnêtes gestionnaires ou des hommes à la piété ordinaire. De ce point de vue, les considérations de Steven Vanderputten sur les « réformes » monastiques présentées lors d'un précédent colloque stavelotain avaient aidé à relativiser l'enthousiasme de quelques-uns de nos savants prédécesseurs⁴. Quant à Philippe Racinet, il a montré comment, à Cluny – pourtant si volontiers considérée comme la grande perdante face au dynamisme irrésistible de Cîteaux et de ses austères « moines défricheurs », changements économiques et adaptations aux circonstances politiques n'étaient pas nécessairement synonymes de décadence ; la vénérable abbaye continue à disposer d'un imposant temporel et conserve un rôle réel dans la vie sociale. Ce souci de bonne gestion économique et d'adaptation aux « exigences du marché » a guidé une partie de l'exposé liminaire de Nicolas Schroeder. Il n'en reste pas moins que les effectifs monastiques ont fortement baissé au XIII^e siècle, à Lobbes comme à Stavelot. Sans qu'il ait été possible de procéder à une étude sérieuse du recrutement à Stavelot et à Malmedy, on décèle une diminution notable du nombre de religieux profès. Sous Wibald, dans le second quart du XII^e siècle, une cinquantaine de moines à Stavelot (et un peu moins à Malmedy ?) ont fait place, un siècle plus tard, à une vingtaine de moines, qu'il n'était pas aisé d'entretenir ...

Fort logiquement, et comme l'ont montré les exposés de David Guillardian, Jean-Louis Kupper et Michel Margue, les aléas de la « grande » politique marquent durablement l'évolution du monastère de Stavelot au XIII^e siècle. Celui-ci est, en

effet, au cœur des conflits entre pape et empereur : l'abbaye, traditionnellement favorable à l'empereur (deux des grands abbés de Stavelot de la première moitié du XIII^e siècle, Gérard de Vianden et Frédéric de Stein, ne viennent-ils pas de Prüm ?), passe progressivement dans le camp pontifical ; les abbatiats assumés par deux évêques de Liège, les francophiles Henri de Gueldre et Jean d'Enghien (1248-1278), s'expliquent dans ce contexte. Par ailleurs, c'est en tant que duc de Lotharingie soucieux d'affirmer ses pouvoirs que le duc de Brabant Henri I^{er} intervient, en 1212, dans la région, convoitée tant par les princes-évêques de Liège que par les ducs de Luxembourg, avoués de Stavelot. L'avouerie joue un rôle considérable dans la constitution des principautés territoriales ; la comparaison entre les trois abbayes impériales des Ardennes (Prüm, Stavelot-Malmedy et Echternach) est éloquent et permet de souligner l'originalité de la politique monastique d'Henri V de Luxembourg. Les conflits autour de la forteresse de Logne, charnière entre principauté de Liège et possessions des ducs de Luxembourg, permettent de jauger avec finesse l'évolution des pouvoirs et des zones d'influence respectives.

Un deuxième ensemble de contributions au colloque offrait un « arrêt sur image » sur la vie de Stavelot vers 1250. On l'a vu, à la suite de Mathieu Piavaux, le maintien des bâtiments conventuels et de l'église tels qu'ils existaient depuis le XI^e ou le XII^e siècle procède, ici, non d'une crise économique qui aurait empêché tout investissement, assez peu d'une valorisation symbolique du passé, mais essentiellement d'une politique de bonne gestion et de résistance à la nouveauté. Ce qui caractérise souvent des institutions anciennes, sûres d'elles-mêmes et qui se portent bien. À Stavelot, on conserve donc les mêmes bâtiments, mais on procède logiquement à une série d'aménagements ponctuels, par exemple dans les modalités de présentation des reliques de Remacle ou dans l'architecture de la grande crypte extérieure. On garde le même Trésor et on répare, de façon plus ou moins habile, le précieux reliquaire du chef du pape Alexandre, malencontreusement tombé à terre et bosselé. On crée de nouveaux réseaux de confraternités et de prières (par exemple, avec l'abbaye de Saint-Hubert en 1211 et avec le chapitre cathédral de Trèves en 1218), mais on ne néglige pas la confraternité « historique » avec Solignac, dont Remacle avait été abbé⁵ : c'est l'occasion d'échanger de lettres et des prières, mais aussi – et surtout ? – de faire don de reliques (en 1263, des fragments du bâton pastoral, de la chasuble et des sandales de Remacle ; en 1268, une partie du bras du saint abbé). On conserve la même prestigieuse bibliothèque, dont

un catalogue de 1105 précisait le contenu⁶. Mais on n'hésite pas à l'enrichir (sept manuscrits identifiés pour le XIII^e siècle, seuls rescapés, peut-être, d'une trentaine d'autres), parfois dans une direction conventionnelle (celle de la pieuse érudition monastique, comme les Dialogues de Grégoire le Grand ou les Conférences et les Institutions de Jean Cassien, ainsi que celle de l'édification, comme une collection de Sermons de Pierre de Poitiers et de Maurice de Sully), mais aussi dans des voies plus audacieuses (les poèmes, éventuellement grivois, de l'Archipoète) et même dans une orientation spirituelle qui tranche radicalement avec les options impérialistes antérieures (mentions précoces liés au culte de Thomas Beckett). Et saint François d'Assise ne fait-il pas une surprenante apparition dans des litanies ajoutées à un grand Missel en deux volumes (Londres, British Library, add. 18031-18032) ?

Le troisième volet des exposés présentés au colloque de 2012 était relatif à la châsse de saint Remacle, aujourd'hui muséologisée et présentée sous vitrine dans le chœur de l'église Saint-Sébastien de Stavelot. Mais qu'en était-il vers 1250 ? L'ancienne châsse, placée au centre du « retable » probablement dû à Godefroid de Huy ou à son entourage direct, ne montrait au moine comme au pèlerin qu'un de ses deux pignons, à telle enseigne que les hypothèses ont fleuri sur les représentations présentes sur les longs côtés ou sur l'autre pignon. Celui-ci devait être visible de la « crypte extérieure », puisque les fouilles ont permis d'imaginer un dispositif sophistiqué en vertu duquel une niche destinée à accueillir la châsse était ouverte d'une part sur le déambulatoire du chœur, d'autre part sur le côté occidental de la crypte. Comme on a pu le reconstituer pour la châsse de saint Feuillien à Fosses aux environs de 1100⁷, il devait y avoir moyen de passer sous la châsse du côté crypte. Cette présentation ne recueillait peut-être plus les suffrages des visiteurs au XIII^e siècle. Tout en maintenant intégralement *in situ* l'ancien dispositif du retable englobant la châsse de Remacle (car, dans le cas contraire, comment aurait-on pu le dessiner avec tant de détails en 1666 ?) pour des raisons pieuses (la châsse est réaffectée au culte de saint Babolène) et/ou pour des raisons pragmatiques (la liste de propriétés relevant des menses conventuelles de Stavelot et de Malmedy n'avait-elle pas été gravée sur le retable lui-même ?)⁸, a-t-elle été complétée par une châsse somptueuse et plus mobile ? L'abbatiate de Frédéric de Stein (1222-1245) apparaît ici comme un possible déclencheur : la promotion de Remacle comme saint aurait été renforcée alors par la rédaction du fameux *Liber sancti Remacii* (Archives de l'État à Liège, abbaye de Stavelot-

Malmedy, 316 et Principauté de Stavelot, 841), qui se présente tant comme l'affirmation du pouvoir de Stavelot face à Malmedy que comme un instrument de gestion, conservatoire des possessions stavelotaines, et comme un parallèle artistique au polyptyque de Prüm recopié et commenté sous l'abbé Césaire en 1222⁹... C'est, en tout cas, de la deuxième moitié du XII^e ou du début du XIII^e siècle qu'est habituellement daté un des rares insignes de pèlerinage certainement stavelotain, retrouvé en 1981 lors des fouilles du Cercle Archéologique Hesbaye-Condroz dans l'ancien parc Struvay à Huy¹⁰.

Les discussions sur la date de réalisation de la nouvelle châsse sont loin d'être closes. La lettre envoyée en 1263 par la communauté de Stavelot à celle de Solignac est sans ambiguïté : la châsse est quasiment terminée alors. Mais faut-il en estimer l'achèvement en semaines ou en mois comme le pense Clemens Bayer, qui interprète littéralement les mots utilisés dans la lettre, ou en années comme le pensent habituellement les historiens (et les historiens d'art) de Stavelot qui placent le *terminus ante quem* en 1268 ? Dit autrement, les reliques non-corporelles envoyées en 1263 étaient-elles destinées à calmer l'impatience des moines de Solignac, désireux d'acquiescer rapidement des reliques de leur premier abbé, en attendant de profiter du transfert (en 1268 ?) du *corpus Remacii* de l'ancienne châsse dans la nouvelle pour que l'un ou l'autre ossement puisse être prélevé ? Ou les reliques envoyées en 1263 se suffisaient-elles à elles-mêmes et les reliques additionnelles de 1268 sont-elles des dons non sollicités ? De la réponse à la question découle un des termini de la « fourchette » chronologique. L'autre n'est pas plus aisé à établir : la châsse est-elle l'œuvre d'un maître et d'un atelier réduit qui s'est consacré à ce travail pendant des décennies, ou est-ce un travail d'équipe particulièrement efficace ? Peut-on penser à un début vers 1230-1240, dans un contexte stylistique marqué par l'achèvement de la châsse de Notre-Dame à Aix (1238) ? Ou faut-il envisager une réalisation plus rapide commencée vers 1250 ? Ou même (ce qui me semble hautement improbable) une réalisation-éclair en 1263-1268 ? Du point de vue de l'adoption de formes « gothiques », l'artiste est-il un novateur ou un suiveur ? Mais il s'agit de s'entendre sur des mots commodes et des fonctions comme « maître » ou « atelier » ... Quoi qu'il en soit, la présence sur la châsse de Remacle représenté en évêque¹¹ aux côtés de l'évêque Lambert suggère une touche « liégeoise », que l'on verrait bien vers 1250... Une fois terminée, la châsse devait être présentée dans un endroit idoine et sur un présentoir spécialement conçu (ou aménagé) pour elle derrière le maître-autel¹².

Le colloque de Stavelot a assurément bénéficié de cadre agréable de l'abbaye et des conditions optimales pour mener à bonnes fins des discussions parfois ardues ; le rôle des présidents de séance (Alexis Wilkin et le très regretté Albert Lemeunier) a été capital. Comme dans les meilleurs des colloques, il a été possible de croiser des informations d'origines diverses et de découvrir, çà et là, des documents peu ou mal connus (comme la chartre du duc Henri I^{er} de Brabant en 1212), de prendre connaissance d'entreprises prometteuses (le *Corpus scriniorum*, présenté par Dorothee Kemper et qui rassemblerait toutes les grandes châsses de l'Occident médiéval), de discuter de rapprochements stylistiques devant la châsse de saint Remacle ou de présenter *in situ*, à l'emplacement des fouilles archéologiques elles-mêmes, des interprétations audacieuses. D'importants points de méthode et de critique historique ont pu être soulevés. Je mentionnerais surtout le plaidoyer exemplaire de Jean-Louis Kupper en faveur de l'utilisation, évidemment prudente, de sources modernes pour analyser quelques points d'histoire du XIII^e siècle ; il s'agit, en l'occurrence, de la *Summa diversarum totius abbatiae rerum capita complectens* compilée par le prieur de Malmedy François Laurent dans le second quart du XVII^e siècle.

Comme tout bon colloque aussi, celui-ci a permis de pointer de réelles lacunes des connaissances et donc de suggérer le sujet de prochaines et fructueuses réunions scientifiques : l'interprétation de tel élément atypique des fouilles archéologiques, la gestion et les aménagements du superbe site de Logne, les rapports de Stavelot-Malmedy avec l'abbaye voisine de Prüm, les relations difficiles, voire tumultueuses, entre les communautés de Stavelot et de Malmedy. On peut compter sur le dynamisme de Virgile Gauthier et de son équipe pour organiser prochainement de nouvelles occasions de faire progresser nos connaissances sur l'abbaye de Stavelot ...

Notes

¹ Les Conclusions présentées à Stavelot le 11 mai 2012 commençaient tout naturellement par un rappel de la mémoire de Jacques Stiennon, décédé une semaine plus tôt (le 5 mai). J'ai emprunté l'expression « croissance sans brillance » à Alexis Wilkin, qui présidait la partie historique du colloque.

² Ph. GEORGE, *Erlebold († 1193), gardien des reliques de Stavelot-Malmedy*, dans : *Le Moyen Âge*, t. 90, 1984, p. 375-382 ; A. LEMEUNIER, *Wibald, Erlebold et le patrimoine artistique de l'abbaye de Stavelot*, dans : A. LEMEUNIER (dir.), *D'or et de parchemin. Wibald de Stavelot, abbé d'Empire († 1158)*, Stavelot, 2009, p. 15-24.

³ En dernier lieu, M. PIAVAUX, *La collégiale Sainte-Croix à Liège : formes et modèles dans l'architecture religieuse du Saint-Empire (XIII^e-XV^e siècle)*. Namur, 2013.

⁴ St. VANDERPUTTEN, *Kloosterwezen en maatschappij in de twaalde-eeuwse Zuidelijke Nederlanden : enkele comparatieve beschouwingen over de uitdagingen van Wibalds generatie*, dans : A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER (dir.), *D'or et de parchemin. Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII^e siècle. Actes du colloque*, Stavelot, 2010, p. 43-49. En dernier lieu, et dans le même sens, St. VANDERPUTTEN, *Reform, Conflict, and the Shaping of Corporate Identities. Collected Studies of Benedictine Monasticism, 1050-1150*. Zurich, 2013 ; *Idem*, *Monastic Reform as Process. Realities and Representations in Medieval Flanders, 900-1100*, Ithaca, 2013.

⁵ Sur ce point, Jean-Loup Lemaître renvoie très logiquement à Ph. GEORGE, *Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans : *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 161, 1995, p. 105-169.

⁶ Nouvelle édition par A. DEROLEZ, B. VICTOR et L. REYNHOUT, *Corpus catalogorum Belgii. The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, t. 2 : *Provinces of Luxembourg, Liège and Namur*, Bruxelles, 1994, p. 169-174.

⁷ Par exemple L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, t. 1 : *Architecture et société*, Louvain, 1971, p. 130-134 et 162. Bibliographie complémentaire dans A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge*. Sigmaringen, 1985, p. 88-90.

⁸ N. SCHROEDER, *Remarques d'historien sur le retable de saint Remacle*, dans : A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER (dir.), *D'or et de parchemin. Wibald en questions op. cit.*, p. 73-78.

⁹ Y. MORIMOTO, « Le commentaire de Césaire (1222) sur le polyptyque de Prüm (893) », dans : *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 68, 1990, p. 261-290.

¹⁰ J. DOCQUIER, A. LEMEUNIER et A. WANKENNE, *Découverte d'un insigne de pèlerinage en l'honneur de saint Remacle*, dans : *Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condruz*, t. 18, 1983-1984, p. 241-255 ; cf. aussi A. FURNEMONT et A. LEMEUNIER, *Le Musée communal et le Trésor de la collégiale de Huy*, Bruxelles, 1992, p. 67.

¹¹ Remacle a-t-il été réellement évêque diocésain ? Une réponse négative semblait s'imposer jusqu'à l'article récent de C. BAYER, *Remaclus*, dans *Reallexikon zur germanischen Altertumskunde*, 2^e éd., t. 24, Berlin-New York, 2003, p. 484-504, surtout p. 495-496. J'ai été convaincu par ses arguments : cf. A. DIERKENS, *Notes biographiques sur saint Amand, abbé d'Elnone et éphémère évêque de Maestricht († peu après 676)*, dans : Edina BOZOKY (dir.), *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du Haut Moyen Âge*, Rennes, 2010, p. 63-80.

¹² Cl. PASCAUD, *L'abbaye de Stavelot*, vol. 1 : *Histoire et représentations des édifices*, Namur, 2013, p. 37-38.

Table des matières



Préface - (Virgile Gauthier)	3
Liste des communications du colloque	4
À la recherche d'un temps oublié... Introduction à l'historiographie et à l'histoire de l'abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII ^e siècle - (Nicolas Schroeder)	5
L'évêque de Liège, abbé de Stavelot au XIII ^e siècle - (Jean-Louis Kupper)	13
Stavelot et Brabant. Réflexions à propos d'un acte ducal (1212) - (David Guillardian)	19
Stavelot et Luxembourg. Quelques réflexions sur la formation territoriale d'un comté en « pays bénédictin » - (Michel Margue) ...	25
Autour du monachisme bénédictin au XIII ^e siècle : l'exemple clunisien - (Philippe Racinet)	35
Stavelot et Solignac, une confraternité privilégiée au XIII ^e siècle - (Jean-Loup Lemaitre)	41
L'église abbatiale de Stavelot au XIII ^e siècle. Regard archéologique sur des modifications architecturales du chevet - (Bernard Lambotte)	47
Adaptations et transformations de l'architecture ottonienne et romane à l'époque gothique : la région rhéno-mosane - (Mathieu Piavaux)	57
Thirteenth-Century Manuscript Production in Stavelot-Malmedy - (Tjamke Snijders)	67
Le trésor de l'Abbaye de Stavelot vers 1250 - (Sophie Balace)	73
La châsse de saint Remacle, les orfèvres, l'atelier : état de la question - (Benoît Van den Bossche)	79
Sur la datation de la châsse de saint Remacle : deux missives et des inscriptions - (Clemens M.M. Bayer)	87
Der Remaklusschrein – Neue Forschungsperspektiven - (Dorothee Kemper)	95
De la diversité des manières d'exposer les reliquaires dans les sanctuaires médiévaux et de ces usages dans l'abbatiale de Stavelot (XI ^e -XIII ^e siècles). De la géographie du sacré - (Brigitte D'Hainaut-Zveny)	101
La Statuaire en bois polychromé des XIII ^e et XIV ^e siècles dans la Principauté de Stavelot-Malmedy : liens entre évolution stylistique et technique - (Emmanuelle Mercier)	109
L'abbaye de Stavelot au XIII ^e siècle : décadence ou « croissance sans brillance » ? Un bilan provisoire - (Alain Dierkens)	115
Table des matières	119

Ouvrage édité par l'Abbaye de Stavelot

Coordination : Philippe Minke pour Espaces Tourisme & Culture Asbl
Illustration de couverture : Impact diffusion
Mise en page et impression : Imprimerie Schmitz, Stavelot

Le contenu des contributions de ce catalogue n'engage que leurs auteurs

*
* *

Collection Abbaye de Stavelot

Apollinaire & Cie (en coédition avec les Editions Luc Pire)
Les Moines à Stavelot-Malmedy du VII^e au XXI^e siècle
Wibald de Stavelot, abbé d'Empire (†1158). D'or et de parchemin
Actes du colloque « Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII^e siècle. D'or et de parchemin »
Actes du colloque « À la recherche d'un temps oublié... Histoire, Art et Archéologie de l'Abbaye de Stavelot-Malmedy au XIII^e siècle »

La collection Abbaye de Stavelot diffuse le projet culturel mené à l'Abbaye au-delà des limites de son propre espace. Le livre prolonge idéalement les retrouvailles entre le touriste et le lecteur.

L'Abbaye de Stavelot compte trois musées :

- Un musée consacré à l'histoire de la Principauté de Stavelot-Malmedy ;
- Un musée dédié au poète Guillaume Apollinaire ;
- Un musée voué à la passion de la course et au circuit – tout proche – de Spa-Francorchamps.

Tous trois sont des terrains fertiles à des ouvrages aussi intéressants que passionnants. Les expositions temporaires et événements sont autant d'occasions de publications.

*La Culture ouvre au monde,
l'ouverture au monde garantit la Démocratie*

À la recherche d'un temps oublié. Actes du colloque : Stavelot, 10-11 mai 2012

Le XIII^e siècle est généralement perçu comme une période de décadence des monastères bénédictins fondés au haut Moyen Âge. De ce fait, ce siècle est souvent traité par la littérature historique avec désintérêt ou en quelques formules et clichés qui dressent un tableau noir du quotidien des moines, de leur vie spirituelle et artistique, ainsi que de l'organisation institutionnelle et économique de leur monastère. Le cas de l'abbaye de Stavelot-Malmedy n'échappe pas à ce schéma. Seule la production artistique a connu - avec la châsse de Saint-Remacle - une attention soutenue des historiens de l'art.

Dans les autres domaines, sans jamais avoir été soumis à, un véritable examen, le XIII^e siècle passe pour le début d'une longue période noire qu'aurait traversée l'abbaye ardennaise au bas Moyen Âge.

Ce colloque international organisé à l'Abbaye de Stavelot, lieu de réflexion scientifique, tente d'apporter un nouvel éclairage sur ce « temps oublié » qu'est le XIII^e siècle.